This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Bibliothèque générale des Sciences sociales

Eugène Fournière

L'Idéalisme Social

PARIS FÉLIX ALCAN, 1898

The Library

of the

University of Wisconsin

L'IDÉALISME SOCIAL

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DES SCIENCES SOCIALES

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION

DICK MAY

Secrétaire général du Collège libre des Sciences sociales.

Parus :

L'individualisation de la peine. Étude de criminalité sociale par R. Saleilles, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Paris, professeur au Collège libre des Sciences sociales.

L'idéalisme social, par Eugène Fournière, député, professeur au Collège libre des Sciences sociales.

Ouvriers du temps passé (xve et xvie siècles), par H. Hauser, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand.

EN PRÉPARATION

La méthode géographique appliquée aux sciences sociales, par Jean Brunhes, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

Les enquêtes (théorie et pratique), par P. de Maroussem, docteur en droit.

La méthode historique appliquée aux sciences sociales, par Charles Seignobos, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

La formation de la démocratie socialiste en France, par Albert Métin, agrégé de l'Université.

Le mouvement social catholique depuis l'encyclique *Rerum novarum*, par Max Turmann.

Les Bourses, par Thaller, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

La décomposition du Marxisme, par Ch. Andler, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.

La statique sociale, par le Dr Delbet, député, directeur du Collège libre des Sciences sociales.

Le monisme économique (sociologie marxiste), par de Kellès Krauz.

L'organisation industrielle moderne, ses caractères, son développement, par Maurice Dufourmentelle.

Précis d'économie sociale. (Le Play et la méthode d'observation), par Alexis Delaire, secrétaire général de la Société d'Économie sociale.

Chaque volume in-8° carré de 300 pages environ, cartonné à l'anglaise, 6 fr.

AUTRES OUVRAGES DE M. EUGÈNE FOURNIÈRE

L'âme de demain, un volume in-18. (Lemerre, édit.)

En préparation

Essai sur l'individualisme.

L'IDÉALISME SOCIAL

PAR

EUGÈNE FOURNIÈRE

Député

Professeur au Collège libre des Sciences sociales.

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1898

Tous droits réservés.

BKD
.F82

708304

PRÉFACE

Le bienveillant accueil fait par le Collège libre des sciences sociales à ses conférences, sur l'emploi de l'idéalisme en sociologie, a encouragé l'auteur, malgré les traverses d'une vie active suffisamment occupée, à entreprendre de rédiger les notes qui servirent à ces conférences, et à les publier en parties détachées dans la *Revue socialiste*.

Ainsi s'est formé ce volume, en de courts loisirs fréquemment et longuement espacés. Ce n'est pas pour tirer mérite d'avoir accompli une lourde tâche, en de telles conditions, qu'on les mentionne ici, mais pour qu'elles servent d'excuse à l'auteur auprès des personnes qui auront quelque chose à reprendre dans la méthode et les procédés de composition d'un ouvrage, qui, on le reconnaît, méritait, au moins par le sujet abordé, des soins plus minutieux, et surtout une ordonnance plus sévère.

Mais peut-être sera-t-il ainsi moins inabordable pour la grande masse des lecteurs et remplira-t-il plus sûrement son objet, qui est de porter les esprits desquels toute espérance religieuse s'est retirée, et ceux auxquels les sévères constructions métaphysiques de l'impératif apparaissent comme privées de fondements réels, à trou-

1 May 50 Kramer 450

ver des motifs suffisants de s'extérioriser et de se projeter dans l'espace et dans le temps, par une plus exacte connaissance des relations de l'individu avec le milieu, et de l'évolution solidaire des phénomènes sociaux et des concepts particuliers et généraux relatifs à ces phénomènes.

D'autre part, l'auteur a vécu ainsi moins absolument dans son rêve. Mêlé aux affaires publiques, qui sont une rude école de réalisme, il a dû sans cesse reprendre pied dans les réalités. Si utopiques que puissent paraître ses conclusions ultimes, les faits dont elles sont le prolongement idéal constituent le terrain solide sur lequel il les a toujours élevées, et il a tâché qu'elles ne manquassent jamais d'être appuyées sur eux et tirées d'eux-mêmes.

Ces pages sont adressées à la jeunesse ; elle les entendra et les comprendra Les aînés qui, depuis vingt-cinq ans, ont entrepris de la conduire l'ont égarée par des sentiers fleuris; mais les fleurs étaient de papier colorié et elles recouvraient d'arides buissons, où se sont déchirés les meilleurs, ceux qui poussaient la conscience jusqu'à s'en approcher de trop près. Le buisson rendit semblables à lui ceux qu'il meurtrit, et par leurs blessures s'écoula le meilleur d'eux-mêmes : la faculté d'enthousiasme, la foi aux grandes entreprises, l'espérance dans l'avenir, la bonté pour tous les êtres vivants et souffrants.

Ce livre ne prétend pas conduire la jeunesse. Il lui dit plus simplement : Apprends à te conduire toi-même. Sache que tout essor vers une conception plus élevée, loin de t'isoler dans le rêve, te donnera courage et force pour en tenter la réalisation. Sache qu'aujourd'hui est l'héritier d'hier, et que cette solidarité des œuvres dans

le temps te donne la certitude que la tienne sera utilisée, achevée, magnifiée par la génération qui te suit. Sache enfin qu'en répandant par la connaissance ta personnalité sur un plus grand nombre d'objets, en associant pour l'action ton geste au plus grand nombre de tes semblables qui exécutent le même geste, tu augmentes ton pouvoir de tout le renfort que tu apportes au leur propre. Que ton rêve fasse descendre les cieux sur la terre, et l'avenir verra ce prodige, qui sera si réellement le fruit de ta volonté éclairée par la connaissance, que nul ne s'avisera de crier au miracle.

Ce n'est pas à proprement parler une construction sociale idéale qui est tracée dans ces pages, mais plutôt une indication des possibilités futures, tirée de l'observation comparée du présent et du passé. Chacun peut donc à son gré, au gré de sa connaissance du réel dans le passé et dans le présent, emplir ce cadre de ce qui lui plaira le mieux, sans que l'auteur s'en tourmente, au contraire. Nos constructions idéales, tout comme nos constructions réelles, ont un caractère provisoire, qui doit nous porter à la modestie. Ne suffirait-il point, par exemple, d'une invention, pour modifier le cours de l'évolution économique, et, par conséquent, faire dominer telle forme de propriété plutôt que telle autre ? Mais il y a des lois, des principes généraux, qui sont les règles et les conditions du bonheur de chacun et de tous : cela ne se perd jamais, une fois que l'esprit en a pris possession. Toute vérité scientifique acquise par le cerveau humain est assurée de l'éternité. En attendant que, par les sciences, la sociologie se constitue à l'état de métascience, des constructions provisoires telles que celle-ci ont leur utilité. Et l'auteur ose

croire que cette utilité ne disparaîtra point, même quand la sociologie aura pris son rang dans les sciences. Toujours la pensée s'élancera du connu vers l'inconnu, par les voies du probable et du possible, pour accroître sa connaissance et sa possession du réel. « L'idéalisme est la forme pensée de l'évolution. » La mort du désir serait un signal de décadence immédiate et de fin prochaine.

Le lecteur trouvera dans cet ouvrage une quantité de pensées, qui sont pour lui de vieilles connaissances. Qu'il ne s'offusque pas de ce manque d'originalité d'un auteur qui, en sa qualité de communiste, n'admet pas la propriété des idées. S'il en a présenté de nouvelles qui vaillent la peine d'être volées, il sera le premier à s'excuser auprès du voleur de n'être pas plus riche, et d'avoir si peu de chose à laisser prendre.

Pille donc, ô bon voleur inconnu ; pille, si tu y trouves ton compte, celui qui ne craignit pas de piller autrui et l'avoue sans effronterie comme sans honte. Mais, on t'en avertit ici, si tu t'avisais de transformer ces honnêtes outils de l'esprit en armes perfides contre l'esprit, ce bien désormais mal acquis ne te profiterait point, et ces pages vivantes ne seraient plus entre tes mains que des feuilles sèches où se liraient ta fraude et ta confusion.

Guise, le 8 septembre 1898.

L'IDÉALISME SOCIAL

PREMIÈRE PARTIE

L'IDÉALISME SOCIAL

I

LA RÉACTION MYSTIQUE ET LA SCIENCE ANALYTIQUE

L'agitation idéaliste est à présent sinon apaisée, du moins clarifiée et précisée. Les violences mystiques de certains littérateurs, qui signalèrent au public les débuts de cette effervescence, ne sont plus guère de mode aujourd'hui, sauf pour quelque rare attardé, de talent purement expressif, et par cela même incapable de renouveler son magasin d'idées. Ces passionnettes d'adolescents sont entrées dans l'oubli : de ceux qui s'éprirent alors, avec un délicieux petit frisson, de la vierge Marie ou de la déesse Isis, confondues parfois sous une fallacieuse image, combien en reste-t-il qui regarderaient ce passé déjà lointain, — plus lointain pour eux que pour nous, peut-être, — sans éprouver ce sentiment peu honorable, mais très réel, que nous donne la vue, après vingt ans de séparation, de la femme mûre dont s'est réjouie notre première jeunesse ! Celle à qui fut préférée l'abandonnée d'aujourd'hui, celle dont l'austérité fut l'objet de haines d'autant plus bruyantes qu'elles devaient être moins durables, toute question de sincérité mise à part, poursuit ses silencieux labeurs dans la paix qui lui est nécessaire, récompensant de son éternelle beauté, dont les multiples voiles qui la couvrent sont un attrait de plus, ceux qui surent lui demeurer fidèles.

Maudite dès les genèses théogoniques, la science se loue de n'être plus que méconnue, elle qui fut persécutée. Combattue et, ce qui est pis, annexée par les religions, elle leur survit; elle achève sa lumineuse trouée dans leurs ténèbres de terreur et dans leurs nuages de rêve.

Mais toujours le mystère trouve des refuges dans l'inexploré, toujours le songe éveillé hante les cerveaux, formés par mille siècles d'une étrange incapacité à distinguer les objets d'avec leur ombre. En vain les autels s'écroulent, livrant aux constructeurs de laboratoires leurs matériaux abandonnés, en vain le scalpel de l'anatomiste remplace le couteau du sacrificateur, en vain le calice où le pain se divinisait est remplacé par la cornue où se dissocient les éléments; chassé des religions positives et des cultes trop grossiers, le rêve humain s'affine; l'idéal s'épure et, s'élevant toujours plus haut, se flatte d'échapper aux clartés de la science. Cette noble chasse dans la forêt de l'inconnu, si formidablement symbolisée par les désespérantes légendes du Moyen-Age, souhaitons qu'elle ne cesse jamais, afin que toujours grandisse la science et que toujours s'élève l'idéal.

Que les idéalistes cessent donc d'être injustes. Sans la science qui le contraignit à fuir vers de plus hauts sommets, que serait le rêve? Ce qu'il fut à l'aurore de la pensée : une terreur animale du fauve qui passe, du flot qui monte, de la forêt qui bruit. Nier la science, jeter l'anathème sur le siècle où un Charcot a pu renouveler impunément les prodiges de Simon le Magicien, c'est ressembler à ces brutes d'Israélites qui, dans le désert, regrettaient les oignons et la matraque des Egyptiens.

Des érudits de vingt ans, plus soucieux de la forme que de la substance et du mot que de la pensée, expriment les nécessaires et en somme toujours bienfaisantes révoltes de toute génération montante contre celle qui la précéda. Et le haro scolaire, le « conspuez » de notre studieuse jeunesse, où frappe-t-il? Sur la routine universitaire, sur l'ânonnement des métaphysiciens qui n'ont rien ajouté à Pythagore et à Platon, sur l'insuffisance des maîtres de la jeunesse, sur l'absurdité des dogmes ou la politique des religions? — Non.

Sur la science, à laquelle on fait un grief de n'avoir point donné de règles morales à la vie désemparée de notre temps.

Ces règles, cependant, où des penseurs de cabarets à musique allaient-ils les chercher ? Dans la Somme de Thomas et les divagations de Thérèse. C'était, proprement, la philosophie de Gribouille, et le piment d'hérésie dont s'assaisonnaient ces régals d'âmes élégantes ne faisait qu'en souligner davantage l'absurdité.

II

DÉSARROI DE LA JEUNESSE PENSANTE

Pour s'être annoncée et même, dès l'abord, manifestée par d'incohérentes révoltes, où s'attestaient surtout des impatiences de paresseux intelligents, la revendication idéaliste en est-elle moins légitime ? Pour avoir perçu les idées et les faits avec des yeux artistes, vissés à l'occiput et hypnotisés de visions caduques, et non avec un cerveau philosophique projeté en avant du front comme pour entraîner tout l'être vers les vérités à découvrir, — a-t-elle perdu tout droit à notre attention et à notre sympathie ?

Toute révolution s'annonce par des émeutes de gamins ; en suit-elle moins son cours, nous prive-t-elle pour cela d'un seul de ses résultats ? Le ridicule, et parfois l'odieux, qui toujours précède et longtemps côtoie les grandes poussées de l'humanité, ne doit pas nous masquer le but où elle tend, avec l'inconscience, mais aussi avec la sûreté de direction de la plante poussant ses racines vers une source nourricière. Ici, nous entrevoyons, sinon un but, du moins une direction que suivent avec une méthode neuve les intelligences naguère disciplinées et dirigées par l'Église, aujourd'hui abandonnées de l'Université. Celle-ci, d'ailleurs, comme celle-là, étant un produit du milieu mental et social, ne peut lui rendre que ce qu'elle en a reçu. Quand le navire sombre, le capitaine n'est pas plus en sûreté que le dernier des mousses.

Si l'on veut assister aux péripéties de cette débâcle d'âmes, il faut observer d'abord le jeune homme contemporain et le suivre dès l'éveil de ses sentiments et de ses pensées. Dans la famille, il reçoit un enseignement tout de forme, d'attitudes et d'habitudes, qui peut se fixer dans cette courte formule : décence et probité. « Discute-t-on les règles du whist? » fait dire Stendhal à son politique modèle. Les règles du jeu social où notre jeune homme est appelé à faire sa partie ne comportent que ces deux vertus nécessaires, mais passives. Son hérédité, bien plus que les leçons, le plie à ce sommaire dressage moral, qui ne diffère pas beaucoup du dressage subi par les animaux familiers; excellente éducation! les petits chiens n'incommodent leur maître ni par des incongruités ni par des larcins, mais ils le laisseraient avec sérénité étrangler par un intrus. Notre adolescent a pour père un honnête homme, certes! plus préoccupé de batailler pour sa vie et celle des siens que de songer aux destinées de l'espèce; tous les actes de la vie de cet honnête homme, accomplis sous les yeux de son fils, seront trop souvent de cruels et ironiques démentis à ces maximes de morale active qu'on enseigne aux jeunes gens, qui passe des livres aux lèvres et s'évanouit en paroles... Sa mère, qui en doute! est une non moins honnête personne, qui ne pense à l'au-delà individuel que pour le faire osciller, selon le rythme réglé par son confesseur, entre ces deux pôles : le ciel et l'enfer, — avec une prudente résignation à un purgatoire d'où l'on sort moyennant des prières marquées en chiffres connus.

Que peuvent édifier sur ce tuf incertain les écoles, même dites supérieures? Rien, puisque, par malheur, les matériaux à leur disposition ne sont que débris dispersés de l'ancien édifice. Songez cependant au sérieux de la jeunesse en matière de certitude; à cet âge plus qu'à tout autre le besoin d'absolu est impérieux. Si l'esprit de notre jeune homme est de quelque valeur, ce sera le chaos, un douloureux chaos où tourbillonnera la pensée. Cet enfant prendrait bien volontiers dans la religion qu'on lui enseigna les règles de conduite qu'il sent indispensables et qu'il cherche avec tant d'ardeur, mais il lui faudrait du même coup accepter des dogmes que sa

raison rejette. Et il a vu, d'autre part, le caractère purement hypothétique des philosophies; y eût-il manqué, ses maîtres se fussent chargés, par leur enseignement, de le fixer dans l'incertitude sur ce point. Et c'est la certitude, l'absolu, qu'il lui faut. L'âge venant, qui amène la fatigue, il se résignera peut-être à l'humilité d'esprit par laquelle on retourne sans révolte aux croyances enfantines, ou bien au balancement nonchalant de sa pensée lasse à travers les hypothèses métaphysiques, qui sont le plus noble passe-temps de quiconque a renoncé à vivre avec les hommes, ou pour eux. Mais, pour l'instant, il ne faut point lui parler de ces repliements peureux ou égoïstes de l'esprit. Il veut une règle de vie, parce qu'il veut vivre; il la veut générale et non personnelle, parce qu'il ne veut ni ne peut vivre seul. D'instinct, il s'attache au lien de solidarité que lui définiront peut-être, plus tard, l'étude et la réflexion, et il n'entend pas séparer sa destinée de la destinée collective. Il est à ce moment de l'existence où la solitude est impossible, inconcevable même. Les joies, les peines, les travaux, aucun des actes de la jeunesse ne se produit dans la solitude, que peuvent seuls supporter sans en souffrir les vieillards et les malades. Quelques critiques qu'on ait faites de leur morosité actuelle, on n'a pu reprocher à nos jeunes gens d'être moroses solitairement...

Dans cette inquiétude, surgit un jour le point où peut se fixer l'esprit. La lecture de Darwin, ou, plus simplement, pour les jeunes gens de culture au-dessous de la moyenne, quelque ouvrage de vulgarisation arrête les incertitudes pour un temps. La très attachante théorie de l'évolution énumère ses preuves, échafaude ses hypothèses si plausibles, au grand soulagement de l'inquiet penseur novice. S'il trouve en son propre fonds de quoi vivifier la théorie et la muer en doctrine, tout ira bien ; il aura trouvé le repos de l'esprit en même temps que la règle de conduite qu'il cherchait, et que ni l'éducation familiale, ni l'instruction universitaire, ni le dogme religieux n'avaient pu lui donner.

Cette théorie lui suffira dans deux cas très opposés. S'il est positif et terre à terre, volontiers égoïste, il la prendra dans sa lettre morte; il l'acceptera si bien qu'il en fera la

justification de tout ce qu'il entreprendra pour rendre agréable sa propre existence, fût-ce au prix du malheur d'autrui. Il entrera dans la lutte pour la vie comme un homme de proie; il fera taire, dans un bruit de phrases scientifiques, ce qu'il avait pu hériter de conscience; selon le mot bien connu, il maximera ses pratiques autant qu'il pratiquera ses maximes. Il ne sera ni un Lebiez ni un Raskolnikoff; car tout criminel violent est un malade, un dégénéré, et lui prétend être parfaitement équilibré. Il se contentera d'être une franche canaille, quand son intérêt sera en jeu, et un bon garçon, pour se conserver d'agréables relations.

Si, au contraire, une héréditaire passion de logique et de justice se joint en lui à une volonté ferme, il animera le mécanisme de la théorie évolutionniste; aux luttes entre individus de même espèce, il substituera instinctivement la solidarité des individus dans l'espèce pour la lutte collective contre les autres espèces, puis s'élèvera au concept supérieur de la solidarité de tous les êtres animés; il découvrira, sans les avoir lus, Spencer et Guyau, et, de la loi physiologique, il fera découler, par analogie, la loi psychologique et la loi morale. De ces deux adolescents, ne nous occupons plus : le premier est perdu, et le second sauvé.

Entre ces deux robustes, l'un d'une robustesse physiologique de carnassier, l'autre d'une robustesse cérébrale d'homme de l'avenir, se place le débile ou plutôt délicat jouvenceau qu'il faut déterminer à vouloir; car il n'emprunte son ressort d'énergie qu'aux êtres dont il est entouré. Véritablement, il mérite d'être encouragé, soutenu, dirigé. Son âme est tendre, il répugne à l'action à cause des violences où elle conduit, le rêve l'épuise faute de s'alimenter aux sources de la réalité. Il cherche, dans l'art et dans la littérature, la beauté et l'harmonie qu'il n'a point découvertes dans la vie, et il satisfait dans l'esthétique son besoin d'absolu. Mais comme il est de naissance un aristocrate de l'esprit; comme, d'autre part, il est à l'âge où l'on ne peut rêver que tout haut, la littérature artiste et l'art littéraire cesseront bientôt de lui suffire. Il introduira sa préoccupation morale et philosophique dans son œuvre ou dans son rêve;

et, si son œuvre sera fatalement un rêve, son rêve ne sera nécessairement pas une œuvre. Dominé par son souci esthétique, il verra les choses de la pensée avec des yeux d'artiste. Il lui faudra des images, comme aux enfants, et les plus étranges, les plus étrangères, voire les plus anciennes enluminures de l'art le plus naïf, auront ses préférences. Or, par une réaction bien compréhensible, l'image déformera en lui l'idée ; car l'image ne sera pas pour lui un document de ce qui fut, mais un modèle de ce qui devrait être encore. Les cathédrales, les liturgies, les thaumaturgies, les magies, les frissonnants mystères des religions et de leurs multiples hérésies, embellis par le recul du temps et de l'espace seront désormais ses délices, et il marchera vers l'avenir à reculons, les yeux fixés sur le passé...

Il n'est point question ici de cette fugitive sorte d'esthètes dont l'unique occupation fut de vider de pensées un vocabulaire, déjà oublié, qui ne fut jamais appris. Cette mode a été purement littéraire, au sens étroit du mot, et les jeunes gens qui l'ont portée peuvent être comparés sans offense à ces gamins qui poussent des cris sans cause et sans signification, pour la seule joie de se sentir vivre et bruire, et redoublent de tapage et d'incohérence quand d'aventure les grandes personnes s'arrêtent à les écouter.

III

CEUX QUI ASPIRENT A L'IDÉAL

Notre jeunesse studieuse compte un nombre sans cesse croissant d'étudiants pauvres pour qui la science acquise devra être un gagne-pain. Ils sont plus laborieux que leurs camarades riches ou simplement aisés, et les statistiques de ces dernières années l'établissent en chiffres éloquents : la proportion des jeunes gens qui achèvent leur médecine est de beaucoup plus élevée que celle des jeunes gens qui achèvent leur droit. La médecine est une profession ; le droit peut en donner une, mais il peut simplement rendre un

possédant apte, vaille que vaille, à devenir un dirigeant ou, plus simplement encore, à gérer ses propriétés et à les défendre contre les prétentions de ses voisins.

Pour les étudiants pauvres, que notre système d'instruction publique recrute de plus en plus, les difficultés du présent sont un présage des misères de l'avenir; quelle que soit l'insouciance de cet âge, nul d'entre eux n'ignore que si le diplôme est une garantie de savoir, il n'est pas une garantie d'existence. Le talent qui n'est pas servi par les circonstances peut conduire son homme à l'asile de nuit.

A mesure que les classes populaires se cultivent, les carrières libérales s'encombrent. Les discours et l'exemple des aînés sont plutôt décourageants. Pour parvenir, chacun doit se précipiter dans la mêlée, y combattre ses égaux et se soumettre aux puissants. L'âme fière du jeune homme qui se prépare à cette lutte compte avec angoisse les heures de liberté qui lui restent. Bientôt il devra, comme ses aînés, s'incliner devant le riche imbécile qui veut qu'on répare sa carcasse usée par la débauche ; bientôt, il devra renoncer à telle théorie épousée et caressée avec amour, parce qu'elle déplaît à tel parvenu de la science, dispensateur du pain de demain. Où trouvera-t-il une consolation, si sa faiblesse prévoit la résignation prochaine à l'humilité et au mensonge? où un légitime réconfort, s'il se sent disposé à résister, s'il préfère le pain rare de l'indépendance?

Les enfants du peuple qui sont restés dans leur classe ont un refuge d'esprit créé par leur détresse même, et ils ont pour idéal de transformer cette détresse en bien-être. Comme, d'une part, leur pensée s'exprime toujours par une parole ou par une action et qu'ainsi leur vie de relation est beaucoup plus développée que dans les autres classes de la société, où chacun met un masque à sa pensée ; comme, d'autre part, l'espoir de conquérir le bien-être individuel leur est enlevé à mesure que se transforme l'industrie et que l'usine à vapeur se substitue à l'atelier manuel, l'idéal dans la classe ouvrière n'est pas individuel, mais collectif. Ajoutez qu'elle a cessé de croire aux récompenses de l'au-delà. Au lieu

de lutter les uns contre les autres, en vue de la richesse, au lieu que chacun d'eux travaille à sa propre amélioration morale en vue du paradis, ils associent leurs pensées et leurs efforts pour la conquête collective du bien-être. C'est là, en effet, leur seul espoir : Jadis, l'artisan pouvait devenir patron. Aujourd'hui l'ouvrier sait qu'il ne sera jamais actionnaire. Aussi, à la force collective du capital, oppose-t-il judicieusement la force collective du travail et voit-il dans le socialisme l'idéal libérateur.

Les métaphysiciens n'ont que des sarcasmes et des mépris pour la bassesse de cet idéal. Il leur sied bien de se moquer et de dédaigner, à eux qui sont affranchis du souci torturant que donne la question du pain quotidien. Ils montrent ainsi la beauté de leur âme et donnent la mesure de leur intelligence. A supposer que le socialisme ne fût qu'une question de ventre, les ouvriers qui poursuivent cet idéal auraient encore une bien grande supériorité morale sur les sectateurs de n'importe quelle religion basée sur la récompense personnelle, et à plus forte raison sur les froids théoriciens de la lutte pour l'existence. L'ouvrier, dans le socialisme, poursuit sa propre libération par la libération de tous les ouvriers ; si restreint qu'il paraisse aux magnifiques rêveurs qui tutoient Sirius et sondent l'infini sans perdre une bouchée de leurs repas confortables, son but a pour moyens l'association des efforts, la solidarité des individus, la lutte contre les abus de la force et de la puissance représentées par l'argent. Tout cela, moyens et but, est tout de même d'une qualité supérieure à la prétendue théorie scientifique qui, prenant les hommes en société pour des cristaux ou des mollusques, leur impose la lutte individuelle comme condition essentielle du progrès général. Les ouvriers veulent parvenir en s'aidant mutuellement, et ils donnent volontiers leur vie à cet idéal collectif. Ceux qui les dénigrent prêchent le « parvenir » individuel aux plus forts, aux plus insensibles, aux moins scrupuleux, et ceux-ci ne s'élèvent qu'en abaissant leurs frères, ne se pourvoient qu'en les affamant.

Mais, on le sait, même réfléchi en sa forme la plus rudimentaire dans le cerveau des ouvriers les moins cultivés, le

socialisme n'est pas une simple solution industrielle. Encore que l'économique soit la base théorique et pratique du socialisme, elle n'est pas le tout, mais la partie. Le socialisme entend répondre non seulement aux cris des affamés de pain, mais encore aux cris des affamés d'ordre, de paix, de justice, de liberté personnelle et sociale. Il est un terme d'évolution, non seulement de l'organe économique de la société, c'est-à-dire de son ventre, mais encore de tous ses autres organes, c'est-à-dire de son cerveau et de son cœur.

Il faut aussi parler d'une moitié de l'humanité dont, jusqu'à présent, le besoin d'idéal s'est satisfait de la façon la plus grossière et la plus imparfaite. Les femmes qui ne trouvent pas dans la religion et ses fétichismes cette satisfaction n'ont pour ressource que le libertinage ou la littérature, et pour elles la littérature est, neuf fois sur dix, un libertinage de l'esprit qui conduit infailliblement à celui du corps, sauf obstacles qui ne tiennent en rien à la vertu.

Blâmer les femmes d'être ainsi, les accabler sous une hautaine réprobation de moraliste impeccable en paroles, serait folie autant qu'injustice. Elles sont ainsi, parce que la société les a faites ainsi. Leur faute est la nôtre à tous et l'on peut même dire que, si les hommes se prétendent plus conscients qu'elles, ils avouent ainsi une plus grande part de responsabilité dans le mal qu'ils subissent et dont, par un juste retour, ils sont eux-mêmes frappés. Malgré ses allures révolutionnaires, Proudhon fut le servile écho de la pensée de son époque et, comme tel, il n'imagina pour la femme que deux fonctions : celles de ménagère et de courtisane. C'était juger la question en économiste mâtiné de catholique, l'un obscurcissant et brouillant l'autre.

En dépit de Proudhon, en dépit de l'opinion qu'il reçut du public et lui rendit, fortifiée d'une incomparable dialectique, la femme devient autre chose dans l'ordre social. D'abord, les faits ont produit une autre catégorie que nulle objurgation ne pourra supprimer : l'ouvrière. Et, par ouvrière, entendons non seulement la femme pauvre qui gagne son pain en s'exténuant à la machine à coudre ou dans une fabrique, mais la femme qui accomplit un travail de bureau,

de magasin, d'administration publique, d'art, de littérature. Economiquement, la femme tend à son autonomie personnelle et, par voie de conséquence, sort de plus en plus, socialement, du cadre des préjugés moraux actuels. Ensuite, ces faits ont amené une modification dans les idées mêmes de celles qui sont incorporées à la famille aussi fortement, en apparence, que naguère, mais dont la révolte s'annonce déjà par des symptômes significatifs. La femme affirme son individualité en face des contraintes qu'y opposent des lois, et des mœurs, qui seront demain caduques. Elle va à l'émancipation par le chemin normal, elle qui vécut tant de siècles de la vie sexuelle : Elle veut choisir celui à qui elle se donnera et, si elle s'est trompée, ou si simplement elle n'aime plus, elle entend révoquer son choix et se reprendre, et se redonner, ou se garder, librement. Elle sait vouloir sortir de cet égoïsme à deux, et parfois à un seul, qu'est l'amour, ou plutôt n'y pas limiter son idéal affectif. Elle sait distinguer autre chose en l'homme que le mâle, dont elle n'entend plus être la passive femelle ; elle veut voir en lui l'humanité, et s'associer à lui pour préparer le destin collectif. En un mot, elle aspire à devenir un humain complet.

Croit-on qu'à celle-ci, qui s'élève au niveau des plus intelligents et des meilleurs, l'amant, la cuisine, le confessionnal ou le roman-feuilleton suffira ? Croit-on que, si fatiguée qu'elle soit par un travail quotidien de douze heures, celle-là abdiquera son droit de penser et d'agir en personne indépendante ? Ce n'est plus seulement comme épouses et comme mères qu'elles maudissent la guerre et jettent des paroles de paix et de raison sur l'humeur belliqueuse des hommes, mais parce qu'elles commencent à contenir dans leur cerveau une part de la conscience sociale. Leur misère et leur servitude, fussent-elles riches et adulées, éclatent à leurs yeux, et elles veulent vivre d'une autre vie. Les révoltées d'Ibsen ne sont pas une invention littéraire. Elles représentent une avant-garde de la moitié de l'humanité aspirant à la vie complète, et elles ne veulent plus entendre nos mensonges intéressés. Il faut que les hommes, en tant qu'individus, se résignent à n'être plus tout l'idéal pour les femmes. Il est brisé, le jouet

dont elles souffrirent tant, comme nous-mêmes souffrîmes tant des poupées qu'elles furent et que beaucoup trop d'entre elles sont encore. L'amour n'y perdra rien. Débarrassé de son bandeau, il ne s'en conduira que mieux.

IV

L'IDÉALISME, FORME PENSÉE DE L'ÉVOLUTION

Les restaurateurs actuels de l'idéalisme, en leurs égarements mystiques, littéraires ou plus simplement politiques, se prononcent contre la science. Elle peut dédaigner leurs attaques, mais non mépriser le sentiment qui les anime. Ou, pour mieux dire, il appartient à ceux qui n'ont jamais cru au divorce de la science et de la philosophie, mais, au contraire, ne voient dans la philosophie que la synthèse des sciences réunies, de démontrer que l'idéalisme n'est en rien contraire à l'esprit scientifique ; que, comme phénomène, il a son explication et sa justification scientifiques ; qu'il est une preuve vivante de la vérité de la théorie évolutionniste ; et que même il est un des facteurs essentiels de l'évolution vers le mieux.

Qu'est-ce, en effet, qu'un idéal ?

Une construction de l'esprit, qui peut être irréelle et irrationnelle, chimérique et extravagante, mais dont les matériaux se trouvent dans la réalité. La bête de l'Apocalypse avait sept têtes et dix cornes, elle ressemblait à un léopard, ses pieds étaient les pieds d'un ours, et sa gueule celle d'un lion. Jean de Pathmos, en construisant ce bizarre animal, d'ailleurs symbolique, imagine, c'est-à-dire représente par image, quoi ? Un animal, c'est-à-dire un être réel. Il lui donne plusieurs têtes et plusieurs paires de cornes; mais têtes et cornes existent aussi dans la nature. Des pieds et des gueules, cela existe aussi. L'arbitraire, l'irréel, c'est qu'il ait composé un animal incapable d'exister tel qu'il le représente. Le Moyen-Age eut aussi toute une faune de dragons, d'hippogriffes, de licornes, de mélusines dans son cerveau débile, ou

plutôt enfantin. De telles conceptions arbitraires viennent de l'incapacité de relier ensemble l'effet et la cause. Ces animaux étaient les instruments du miracle, de la magie, de la sorcellerie ; ces désordres de l'imagination prouvent-ils quelque chose contre l'imagination ? D'ailleurs, ces monstres n'étaient pas en eux-mêmes un produit de l'invention ignorante des foules, mais vivaient par une tradition déformée à mesure qu'elle se transmettait. Des animaux aussi bizarres avaient existé dans la période quaternaire, et les traditions orales en avaient gardé le souvenir, tantôt ajoutant et tantôt retranchant, selon le caprice des imaginations déréglées. Saint Jean et les imagiers du Moyen-Age n'étaient donc que les traducteurs d'une tradition qui s'était faussée, en se transmettant à travers une longue série de générations incapables d'aller à la preuve, et de discerner le possible de l'impossible, le réel de l'irréel, le présent du passé.

Il semble que l'humanité ait été condamnée à marcher vers ses destinées, tout en tenant ses regards attachés vers ce qui fut, et qu'ainsi se soit formé le lien qui rattache le passé à l'avenir. Souvent, pour ne pas dire toujours, des innovations n'ont eu de faveur auprès du peuple qu'en se présentant comme des retours à d'antiques usages. C'est l'histoire de toutes les hérésies chrétiennes, qu'on voit s'attacher les foules en prétendant remonter à la source du christianisme. Pour se donner plus d'antiquité et, par là, plus de noblesse, nombre de sectes, surtout en Amérique, en sont venues à reléguer l'Évangile au second plan et à chercher leurs inspirations maîtresses dans l'Ancien Testament. Et remarquez, admirez comme ce qui semble un retour normal, une représentation du symbolique serpent qui se mord la queue, devient en réalité un retour en agrandissement, en spirale, et comme l'humanité, tout en paraissant remonter à ses sources, ne fait jamais qu'y puiser les moyens de s'en éloigner davantage : les puritains de Cromwell et de la Nouvelle-Angleterre cherchent dans la Bible l'idéal républicain, qui nous reviendra formulé dans la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Dans quel chapitre de la Bible les puritains, qui réduisent le prêtre à son minimum

d'influence, non seulement sociale, mais encore sacerdotale, prennent-ils leur républicanisme ? Dans le chapitre du livre de Samuel, où les théocrates protestent avec tant de force contre l'établissement d'une royauté qui les relègue au second rang. Les hommes de la Révolution française croient imiter Rome et Sparte, et cependant un de leurs premiers actes est l'abolition de l'esclavage, ce qui eût bien étonné les héros de Plutarque, dont on pensait avoir emprunté les idées en même temps que les noms.

On peut dire, sans hardiesse, que l'idéal est une espérance faite de souvenirs. On conçoit alors que l'avenir soit formé de la combinaison du passé et du présent. L'esprit humain n'invente ni ne crée. Inventer, créer, sont des mots que nous appliquons aux combinaisons qui des choses anciennes font naître des choses nouvelles. Ainsi se conforme l'esprit aux faits, dont il est d'ailleurs l'émanation et l'expression. Ainsi se fortifie dans le domaine de la pensée la loi d'évolution reconnue exacte dans le domaine des faits. De même qu'il n'y a pas de formation spontanée en géologie, ni de génération spontanée en biologie, il n'y a pas de création spontanée de la pensée, et lorsque celle-ci devance ou déforme ses visions et ses souvenirs, par aspiration vers l'avenir ou par regret du passé, lorsqu'en un mot l'idéal s'affirme, il fournit une preuve de plus à la théorie de l'évolution.

L'idéalisme étant une irrésistible tendance à une vie meilleure, plus complète, prolonge en esprit les réalités actuelles. N'est-il pas, par là même, la forme pensée de l'évolution ? Qu'est-ce donc qui empêche qu'il n'en devienne l'agent conscient ? Ne l'est-il pas, d'ailleurs, ne l'a-t-il pas été de tout temps ? En France, où l'idée politique a toujours précédé le fait, n'avons-nous pas vu, notamment, les légistes poser, dès le XIVe siècle, le principe de l'égalité de tous devant la loi ! Dans le monde moral, est-ce que le christianisme n'avait pas posé, après les philosophies antiques, d'ailleurs, le principe de l'égalité des hommes dans la vie supra-terrestre !

Appliqué à la morale, à la politique, à la sociologie, l'idéalisme éclairé par la science peut avoir la valeur et l'utilité de l'hypothèse dans les sciences naturelles. Cette force, alimen-

tée par la connaissance du réel, disciplinée par la raison, doit être un des propulseurs essentiels de l'évolution individuelle et collective. La mépriser ou la négliger, c'est la laisser aux mains inexpérimentées de ceux qui ne cherchent pas des enseignements dans le passé, mais des exemples. Les esprits vraiment scientifiques, ceux qui ne se sont pas confinés dans le domaine qu'ils explorent et qui sentent la relation nécessaire entre toutes les parties de la connaissance, ces esprits-là n'ont jamais condamné l'idéalisme, qu'il s'appelle métaphysique en philosophie, hypothèse dans les sciences ou utopie en sociologie. Il est plus urgent que jamais qu'ils fassent partager leur conviction sur ce point à tous ceux qui ont une influence quelconque sur la pensée de ce temps, si l'on ne veut voir tomber aux négations stériles et aux scepticismes antiscientifiques, pires que les négations, de belles intelligences déréglées ou découragées. Le monde moral et social flotte en ce moment à l'abandon entre les deux écueils également périlleux du mysticisme, qui n'est que l'idéalisme non éclairé, et du matérialisme, qui est l'évolutionisme inorganique. Plantons un phare sur chacun de ces écueils, et ces lieux de perdition deviendront des havres de salut.

V

LE DEVENIR INDIVIDUEL ET LE DEVENIR COLLECTIF

Le sentiment le plus tenace dans l'homme est assurément celui de sa propre éternité. Le besoin de se survivre naît pour ainsi dire, avec l'éveil de la conscience, au sortir même de l'animalité pure. Aussi, l'homme a-t-il eu pour premier idéal un peu haut sa propre survie. Il lui est difficile de penser qu'étant aujourd'hui, il ne sera plus demain. Tant que l'esprit humain a pu croire au mystère d'outre-tombe et le supposer vivant, chaque groupement d'hommes s'est forgé un idéal de survie, calqué sur ses mœurs et sa cérébralité actuelles. Le besoin très idéaliste de justice et d'égalité trou-

vait là une satisfaction suffisante. La mort réparait les iniquités du sort, la vie n'était qu'une épreuve. Le Walhalla, les Champs-Élysées, le Paradis s'ouvriraient devant les forts, les justes, les doux. Les mal vivants seraient tourmentés éternellement. La morale trouvait, autant que la religion, son compte à ces croyances réparatrices.

Sont-elles permises, à présent que la science fouille les cieux sidéraux et les enfers géologiques? Où donc à présent se réfugiera l'homme qui ne veut pas mourir tout entier, où donc logera sa pensée qu'il croit éternelle, celui qui consent déjà avec tant de répugnance à abandonner sa carcasse aux vers du tombeau? Que celui qui sépare la pensée du corps, et croit qu'elle est par elle-même un corps susceptible de vivre sans les organes indispensables à la vie, ne pousse pas plus avant cette lecture. Il a son idéal à la mesure de son esprit; point n'est besoin pour lui d'en découvrir un autre. Ce livre est écrit pour ceux qui, avant de cesser de croire aux hypothèses spiritualistes, plaçaient tout leur idéalisme dans la survie personnelle, et qui, depuis que leur raison ne leur permet plus de croire, en sont venus à nier toute possibilité d'idéal, et à s'en désespérer.

Quel idéal, donc, adopter? Quel domaine rendre aux rêves et aux aspirations de notre contemporain, à présent qu'il sait que sa destinée personnelle s'arrête à la tombe; que, si haut que sa pensée se soit élevée, elle s'arrête avec la vie; que, quelque grande situation qu'il ait acquise, il la faudra quitter; et que, de même qu'il ne fut pas avant sa naissance, il ne sera plus après sa mort, — qu'un peu de pourriture, puis de cendre, puis plus rien!

A quoi bon, dès lors, l'effort, le sacrifice? Puisque la vie n'est qu'un moment, pourquoi les contraintes? Puisque le mal peut ne pas trouver ses sanctions, non plus que le bien, pourquoi les renoncements, et pourquoi pas le déchaînement des appétits? Nos aïeux ont été de grandes dupes. Sachons mieux nous conduire. Forts, écrasons les faibles. Faibles, appelons la ruse à notre aide. Puisque rien n'est devant l'impassible nature, qui nous jette un matin sous le soleil et un soir nous enfouit sous la terre; puisque le vice et la vertu, le

crime et l'héroïsme, la paresse et le labeur sont des expressions indifférentes de notre manière d'être, prenons-en ce qui nous sert et rejetons le reste. La société périra ! dit-on. Bah ! elle durera toujours autant que nous. Que nos neveux se débrouillent. Quel droit ont-ils à notre sollicitude, puisqu'au regard de la nature le droit n'existe pas !

Tel est le langage que prêtent aux incroyants les politiques des dogmes religieux, pour qui la divinité est une sorte de gendarmerie. La réplique est vraiment trop facile, et si les zélateurs des religions n'ont que ce motif qui les retienne eux-mêmes sur la pente de l'incroyance générale, ils ont bien tort de ne pas venir renforcer les rangs de la libre pensée. Si les religions sont un frein aux appétits et aux violences des primitifs, pourquoi la statistique criminelle est-elle plus élevée dans les régions rétrogrades de la France, où la religion a le plus d'empire, que dans les régions plus éclairées ? Pourquoi donc, dans l'histoire, relève-t-on de véritables périodes criminelles, qui sont en même temps celles où la foi religieuse était le plus ardente ?

La science découvre chaque jour que l'amoralité et la criminalité sont le résultat de l'inculture ou de la régression partielle du cerveau. Sauf excitation, frénésie, folie passagère par contagion, les foules sont incapables de crime et encore plus incapables, pris individuellement, l'immense majorité des individus qui composent ces foules. La sociologie nous apprend de son côté que, le cercle de solidarité de l'homme primitif étant plus restreint que le cercle de solidarité du civilisé, la trahison et le meurtre coûteront moins au primitif qu'au civilisé. Même, si le meurtre ou la trahison est commis envers un étranger — et est étranger quiconque n'appartient pas à la tribu, laquelle, parfois, se compose d'une dizaine de membres — ce sera une action méritoire, dont le primitif se vantera hautement. Ne faisons, d'ailleurs, pas sonner trop haut notre supériorité sur le primitif : notre cercle de solidarité est encore très restreint, et une guerre, en le restreignant davantage, peut nous faire une vertu du meurtre de notre semblable. De ce que chacun de nous est condamné par la nature à disparaître, il ne s'ensuit

pas que l'humanité disparaisse avec nous. Incessamment renouvelée par la mort et la naissance des individus éphémères qui la composent, elle n'en forme pas moins un tout vivant et agissant, une sorte d'être réel, que nous contenons d'autant plus en nous par l'intelligence que nous le connaissons mieux. Connaître, en effet, c'est posséder en esprit.

On juge du degré de culture d'un homme à sa conversation : vous parle-t-il de sa femme, de son chien, de sa maison, de sa santé ; se fait-il le centre de l'univers et n'admet-il dans son cosmos réduit que ce qui est lui, lui appartient ou le touche, vous êtes fixé : Vous avez en face de vous un primitif qui n'a pas encore pris conscience du monde extérieur, et par conséquent de la parcelle de ce monde qu'il croit s'être appropriée. Vous parle-t-il au contraire de vous, des vôtres, puis de la politique, des inventions et découvertes récentes, d'industrie, d'art : Vous savez que vous avez affaire à un homme apte à contenir dans son cerveau une part plus ou moins grande du monde extérieur, et par conséquent de sa propre personnalité. Dans le premier cas, il ne connaît même pas son prétendu domaine, il ne possède pas sa propre conscience ; tandis que, dans le second, il possède en esprit ce qu'il connaît. L'homme conscient, en dépit de la grossière apparence, présente donc une individualité plus affirmée et plus autonome que celui qui est esclave de son ignorance.

Celui-ci, en effet, est nécessairement livré sans défense à toutes les erreurs de son jugement imparfait. Les lois de la nature lui étant inconnues, il croira aux effets sans cause, aux miracles; rapportant tout à lui-même, il ne pourra mettre en doute sa propre éternité, et il se forgera pour le temps d'après sa mort des félicités à la mesure de ses instincts et de ses sentiments. Il ne s'élèvera même point, par la bonté, jusqu'à la moralité de saint François d'Assise, qui ne pouvait admettre l'éternité de l'enfer. Pourvu que sa place au paradis lui soit assurée, à lui et à ceux de son tout petit cercle de solidarité, l'enfer peut flamber le reste de l'humanité sans qu'il en prenne souci. Si on lui disait : « Il y a

un paradis, mais tu n'y entreras jamais », il nierait l'existence de ce paradis, et, retournant au matérialisme animal de ses ancêtres, il demanderait qu'on mît à manger et à boire dans sa tombe et qu'on y engloutît tous ses biens avec lui.

Celui-là, au contraire, s'il doute de la réalité des dogmes et des philosophies qui lui promettent la survie, même s'il ne peut croire que la pensée survive à la destruction du cerveau, ni que l'individu puisse sentir et désirer alors qu'il ne possède plus d'organes et n'existe plus même à l'état d'individu, celui-là a la résignation plus facile. Conscient de la solidarité qui le lie à l'espèce, il veut laisser trace de son passage par un bienfait. Il ne se satisfait pas de la seule satisfaction de ses sens. Le cerveau étant, chez lui, plus développé que les sens, il cherche de préférence les satisfactions cérébrales; et, comme ce développement le porte à songer à l'espèce plus qu'à sa propre personne, c'est dans les satisfactions de l'espèce qu'il trouvera sa joie. En une manière, il ne renonce pas à la survie. Il la transforme et l'épure. Au lieu de se survivre dans un bonheur égoïste, qu'il se sentirait d'ailleurs incapable de goûter, il se survit dans l'espèce enrichie de la part de bonheur qu'il aura contribué à lui procurer. Cette pensée, qui lui a donné une règle de vie où le devoir trouve en soi ses récompenses, suffit à lui rendre très doux le passage de la vie à la mort.

N'est-il pas là tout entier, le véritable idéalisme, sans rien qui choque la raison, bien au contraire, et additionné de toutes les utilités morales et sociales qu'il engendre naturellement. L'homme qui atteint à cette noble conception, au lieu de rêver à son devenir personnel, que tout lui dit devoir s'arrêter à la mort, rêve au devenir du monde auquel il appartient et auquel sa culture l'a porté à s'intéresser plus qu'à lui-même. Il substitue à l'idéal individuel, qu'il sait irréel et inutile, l'idéal collectif, qui satisfait pleinement sa raison et lui procure la plus haute satisfaction morale qu'il puisse imaginer. N'est-il pas ainsi plus réellement et plus complètement idéaliste que le dévot qui achète en bonnes œuvres et surtout en prières une part de paradis?

Ne l'est-il pas plus noblement aussi ! Quelle comparaison établir entre l'égoïste crédule, qui paie de menus sacrifices temporaires une éternité de joie, et l'altruiste conscient qui donne tout, fait sa joie d'agir ainsi et trouve dans cette joie une récompense tellement suffisante qu'il ne demande même à personne de lui en savoir gré.

Au devenir individuel opposons donc en toute confiance le devenir collectif, qui nous intéresse davantage à mesure que nous entrons plus avant dans la connaissance du monde. Accomplissons d'une manière réfléchie les tâches et les sacrifices que nous croyons nécessaires. Ainsi procédèrent les martyrs, les héros et les génies de l'humanité ; c'est parce qu'ils ont incarné et affirmé la conscience collective, que leur œuvre n'a pas été vaine, et que nous sommes entrés dans l'héritage qu'ils nous ont assuré.

Suivons l'instinct du peuple, cet instinct sauveur de l'espèce. Il renferme un idéal collectif qui fait la grandeur de chacun, tout en promettant la victoire à tous. Il appelle à l'œuvre commune toutes les intelligences et toutes les énergies. Il est, il fut, il sera toujours l'inépuisable réservoir de force et de vie. Les héros, les martyrs, les génies n'ont été que les interprètes de son désir obscur. Leurs actes, aujourd'hui justifiés, leurs sacrifices, aujourd'hui glorifiés, leurs prophéties, aujourd'hui vérifiées, leur ont été inspirés par le besoin qu'avait le peuple qu'on agît en son nom, qu'on se sacrifiât pour lui, qu'on créât l'avenir pour ses enfants. Si ce besoin n'avait pas existé, quelque persévérance, quelque hardiesse qu'ils eussent mises dans leurs actions et dans leurs pensées, actions ni pensées n'eussent compté pour rien dans le bilan de l'humanité. Si Empédocle descendit dans les profondeurs de l'Etna pour arracher à la nature un secret qui angoissait ses concitoyens, ce fut un grand homme; s'il s'y précipita pour illustrer son nom, ce fut un fou. L'histoire n'a pas que ces incertitudes ; elle a aussi ses injustices : n'avons-nous pas vu notre patriotisme local, en ses jours de mauvaise foi, comparer l'héroïsme de Rostopchine à la démence d'Erostrate ! Mais qu'importe à celui qui se satisfait en accomplissant son devoir !

L'humanité n'écoute et ne suit que ceux qui, émanant directement d'elle et lui ressemblant, synthétisent sa manière actuelle d'être, de sentir, de désirer, et expriment en vouloirs précis les sentiments et même les sensations qu'elle éprouve. Il arrive ainsi, bien souvent, qu'elle prend pour guides et pour chefs des gens qui ne la traduisent et ne la servent qu'un court moment, et la desservent et la trahissent ensuite. Trop souvent, son libérateur devient son maître. Trop souvent, elle décerne des couronnes au bouffon, et traîne un héros aux gémonies. Jamais elle n'accorde sa confiance à ceux qui ne lui sont pas contemporains et qui devancent leur temps. Elle les méconnaît ou les persécute, mais leur règne viendra quand sera née la génération à laquelle ils s'adressaient. Doivent-ils pour cela renoncer?...

Au contraire. Outre qu'ils ne le pourraient, les vérités d'ordre élevé donnant une trop pure joie à ceux qui ont la chance d'en être les interprètes, ils savent que leur évocation de l'avenir n'est pas inutile au présent, qu'elle n'a pas seulement la valeur d'une platonique annonciation, mais qu'elle peut hâter l'événement prévu. A mesure que la conscience générale s'éveille dans un plus grand nombre d'esprits, l'humanité acquiert de plus en plus le pouvoir d'agir sur sa destinée. Ce ne sont plus alors seulement, comme aux âges d'inconscience, les transformations géologiques, climatériques et nutritives qui règlent son évolution : la pensée acquise aide son industrie, en décuple les efforts, en multiplie les effets utiles; elle réalise l'idéal voulu : parce que, dans cet état de conscience, l'idéal perd son caractère chimérique et arbitraire ; il prend pour point de départ les réalités mieux connues et judicieusement combinées en synthèse ; en cet état de conscience, la volonté est réellement de l'action en puissance, l'homme ayant rapproché, les connaissant mieux, ces deux termes : le vouloir et le pouvoir. Il se produit ainsi un échange incessant. Les faits observés, connus, classés, créent l'idée, qui, à son tour, agit sur eux avec d'autant plus de force que, connaissant leur relation entre eux, elle a pénétré le sens de leur évolution.

En présence d'un tel idéal : prévoir notre destin et contri-

buer à le réaliser, nous pouvons sans regret laisser provisoirement le devenir cosmique et le devenir universel aux cogitations des métaphysiciens de l'école, de même que nous leur avons abandonné sans retour le devenir individuel. Nous pouvons les laisser rêver des prolongements, que d'ailleurs ils n'apportent pas, au parlage abondant des philosophies mortes. Ils peuvent édifier des ombres de rêves sur des nuages de songes. Si haut qu'ils croient aller, le télescope ironique du premier observatoire venu saura leur envoyer l'expression de l'indifférence générale pour leurs stériles travaux. Quand la connaissance enfin achevée de l'infiniment petit permettra à la science d'aborder celle de l'infiniment grand, de cette science surgira à temps la philosophie qui nous guidera dans ces régions aujourd'hui inaccessibles, et où l'esprit le plus robuste prendrait inutilement le vertige. Lorsque nos successeurs en seront au point d'entreprendre cette exploration avec fruit, les métaphysiques actuelles seront mortes depuis longtemps...

Nous qui voulons le rêve sain et utile, plongeons les racines de notre idéal dans la réalité. Jusqu'à présent, les égoïstes et les ignorants ont seuls fait montre d'idéalisme. Ne nous attardons pas à les désillusionner, laissons-les se coiffer magistralement de la couronne de carton doré qui fait les rois de maisons de fous, et allons résolument à la découverte des vérités de demain. Sur mille qui entreprendront cette conquête de l'avenir, et y trouveront la joie de l'esprit, un seul, peut-être, reviendra chargé de glorieux butin. Qu'importe ! puisque celui-là nous rapportera la part de mille. Son salaire de gloire ne lui sera payé que lorsque ses os seront en poussière. Qu'importe encore ! puisque, ainsi que les autres, il aura eu la joie de l'entreprise, et, n'en eussions-nous retiré aucun avantage positif, ils n'en auraient pas moins travaillé, tous, efficacement, à l'ennoblissement de l'humanité.

VI

ACTION DE L'UTOPIE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'utopie apparaît dans la littérature sociale en même temps, non que les malaises sociaux, ils sont coexistants à toute société, mais que leur mise en lumière par une culture supérieure. Le premier protestataire contre l'inégalité sociale et les maux qu'elle entraîne ne fut assurément pas une victime de cette inégalité, mais un témoin éclairé, personnellement désintéressé, à qui précisément le loisir que lui donnait son indépendance permit de réfléchir sur ces maux. La protestation des victimes, quand l'oppression est devenue intolérable, se traduit par des révoltes toujours vaincues, tant que ne s'y est pas associée la protestation des esprits éclairés et désintéressés sous la forme de l'utopie. C'est en ceux-ci que naît et s'incarne la conscience sociale. Elle se manifeste par une vue prochaine et locale, et ce sont alors des réformes, des améliorations, qui s'ensuivent. Apporte-t-elle un plan de rénovation qui entraînerait une subversion totale : elle n'est plus de son époque ni de son milieu. Elle s'est trop extériorisée dans le temps et dans l'espace. Utopie elle restera, jusqu'à ce que les faits réalisent une partie de ses prophéties.

Cependant, il est à remarquer que, si opposée que paraisse l'utopie au concept social qui lui est contemporain, elle se rattache à lui; ou plutôt, elle lui demeure enchaînée par des côtés essentiels, qui lui donnent une marque de date et de localité. Platon prend les institutions de Sparte pour le modèle de sa république, d'où les poètes sont bannis, mais non les esclaves, qu'il se garde bien d'affranchir. Thomas Morus, dans son *Utopie*, se montre fils de l'Angleterre alors uniquement agricole. Campanella, dans sa *Cité du soleil*, révèle son état en proposant à la société l'idéal monastique. Rabelais ne fait pas exception. La bonne compagnie, qui vivra en toute liberté dans sa joyeuse et docte abbaye, est

mise à l'abri du besoin par une rente du prince, et le « fay ce que vouldras » n'existe pas pour ceux dont le labeur produira cette rente.

Si l'on passe aux utopistes modernes, on voit que leur époque, le moment même où ils écrivirent, les marqua d'un signe aussi caractéristique. Pour ne retenir ici que les plus géniaux, les plus novateurs, Saint-Simon et Fourier, on est frappé de l'influence que prit leur temps sur eux. Ainsi justifient-ils cette vérité que nulle pensée ne se crée, mais est la transformation par combinaison nouvelle des pensées qui la précédèrent et sans lesquelles elle ne se produirait pas. Saint-Simon et Fourier devaient donner comme point de départ à leur pensée le point d'arrivée de la pensée contemporaine. C'est parce qu'ils sont partis du connu pour aller à l'inconnu que leur recherche audacieuse n'a pas été vaine. Ils ont prolongé en esprit les réalités dont ils étaient les témoins informés et sagaces. Ils ont erré dans les espaces, certes, mais ils ont rapporté de leur course vagabonde des trésors qui nous sont à jamais acquis. Si leur utopie a son point de départ dans les faits ambiants, leur philosophie s'abstrait-elle au moins du temps et du milieu ? Saint-Simon ni Fourier ne sont pas contradictoires à ce point, et leurs principes philosophiques reflètent exactement les deux aspects essentiels de la pensée de leur temps. Le néo-christianisme qui encombre inutilement la doctrine du premier, et la fera sombrer sous la direction plus théologique que sociologique du père Enfantin, vient à l'heure où les jésuites triomphants soulèvent la protestation des esprits vraiment religieux et où s'ébauchent, en réaction, divers essais de rénovation du catholicisme. Le second emprunte sa philosophie à l'utilitarisme anglais élargi par le sensualisme du dix-huitième siècle, et en fait la base de tout son système. Tous deux sont, quoi qu'ils disent, des fils de la Révolution française, dont ils représentent les deux grands courants avec le même point de contact : une foi ardente, indéfectible, au progrès continu, indéfini de l'espèce humaine.

Saint-Simon émancipe la femme. Il en fait l'égale, la complémentaire de l'homme. Pour lui, le couple est l'individu

parfait, sans que l'homme ni la femme abdique sa personnalité, au contraire. Cette vue d'avenir n'est pas encore vérifiée, dira-t-on, un peu légèrement. Pourtant le développement de l'ordre industriel, également prévu par Saint-Simon, nous montre un nombre croissant de femmes pour qui la famille n'est plus ni une protection ni une contrainte, puisque le salaire leur assure — à quel prix, hélas ! — l'indépendance personnelle. Nous allons donc à grands pas vers la preuve que le génie de Saint-Simon n'a pas été en faute. Il existe, d'autre part, un si grand nombre de femmes, — nombre qui va sans cesse en augmentant à mesure que l'instruction publique modifie l'éducation privée et générale, — encore incorporées socialement à la famille et qui aspirent, non point à en sortir, mais à y être libres, et même à être libres d'en sortir si la famille s'oppose au complet développement de leur personnalité. Sur ce point encore, la vue d'avenir de Saint-Simon se vérifie, et la preuve totale n'en est plus qu'une question d'années.

Les disciples de Saint-Simon, qui se recrutèrent dans l'élite intellectuelle de l'époque, connurent, grâce à lui, grâce à ses indications, le sens de l'évolution industrielle qui s'annonçait à peine. Éclairées par son génie, leurs connaissances économiques, industrielles et scientifiques les mirent à même d'être les organisateurs du régime capitaliste qui domine et dirige aujourd'hui le monde industriel. Saint-Simon, on le voit, fit mieux que prédire l'avenir. Il donna l'impulsion première au mouvement d'association des intelligences et des capitaux, par lequel le dix-neuvième siècle a opéré dans les rapports sociaux une révolution sans précédent et sans équivalent dans l'histoire, et dont les conséquences sont incalculables. Sans méconnaître les vices et les inconvénients du régime capitaliste, auquel l'égoïsme et la paresse d'esprit des dirigeants et des possédants refusent, seuls, le caractère transitoire qui est son essence même, — vices et inconvénients aggravés précisément par la résistance qu'opposent à l'évolution du régime les minorités, qui en sont les illégitimes bénéficiaires, — les esprits clairvoyants savent qu'il aura été le moyen inévitable,

nécessaire, par lequel les producteurs accéderont enfin à la vie sociale.

Ici, nous saisissons la puissance de l'utopie, quand elle est formulée par un cerveau qui a pu devenir le récepteur de la pensée maîtresse de son temps, et la rendre plus grande au temps qui suit le sien. L'utopiste n'annonce pas seulement les faits. Son action les prépare, et ses successeurs, couvrant la France de chemins de fer et d'usines, les réalisent. Ils tracent le canal de Suez et la révolution économique, de locale, devient mondiale, avec des répercussions qui changent en quelques années toutes les conditions de la politique internationale. Le plus grand nombre, dont se préoccupa Saint-Simon, marche vers son amélioration matérielle et morale par un dur chemin ; mais il faut bien se dire que nul autre ne pouvait lui être ouvert. L'idée de l'association pour la production ne pouvait trouver sa première application par en bas. Quand le jour vient, c'est toujours les sommets qui sont éclairés les premiers. Mais déjà le soleil monte sur l'horizon ; nulle partie de la plaine où gémissent les laborieux ne demeurera dans l'ombre.

Fourier participe avec Saint-Simon aux progrès dont notre siècle a été le témoin. Par sa théorie de l'accord des individus en qui l'émulation se substitue à la concurrence, par sa métaphysique de l'intérêt bien entendu, par sa magistrale réhabilitation des passions, il concourt à une révolution morale parallèle à la révolution matérielle qu'annonce et prépare Saint-Simon. Celui-ci, d'ailleurs, rompt également avec le renoncement chrétien. Leur révolte contre la morale héréditaire est d'une telle qualité qu'elle ne fait pas un seul libertin. Elle n'affranchit que ceux qui sont dignes de la liberté.

Selon Fourier, nos passions ne sont nuisibles à nous et à autrui que parce que notre ignorance, ou bien les entrave dans leur essor légitime, ou bien les laisse sans emploi utile. Harmonisons ces nécessaires mouvements de l'être humain au lieu de les opposer en nous et entre nous, et ils nous donneront la plénitude de la vie. Le plaisir ininterrompu devient une corvée aussi rebutante que le travail sans repos

comme sans variété. Les hommes de pur loisir sont forcément inintelligents dans le choix de leurs plaisirs, dans l'emploi de leurs passions. Ces passions sont purement mécaniques, la raison ne les règle pas. Ces plaisirs sont peu variés et, partant, plus sensuels que cérébraux. Nos sens se fatiguent et se rebutent plus vite que notre cerveau : aussi n'aurons-nous de véritable jouissance dans nos plaisirs qu'autant que notre intelligence y saura introduire de la variété. Il en est de même pour nos travaux. Fourier observe fort justement que le même geste professionnel, rendu nécessaire à la production rapide par la division à l'extrême du travail, amène des déformations physiologiques et même une dépression cérébrale. Alternons les travaux : l'hygiène et le plaisir y trouveront leur compte en même temps que notre intérêt. Par la variété, transformons en plaisirs nos travaux, et nous serons étonnés de notre puissance de production et de jouissance. Cette admirable leçon d'équilibre physique et mental donnée par Fourier : le travail devenu le plaisir et le plaisir ayant cessé d'être une servitude, n'est-ce pas le programme de la vie normale complète ! Voici, déjà agrandi et rendu plus pratique, le programme de Thélème qui se précise : nos pédagogues s'en inspirent; notre enseignement public, vaille que vaille, y puise des principes et des méthodes, qui se classent et se perfectionnent lentement : la piscine et les jeux scolaires, l'atelier de menuiserie et les promenades, les colonies de vacances et les leçons de choses habituent l'enfance à cette attrayante variété dans les occupations utiles. L'idéal de l'homme, avant qu'il soit longtemps, se formera des souvenirs de l'enfant, et le citoyen voudra réaliser, en l'adaptant à sa taille, la règle de vie de l'écolier.

Fourier avait au plus haut degré le sentiment de l'ordre en même temps que celui de la liberté. Ce double sentiment (contradictoire seulement pour les esclaves de l'arbitraire organique, qui est le despotisme, et de l'arbitraire inorganique, qui est la licence) domine toutes ses combinaisons sociologiques idéales : l'homme peut devenir le directeur et l'utilisateur de ses passions, il peut se gouverner lui-même, il le doit : voilà pour l'ordre. C'est dans les conditions

matérielles du bien-être qu'il trouve les moyens de se mouvoir de manière à satisfaire complètement ses besoins et ses passions : voilà pour la liberté. Comment établira-t-il cet accord? Tout individu est, selon lui, supérieur aux autres dans une branche quelconque de l'activité humaine. Tel est meilleur géomètre, et tel meilleur danseur. Loin de répugner aux hiérarchies, Fourier les multiplie, afin que chacun y trouve la sanction de sa primauté dans le genre où il excelle et où, par voie de conséquence, il donne à l'humanité son maximum d'utilité. Il en crée, de ces hiérarchies, autant qu'il peut imaginer de modes de l'action et de la pensée. Les ambitions les plus déréglées, les plus dangereuses naguère pour l'ordre et la paix de la communauté, sont par lui ainsi satisfaites en même temps qu'accordées. Il laisse au pape sa tiare, et couronne le marmiton devenu un savant hygiéniste sous le nom de gastrosophe ; le bâton d'un chef de musique ne s'oppose pas au sceptre d'un monarque et ne lui est pas inférieur. Ne sourions pas : il y a là une image à la fois poétique et saisissante de la diversité dans l'égalité. A l'avenir de démontrer que cette leçon n'aura point été perdue.

VII

LE SENS ACTUEL DE L'ÉVOLUTION SOCIALE

Par ce que l'utopie a pu donner, au temps où les sciences sociales se cherchaient encore, on peut imaginer ce que donnerait un idéalisme social qui aurait pour base solide l'ensemble des phénomènes sociaux observés, classés, et finalement rattachés les uns aux autres par une vue philosophique. Ce prolongement en esprit des réalités sociales actuelles serait fructueux, à la condition d'être éclairé par la théorie de l'évolution, qui est aujourd'hui l'hypothèse la plus satisfaisante, et servi par une méthode rigoureusement scientifique. Ce serait, dira-t-on, renvoyer les rêveurs à l'école. Certes, mais à l'école des faits, qui seuls peuvent alimenter le rêve et le féconder. Appelons toutes les sciences à former notre idéal.

Plus elles y auront contribué, plus nous aurons de chances qu'il soit conforme à la réalité de demain.

On sait aujourd'hui que nul phénomène social n'est isolé, que nulle institution n'évolue à part. Nos croyances et nos mœurs, notre industrie et nos arts, nos conflits de classes, de nations et de races, nos codes, forment un tout dont chaque partie se rattache aux autres par une dépendance plus ou moins étroite. Telle découverte géographique entraîne des conséquences économiques, lesquelles entraînent à leur tour des conséquences politiques, morales et sociales ; et ainsi de suite.

Encore qu'il faille se défier des comparaisons, on peut dire avec Spencer que plus les sociétés, en se perfectionnant, acquièrent de ressemblance avec les individus des espèces supérieures, plus elles manifestent la solidarité qui lie tous leurs organes. Dans les sociétés primitives, chaque groupe, chaque famille est un organisme complet, mais rudimentaire et quasi-autonome. On pourrait, dans les peuples ainsi organisés, tailler des peuples indépendants qui vivraient de leur vie propre, comme vivent certains fragments d'animaux rudimentaires. L'organisme de nos civilisations est plus délicat. De même qu'on ne peut blesser un animal des espèces supérieures sans qu'il y ait réaction sur les autres parties non atteintes de l'organisme, de même toute modification sociale, toute perturbation en apparence insignifiante se répercute sur toutes les parties du corps civilisé et y produit les plus lointaines conséquences.

Prenons un exemple dont nous sommes journellement frappés, car, par sa contradiction apparente, à maintes reprises, il a douloureusement ému certains partisans du développement pacifique de la civilisation : En même temps que le régime démocratique achève ses conquêtes dans l'ordre politique, le militarisme se développe dans toute l'Europe, et chaque frontière est aujourd'hui une forteresse. Mais est-ce le système militaire de l'ancien régime, où une nation de vingt-cinq millions d'hommes se gardait ou même faisait des conquêtes avec une armée de cent mille soldats ? Non, quelque réveil apparent de barbarie qu'attestent les

budgets de guerre toujours croissants, on est forcé de reconnaître l'influence de la démocratie sur la constitution même des armées modernes, où, sauf les cadres, il ne se rencontre plus de militaires professionnels. L'égalité pour tous du service militaire, en même temps que les réductions successives de la durée de ce service, tendent à faire des armées européennes des gardes nationales, excellentes pour la défense territoriale, mais de moins en moins aptes à la guerre de conquête. Pour un temps, les citoyens se militarisent, mais on prévoit déjà l'instant où, logiquement, c'est les armées qui se civiliseront. Osera-t-on, alors, faire de ces forces, devenues conscientes, l'instrument des ambitions des uns ou des rancunes des autres, et ne trouvera-t-on pas dans la notion du droit des nationalités, désormais entrée dans le cerveau de chaque peuple souverain, une protection suffisante pour chaque frontière !

Il faut signaler aussi une autre conséquence, heureuse pour l'avenir, de l'excès actuel de militarisme. Sans l'armée, que d'hommes eussent vécu toute leur vie dans l'étroit et rudimentaire cercle d'activité et de solidarité que constitue le village ! Le soldat revient au pays avec d'autres mœurs, de nouveaux goûts, des aspirations jusqu'alors comprimées. Il n'y restera pas longtemps, dans ce petit groupe où il ne trouve pas de quoi satisfaire l'individu nouveau qu'il est devenu. Il fuira vers la ville, vers un cercle d'action plus étendu ; il y complétera son acquis social. Que s'il reste au village, ce sera non pour se plier aux mœurs anciennes, mais pour les modifier et les rapprocher de la vie normale des sociétés en marche vers plus de civilisation, c'est-à-dire vers plus de bien-être.

Qu'il reste ou qu'il émigre, dira-t-on, cet homme nouveau aura contracté des besoins qui lui seront des souffrances. Eh ! toute satisfaction n'est-elle pas payée d'une souffrance ! Il rapportera au pays les vices des grandes villes, cela est inévitable. Mais il rapportera aussi un cerveau préparé à recevoir, sinon en lui-même, du moins dans sa très proche descendance, un enseignement d'hygiène physique et morale ; et cet enseignement, de degré en degré, finira par transformer

en passions utiles les vices dégradants du primitif, ivre de son contact avec la civilisation et qui forcément n'a pris d'elle, au premier abord, que ce qui était le plus à sa portée, c'est-à-dire le mauvais et même le pire.

On voit, par cet exemple indiqué sommairement, quelle solidarité étreint les diverses parties du corps social et les phénomènes qui les manifestent. Il va donc de soi qu'on ne peut songer à réformer ou à transformer l'une quelconque de ces parties, non seulement sans les connaître toutes dans leurs caractères propres et dans leurs points de contact, mais encore sans être préoccupé de l'influence qu'aura sur les autres institutions la réforme, la transformation ou la suppression de l'une d'entre elles.

Toutes ces précautions étant prises, dans quel sens peut-on formuler utilement un idéal social ? Évidemment dans le sens de la plus vive aspiration de l'humanité. Cette aspiration est d'apparence complexe. Il faut savoir la ramener à l'unité. D'instinct, l'humanité cherche la sécurité ; ce besoin de sécurité la fait conservatrice. Mais elle veut aussi le bien-être ; et ce besoin de bien-être la rend novatrice. Si donc on parvient à lui démontrer que les formes sociales ne sont pas éternelles, qu'elles sont faites pour l'homme et non lui pour elles, qu'enfin leur organisation actuelle diminue de jour en jour les chances de sécurité, elle deviendra volontiers révolutionnaire.

L'insécurité actuelle ne peut être niée ; elle est la caractéristique même de notre régime de transition. Les économistes eux-mêmes, sciant là encore la branche sur laquelle ils reposent, tirent argument de cette insécurité contre le socialisme en démontrant que l'accumulation capitaliste, si elle fait des classes, ne fait pas des castes, puisque la richesse ne séjourne pas plus de trois ou quatre générations dans une même famille. Ce circulus bourgeois suffit à les contenter. Du moment qu'il y a roulement dans l'injustice et dans l'inégalité, leur sentiment de la justice et de l'égalité se déclare satisfait.

Ceux qui font de la sécurité sociale la somme des sécurités personnelles ont le droit d'être plus exigeants ; la misère du petit-fils ne les console pas des rapines de l'aïeul. Ils ne la

considèrent ni comme une indemnité ni comme une rançon, car si l'avarice de l'un créa une fortune que la prodigalité de l'autre dissipe, on ne voit pas en quoi ces deux vices, également méprisables, profitent à l'humanité. L'argent volé par l'aïeul aux laborieux ne sera pas rendu aux laborieux par le petit-fils prodigue, mais servira à augmenter la démoralisation publique, non seulement par le scandale d'une richesse mal employée, mais encore et surtout par l'œuvre de dépravation que cet argent accomplira sur ceux qu'il aura seulement effleurés. Non, le fils prodigue ne rend pas à la société les millions du père avare. Ce n'est pas au travail, ni à l'art, ni à la science qu'il consacre cet or acquis par droit de naissance ; il ne connaît que le travail louche des parasites, il calque sur eux, sur leur abjection, tout le reste de l'humanité ; il n'encourage en fait d'art que les poses lascives des danseuses, et à la science il ne donne que son corps délabré à soigner. Ses libéralités sont pernicieuses : elles provoquent un malsain pullulement d'escrocs, de filles et d'entremetteuses.

La sécurité sociale ne peut donc se trouver que dans la solidarité des membres utiles de la société. C'est aux œuvres de production que la solidarité doit s'exercer ; de même que, par leur moyen, la richesse publique s'accroît, de même leur but est de donner à chacun la garantie qu'il aura sa part de cette richesse. Cette garantie, les possédants, qu'ils travaillent ou non, la trouvent dans le système des actions et des obligations ; les risques mêmes que pourrait courir leur capital sont atténués par le système des assurances. Il faut que l'ordre social trouve de semblables garanties pour les producteurs que l'organisation actuelle a séparés du capital. Par quel moyen le régime capitaliste donne-t-il de telles garanties à ses bénéficiaires ? Par la pratique de l'association, qui implique solidarité. Le socialisme, donc, en étendant ce moyen à tous les producteurs, ne remonte point le courant des faits actuels ; il suit leur mouvement et les fait servir à tous au lieu d'en laisser le bénéfice à la minorité. Et c'est, par suite, dans l'association intégrale, avec ses garanties contre les risques de toute nature, que les producteurs

trouveront la sécurité qui leur fait de plus en plus défaut.

Mais l'homme ne vit pas seulement de pain. Si l'association devait correspondre à une diminution de liberté pour l'individu, et si l'individu devait s'incorporer passivement à une sorte de machine sociale, bon nombre d'entre les meilleurs préféreraient l'indépendance affamée à cette situation humiliante de rouage abondamment graissé, mais graissé à heure fixe. On aura beau objecter que la substitution de la machine à l'outil oblige les producteurs à subir une étroite discipline industrielle, et que le socialisme, qui n'a pas créé cette discipline, ne pourra pas davantage la supprimer, puisque c'est grâce à elle qu'ils se procureront abondance et loisir ; il n'en demeurera pas moins que l'homme veut être libre et qu'un rouage, si bien graissé qu'il soit, n'est pas libre. La question sociale repose sur la question économique, mais la question économique n'est pas toute la question sociale, qui est la question même de la satisfaction complète de l'individu dans tous ses désirs, autant qu'il peut trouver en lui-même et dans l'effort combiné de ses semblables les moyens de les satisfaire. Il est entendu que la liberté n'est pas la faculté donnée ou reconnue à chacun d'agir à son caprice, fût-ce aux dépens de ses voisins. Une telle conception de la liberté est la négation même de la liberté. Le « fay ce que vouldras » doit devenir la devise de l'humanité, parvenue dans son ensemble à l'état conscient, mais seulement lorsque chacun saura ne rien vouloir qui soit contraire à l'intérêt de tout ou partie du corps social ; c'est-à-dire lorsque la conscience, développée en chacun de nous, y aura établi des sanctions intérieures assez puissantes pour se substituer sans péril aux sanctions extérieures. Il faut bien que les plus impatients amis de la liberté absolue en conviennent : un tel état de perfection individuelle et sociale est en notre temps le privilège douloureux d'une infime minorité. Il faut bien encore qu'ils conviennent de ceci : cette élite intellectuelle et morale peut résister à la persécution qu'exerce nécessairement la masse contre elle ; mais elle ne résisterait pas à une poussée de cette masse soudain privée des sanctions extérieures qui la soutiennent autant qu'elles la contiennent.

La loi est donc aujourd'hui et devient chaque jour davantage une garantie de liberté, à mesure qu'un plus grand nombre de citoyens concourent d'une manière de plus en plus consciente à faire œuvre de législation. Egalement, l'association est aujourd'hui et tend à devenir davantage une garantie de sécurité à mesure qu'un plus grand nombre de producteurs y participent. Aussi, nous pouvons prévoir un temps où l'état conscient sera celui de l'unanimité, et où par conséquent les sanctions intérieures se substitueront aux sanctions extérieures ; de même nous pouvons prévoir un temps où l'association des efforts et moyens de production nous aura faits si riches de toutes les choses aujourd'hui appelées marchandises que, l'abondance leur ôtant toute valeur relative, chacun pourra user de ces produits sans aucune limite que celle même de ses besoins éclairés par sa raison. On voit de reste, sans qu'il soit besoin de passer ici en revue les autres formes sociales, comment serviront réciproquement à leurs fins respectives l'évolution de la liberté et l'évolution de la propriété ; comment une augmentation de sécurité concourra à donner plus de liberté, et comment une augmentation de liberté favorisera les initiatives utiles à l'accroissement de la puissance matérielle de l'humanité. Cet échange vivifiant, que chaque progrès rendra plus efficace, en même temps que plus actif, peut ouvrir au rêve éclairé par la science les plus magnifiques perspectives. A mesure que, pénétrant la loi de solidarité des phénomènes sociaux, l'esprit humain s'élèvera davantage aux vues d'ensemble génératrices d'efforts utiles vers le mieux, la loi de solidarité des individus se fera mieux connaître ; toute pensée sera réellement un acte en préparation, et non plus le miroir brisé où se reflètent en désordre les ruines du passé et les constructions du présent. Voir l'avenir, ce sera le faire.

VIII

A LA CONQUÊTE DE L'UNIVERS

Douter de l'avenir serait douter du présent. L'avenir a ses éléments dans les mouvantes réalités du présent. On ne peut supposer l'impossible, c'est-à-dire que la société est à jamais cristallisée dans ses formes actuelles, ou l'absurde, c'est-à-dire qu'elle pourrait évoluer en sens inverse de la direction générale suivie depuis ses origines jusqu'au temps présent.

Quel siècle verra la liberté si consciente, que les lois elles-mêmes n'auront plus besoin d'en être l'expression et la sanction? Quel siècle verra la production si active, en même temps qu'harmonieusement réglée, que toute notion de tien et de mien sera devenue un atavique instinct des temps de lutte pour la vie enfin disparus? Il importe véritablement fort peu. Ceux qui savent prévoir les progrès savent aussi s'attendre aux régressions, progrès et régressions ayant été jusqu'à présent et devant être éternellement l'inévitable rythme qui a scandé la marche de l'humanité. Pour la réalisation de l'idéal social qu'il nous est permis d'entrevoir, en nous gardant bien de la puérile précision de détails où échouèrent tous les utopistes, la question de temps ne saurait exister. Il nous suffit de savoir que, dans ses grandes lignes, l'avenir sera conforme au plan dont nous lisons l'esquisse dans le présent. Laissons le souci de la date à ceux que préoccupe le souci des détails, et vivons notre beau rêve.

— A quoi bon le vivre! diront certains, puisque, informés de l'avenir, nous savons que, si magnifique soit-il, il aura son lendemain d'apogée, sa décadence graduelle et sa fin. Est-ce donc pour augmenter le désespoir des plus audacieux rêveurs que vous encouragez leur audace! Ne savons-nous pas que l'humanité qui est fixée sur notre planète est condamnée à disparaître le jour où le soleil cessera de tout vivifier? Oui, cette terre sur laquelle nous aurons basé nos glorieux espoirs sera un jour un globe mort promenant son

inutilité dans les espaces obscurs. Les savants annoncent à quelques siècles près le moment où le soleil aura cessé de nous envoyer ses derniers rayonnements. Voilà donc où auront abouti les grandioses réalisations et les espérances plus grandioses encore ! Puisque tout meurt, les mondes comme les individus, c'est donc la mort qui est le terme de nos espérances. Vaniteux philosophe, ose donc nous déclarer que ceux à qui tu promets de si glorieux destins ne mourront pas ! Si ton idéal a une mesure dans le temps et dans l'espace, s'il ne nous ouvre pas l'infini, comme domaine et comme durée, qu'est-ce donc qui le distingue du grognement d'un porc affamé ? Il n'y a plus, alors, entre cette expression du besoin animal et ton idéalisme, qu'une différence de quantité, mais non de qualité. Et cette quantité, si grande la fasses-tu, a pour lugubre limite la limite de toute chose. Puisque tel est notre destin, laisse-nous rêver les mensonges qui adoucirent nos souffrances passées. Et si nous ne pouvons plus y croire, hélas ! trop instruits par tes pareils, laisse-nous plutôt revenir à l'inconscience primitive, qui fera refleurir peut-être en nous les illusions consolantes. Ne nous as-tu tant portés en dehors et au-dessus de nous-mêmes qu'afin de nous mieux montrer et de plus loin notre misère future et le néant qui y mettra fin ! Puis-je être heureux, si je sais que, dans autant de milliers d'années qu'il te plaira, l'espèce à qui tu m'as enfin intéressé doit misérablement périr de froid et de faim ? Toute vérité est une désillusion : comment, alors, osas-tu faire reposer l'espérance sur la vérité ! Tu ne chevauchas donc la chimère que pour la conduire aux vérités désespérantes ! Tu ignoras donc que le bonheur se mesure aux possibilités que nous avons de réaliser notre idéal ! La brute repue est heureuse. Mais de quelle réalité repaîtras-tu les fils de l'intelligence, toi qui ne peux ignorer que la connaissance des choses augmente la distance qui sépare le réel de l'idéal, comme si un dieu jaloux voulait nous châtier de cet empiétement sur son domaine ! Si tu veux supprimer cette distance, ose nous promettre l'éternité. Cela, tu ne le peux, puisque tu prétends ne parler qu'au nom de la vérité !

— Hommes de peu de foi, quels miracles nouveaux vous faut-il donc pour vous donner confiance ! Regardez en arrière et considérez l'immensité du chemin parcouru depuis que la vie organisée parut sur ce globe. Comptez que l'homme est le dernier-né des enfants de la terre. Estimez la distance qui vous sépare du primitif de Neanderthal. Supposez que vous êtes à mi-chemin de votre évolution ascendante, et voyez ce qui vous reste à acquérir et à connaître... D'ailleurs, à votre aise ! Souhaitez, si vous le pouvez, le retour à l'inconscience de la monère et à l'insensibilité du cristal. Mais non, vous ne le pouvez : vous êtes les prisonniers de votre destin, les otages de votre gloire. Il vous serait plus facile, dès aujourd'hui, de réaliser les rêves les plus audacieux, de recréer un dieu réel, de rebâtir un paradis dans les cieux et de vous y abîmer tous dans une éternité de délices, que de revenir seulement à la période des cavernes. Homme, quoi que tu fasses, tu es la proie de l'idéal, et il t'emportera malgré toi toujours plus loin, toujours plus haut. Semblable au pêcheur du conte arabe, tu as délivré le génie colossal qui était renfermé dans une fiole minuscule, — ton cerveau : Et si tu n'es le maître de ton génie, il te servira malgré toi. Mais non, tu ne résisteras point. Tu prendras conscience de la poussée inconsciente de toute chose vers la perfection. Tes faibles organes, tu en augmenteras la force et le nombre. Tes os eux-mêmes seront renouvelés par des chimies qu'on n'ose encore prévoir. Tu parviendras, si tu le veux, et il faudra bien que tu le veuilles, à des longévités qui dépasseront celles des mythes hébreux. Ton organisme renouvelé connaîtra d'autres moyens de nutrition et de moins grossières jouissances. Et, tandis que tu conquerras le temps, tu conquerras aussi l'espace. Si tu ne trouves le moyen de rallumer le soleil qui s'éteint, ou de t'en allumer d'autres, tu quitteras cet univers vieilli et, colon ailé, tu peupleras les espaces sidéraux.

Plus haut, encore plus haut ! Quoi ! tes ancêtres, ces grossières brutes, ont rêvé des dieux que notre mentalité dépasse à peine, et tu ne pourrais être le dieu que tu peux concevoir ! Encore une fois, si la lâcheté de cœur et d'esprit te tient,

regarde en arrière. Tu veux l'infini de temps et d'espace. Tu l'auras. Oui, tout ce que tu imagines, tu le pourras. Ton rêve se projettera en réalités splendides d'où tu t'élanceras encore plus loin, encore plus haut. Ivre de puissance, tu ne seras pas rassasié encore : tu ne le seras jamais. Toujours tu désireras et toujours, entends-tu ! ta satisfaction engendrera de nouveaux désirs. L'infini est ton domaine, puisque tu sais qu'il existe. Chacune de tes conquêtes en appellera d'autres, et si tu meurs, c'est que, lassé enfin, tu auras voulu l'anéantissement glorieux de tout dans le magnifique désespoir de jamais étreindre l'absolu.

DEUXIÈME PARTIE

LA PROPRIÉTÉ IDÉALE

I

LE SENTIMENT DE LA PROPRIÉTÉ

Notre esprit est tellement habitué à s'exercer sur les mots que nous finissons par ne plus voir exactement les choses, tant les signes qui les expriment en ont obscurci la notion pour notre entendement. Ainsi, le sentiment de la propriété est un des plus précis et des plus clairs parmi ceux que nous sommes à même d'éprouver. Il était sans doute trop simple de le concevoir en ce qu'il est et comme il est, puisque les juristes et les économistes ont éprouvé le besoin de l'embrouiller et de l'obscurcir en se prêtant un mutuel appui, sinon de mutuelles lumières, dans cette belle besogne où le droit déforme, masque ou nie les faits dont il est censé exprimer les rapports; tandis que la métaphysique achève de les rendre méconnaissables, grâce au miroir faussé, convexe ici, concave ailleurs, qui lui sert à les réfléchir. Croit-on avoir rendu la propriété sacrée et inviolable quand on a gravement formulé qu'elle est un droit, et qu'elle tient au plus profond des fibres humaines? Si elle est un droit, comment des membres du corps social peuvent-ils être dépossédés de leur droit? Et si elle tient tant au cœur de l'homme, pourquoi y a-t-il un si grand nombre d'hommes dont le cœur pourrait saigner d'avoir été séparé d'elle?

Disons plus simplement qu'elle est un moyen d'existence,

et que seul le travail la produit, l'entretient et l'accroît. Toute propriété est, ou bien instrument de production, ou bien objet de consommation ; elle peut être à la fois l'un et l'autre : le même esclave du centre africain qui porte un fardeau de bois ramassé dans la forêt, rôtira sur son fagot allumé par lui si la chasse du maître a été infructueuse. L'idéal, pour ce malheureux noir, quel est-il ? D'être propriétaire au lieu d'être propriété. Les jouissances qu'on tire de son labeur et que sa propre chair est exposée à compléter, il voudrait les tirer du labeur et au besoin de la chair d'un autre.

Il s'entend de reste qu'on ne produit pas pour produire, mais pour consommer. Si notre nègre a pour idéal d'être propriétaire d'un autre nègre, c'est d'abord et essentiellement parce que cette propriété assurera sa subsistance ; il ne conçoit pas que chaque homme y pourvoie pour son propre compte, du moment qu'il peut forcer son semblable à s'acquitter de ce soin. Malgré les grandes phrases qui sont le décor de notre civilisation, au regard des esprits encore inaptes à découvrir le fait inique sous le mot pompeux qui le recouvre, — telle la victime sous les fleurs dont la parait le sacrificateur antique, — nous sommes encore à une trop courte distance du concept africain de la propriété pour avoir le droit de le regarder de haut. Avoir remplacé le droit du plus fort par celui du plus habile, et le rôti humain par le rosbif ne constitue pas, après tout, un très grand progrès, si l'on envisage ceux que l'humanité peut légitimement espérer d'accomplir. Les envisager, ces progrès, c'est se tenir déjà bien loin et bien au-dessus des faits actuels ; ceux qui ont l'ambition de l'avenir ne peuvent avoir l'orgueil du présent.

Du sentiment primordial de la propriété pour son utilité propre naîtront ensuite le sentiment de la propriété en soi, et toutes les vanités qu'il entraîne : Mais, à l'origine comme ensuite au fond du sentiment de propriété, il y a ceci et il n'y a que ceci : la satisfaction des besoins assurée par la propriété, — de même qu'au fond du sentiment amoureux, quelque soin que nous ayons pris de dissimuler la brutalité de notre recherche sous mille parures morales et sentimentales, nous trouvons, persistant jusqu'à ce que la satisfaction physique

l'ait apaisé, ceci : le besoin génésique. Nous pouvons traduire en sentiments nos besoins ; à mesure que nous nous affinons, ces sentiments peuvent s'additionner de sentiments étrangers tels que la vanité, la gloire, la pudeur, voire l'esprit de sacrifice ; mais nos besoins se retrouvent au fond de ces divers sentiments, et c'est finalement à satisfaire ceux-là que sont employés ceux-ci. Il est vrai que nous pouvons pousser la noblesse morale, dont les sentiments dérivés ou contingents sont l'expression, jusqu'à perdre complètement de vue le besoin qui les a suscités. C'est ainsi que tel, par respect pour le droit de propriété, refusera l'héritage d'un parent enrichi par la rapine et que tel autre, en vertu même de son amour, acceptera que celle qu'il aime soit heureuse avec le rival qu'elle lui a préféré. Mais qui ne voit, par ces exemples mêmes, que, si désirable que soit leur généralisation, de tels cas sont à la fois trop exceptionnels et trop rares pour constituer la règle ?

Si donc tout homme a pour idéal d'être propriétaire, c'est que tout homme est dominé par des besoins liés à son existence même, et que la propriété assure la satisfaction de ces besoins. Cela est tellement vrai qu'on voit l'idéal de la propriété varier selon les milieux, au moins dans son objet et dans sa forme. Qu'un ouvrier parisien hérite par aventure d'une ferme en Beauce, et vous la lui verrez échanger immédiatement contre des obligations de chemins de fer ; qu'un paysan beauceron hérite de valeurs mobilières, il n'hésitera pas un seul instant à les troquer contre quelques hectares de terre. Pourquoi cela? Parce que, en fait général, ce que chacun a en vue dans la propriété, ce n'est pas la propriété elle-même, mais le revenu dont elle est la source. Le sentiment de la propriété en soi, l'amour de la propriété pour elle-même, n'existe que chez les individus qui possèdent plus que le nécessaire ; et l'on voit alors ce sentiment se porter seulement sur les objets qui constituent leur superflu. Une galerie de tableaux, une chasse réservée, une maison de plaisance sont évidemment des propriétés ; la jouissance qu'en éprouve celui qui les possède peut quelquefois le décider à leur sacrifier les propriétés dont il tire les revenus néces-

saires à sa subsistance et à l'entretien de ces propriétés de luxe ou de jouissance directe; mais s'il est mis dans la nécessité de renoncer à une partie de ce qu'il possède, c'est la propriété de jouissance qu'il sacrifiera, et non la propriété de rapport, sous peine d'être bientôt dépossédé de ce qu'il aura préféré garder.

Théoriquement, la société ne met aucun obstacle à l'aspiration de chacun à la propriété. Pratiquement, elle met tous ses organes politiques et judiciaires au service de ceux qui ont réalisé cet idéal pour leur propre compte. Mais, théoriquement pas plus que pratiquement, elle n'aide personne à le réaliser. Ses lois règlent les moyens par lesquels s'acquiert, se conserve et se transmet la propriété ; elles répriment avec rigueur tous autres moyens que ceux qu'elles reconnaissent ; et les hommes qui la représentent dans le gouvernement, les tribunaux et les chaires d'enseignement prouvent par actes et par paroles que les moyens légaux et licites par eux édictés, classés, préservés et préconisés suffisent, et que quiconque n'est pas propriétaire ou en passe de le devenir ne mérite aucune attention, sa paresse et ses vices étant l'unique obstacle opposé à la réalisation de son idéal.

II

CARACTÈRE SOCIAL DE LA PROPRIÉTÉ

Si absolument personnelle que soit la propriété, celui qui la détient et en use jusqu'à l'abus ne peut soutenir qu'elle soit à lui autrement que par le consentement public, consentement que la loi exprime et conditionne. Il ne peut davantage prétendre qu'il a créé sa propriété à lui tout seul, sans l'aide de ses concitoyens, quelque travail qu'il ait personnellement incorporé aux matériaux bruts que lui a fournis la nature. Il lui faudrait, dans ce cas, prétendre aussi qu'il s'est créé lui-même et qu'il ne doit pas plus son corps aux parents qui l'engendrèrent que son intelligence au milieu social qui la produisit et la développa. On ne trouve la pro-

priété, qui est le fruit du travail, que dans l'état de société parvenu à un certain degré de développement; car cet état, par sa stabilité et par la sécurité qu'il assure aux membres du corps social, permet seul des travaux plus durables que ceux par lesquels l'homme primitif assure au jour le jour la satisfaction de besoins aussi peu nombreux que peu recherchés. Si la propriété ne peut être créée et ne peut subsister que dans l'état de société, si l'individu est incapable de se passer du concours de ses semblables pour acquérir ou constituer la propriété, il va de soi que, par ce premier caractère, la propriété est réellement une création sociale.

Nulle propriété ne se suffit à elle-même, quel que soit le travail qu'on y incorpore. Il n'est pas indifférent d'installer une minoterie au milieu du Sahara ou dans la vallée de la Seine. Toute propriété a donc besoin des concours qui en assurent l'utilisation. La division sociale du travail, qui spécialise les producteurs et les classe dans des professions déterminées, rend toutes les industries solidaires; il n'est pas un seul propriétaire qui puisse se passer du public, puisque le temps n'est plus où, les besoins étant limités au minimum, chaque famille exerçait simultanément les rudimentaires opérations de travail moyennant lesquelles elle assurait sa propre existence sans secours extérieur.

En l'état de civilisation où nous sommes, nous pouvons saisir avec plus de force et plus de certitude l'évidence d'un autre point par lequel s'affirme encore le caractère social de la propriété. Pour ameublir le sol qui produit le blé et le raisin, pour construire des maisons, fabriquer des outils, dompter les forces de la nature et les utiliser, il a fallu l'effort continu de plusieurs centaines de générations, dont chacune d'elles a laissé à la suivante un héritage accru de matériaux, et aussi de connaissances pour mieux utiliser ces matériaux. Paie-t-on à tel inventeur, dont la découverte décuple la production industrielle, la valeur exacte du bienfait dont il gratifie non seulement ses contemporains, mais encore les générations qui naîtront d'eux? Cet inventeur, mort il y a cinquante ou cent ans, contribue encore aujourd'hui à constituer une propriété à une infinité de gens. Ceux-ci prétendront-

ils que si l'inventeur n'avait pas existé, ils seraient quand même propriétaires du matériel industriel qui les fait vivre? N'y a-t-il pas dans ce matériel une part sociale donnée à tous par le génie inventif d'un seul, et que des particuliers utilisent à leur profit? Allons plus loin : cet inventeur ne fut-il pas lui-même un produit social? Pouvait-il naître indifféremment sur la Terre de Feu ou en Angleterre, au Kamtchatka ou en France, dans une tribu sauvage dénuée de tous arts et de toute industrie, ou dans une civilisation riche d'acquisitions intellectuelles et industrielles plusieurs dizaines de fois séculaires?

Les philosophes du dix-huitième siècle, et les hommes de la Révolution qui se sont inspirés de leurs écrits, ont très nettement senti que la propriété est une création sociale. Tout en la déclarant inviolable et inaliénable, ils arrêtent à la mort du possesseur le plein exercice de son droit de propriété. Montesquieu dénie à la loi le pouvoir de priver quiconque de sa propriété, mais il dénie à quiconque le pouvoir de disposer absolument de la destination de sa propriété après sa mort, et il affirme avec force que la loi règle les successions au mieux de l'intérêt public. Ce pouvoir reconnu à la loi, toujours elle l'a exercé, et, — sans parler des États despotiques où, tout sujet étant censé tenir à fief sa propriété, le souverain est censé être l'unique héritier de tous les morts par le retour à sa personne des biens qu'il avait concédés aux vivants, — la loi toujours a réglé l'ordre des successions sur la part que les membres de la famille étaient censés avoir prise à la formation ou à l'accroissement de la propriété, devenue vacante par la mort de son titulaire. Aux époques où la famille est fortement groupée autour d'un chef, et où elle forme un tout économique indivisible, à l'entretien et à l'accroissement duquel tous ses membres sont tenus de coopérer, la propriété ne peut être dispersée entre chacun de ces membres, et l'on voit régner le droit d'aînesse. Lorsque, par la division sociale du travail, chaque membre de la famille devient un producteur autonome, lorsque la famille cesse d'être un tout économique se suffisant à lui-même, le partage égal attribue à chacun des héritiers directs, aux collatéraux si les héritiers directs font défaut, les moyens d'exis-

tence laissés par le mort ; il n'y a alors aucun inconvénient au partage du bien familial, car il n'est plus comme à l'origine le domaine indivisible sur lequel vivait la famille, et dont le propriétaire était une sorte de chef du travail. Or, on peut affirmer que dans la famille, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, les collatéraux ne contribuent en rien à la formation ou à la conservation d'une propriété qui peut leur échoir, et il n'est pas téméraire, par conséquent, d'envisager qu'un jour viendra où nul droit ne leur sera reconnu par la loi sur cette propriété. Avec autant de raison, on peut dire que le droit du fils à l'héritage du bien paternel prend de plus en plus sa base unique, non dans la coopération de ce fils aux travaux paternels, mais dans l'affection que ses père et mère lui ont vouée. Comme le droit a pour mission d'exprimer des rapports réels et non des sentiments, il n'est pas davantage téméraire d'entrevoir le moment où le droit à l'héritage ne se justifiera plus d'aucune manière vis-à-vis de la loi.

Peu sentimentale par nature, la société ne tient guère compte du sentiment de la propriété en soi, car elle la considère avant tout en ce qu'elle est réellement, c'est-à-dire un moyen d'existence. Elle ne s'arroge pas le droit d'en déposséder ceux qui en jouissent, et c'est là un des points fondamentaux du droit moderne, d'où la confiscation est bannie. Mais si l'intérêt public exige qu'une propriété soit incorporée au domaine de l'État ou de la Commune pour la construction d'une route ou d'une école, le particulier sera expulsé de son domaine moyennant une indemnité représentant la valeur de ce dont on le dépossède, soit ; mais il n'en sera pas moins privé de sa propriété sous la forme et dans la destination qu'elle avait entre ses mains. Il aura beau s'accrocher désespérément aux pierres qui abritèrent le berceau de ses aïeux et le sien, il les lui faudra voir tomber sous la pioche du démolisseur. Que si, pour adoucir son chagrin, il demande qu'à la valeur vénale de son bien soit ajoutée une somme qui en représente la valeur sentimentale, le jury aura tôt fait de le ramener à la raison. Cette contrainte n'a d'ailleurs rien de trop douloureux pour les propriétaires,

bien au contraire, car nous voyons les plus fervents défenseurs de la propriété privée faire bon marché de leur métaphysique et se montrer les plus ardents à solliciter leur propre expropriation.

Il serait trop long d'énumérer ici les lois restrictives du droit absolu de propriété, qui finissent par en faire un droit extrêmement relatif. Mais dans leur ensemble, — et notamment celles qui interdisent au propriétaire de détruire certaines propriétés, les récoltes par exemple; ou de pratiquer certaines cultures ou industries monopolisées par l'État, le tabac et les allumettes, par exemple; et celles qui réservent à l'État la propriété du sous-sol, et celles qui lui donnent sa part des objets que des fouilles ont mis au jour, — toutes ces lois indiquent avec clarté que le droit d'user de la propriété est limité par le droit de la collectivité. On peut ajouter à ces limitations la conversion de la dette des États et des Communes, dont les plus enragés conservateurs du droit absolu de propriété n'ont jamais osé contester sérieusement la légitimité.

Il a été parlé plus haut du concours que le propriétaire reçoit de l'activité commune : ce concours est rendu encore plus évident quand des travaux d'utilité publique viennent modifier la valeur de sa propriété, l'augmenter sans qu'il y ait fait effort, ou la diminuer sans qu'il y ait de sa faute. Un chemin de fer nouveau enlève à une route la plus grande partie de son transit, voilà l'aubergiste riverain de la route réduit à la misère sans qu'il ait recours contre qui que ce soit. En revanche, une hutte isolée qui s'est trouvée sur le tracé du chemin de fer se transforme en une hôtellerie où afflue la clientèle, sans que la société participe directement, et dans une proportion appréciable, aux bénéfices que tire l'hôtelier de cette situation avantagée. Comme la propriété n'existe pas en soi, encore une fois, mais dans son utilité, et que cette utilité est exprimée par une valeur, que cette valeur est fixée par le revenu qu'on en tire, que ce revenu enfin est déterminé par le concours public, — il tombe sous le sens que, par là encore, la propriété possède un indéniable caractère social.

Puisque la société crée la propriété, la limite, la transmet, en augmente ou en diminue la valeur; puisque, du consentement unanime, elle exerce ce droit sur les particuliers au nom du droit de tous, au nom de l'avenir comme au nom du passé, le caractère social de la propriété ne peut pas être mis en discussion.

III

LA PROPRIÉTÉ, CONDITION DE LIBERTÉ PERSONNELLE

Parmi ceux qui ne contestent pas que, dans sa possession, son usage et sa transmission, la propriété ne peut se passer de la loi, ni que son origine accuse encore davantage, s'il est possible, son caractère social, il en est encore beaucoup trop, et non des moins éclairés, pour qui la forme individuelle de la propriété est le terme ultime de son évolution. Non qu'ils contestent la possibilité de progrès et de perfectionnements dans cet ordre; mais, à leur sens, ces développements ne pourront qu'accentuer le caractère individualiste de la propriété.

Cette prétention n'est pas aussi arbitraire qu'elle paraît au premier abord. Elle est le résultat d'une observation juste en soi, mais trop partielle, des phénomènes sociaux. La vue juridique de ces phénomènes en obscurcit la vue réelle, et ici encore un idéalisme social hâtif, et par conséquent mal informé, nous joue ce mauvais tour de nous faire considérer les rapports des faits non directement, mais dans leur reflet idéal. Il est très vrai qu'au fur et à mesure que les sociétés humaines se compliquent et se perfectionnent, les individus dont elles se composent acquièrent plus de liberté, leur personnalité s'affirme et se dégage de plus en plus, leur droit sur les choses s'exerce avec plus de plénitude et d'intensité. Pour rester dans notre sujet, nous voyons le droit romain élargir les attributions propriétaires de l'individu en même temps qu'il accorde l'aptitude de posséder à un plus grand nombre, et nous pouvons compter les étapes parcourues par le monde latin depuis les temps primitifs d'indivision pro

priétaire de la *gens*, représentée par son chef, jusqu'à l'individualisme absolu, sous réserve de l'utilité publique, codifié sous le règne de Justinien.

La propriété est le signe tangible en même temps que la source et la garantie matérielle de la liberté personnelle, civile et sociale. Il est des temps et des lieux où le droit civil, qui indique le degré de liberté personnelle dans la Cité, ne semble pas en rapport avec le droit politique qui lui est contemporain. Ainsi, nous voyons la Rome des Césars croupir sous une honteuse servitude politique, alors que les institutions civiles ont porté les garanties de la propriété personnelle à leur plus haut degré de perfection. Inversement, nous voyons la démocratique Athènes admettre le jeune homme de dix-huit ans, de seize ans même, au rang de citoyen, bien avant que l'extension du commerce et le développement de l'industrie l'ait forcée de faire sortir absolument la propriété de l'antique indivision familiale. Mais ces contradictions sont généralement de pure apparence. Quand elles sont réelles, elles ne durent pas. Une contraction violente se produit pour réunir dans les mêmes mains le pouvoir et la richesse. L'histoire est pleine de ces exemples : au lendemain des croisades nous voyons notamment une noblesse appauvrie, contrainte de céder une partie de sa puissance à la fraction de la plèbe qui s'était enrichie par l'industrie et le commerce. C'est de ce moment que date l'abandon graduel par la noblesse du signe le plus évident de la puissance publique : le droit de juridiction, que le souverain, chef de la noblesse à l'origine, et devenu progressivement le représentant de la nation tout entière, s'arrogea pour l'exercer par des délégués pris dans le sein de la nation. Cela contribua pour une grande part à amener la noblesse à sa déchéance : tandis que celle-ci se faisait payer pour remplir les charges publiques, la bourgeoisie payait pour participer au pouvoir ; tandis que la première vivait par la grâce du souverain, la seconde vivait et se développait par sa propre volonté de joindre à sa croissante puissance économique la puissance judiciaire et administrative.

Il est donc bien exact que, plus la propriété est la chose

personnelle de l'individu, plus cet individu est libre, personnellement et socialement. Mais il ne s'ensuit pas rigoureusement que la forme individuelle de la propriété soit la seule qui puisse assurer la liberté personnelle et sociale; ou alors il faut avouer que, la propriété personnelle n'étant accessible qu'à un certain nombre, il n'y aura pas de liberté personnelle ni sociale pour tous les membres de la société. En réalité, ce n'est donc point parce que l'homme tendait vers plus de liberté que la propriété s'incorporait davantage à lui, mais parce qu'il conquérait plus complètement la propriété qu'il devenait plus libre. Cette conquête n'a pas été un acte de volonté réfléchie; elle a été le résultat d'une constante évolution dans les procédés de travail, évolution qui a déterminé les diverses formes de l'appropriation des instruments de travail et des produits.

Aux temps primitifs où le groupe familial exécutait les rudimentaires tâches qui assuraient sa subsistance sans aucune aide extérieure, la famille était un tout économique indivisible : la garde et l'entretien des troupeaux, la culture des champs, le filage et le tissage du lin et de la laine, le broyage du grain et la cuisson du pain, la construction des abris, la confection des vêtements étaient des opérations de travail qui s'effectuaient toutes dans la famille. Tout au plus, la famille les spécialisait-elle entre ses membres et selon leurs forces : aux enfants la garde des troupeaux, aux hommes le labour, aux femmes le filage, le tissage, la couture. Il va de soi que, dans un organisme ainsi constitué, l'indivision était la règle : chaque membre de la famille apportait son effort au service de la communauté, qui lui donnait en échange le vivre et le couvert. L'institution de l'esclavage ne changeait rien à cette règle, puisque les esclaves étaient incorporés à la famille ; ils formaient ce qu'on pourrait appeler un bétail raisonnable. Ce n'est pas leur travail en soi qui a eu la moindre influence sur la forme industrielle; et quand nous les avons vus se spécialiser dans des professions dont le profit, d'ailleurs, devait revenir à leurs maîtres, c'est que, sauf aux champs et dans une mesure limitée, la division sociale du travail (libre ou servile, peu importe) avait succédé à

l'indivision originelle et aux rudimentaires spécialisations du travail domestique.

On peut dire que, si la propriété individuelle est née de la division sociale du travail, c'est-à-dire de la spécialisation en professions des divers modes de l'activité productive de l'homme, la propriété capitaliste est née de la division manufacturière du travail. Naturellement, les mêmes causes ont amené les mêmes effets : l'excédent de production résultant du travail familial a fait surgir une catégorie sociale dont nous constatons l'existence bien avant l'apparition du premier artisan proprement dit : celle des marchands. Assurément, à l'origine, le chef de famille était le vendeur direct de son excédent de production ; de nos jours encore, quantité de paysans viennent au marché offrir leurs produits directement aux consommateurs des villes. Mais, à côté des marchés à jours et lieux fixes de la haute antiquité, il s'établit des marchés ambulants, grâce à l'esprit d'initiative que développèrent des besoins non satisfaits. Le négoce fit naître l'industrie. Certains producteurs, assurés désormais d'un débouché, se spécialisèrent dans une industrie et, au lieu de vendre l'excédent de leur production, se mirent à produire en vue de la vente, c'est-à-dire à vendre toute leur production, quitte à acheter les denrées que la spécialisation industrielle ne leur permettait plus de cultiver ni de produire. Ces premiers artisans se groupèrent naturellement autour des lieux sacrés, qui étaient à la fois des temples et des marchés, et, réunis aux marchands, ils formèrent les premières villes.

La division manufacturière du travail, qui a fait de l'artisan un ouvrier, en réduisant celui-ci à la fonction d'un outil vivant à qui l'intelligence serait plus nuisible qu'utile, est également née de l'excédent épargné de la production. Tel industriel occupant dix ou douze artisans s'est un beau jour aperçu (très tard, car cette forme de production est relativement moderne, et ne remonte guère plus haut que la Renaissance) qu'au lieu de faire exécuter par chacun de ses ouvriers les dix ou douze opérations que nécessitait la confection d'un objet, le travail irait beaucoup plus vite si

chaque ouvrier ne se livrait qu'à une seule opération sans cesse répétée, attendu que chacun, astreint aux mêmes gestes, les exécuterait plus rapidement. C'est l'histoire de la fabrication de l'épingle, d'Adam Smith. C'est là réellement l'origine de la propriété capitaliste et le point de départ de son développement. Dès lors, l'ouvrier voit lui échapper les deux moyens qui pouvaient lui donner la propriété de son travail : son outil, incorporé à la manufacture et devenu la propriété du patron, et son acquis professionnel, dont le patron n'a plus que faire. L'introduction des machines dans l'industrie n'a pu évidemment profiter qu'à ceux qui avaient pris l'avance, c'est-à-dire à ceux d'entre les patrons qui avaient le plus habilement et le plus intensément pratiqué la division manufacturière du travail; et si l'on veut se rendre compte de l'impossibilité où est aujourd'hui le travailleur de reprendre possession de son outil d'antan, et de redevenir le propriétaire de tout le produit de son labeur, il faudra d'une part considérer que la force totale déployée par les moteurs mécaniques en France approche de celle que déploieraient soixante-quinze à quatre-vingts millions d'hommes en pleine vigueur. Il ne peut donc être question de détruire cette force pour lui substituer celle que produiraient cinq à six millions d'ouvriers et d'ouvrières, par leurs seuls bras armés de l'outil primitif. Il ne peut pas être davantage question de répartir cette force entre les travailleurs réindividualisés et réinstallés chacun chez eux, puisque, sauf exceptions infimes, chacun des moteurs mécaniques qui produisent cette force nécessite la coopération d'un certain nombre d'ouvriers. Il faudra de plus et surtout considérer que, si l'artisan pouvait presque toujours, jadis, épargner de quoi acheter ses outils ou les fabriquer lui-même, aujourd'hui, à mesure que se perfectionnent les machines, le matériel de production devient de plus en plus coûteux, comparé au prix de la main-d'œuvre : le personnel des chemins de fer réunis, qui compte environ cent mille individus, aurait à verser un capital de quatorze milliards, soit pour chaque ouvrier ou employé un capital de cent quarante mille francs, si ces travailleurs voulaient devenir propriétaires de ce for-

midable outillage. S'ils comptent sur leurs seules économies, les agents des chemins de fer sont encore loin, on le voit, de réaliser leur idéal de propriété.

IV

PRÉDOMINANCE CROISSANTE DU CAPITALISME

Les docteurs de l'économie politique affirment qu'en somme cet idéal est réalisé, ou à peu près. Par sa mobilisation, la propriété est devenue accessible à tous. Il importe peu qu'on ne puisse plus dire : « Cette maison, ce champ, cet outillage est à moi, à moi tout seul », si l'on tire de ces choses les jouissances qu'elles procurent. Chacun n'a pas sa voiture à soi, mais des voitures publiques transportent quiconque le désire pour une somme minime. Chaque ménage n'a pas son potager et son verger, mais les légumes et les fruits produits par le maraîcher et le jardinier sont amenés à peu de frais sur la table de chaque ménage. Et ainsi du reste.

Il est certain que ce qu'on recherche dans la propriété, ce n'est pas tant la possession en soi que l'utilité qu'on en peut tirer, et les économistes ont sur ce point une vue des choses plus réaliste que les juristes et les métaphysiciens. Quand ils constatent que la forme capitaliste de la propriété industrielle a été un merveilleux moyen de multiplier les produits tout en diminuant leur valeur, et par ainsi de les mettre à la disposition d'un plus grand nombre de consommateurs, ils sont également dans la vérité absolue. On ne peut nier que la consommation moyenne de notre temps ne soit à la fois plus abondante et plus variée que la consommation moyenne des époques où la production et les transports s'opéraient par des moyens individuels et rudimentaires. L'organisation capitaliste, substituée à l'inorganisation industrielle primitive, est donc, en somme, un bienfait social, puisqu'elle permet à un plus grand nombre d'individus de jouir des fruits de la nature et des produits de l'industrie ; et les critiques qu'on peut élever contre elle ne pourront porter

que sur des détails. Aux petites monarchies de l'industrie et du commerce, onéreuses, ignorantes, tracassières, succèdent les grandes républiques de la production, de la circulation et de l'échange, qui sont devenues de véritables forces sociales. Qu'étaient l'industriel et le commerçant, aux époques où leur activité s'exerçait par de petits moyens, dans un rayon de faible étendue ? Moins que rien, au regard du prêtre, du magistrat, du noble. Les labeurs de l'industrie et de l'échange étaient obscurs autant que méprisés. La société reposait sur ceux qui s'y consacraient, en les écrasant. Les luttes entre les puissants de la terre les dévastaient, et les réjouissances de la paix achevaient leur ruine. Aujourd'hui, l'industrie domine le monde, et c'est par des largesses qu'elle manifeste sa souveraineté.

Ses largesses, elle les prodigue à tous, affirment ceux qui ne se retournent vers le passé que pour glorifier le présent. Le patron disparaît du champ de la production ; il est remplacé, en tant que propriétaire, par des associations d'actionnaires épaulées par une infinité d'obligataires. La direction du travail s'en exerce-t-elle moins bien, et osera-t-on dire qu'une société anonyme a moins d'initiative ou de judicieuse économie qu'un patron ? Dans les branches de la production où le patron, le propriétaire individuel, n'a pas encore disparu, la classe moyenne exerce son activité au mieux de ses intérêts. Voilà donc deux classes sociales : les capitalistes et les patrons, qui jouissent des bienfaits de la propriété.

Est-ce à dire que les prolétaires soient déshérités et que, seuls, possèdent les garanties de sécurité et de liberté personnelles, attachées à la propriété, ceux-là entre les mains de qui se trouve le capital, soit dans sa forme immobilière, soit dans sa forme représentative? N'ont-ils pas une valeur intrinsèque, qui se compose de leur force physique et de ce qu'y ajoute leur force intellectuelle? Cette valeur n'est-elle pas échangeable contre des moyens de jouissance et n'est elle pas, par le fait, une propriété aussi réelle que les actions et les billets de banque qui sont dans le coffre-fort du rentier ? N'ont-ils pas le droit d'utiliser la propriété de leurs bras à leur volonté, à leur caprice même ? Ne peuvent-

ils débattre le prix de leur travail, et si leur travail, étant une marchandise comme toutes les utilités sociales qui sont objets de propriété, subit la loi de l'offre et de la demande, ne peuvent-ils se résigner à une loi qui règle également la valeur des autres utilités sociales, qu'elles soient possédées par le capitaliste ou par le paysan ? Les plus intelligents d'entre eux ne peuvent-ils s'affranchir du travail manuel et participer à la direction industrielle, prendre rang parmi les maîtres des arts, des lettres et des sciences, s'élever même jusqu'au gouvernement du pays?

Voilà ce que dit l'optimisme économique et social, mêlant le vrai et le faux, le fait et le droit, la chose et l'image, avec un parti pris dont une systématique éducation métaphysique est la seule excuse. Sans contester aucun des avantages sociaux que le régime capitaliste a procurés à la société moderne dans son ensemble, et sans nier la solidarité générale dans laquelle se résolvent les antagonismes particuliers et collectifs, examinons si réellement toutes les classes sociales ont eu une part égale, vu leurs services, à ces avantages; si chaque individu est réellement propriétaire, soit par la chose, soit par le signe, soit en puissance; et si une propriété donne un produit égal à son possesseur, qu'elle soit un champ, une action, un atelier, une force-travail ou une capacité technique.

V

CE QUE POSSÈDE LE CAPITALISME

Si tout capitaliste est un rentier, tout rentier n'est pas un capitaliste. Les économistes, qui classent très minutieusement les richesses par catégories, n'ont pas du tout la même minutie quand il s'agit de la répartition de ces catégories entre les individus qui les possèdent ou les détiennent. Cette insouciance fait grand tort à une science qui se trouve ainsi confinée dans le domaine de l'observation tronquée, puisque limitée aux phénomènes de production et de circulation, autant

qu'inutile, puisqu'elle s'interdit toute hypothèse, sauf sur les origines, et toute généralisation, sauf sur des chiffres et sur des quantités dont on a séparé les vivants et les agissants qui les produisent. C'est ainsi qu'additionnant les cotes foncières, l'économiste dira : « Il y a en France tant de propriétaires », incorporant à la catégorie des propriétaires le malheureux ouvrier à cinquante sous par jour qui cultive un carré de choux après son travail. C'est ainsi encore que, comptant comme capitalistes tous ceux qui possèdent une parcelle du capital mobilier, il déclarera capitaliste le concierge qui a acheté le dixième d'une valeur à lot, non pour les centimes que cette part rapportera anuellement, mais pour les chances de fortune que lui donne ce billet de loterie. Considérons les choses du point de vue sociologique et appelons capitaliste celui qui possède assez de capitaux pour exercer une action directrice sur une partie de l'activité économique générale.

A l'aurore du monde économique moderne, les capitalistes, c'est-à-dire les possesseurs du capital, les dirigeants économiques, étaient spécialisés : l'industrie et le commerce avaient leurs patrons, les transports leurs entrepreneurs de roulage et leurs armateurs, l'agriculture ses propriétaires, le crédit ses financiers. La coopération capitaliste résultant de l'organisation économique présente a créé, à côté des patrons, des négociants, des armateurs, des propriétaires et des banquiers, toute une classe d'hommes qui sont tout cela à la fois, ou plutôt qui ne sont rien de tout cela, et n'en recueillent pas moins les profits que donnent ces diverses branches d'exploitation. L'organe du crédit opère sa mainmise sur elles, au fur et à mesure qu'elles recourent à ses services, et le financier est devenu le capitaliste complet. Ce n'est pas avec son propre capital qu'il a pu conquérir l'hégémonie capitaliste ; et si nul plus que lui n'a contribué à donner à la propriété des moyens de production, de circulation et d'échange le caractère impersonnel qu'elle revêt de plus en plus à chaque application nouvelle de la science au travail, il n'a pas tardé à s'apercevoir que la société attendait de lui un autre service, qu'il n'a pas hésité à lui rendre : il s'est supprimé en tant qu'intermédiaire (toute disparition d'intermédiaire n'est-

elle pas un progrès !) et s'est bravement substitué aux chefs d'exploitation dont il avait été jusqu'à présent le banquier.

L'opération de banque est devenue pour lui subsidiaire. Ne croyons pourtant pas qu'il y renonce, ni qu'il l'accomplisse à regret ; car, telle quelle, elle donne des bénéfices appréciables, surtout quand elle est privilégiée. Elle est pour lui un moyen de domination et de conquête, dont il n'a garde de se dessaisir ; aussi le voit-on tenir l'organe national du crédit, la Banque de France, et mettre tout en œuvre pour n'en être point dépossédé. Non qu'en elles-mêmes et dans leur masse les opérations de banque lui procurent un profit plus élevé ou plus certain que les opérations industrielles ; mais elles permettent au capitaliste de favoriser ses opérations industrielles, et mettent ses concurrents à sa discrétion. Déjà, on le voit guetter la grande propriété terrienne, que défendent énergiquement par des moyens politiques les non-possédants à peine sortis du servage antique ; le grand secret de l'agitation antisémitique est dans la lutte entre le capital immobilier, qui se met en garde, et le capital mobilier, qui, ayant bientôt achevé la conquête de l'industrie et des transports, s'apprête à conquérir l'agriculture. Mais les primes à la production agricole, qui ne peuvent d'ailleurs profiter qu'à la grande propriété, ne sont ni extensibles à l'infini ni éternelles. Pour ce qui est de la petite propriété rurale, on sait quel gage a déjà pris sur elle le capitalisme, au moyen du crédit, devenu un instrument de dépossession systématique.

Est-ce par le développement de ses propres forces que le capitalisme a réalisé cette puissance ? Ses trois plus formidables moyens d'action, il les tient directement de la nation, dont les représentants les lui ont concédés : le crédit, les chemins de fer, les mines. C'est l'État qui lui permet de dominer dans l'État, d'y constituer ce qu'on a pu appeler avec raison la féodalité moderne ; simple intermédiaire à l'origine entre l'Etat et ses créanciers, il est à présent le grand créancier de l'État ; mis à même, par son caractère multiple d'industriel et de négociant, de concentrer les denrées et de fabriquer les produits, il devient nécessairement le principal fournisseur de l'État. De celui-ci, c'est-à-dire de la collectivité, le

capitaliste tire à la fois capital et revenu. C'est donc bien moins par la libre concurrence, que par le monopole, que le capitalisme s'est formé et développé; et l'histoire du capitalisme naissant du libre jeu des forces économiques est à mettre au panier à côté du rabot et de la scie de Bastiat. En réalité, il en est de même dans toutes les manifestations particulières de la vie sociale. Trop souvent, quiconque parle de liberté, sous-entend sa liberté contre ceile d'autrui. On peut dire que le capitalisme a amplement joui de la liberté.

Il va de soi, en effet, que le capitaliste étant le plus propriétaire des hommes, il en est aussi le plus libre. Il est à peine besoin de dire que son action sociale est considérable. Tel pauvre diable, qui n'approcha de sa vie un guichet de banquier, pourra vous dire avec orgueil le nom de l'homme le plus riche de France; ce malheureux, à qui une pensée élevée donnerait assez de dignité pour lui permettre d'apprécier le peu de valeur morale de la richesse, sera incapable de vous citer un nom d'écrivain ou de savant; et, sans la découverte du virus rabique, le nom de Pasteur n'eût été appris à la foule que le jour de son enterrement; elle l'eût, d'ailleurs, oublié le lendemain. Rarement le capitaliste daigne diriger lui-même la politique, du moins ouvertement. Mais il n'en a pas moins ses préférences. Si, dans les États démocratiques, il juge prudent de ne pas faire montre de sa puissance, il n'en intervient pas moins d'une manière active et efficace dans le sens, non des intérêts réels du pays, mais des siens propres. Il est vrai qu'il possède une si grande partie de la richesse publique, qu'il peut se croire autorisé à identifier l'intérêt public au sien. Même dans les pays monarchiques d'apparence féodale et militaire, il exerce son action directrice ou modératrice. L'extension de sa puissance lui fait tenir les frontières pour de pures limites géographiques, et cela lui donne une sorte de caractère international, qui n'est pas fait pour déplaire à ceux dont la pensée sur ce point devance les temps. Le cosmopolitisme de la féodalité capitaliste est, du reste, fort accommodant. Volontiers elle fabrique pour ses gouvernements respectifs de formidables engins de guerre, qu'un progrès de l'armement fait jeter à la ferraille

au bout de cinq ou dix ans; mais elle ne permet ni aux gouvernements ni aux peuples de jouer avec cet outillage de mort, car une guerre européenne provoquerait une crise économique, dont les capitalistes auraient à souffrir.

Mais c'est surtout dans les États démocratiques que le capitaliste est tout-puissant. Il a su, par la presse qu'il soudoie, conquérir même l'opinion publique, et lui imposer les doctrines économiques dont il est le bénéficiaire. Quant aux doctrines philosophiques, morales et politiques, il les dédaigne volontiers. Car, en somme, le capitaliste est une force de la nature, une force plutôt physique, sans aucune cérébralité. Il lui importe peu que le peuple soit croyant ou athée; si le peuple aime l'eau-de-vie, le capitaliste en fera extraire de la betterave ou de la pomme de terre, et lui versera l'ivresse; mais si le peuple entend ne plus payer les impôts de consommation, le capitaliste achètera les journaux, et les journalistes avec, pour lui démontrer qu'il est nécessaire que l'impôt soit payé par les pauvres, attendu que les riches pourraient, si on grevait leur superflu, faire émigrer leur argent. Le capitaliste n'a pas de doctrines politiques, mais il soutient de préférence les conservateurs. Dans les deux grandes conspirations organisées en France, au cours de la seconde moitié de ce siècle, contre la forme républicaine, les féodaux du capital ont jeté leur or dans la balance. Mais ce qui réussit au Deux-Décembre échoua au Seize-Mai. Il s'est créé, au-dessus de la force matérielle que donne la richesse, une force morale que le capitalisme n'a pu atteindre, — faute de l'avoir connue.

VI

CE QUE POSSÈDE LA CLASSE MOYENNE

La classe moyenne est la benjamine des économistes, des moralistes, des publicistes, au moins en paroles. En fait, elle est la classe des propriétaires par excellence. Quand on veut décourager les socialistes, c'est elle qu'on leur jette à la

tête. C'est elle, si nombreuse, si avisée, qui saura défendre son champ, son atelier, sa boutique, ses obligations et son livret de la caisse d'épargne contre l'agression collectiviste. Car, si elle est capitaliste par sa situation, elle est prolétaire par son origine. Toucher à son droit de propriété serait attenter aux droits sacrés du travail. C'est elle qui fut la garde nationale, et c'est elle qui est encore le jury. C'est la France elle-même, la France citoyenne et bourgeoise, à la fois démocrate et conservatrice, pratiquante par habitude et incroyante par attitude, bravache jusqu'à l'héroïsme, prudente jusqu'à la poltronnerie, modérée avec violence. Elle règle son estime pour le gouvernement sur les mouvements de la rente, elle aime la blague et ne supporte pas l'ironie, elle allie au goût de paraître une sévère économie, elle pleure sur la dépopulation et ne fait pas d'enfants : elle est à la fois absurde comme don Quichotte et raisonnable comme Sancho Pança. Somme toute, elle a les qualités et les défauts que peuvent donner le sentiment de la propriété et la crainte de la dépossession. En général, elle ne sait sur le socialisme que ce qu'en disent les journaux subventionnés par le capitalisme, et, après avoir maudit les révolutionnaires, elle porte ses économies aux guichets des sociétés financières. Quand une débâcle la ruine à demi, elle refait patiemment son épargne, en maugréant contre les révolutionnaires, que son journal lui dénonce comme des spoliateurs ; puis, dès que le journal annonce une nouvelle émission, elle court en hâte jeter au gouffre capitaliste l'argent qu'elle a gagné entre deux désastres. En présence d'une fidélité aussi obstinée, le capitalisme serait un monstre d'ingratitude s'il ne la faisait au moins rembourser en bonnes paroles par les écrivains qu'il a su convaincre de l'excellence de sa cause.

Comme elle est placée entre le camp de ceux qui aspirent à tout posséder et le camp de ceux qui ne possèdent rien du tout, un peu de clairvoyance lui montrerait que l'ennemi, pour elle, n'est pas le prolétaire. Quand elle est en conflit direct avec lui, quand elle est contrainte de rogner le salaire de ses ouvriers, les gages de ses laboureurs, les appointements de ses employés, elle sait bien dire, aux

malheureux qu'elle met à la portion congrue, que la concurrence la force à agir ainsi, sous peine de disparaître. Elle sait alléguer la cherté et la difficulté du crédit, la guerre de prix que lui font les grosses entreprises, mieux outillées et mieux renseignées. Et cependant, c'est contre le prolétaire qu'elle continuera de lutter et de déblatérer. Son ambition et son culte étant la richesse, son respect demeurera acquis à ceux qui la ruinent. *Ave Cæsar*...

Quand, faisant litière des principes sacrés du laissez faire et laissez passer, elle demande protection à l'État contre la concurrence étrangère, protection qu'elle obtient (car c'est encore elle qui dirige l'opinion des masses électorales et des assemblées délibérantes), profite-t-elle de ce répit pour améliorer son outillage ou perfectionner ses procédés commerciaux? Elle n'a garde, et, battue sur le marché international, elle ne sait même pas alimenter le marché colonial que la nation lui a ouvert, au prix des plus grands sacrifices d'argent et d'hommes. Son idéal n'est pas d'aller chercher le consommateur où il est, mais de le contraindre à s'approvisionner chez elle. Elle sait assez d'histoire pour ne pas ignorer qu'au Moyen-Age le commerce et l'industrie étaient soumis à une réglementation qui était à la fois pour eux une contrainte et une garantie. Libérale jusqu'à l'anarchie pour protester contre toute contrainte, elle reculerait volontiers jusqu'au XIIe siècle pour obtenir toute garantie. N'avons-nous pas vu récemment le commerce parisien protester contre la construction d'un chemin de fer métropolitain? L'idéal, pour chaque boutiquier, serait que le consommateur ne pût s'évader de son quartier!

D'où lui viennent cette inintelligence, cette absence d'initiative, ce caractère contradictoire? De sa pauvreté; car l'éparpillement à l'infini d'une richesse considérable n'est pas seulement la pauvreté pour chacun du fait que la part de chacun est forcément réduite, mais encore et surtout du fait que chaque effort est opposé à l'effort voisin, la libre concurrence étant la loi essentielle d'un tel régime. Et l'inintelligence patronale, incapable de concevoir un plan de combat, et surtout de l'exécuter, contre les forces capitalistes,

cherche ses moyens de défense dans une exploitation plus intense des bras ouvriers mis à sa disposition par le marché du travail, toujours encombré de cette denrée. Cette exploitation à outrance du travail salarié, loin de défendre le patronat, est encore une des causes de sa déchéance. Il est démontré aujourd'hui qu'un ouvrier bien nourri, et ne travaillant qu'un nombre raisonnable d'heures par jour, produit plus que l'ouvrier mal nourri et surmené. Cette démonstration s'applique surtout à la moyenne et à la petite industrie, où la machinerie n'a pas le rôle principal et où règnent encore, simultanément ou séparément, l'habileté professionnelle et la division manufacturière du travail.

Le commerçant, plus encore que l'industriel, montre une profonde horreur de toute innovation, car toute innovation lui est meurtrière. On ne peut lui imputer à crime de vouloir vivre. Mais c'est chose véritablement plus douloureuse que risible de le voir s'obstiner à vouloir vivre de la vie de ses pères dans un monde complètement transformé. La rapidité et la facilité des moyens de communication et d'information rendent possible la suppression d'une quantité innombrable d'intermédiaires. N'importe, ces intermédiaires se cramponnent à leur moyen d'existence, continuent les petits errements des cachoteries et des prix occultes, se mettent à cinq pour transporter une pièce de dentelle de la fabrique au petit magasin où la cliente viendra l'acheter, encouragent la fraude et les malfaçons des petits fabricants afin d'atteindre quand même aux bas prix de la grande industrie, qui a limité au minimum le nombre des intermédiaires. Résultats : sur le marché local, le grand magasin achève son triomphe sur les boutiques d'autrefois ; sur le marché international, nos produits reculent devant ceux des nations voisines qui, entrées les dernières dans le mouvement industriel, ont d'emblée adopté les moyens de production les plus perfectionnés.

Le propriétaire rural ne se défend pas mieux, et peut-être plus mal. Pour lui, encore plus que pour l'industriel et le commerçant, le crédit est une dérision, en même temps qu'un instrument de ruine et de dépossession. La population

rurale, qui formait les trois quarts de la population totale de la France il y a trente ans, n'en forme plus que les deux tiers. Est-ce à dire que, les procédés de culture s'étant perfectionnés, la terre exige un moins grand nombre de bras ? Il y a eu vraiment trop peu de progrès accomplis au cours de ces trente dernières années dans l'ordre agricole, pour qu'on puisse soutenir cette thèse. La vérité est que le paysan quitte sans regret une terre qui ne peut plus le nourrir. Celui qui reste sur le sol natal est rongé par la dette, et il lui arrive d'envier la misère de son frère émigré dans les villes.

Si peu prolifique que soit la classe moyenne, sa part de propriété est tout de même trop restreinte pour que tous ses fils puissent se la partager ; aussi en dirige-t-elle le plus qu'elle peut vers les professions dites libérales et le fonctionnarisme. La noblesse appauvrie reste le plus qu'elle peut dans sa raison d'être et dans son rôle en vouant ses fils à l'armée, où ils font d'ailleurs une carrière plus brillante que leurs camarades de la bourgeoisie, puisqu'à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des grades, l'*Annuaire militaire* accuse une plus grande proportion d'officiers à particule et à titres. La bourgeoisie produit des professeurs, des médecins, des avocats, des ingénieurs, en si grande quantité, que, si le fonctionnarisme n'était pas un déversoir tout indiqué, l'encombrement de ces diverses professions, déjà si grand, serait encore plus considérable. Mais sur ces deux terrains elle se heurte à une concurrence redoutable. La démocratie porte ses fruits : Les enfants du prolétariat, dans les grandes villes, ont à leur portée les moyens d'acquérir des connaissances. L'État et les Communes instituent des bourses pour les meilleurs élèves, et ceux-ci, en majorité fils d'artisans et d'ouvriers, apportent à l'étude et au travail des qualités et des aptitudes qui les placent au-dessus de leurs condisciples plus fortunés. Les bourses, à Paris, sont accessibles à tous les élèves indistinctement : cependant, on voit que la majorité de ceux qui les obtiennent sont des fils du prolétariat ou de la toute petite bourgeoisie. La propriété des grades universitaires, des emplois, des fonctions échappe donc à la bourgeoisie, comme lui échappe la propriété de la terre et

de l'outillage. Elle est réellement prise entre deux feux : le capitaliste, qui marche à la conquête du domaine matériel, et le prolétaire, dont les enfants les plus cultivés marchent à la conquête du domaine intellectuel. Ceux-ci mettent leurs connaissances au service du capital et activent le mouvement de dépossession de la classe moyenne. On peut donc affirmer qu'elle ne trouve plus dans la propriété une suffisante garantie de sécurité.

VII

CE QUE POSSÈDE LE PROLÉTARIAT

Si les ouvriers connaissaient l'histoire de leur classe, ils se consoleraient de leurs misères présentes en songeant à celles, bien plus grandes, qu'eurent à endurer leurs pères, libres ou non, esclaves ou colons, serfs ou artisans. Ainsi raisonnent ceux qu'étonne, afflige ou menace la revendication croissante du prolétariat. Il est plus exact de dire que, le jour où le prolétariat saura ses origines, rien n'arrêtera plus son essor vers l'avenir ; car il n'est tel que de considérer le chemin parcouru pour donner le courage et la force d'aller plus avant. Le producteur de naguère et de jadis a été une chose plutôt qu'un homme, cela est vrai, et il ne fut jamais autant qu'aujourd'hui le propriétaire de son travail. Ses corvées sans rémunération édifièrent les Pyramides ; est-ce une raison pour estimer suffisante l'incomplète rémunération qu'il reçoit de notre temps sous forme de salaire ? Artisan relativement libre, aux temps du Moyen Age et de la Renaissance, il était fouetté et essorillé quand il se concertait avec ses camarades pour refuser le travail trop peu payé ; est-ce une raison pour qu'il apprécie à présent comme un bienfait d'être libre de faire grève, sans risquer pis que la prison pour lui et la famine pour les siens ?

On répète couramment que la Révolution française a donné la liberté aux ouvriers, en d'autres termes, qu'elle leur a rendu la propriété de leurs bras. En un régime social

où tout s'évalue et s'échange, posséder une force physique mise au service de connaissances professionnelles, c'est évidemment avoir une propriété en puissance, dont on peut tirer les mêmes jouissances que de toute autre propriété en apparence plus tangible, mais d'un rapport égal. Il y a cependant une différence entre la propriété attribuée au travailleur et celle du propriétaire proprement dit. Celle-ci, en vertu de la loi de reproduction du capital, assure à son possesseur un revenu déterminé sans qu'il soit absolument contraint de la mettre en œuvre lui-même. S'il se contente du revenu qu'elle lui rapporte, elle lui aura assuré vivre, couvert et le reste pendant toute sa vie, et il se pourra qu'il la lègue intacte à son fils, parfois même accrue. Celle-là, au contraire, a une limite, et cette limite n'est que trop souvent en avance sur la limite de l'existence même de son possesseur. Les bras d'un vieillard sont toujours des bras ; mais, dès qu'ils ne peuvent plus soulever un marteau, ils n'ont plus cours sur le marché. Le malheureux a consommé trop tôt sa propriété, et le voilà complètement dénué. Il est dans la situation d'un propriétaire qui mourrait de faim sur les ruines de sa maison.

Quel est le caractère moderne de la propriété ? C'est d'être proprement du capital, c'est-à-dire un moyen de production que le travail met en œuvre, reproduit et perpétue. Les bras et l'intelligence de l'ouvrier ne sont donc pas du capital, puisqu'ils ne se reproduisent pas à l'infini, puisqu'ils ont une limite qui est leur usure. Un autre caractère du capital, c'est que ses produits sont faits en vue de l'échange. On dira : les bras de l'ouvrier, son cerveau, produisent également des valeurs d'échange. Soit. Mais ces valeurs ne seront pas ajoutées à la valeur-travail qui est dans les bras ou le cerveau de l'ouvrier. Elles ont payé une valeur-travail dépensée et que l'ouvrier ne récupérera plus, elles servent à créer la valeur-travail qu'il devra dépenser demain. Si, donc, on veut absolument assimiler le travail aux autres formes de la propriété, il faut dire que le capital est une propriété qui se reproduit, et le travail une propriété qui ne se reproduit pas. Et, si le capital est une propriété qui se reproduit, on con-

viendra que ce phénomène ne s'accomplit pas par une vertu magique que posséderait le capital, mais parce que du travail y a été incorporé, cristallisé, selon la si précise et si forte expression de Karl Marx. Donc, le capital se reproduit parce que le travail l'a fécondé, et c'est précisément pour cette raison que quiconque ne possède qu'une force de travail ne possède en réalité rien du tout, puisqu'il est contraint de la donner au jour le jour au capital, en échange d'une subsistance qui n'est pas toujours à la mesure de son appétit et de celui de sa famille. Que dirait-on d'un homme qui, possédant trente mille francs au moment de sa majorité, déclarerait gravement que, grâce à cet argent, son existence est assurée pour trente ans, et manifesterait l'intention de tenir son héritage dans un coffre et d'y puiser chaque année les mille francs de sa dépense ? On dirait qu'un tel homme est fou, et l'on n'aurait pas tort : attendu qu'il y a des chances pour qu'il vive plus de trente ans et se trouve alors dépourvu au seuil de la vieillesse; attendu que ce capital de trente mille francs, placé à intérêt modéré, pourrait lui rapporter les mille francs par an qui lui sont nécessaires et se retrouver néanmoins intact au bout de la trentième année. On blâmerait cette opération chez un particulier possédant un capital, et l'on trouve tout naturel que la société contraigne plusieurs millions d'êtres humains à épuiser leur unique richesse, qui est leur force-travail ! Au moins notre capitaliste toqué et paradoxal se serait-il reposé à côté de son sac d'écus et se serait-il donné trente années de bon temps.

Cette propriété, si précaire et d'un caractère si spécial, assure-t-elle la liberté de son possesseur ? Pas plus qu'il n'a la possibilité de l'aliéner d'un seul coup, afin de l'échanger contre une autre forme de capital, le prolétaire ne peut se croire libre de disposer de la propriété de ses bras. Un chômage, une maladie, qui en ont suspendu l'emploi pendant un nombre donné de jours, n'ont pas, tant s'en faut, accumulé une réserve de force-travail qu'il sera ensuite loisible au prolétaire de monnayer. La force qu'il n'a pas employée n'en est pas moins perdue pour lui, et, même, les privations résul-

tant du chômage ou l'affaiblissement résultant de la maladie causent forcément une diminution de ce qui lui reste à dépenser de sa prétendue propriété. Au contraire, si le capitaliste chôme ou tombe malade, le capital ne chôme ni ne tombe malade. La crise personnelle qui ruinera ce capitaliste ne fera aucun tort à son capital, qui ira simplement se mettre au service d'un autre capitaliste, plus heureux ou mieux portant. Donc, si le travail est une propriété très personnelle, à coup sûr la plus personnelle de toutes, il n'a aucune des vertus qui caractérisent la propriété, car il n'assure même pas la liberté à son possesseur et il n'existe comme propriété qu'au moment même où son possesseur a la possibilité de l'aliéner. Si, donc, en un sens, le travail est la plus idéale des propriétés, on peut affirmer qu'il n'est pas la propriété idéale.

Le travail n'assure pas la liberté du producteur, puisqu'il est une aliénation constante de l'activité physique et cérébrale de celui qui le fournit. Mais, dira-t-on, il procure, par le salaire, des moyens de liberté. Un tel est libre, parce qu'il a trois mille francs de rentes, et tel autre est libre, parce qu'il a un salaire de trois mille francs. A cette différence, cependant, que le premier a une liberté de plus que le second : celle de ne pas travailler. Le second, quand lui échoit cette funeste liberté, meurt de faim, tout simplement, et il emporte sa liberté avec lui dans la fosse commune. Dira-t-on que, la liberté étant la faculté reconnue et accordée à chacun d'exercer et de développer l'activité de son organisme dans le sens qu'il lui plaît, il ne peut convenir à un ouvrier de mener la vie d'un rentier, chaque homme ayant des conditions de liberté résultant des conditions dans lesquelles il se trouve placé par la nature et par la société ? A ce compte, on peut parler également de la liberté de l'esclave, car s'il lui est aussi interdit de fuir la plantation de son maître qu'il l'est à l'ouvrier de vivre sans aliéner sa force-travail, il est quantité d'actions et de gestes dont son maître lui laisse l'entière responsabilité : il sera libre de préférer le manioc aux patates, ou d'employer ses nuits à danser au lieu de dormir; à la condition, toutefois, que le manioc

ne coûte pas plus cher au maître que les patates, ou que la veille trop prolongée n'amène pas une déperdition de forces qui frustrerait le maître de tout le bénéfice qu'il espère tirer du travail de son esclave.

Les économistes déclarent que le travail est une marchandise. C'est, en tout cas, une marchandise d'une espèce très particulière, puisqu'alors que toute marchandise peut s'échanger contre toute autre de valeur égale, il n'en est pas de même pour la marchandise-travail. Du jour où le travail s'échangerait contre une marchandise de valeur égale, c'en serait fait des bénéfices du capital, il n'y aurait plus ni revenu ni rente d'aucune sorte. N'est-il pas plus exact de dire que le travail n'est ni une propriété ni une marchandise, qu'il est simplement le travail, c'est-à-dire le producteur unique de toute marchandise et de toute propriété ? Quand donc quelqu'un dit : « J'exploite une propriété, un capital quelconque », il faut entendre qu'il exploite le travail passé au moyen du travail présent, et quand il dit : « Je fais vivre cinquante ou cent ouvriers », il faut entendre que cinquante ou cent ouvriers le font vivre. Qu'on ne prétende pas qu'entre le capitaliste, ou le patron, et l'ouvrier il y a échange de services ; il n'y a pas échange entre des valeurs inégales, mais tromperie et spoliation. Ce que, dans le commerce régulier, les lois interdisent et annulent, elles le déclarent normal et licite dans le commerce du travail.

VIII

LES ARGUMENTS DU CAPITALISME

Pour se justifier des accusations portées contre lui par ceux qu'il exproprie, le capitalisme invoque des arguments qui ne sont pas sans valeur. Répondant aux récriminations personnelles, il avoue d'abord que sa fonction purement mécanique dans la société le dispense de toute considération sentimentale. Il ne doit pas plus gémir qu'il ne se réjouit de l'expropriation du patronat industriel et commercial, et, s'il

dévore des existences ouvrières, c'est avec une égale absence de plaisir et de répugnance. Il fait de plus observer qu'au temps où la domination économique était moins impersonnelle, on ne voit point que la pitié et la charité des possédants s'exerçassent davantage qu'en ce temps-ci, au contraire. Placé en face de la situation faite par lui au prolétariat, il reconnaît volontiers qu'elle est pénible pour tous, car si les prolétaires étaient mis à même de consommer davantage, ce serait également un grand profit pour les capitalistes, le prolétariat constituant le grand marché de la consommation. Puis, ayant repris assurance par cette constatation, il s'admire dans son œuvre présente et se glorifie dans son œuvre future. Par la constitution capitaliste de l'organisme économique, les denrées alimentaires et les produits manufacturés sont mis à la portée du consommateur plus rapidement et à moins de frais ; leur abondance, résultat du perfectionnement des moyens de production et de transport, les amène à un assez bas prix pour que tous puissent se les procurer. Il arrive, certes, que, pour avoir produit en trop grande abondance, le producteur doit se croiser les bras devant les magasins encombrés de denrées et d'objets qu'il ne peut acheter, quel qu'en soit le bas prix et quelque besoin qu'il en ait. Mais ces accidents de surproduction, qui ne frappent pas que le travailleur, sont comme les crises de croissance du capitalisme. Elles sont le résultat de ses tâtonnements vers une production sans cesse accrue; elles manifestent, cruellement, il est vrai, une exubérance de vie et de force ; on ne doit pas plus condamner le capitalisme pour ces accidents, — qui, d'ailleurs, n'ont pas un caractère aussi violemment meurtrier que les famines de notre Moyen-Age et des pays qui vivent encore sous un régime similaire, — qu'on ne songe à condamner l'emploi des machines à vapeur en donnant pour raison que des chaudières font fréquemment explosion. Un emploi mieux réglé de la machine économique supprimera graduellement, pour la classe ouvrière, ces douloureuses périodes de chômage, que la grande industrie de production et des transports, réellement et complètement incorporée au capitalisme, ne connaît plus guère que par ouï-

dire. C'est, en effet, dans les industries où l'ordre capitaliste ne s'est pas encore installé dans sa forme la plus moderne et la plus définitive, que les crises sévissent. Elles sont le résultat de l'ignorante imprévoyance des chefs d'industrie.

Bousculés, talonnés, harcelés par la concurrence qu'ils se font entre eux et par celle que leur fait à tous ensemble la grande industrie, ils ne se préoccupent que d'une des deux données du problème économique, la production, et négligent complètement l'autre, la consommation. Ils engorgent ainsi le marché de produits dont il n'a que faire, apportant un excédent d'étoffes quand ce sont les chaussures qui manquent, ou jetant un lot de chaussures sur une plage où tout le monde va nu-pieds.

Le capitalisme aspire à devenir le maître du genre humain, mais c'est afin d'être plus complètement son serviteur, afin de devenir le diligent et avisé pourvoyeur de ses besoins. Les résistances qu'il rencontre et dont souffrent ceux-là mêmes, tout les premiers, qui les lui opposent, sont les seules causes de perturbations économiques dont on l'incrimine bien à tort. N'est-ce pas lui qui a étendu les limites du marché ! lui qui, par ses compagnies de navigation et de chemins de fer, transporte à bas prix les marchandises ! lui qui étend sous les mers des réseaux de câbles électriques, et qui fait connaître en une minute aux producteurs de Paris les besoins des consommateurs de New-York ! lui qui, à mesure qu'il étend ses bienfaisantes conquêtes, substitue l'ordre au désordre et l'abondance à la disette ! Et, pour ces services, que demande-t-il ? Une rémunération qui diminue à mesure que le service grandit, puisque le taux de l'intérêt servi au capital va toujours en s'abaissant. L'agiotage, qu'on lui reproche, est un abus jusqu'ici inséparable de la spéculation. Coupera-t-on cet arbre parce qu'une douzaine de chenilles en rongent les feuilles ? C'est par la spéculation que sont rendues possibles les entreprises qui demandent de longues années de préparation, afin de pouvoir enrichir pour des siècles et des siècles les générations qui suivront. L'agiotage a tué le canal de Panama, mais la spéculation a permis de construire le canal de Suez. Plus le développement du capitalisme accroîtra l'intelligence

et l'activité de la spéculation, moins les méfaits de l'agiotage seront possibles, puisque l'agiotage ne peut s'exercer qu'aux dépens des capitalistes ignorants, victimes de leur avidité. Au fur et à mesure que se développera le capitalisme, le nombre des capitalistes s'accroîtra de tous les propriétaires qui exploitent actuellement la boutique, l'atelier et le champ par des procédés préhistoriques. Ils comprendront qu'au lieu de lutter en désordre contre les gros bataillons organisés par la finance, au lieu de s'entredévorer sur un marché qui, pour eux, se rétrécit chaque jour davantage, ils ont tout bénéfice à s'incorporer au régime nouveau, puisque, s'ils se refusent à cette incorporation, elle se fera sans eux, au moyen de leur propre capital, tourné par le vainqueur contre le vaincu. Il y a place pour eux, leurs fils et leurs filles, dans la hiérarchie capitaliste, et c'est dans les rangs de cette hiérarchie qu'ils trouveront le profit du présent et la sécurité de l'avenir. Plus équitable que les hiérarchies nobiliaires, sacerdotales et bourgeoises du passé, la hiérarchie capitaliste ne tiendra pas compte de la naissance, mais de la capacité, car elle a pour règle d'éviter le gaspillage. On ne la verra donc pas placer à la tête d'une centaine d'ouvriers le jeune homme incapable qui allègue aujourd'hui son droit d'héritier.

L'ouvrier lui-même est intéressé au règne complet, absolu et éternel du capitalisme, car c'est par lui qu'il conquerra la sécurité et la liberté qui lui manquent encore. Il prendra rang, lui aussi, dans la hiérarchie capitaliste, et il pourra, s'il est intelligent, s'élever aux plus hauts emplois. Que s'il demeure confondu dans la masse des producteurs manuels, il trouvera dans son travail la satisfaction de ses besoins. Réunis par groupes nombreux pour la mise en œuvre capitaliste, les travailleurs pourront bien mieux s'entendre pour obtenir de leur salaire le prix le plus élevé. Instruits des conditions du marché, les opérations du capitalisme se faisant nécessairement au grand jour de la publicité, ils sauront quelle part du profit ils peuvent justement réclamer ; ils pourront se transporter à peu de frais, toujours grâce au capitalisme, sur les points où leurs bras seront demandés. Les assurances que les entreprises capitalistes contractent entre elles, les produc-

teurs les pourront contracter entre eux contre la maladie et les risques professionnels. La retraite pour la vieillesse sera assurée à tout travailleur, puisque actuellement elle l'est déjà dans les plus grandes entreprises organisées par le capitalisme, et qu'on voit cette institution s'étendre progressivement aux autres entreprises acquises au régime capitaliste complet.

Il n'est pas jusqu'à l'organisation politique, qui ne doive éprouver la bienfaisante influence du capitalisme. Il est à son insu un agent de progrès; il abaisse les frontières et, mêlant les produits, il mélange les peuples. Quelle nation, aujourd'hui, pourrait se flatter de se suffire entièrement par sa seule production, sans supprimer au moins un tiers de ses besoins, et sans limiter au minimum la satisfaction des deux tiers restants ? Par l'ordre et l'économie qu'il introduit dans son administration, par son utilisation de toute force, de toute valeur, de toute aptitude, le capitalisme est un précieux modèle pour les administrations publiques. Tous les écrivains qui font la critique des systèmes administratifs d'État indiquent comme réformes les méthodes mêmes employées dans les administrations particulières du capitalisme. Les grandes administrations capitalistes sont, en effet, des républiques qui se sont substituées aux petites monarchies patronales sans cesse en lutte entre elles, tels les féodaux batailleurs de jadis. La république organique du travail fait l'unité en les absorbant, au grand profit de ceux que leurs querelles mesquines appauvrissaient et affamaient tout en les tracassant. S'il était permis au capitalisme d'être idéaliste, et il s'en garde soigneusement, il montrerait le globe de demain mis en actions, ses diverses fonctions économiques réparties entre de peu nombreux mais formidables groupes d'actionnaires et de producteurs étroitement solidarisés, la paix et l'abondance enfin assurées à tous sans distinction. Mais il est l'ennemi du rêve, qui est du temps pris à l'action. Il poursuit lentement et machinalement son œuvre. Il nous faut voir si elle est réellement aussi bienfaisante qu'il l'affirme, et si, par elle, l'humanité trouvera la sécurité et la liberté qu'elle continue de rêver obstinément, puisque ce sont les moyens

par lesquels la vie normale de l'individu se réalise. Sinon, l'humanité cherchera en elle-même d'autres moyens de salut.

IX

INSUFFISANCE SOCIOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

En se tenant strictement sur le terrain économique et en s'isolant avec soin de tous les autres phénomènes sociaux, de toutes les autres manifestations de l'activité humaine, le capitalisme peut présenter une justification plausible, on l'a vu. L'économie politique, qui, jusqu'à présent, a été beaucoup plus la science des rapports des valeurs entre elles que la science des rapports entre les valeurs et les hommes, se contente de cette justification, qui résume et couronne son œuvre théorique moderne. La sociologie, qui est la science des rapports des hommes entre eux, ne peut se satisfaire à si bon compte. Au nom de la morale comme au nom de l'hygiène, au nom de la liberté comme au nom du droit, au nom de l'histoire comme au nom de la politique, elle passe au crible de sa critique et remet au point les orgueilleuses affirmations de l'économie politique, qui ne répond pas à cette première et capitale objection que lui fait l'équité : en ne payant pas au producteur l'équivalent de ce qu'il a produit, on le vole. L'économie politique ne daigne pas même discuter la légitimité du prélèvement capitaliste. Elle se base sur ce vol continu dans le passé, dans le présent et dans l'avenir. Son attitude sur ce point suffit pour la condamner : le capitalisme porte en soi un vice fondamental, au regard de la conception moderne du droit, un vice aussi radical que la conquête et l'esclavage. C'est l'exploitation de l'homme par l'homme qui se continue, c'est le mieux armé qui contraint le moins bien armé à travailler pour le nourrir ; au lieu d'armes apparentes et de violence, les spoliateurs emploient des armes occultes et de ruse : voilà la seule différence. C'est par la continuelle révolte du spolié que le spoliateur a été contraint d'employer ces armes nouvelles : la justice veut qu'elles soient brisées comme le furent les armes anciennes.

La légitimité du capitalisme est encore viciée fondamentalement, quelles que soient les opinions courantes et même juridiques sur la prescription; si un crime individuel peut se prescrire par un certain nombre d'années, il ne peut en être de même pour des agissements qui ont donné une part du capital de la société à des particuliers, et qui leur ont ainsi fourni les moyens d'acquérir le reste au détriment de l'immense majorité des membres du corps social. Cet autre vice fondamental du capitalisme, on le comprend, c'est la constitution, aux mains des plus puissants de ses membres, de la série de monopoles de droit et de fait dont il a été parlé plus haut. On ne saurait trop le répéter, ces monopoles sont les instruments de la dépossession continue de la masse des propriétaires personnels, en même temps que d'un plus étroit asservissement de la masse des non-propriétaires. Une nation ne peut pas plus aliéner à perpétuité la propriété commune, qu'un individu ne peut aliéner à perpétuité sa propre personne. Cela est si vrai, que toutes les concessions du domaine public attribuées au capitalisme sont limitées dans leur durée. Il n'en reste pas moins que, pendant la période de concession, le capitalisme aura eu à son service le levier grâce auquel il peut, à présent, soulever le monde et le refaire à sa guise. Tout ce qu'il a conquis, à l'aide de la puissance sociale, mise à sa disposition par les infidèles représentants de la nation, porte donc la marque de ce vice originel.

Le capitalisme est bien forcé d'avouer qu'il n'a pas acquis la puissance par des moyens de lutte conformes seulement à la loyauté et à la probité. Quelle que soit la distinction qu'on tente d'établir entre la spéculation et l'agiotage, l'histoire financière du dix-neuvième siècle oblige tout esprit impartial, réfléchi et de moralité seulement moyenne, à dire de la spéculation qu'elle est de l'agiotage qui a réussi, et, de l'agiotage, qu'il est une spéculation qui n'a pas réussi, et à refuser d'admettre toute autre définition. Le capitalisme affirme que l'agiotage disparaîtra quand le régime fonctionnera complètement, c'est-à-dire quand il aura incorporé toute l'activité économique du globe. On le croit sans peine, mais il semble qu'on entende s'écrier un voleur pris en flagrant délit :

« Laissez-moi seulement prendre de quoi être riche, et je deviendrai volontiers un honnête homme. »

Comme toute parcelle de la richesse accumulée représente des moyens d'existence pour les membres du corps social, il s'ensuit que ceux qui sont privés de toute propriété ne vivent qu'autant que le capital a besoin d'exploiter leur travail. Le combat que le capitalisme livre aux possesseurs éparpillés de la richesse publique se poursuit avec des chances diverses, encore que l'issue paraisse devoir être favorable à la force capitaliste organisée. Mais quelles sont les premières victimes de cette guerre, sinon les travailleurs? Quand la crise sévit (et, sans contester qu'elle sévisse principalement dans la moyenne et la petite industrie, il faut bien tenir compte que la grande industrie en France n'occupe encore que le tiers de la classe ouvrière) les bras ouvriers se croisent pour des semaines et des mois. Dans nombre d'industries, le chômage est régulier ; il revient tous les ans à la même époque et pour la même durée. Selon une navrante et pittoresque expression populaire, dans ces périodes-là il faut mettre son estomac au crochet. A ces douloureuses périodes correspondent des périodes de surtravail exagéré, qui n'épuisent pas moins les ouvriers, et surtout les ouvrières et les enfants. Il en résulte une débilitation de la race, que la petite et la moyenne industrie sont en droit de ne pas inscrire seules à leur passif, et qui se traduit, dans tous les pays industriels, par une diminution de la taille humaine, une aptitude sans cesse décroissante au service militaire, une mortalité infantile plus considérable qu'ailleurs, un abrégement de la vie moyenne, — sans préjudice des progrès constants de l'alcoolisme, de la prostitution et de la criminalité, qui ajoutent aux pires misères physiques les pires misères morales et sociales.

Lorsque le capitalisme prétend qu'il fera disparaître la misère quand sa domination sera assurée, il se trompe et il trompe ceux qui l'écoutent. C'est par lui que la femme et l'enfant sont entrés dans l'industrie, c'est grâce aux procédés mécaniques de la production moderne que les bras féminins et enfantins ont pu rendre au capital les mêmes services que

les bras masculins. Croire qu'il paiera cinq francs à un homme le travail qu'une femme ou un enfant peut lui donner pour deux francs cinquante, c'est oublier la loi même du capitalisme, qui ne considère pas les travailleurs comme des êtres humains, mais comme des agents de production. Sourd à toute considération de morale, de justice et d'humanité, aveugle à tout spectacle de désolation, le capital n'a qu'une fonction et qu'un but : s'incorporer du travail et rendre du profit à son possesseur. Ce profit, c'est de la chair, du sang, des larmes, qu'importe ! Tout fait ventre pour le capital, et quand l'ogre renoncera à dévorer la tendre chair des femmes et des enfants, c'est que la force sociale se sera décidée à arracher d'une manière un peu plus énergique qu'aujourd'hui cette pâture d'entre ses crocs d'acier.

Dans l'intérêt de l'espèce humaine, pour sa santé, pour sa moralité, pour sa liberté, pour son existence même, il est impossible que la société se désintéresse des rapports entre travailleurs et capitalistes. Déjà une économie politique plus humanisée et plus avisée, aux conceptions moins étroites que l'école de Manchester, qui voit d'ailleurs végéter en France ses derniers représentants, reconnait que le capitalisme, s'il se suffit à lui-même, ne peut conserver dans le corps social la formidable autonomie que sa tendance organique porte à transformer en hégémonie absolue. Par ce côté, l'économie politique se rattache aux autres sciences sociales. Mais qui ne voit que des mesures d'intervention sociale, ayant pour objet de limiter la puissance néfaste du capitalisme, le feront fatalement dévier du programme que nous lui avons vu tracer, et tendront à retarder cette domination universelle par laquelle il promet tant de bonheurs à l'humanité tout entière ? Ces bonheurs, même, quel garant avons-nous qu'il nous les donnera, lui par qui nous viennent tant de maux? Son infatuation en face de son œuvre présente, accomplie au prix de tant de douleurs et de ruines, nous fait mal augurer de son œuvre future. Certes, de grandes et nobles nations se sont formées jadis par la conquête, ses violences et ses iniquités, et pourtant nul citoyen de ces nations, même parmi ceux dont les ancêtres furent

annexés par les pires moyens, ne songe à se séparer de ses compatriotes. Les provinces, telles des femmes appelées à la maternité, pardonnèrent le viol aux conquérants qui leur firent de beaux enfants. La prescription s'acquit par des bienfaits. Mais nous ne sommes plus au temps où le droit de la force finissait par acquérir la force du droit. Notre conception de la justice se refuse aux violations du droit en vue d'un prétendu bien à venir. En notre temps, avoir la notion de la justice, c'est vouloir immédiatement la suppression de l'injustice et la réalisation de la justice; c'est ne s'arrêter, dans l'œuvre que dicte ce double devoir, qu'aux limites de l'actuelle force humaine. Dès que l'injustice fondamentale d'une institution est démontrée, il n'est plus possible à personne de la supporter; comment la supporterait-on lorsqu'on sait que cette institution fondée sur l'injustice ne se maintient que par la perpétuation de l'injustice initiale! Alléguera-t-on que l'injustice organique de l'institution va sans cesse en s'atténuant à mesure que se perfectionne cette institution? Outre le vice fondamental, sur lequel on pourrait passer condamnation s'il évoluait en vertu, comme c'est l'ordinaire pour l'ensemble des phénomènes sociaux, il faut remarquer que le capitalisme, dernière forme de l'exploitation de l'homme par l'homme, ne porte pas en soi les germes de sa transformation en institution bienfaisante; toute diminution de sa nocivité a été obtenue, en effet, non par son propre développement, mais sous la pression purement extérieure des autres modes de l'activité sociale. C'est donc, répétons-le, en contrariant son développement normal que l'on diminue l'injustice qui est en lui.

Soit, diront certains défenseurs du capitalisme. Le régime a besoin du correctif social qui le limite, l'amende et l'améliore. La nation possède tout pouvoir pour fixer les modes d'acquisition et de transmission du capital, et faire en sorte qu'ils soient conformes à la morale et à l'équité, utiles à la conservation et à l'entretien des membres du corps social. Plus elle sera éclairée sur ses conditions d'existence, plus elle sera libre, et plus elle pourra se déterminer au mieux de ses intérêts. L'Angleterre, pays classique du capital, est aussi le

pays où s'est développée parallèlement au capital toute une législation protectrice du travail. Il ne faut donc pas contester que, contrebalancé et rectifié par l'ensemble des forces sociales, il puisse tenir les promesses de bien-être qu'il a faites et dont quelques-unes, déjà, ont été tenues.

Eh bien, si, il faut contester. Le capitalisme se targue de mettre, dans l'avenir, fin aux crises et d'universaliser la richesse, devenue la récompense du travail seulement. C'est là une promesse aussi fallacieuse qu'un prospectus d'émission. Tout au moins jusqu'à l'accomplissement de sa conquête, il ne pourra rien pour conjurer les crises, puisque ses formes perfectionnées sont encore pour longtemps en lutte, non seulement contre ses formes moins perfectionnées, sociétés anonymes contre patrons, mais encore entre elles-mêmes. D'autre part, ses formes les plus perfectionnées intensifient et extensifient les crises locales d'arrêt de la production : qu'un pays ait achevé son réseau de chemins de fer, et voilà la fabrication des rails d'acier limitée brusquement à la production du matériel d'entretien. Par contre-coup, cette crise affectera toutes les industries annexes, et ses répercussions seront d'autant plus lointaines et plus profondes sur les autres branches de la production, que le cercle de la civilisation industrielle sera plus étendu. Que demain s'accomplisse un progrès désirable entre tous, le désarmement universel, que deviendra le formidable outillage spécial qui occupe aujourd'hui les ouvriers européens par centaines de mille ? Avant que ces activités aient retrouvé leur emploi dans d'autres industries, combien de victimes auront été sacrifiées à un progrès réalisé en régime capitaliste !

Le capitalisme inscrit à son actif l'abaissement du taux de l'argent et la diffusion croissante de la propriété mobilière. Tout d'abord on peut lui répondre que l'intérêt, la rente du capital, peut diminuer nominalement, sans que diminue le profit capitaliste. L'étalon de l'intérêt est fixé par l'État au moyen de ses emprunts. Or, que constatons-nous ? Qu'aux époques de crise où, pour employer une locution populaire, l'argent se cache, c'est précisément dans les sûres caisses de l'État qu'il va se cacher. L'abondance de l'offre permet à

l'État emprunteur de ne servir qu'un très faible intérêt. Est-ce à dire que le capital industriel ne rapporte, par l'exploitation du travail salarié, qu'un intérêt égal, toutes chances de gain et de pertes contrebalancées? Certes, si un particulier veut acheter une action ou une obligation industrielle, ce titre lui produira un revenu sensiblement égal à celui que lui aurait servi l'État pour le prêt d'une somme identique. Mais il reste à savoir si le prix total des actions d'une entreprise capitaliste exprime bien la valeur réelle de cette entreprise. Pour cela, on n'a qu'à se renseigner sur la valeur primitive de ces titres, et consulter ensuite la cote de la Bourse. On verra que telle valeur émise à cinq cents francs est inscrite à la cote pour cinq mille, et telle autre pour dix mille. Dira-t-on que cette différence représente un accroissement de matériel? Non, puisque l'accroissement du matériel a figuré annuellement dans les comptes à un chapitre spécial, parmi les autres frais de l'entreprise. Tout titre, émis originairement à cinq cents francs, — et, le succès étant venu parfois dès les premiers temps de l'exploitation, son possesseur n'a même pas été contraint de le libérer entièrement, — monté à cinq ou dix mille ne donne donc pas audit possesseur un intérêt de trois pour cent, mais de trente ou soixante pour cent. Il n'est pas, actuellement, une seule des grandes entreprises de la féodalité capitaliste qui n'ait doublé son capital. Quelques-unes l'ont centuplé.

Et, phénomène tout naturel, plus augmentera le nombre des détenteurs du capital mobilier, et plus l'intérêt nominal de l'argent baissera, sans qu'en réalité le profit capitaliste diminue. Quelle est, en effet, la part laissée aux épargnants de la classe moyenne? Est-ce le droit de copropriété exprimé par l'action? Très rarement, et dans ce cas l'épargnant achète mille ou deux mille francs l'action émise à cinq cents; en sorte qu'il n'a pas du six ou du douze pour cent mais du trois pour cent. C'est bien assez pour ce nouveau venu, qui n'était pas capitaliste en naissant. Le plus souvent, c'est l'obligation qui est offerte sur le marché des valeurs. Mais l'obligation est une créance, rien de plus, et les sociétés capitalistes n'ont pas de raison pour servir à leurs créanciers un

intérêt plus élevé que celui que l'État sert aux siens. Pourquoi le nombre de ces prêteurs va en croissant? Parce que la classe moyenne aime mieux confier ses fonds au capitalisme, même à un taux d'intérêt très bas, que les employer à soutenir contre lui une lutte reconnue impossible. Le capitalisme n'en est encore qu'au tiers de sa conquête. S'il l'achevait, la classe des obligataires serait donc plus nombreuse encore, mais, en réalité, il n'y aurait plus en présence que deux classes : quelques milliers de salariants et plusieurs millions de salariés.

Puisque ni au point de vue du droit, ni à celui de la morale, ni à celui de la sécurité, ni à celui de l'hygiène, ni à celui de l'économie de l'effort, ni à celui du développement progressif de l'ordre économique et social dans le sens de l'égalité et de la liberté ; puisque ni dans son origine, ni dans son fonctionnement, ni dans ses fins, le capitalisme ne résiste à la critique sociologique, il n'a qu'à disparaître, comme ont disparu les formes plus primitives, plus directes et plus brutales de l'exploitation humaine. Avec elle, il fait partie de la série d'épreuves par lesquelles a dû passer l'humanité tâtonnant vers le mieux, et s'y dirigeant d'instinct ; ces épreuves, nécessaires en leur temps, ces enfantements douloureux ont mis au monde une société en qui s'affirme de plus en plus énergiquement la volonté de supprimer toute exploitation et tout parasitisme. Le capitalisme est la dernière forme historique de l'exploitation parasite ; il n'est ni à contenir ni à réformer, mais à remplacer par une forme économique plus en rapport avec le vouloir social représenté par un nombre chaque jour croissant d'individus en qui la notion de solidarité s'est enfin substituée à celle de la lutte pour l'existence.

X

LA CONCEPTION DE LA PROPRIÉTÉ DANS LA SYNTHÈSE SOCIOLOGIQUE

Le développement mental et politique des sociétés modernes, à mesure qu'il s'accélère et s'achève, s'opposant

avec une croissante énergie à ce que se perpétue l'injustice économique initiale, la sociologie ne peut ni ne doit se borner aux tâches d'observation et d'analyse, et il lui faut employer une autre méthode. A l'impassible fatalisme historique, qui note sans indignation rétrospective les iniquités séculaires, doit succéder le déterminisme actif, qu'éclaire un concept supérieur de justice. Au scepticisme, indispensable et sûre garantie d'impartialité du savant, doit succéder une foi philosophique dans les destins sans cesse améliorés de l'humanité. Ce n'est pas quitter le terrain scientifique qu'utiliser et combiner les résultats ultimes des sciences sociales, mais au contraire en prendre pleine et complète possession, afin de pouvoir jeter le coup d'œil du maître sur tout le domaine. A quoi serviraient les matériaux préparés par la science, si la philosophie ne les assemblait en un tout harmonique, non seulement pour totaliser, classer et coordonner les résultats acquis dans l'ordre de la connaissance; mais aussi pour prévoir et préparer l'évolution ultérieure dont nous devenons plus conscients, à mesure que nous pénétrons davantage dans le secret de l'évolution antérieure? A quoi bon savoir, en effet, s'il nous est interdit de prévoir? Ce dont nous faisons une vertu de conduite individuelle, nous le qualifierions d'utopie vicieuse si nous l'appliquions à l'ensemble des individus! Nous subordonnerions le devenir social à l'évolution des engins que nous créâmes de nos mains et de nos cerveaux, et nous serions saisis devant eux de la terreur sacrée qui prosterne les fétichistes aux pieds des idoles qu'ils ont eux-mêmes fabriquées! La foi en la science serait alors on ne sait quelle superstition stérile : nous attendrions tout des choses et des phénomènes que produisent leurs inconscientes combinaisons, et rien de nous-mêmes.

Il tombe sous le sens qu'entre le mépris des faits et la soumission aveugle à leurs mouvements mécaniques; entre l'ignorance des phénomènes qu'engendrent leurs relations, et le fakirisme scientifique qui se bornerait à constater et à subir l'action de ces phénomènes, il y a place pour un déterminisme d'autant plus autorisé et plus fécond qu'il sera plus éclairé ; puisqu'en somme notre liberté est la faculté de

discerner le meilleur mobile, et que nous sommes d'autant plus libres que notre entendement s'exerce sur un plus grand nombre de mobiles. Notre liberté se meut dans les limites de la fatalité; est-ce une raison de nier la liberté ? Il faudrait, alors, nous plaçant au centre de cet absolu métaphysique qu'est l'inconnaissable, nier que nous en ayons reculé les limites. Nous pouvons et nous devons donc faire aujourd'hui, consciemment et systématiquement, d'une manière plus sûre, plus rapide et plus radicale, ce que les générations passées ont fait d'instinct et à grande perte de temps et d'efforts : le pouvoir d'autodétermination d'une société telle que la nôtre est cent fois plus grand que le despotisme le plus absolu du plus absolu despote de l'Afrique centrale ou de l'Extrême-Orient. Est-ce à dire que la société actuelle pourrait se laisser suggérer impunément par quelque philosophe en délire des vouloirs qui seraient en opposition formelle et fondamentale avec le sens d'évolution des phénomènes actuels ? Il y a toujours une certaine absurdité à supposer l'absurde, et il ne vaudrait pas la peine de s'y arrêter si, par un accord imprévu pour qui ne connaît l'identité originelle des tenants objectivistes et subjectivistes de l'absolu, le malheureux Jean-Jacques n'était accusé aujourd'hui encore d'avoir donné à la Révolution française une direction fausse et arbitraire, dont les épreuves que la société subit depuis un siècle seraient la conséquence. C'est faire à la fois grande injure et grand honneur à l'éloquent auteur du *Contrat social*. Ces deux erreurs grossières : la bonté originelle de l'homme et le contrat présidant à la formation des premières sociétés, — résultats d'une vue idéaliste des choses, trop impressionnée par le présent et point assez renseignée par le passé, — n'ont pas plus fait errer la société née de la Révolution, dans son ardente aspiration au progrès individuel et à une organisation raisonnée des volontés et des efforts de tous, que l'interprétation d'un chapitre théocratique de la Bible par les Puritains n'a fait errer les Anglais du XVIIe siècle et les Français du XVIIIe dans leur aspiration aux droits de l'homme et du citoyen. Le malaise social constaté au cours du présent siècle n'est pas imputable aux théories : ce n'est

pas plus la faute de Voltaire que celle de Rousseau si des intérêts et des ignorances — parfois, c'est tout un — unissent mille forces actives et passives pour s'opposer au développement individuel et collectif, et n'invoquent le passé que pour y prendre des modèles et non des leçons. Rousseau traduisit par des à-peu-près métaphysiques le désir de perfectionnement qui travaillait ses contemporains. C'est parce qu'il parla leur langage qu'il fut compris d'eux ; il fut leur écho fidèle et retentissant. Nul autre langage n'eût pu être compris alors ; nul autre même n'eût pu être tenu, puisque nous voyons Diderot, qui, des hommes de ce temps, fut celui qui se rapprocha le plus du nôtre, le tenir à son tour. Si cette sociologie primitive nous fait sourire à présent, c'est que nous oublions trop que les sciences qu'elle totalise n'étaient pas encore à cette époque parvenues au point où nous les voyons. Néanmoins, Condorcet peut tenter quelques années plus tard une esquisse de construction sociologique qui marque véritablement une ère nouvelle.

Il est incontestable que, dans le phénomène sociologique de la Révolution, l'idée a devancé le fait en bien des points. Mais en combien d'autres l'idée n'est-elle pas demeurée en retard du fait ! Il serait vraiment puéril de croire que l'évolution d'une société se déroule et défile sur un plan géométrique, ainsi qu'un régiment bien aligné. On ne voit de telles formations qu'aux parades et aux revues. Dans le combat, les rangs flottent, s'écartent, semblent se rompre, suivant les accidents du terrain et les résistances de l'ennemi. Pourtant, le désir commun de vaincre et la science des chefs conduisent l'armée à la victoire. Si l'on tient compte que l'évolution est un combat perpétuel des hommes, d'abord dispersés et entr'hostilisés, puis, à mesure, entre-pacifiés et disciplinés, contre la nature, on ne s'étonnera plus des flottements que présente l'alignement idéal des phénomènes et des théories par lesquelles on se représente ces phénomènes.

Or, si confuse que paraisse la mêlée sociale en ce moment, un œil exercé peut distinguer où nous en sommes, et quelles positions sont à conquérir. Nous sommes encore sous le régime de la propriété individuelle, et cependant la forme de

possession et d'appropriation de la propriété subit une évolution décisive, et la propriété tend à n'être plus individuelle en soi, mais seulement dans son produit. Déjà la langue économique et capitaliste, subissant l'influence des faits, « socialise » sans le savoir, et parle couramment du « capital social » de telle ou telle entreprise. Car c'est là le point : la propriété devient de plus en plus sociale à mesure que sa mise en valeur exige une plus nombreuse coopération, et seuls ses fruits demeurent personnels. Ceux qui ont contribué à la former par l'apport de leurs capitaux personnels ne peuvent pas la défaire à leur gré, ni individuellement ni, ce caprice leur vînt-il, collectivement : faute d'actionnaires, le canal de Suez, par exemple, ne serait pas comblé. L'indivision de la propriété s'affirme et s'accentue à mesure qu'elle se développe dans le sens capitaliste; un associé peut renoncer à sa part des bénéfices de l'entreprise commune et échanger le signe de sa propriété contre de l'argent ou des marchandises, mais il ne lui est pas permis d'entraver ou d'arrêter l'exploitation commune en emportant ou retenant pour lui une part de matériel et de bâtiments représentant son apport. En un mot, le copropriétaire capitaliste n'est plus le maître de sa propriété, il ne peut disposer d'elle qu'en la transférant à un autre, qui devra à son tour la laisser intégrée à la propriété commune; dans la république capitaliste, le citoyen n'est pas un propriétaire réel, mais un usufruitier. Cette république lui confère-t-elle au moins tous les droits du citoyen? Peut-il entrer dans le sénat où se règlent ses intérêts? Rarement, s'il est un petit capitaliste. Dans les grandes entreprises, l'accès aux réunions n'est permis qu'aux détenteurs de dix à cinquante actions. Comme un capitaliste avisé se garde bien de placer tous ses œufs dans le même panier, il lui faut véritablement être riche à millions pour avoir voix aux chapitres divers qui disposent de sa richesse. Y a-t-il voix? Son opinion sera toute personnelle, son vote ne comptera que pour une unité, à moins que ses millions ne lui donnent rang parmi les cent cinquante ou deux cents hauts barons du capital dont les noms reviennent avec persistance sur la liste des conseils d'administration de toutes les grandes entreprises capitalistes.

Le capital n'est pas seulement social par ce fait qu'aucun des associés ne peut en distraire la part qu'il a apportée, mais encore et surtout par cet autre fait : que les entreprises capitalistes, à mesure qu'elles se développent et se perfectionnent, sont amenées à se solidariser plus étroitement, la débâcle de l'une d'elles pouvant affecter et compromettre la sécurité des autres. Le capitaliste n'ayant pas limité son apport à une seule entreprise et ayant ainsi des intérêts dans plusieurs, une sorte d'assurance mutuelle se forme entre toutes pour garantir la prospérité commune et limiter les risques au minimum. Il est encore un point par lequel s'assure l'indivision de la propriété capitaliste. Nous avons constaté dans un précédent chapitre que la société, représentée par l'Etat, a contribué, en France, par des dons de terrain et d'argent et par des privilèges légaux, à la constitution des trois principales branches de la propriété capitaliste : le crédit, les mines et les chemins de fer. Ce faisant, l'Etat donnait le caractère de service public à ces entreprises, qui sont d'ailleurs temporaires dans leur mode de possession, — sauf renouvellement du privilège, — renouvellement que le capitalisme sait toujours obtenir, étant aujourd'hui la seule puissance positive organisée. Par tous ces points, la propriété capitaliste prend un caractère social indéniable.

Quand donc, constatant ce caractère, le socialisme veut introduire le régime démocratique dans les républiques aristocratiques du capital, non pas en donnant voix délibérante au propriétaire d'une action, mais en donnant puissance participante dans la distribution des produits à ceux qui sont les metteurs en œuvre de la richesse sociale, il ne bouleverse pas les rapports des choses ; encore moins contrarie-t-il leur nature intime ; il modifie seulement dans le sens de la justice les rapports des hommes avec les choses. Ce n'est pas lui qui détruit la propriété individuelle des moyens de production, puisque cette forme d'appropriation des choses disparaît dans la transformation capitaliste de la propriété : à cette transformation correspond l'asservissement du producteur ; il libère celui-ci en lui donnant accès à la propriété par le seul moyen qui soit compatible avec la forme nouvelle que

revêt la propriété, c'est-à-dire la forme collective. Il ne modifie pas le sentiment de la propriété : ce n'est pas lui qui fait que ce sentiment se porte, non plus sur elle mais sur les moyens de jouissance qu'elle procure ; il ne modifie pas le langage courant : ce n'est pas lui qui fait qu'on ne dit plus d'un tel qu'il possède tant de maisons ou tant d'arpents de terre, ou même tant de milliers de francs, mais qu'il jouit d'un revenu de tant. Il ne déplace pas un mot, pas un sentiment, pas un outil ; il ne déplace que des hommes : il appelle à être des consommateurs ceux qu'on n'a considérés jusqu'à présent que comme des producteurs ; il veut que la justice humaine soit adéquate à la justice des choses en faisant du produit le salaire du producteur.

Si, pour réaliser cet idéal, le socialisme ne faisait appel qu'à la science économique, on pourrait lui demander de quel droit il prétend bouleverser les rapports sociaux. En vain invoquerait-il la nécessité sociale d'une plus équitable répartition des fruits du travail collectif : on lui objecterait que le salariat est une sujétion purement économique, infiniment moins oppressive que le servage et l'esclavage ; que le mieux social s'est toujours produit sans l'intervention des théoriciens, puisque les formes de l'exploitation du travail humain ont été en se dépouillant à mesure de leurs caractères oppressifs, en même temps que se transformaient les modes de production; enfin que c'est la culture de la betterave en Europe qui a fait cesser l'esclavage en Amérique. Il s'entend de reste que cette manière si simpliste de raisonner est vicieuse ; c'est pourquoi il serait fâcheux que le socialisme s'y tint et qu'isolant le phénomène économique de l'ensemble sociologique il en fût réduit à invoquer le nombre et la force des masses ouvrières comme suprême argument. Trop pénétré jusqu'à présent du fatalisme historique, qui se dégage de l'évolutionnisme incomplètement formulé, le socialisme s'est trop limité au phénomène économique; il a invoqué, lui aussi, la nécessité, et pour ne point paraître d'esprit moins scientifique que ses adversaires, et aussi parce qu'il s'est formé à l'état de science en un moment de ce siècle, où l'idée fut le reflet trop immédiat et partiel du fait décomposé

par l'analyse, au point que toute vue d'ensemble devenait pour ainsi dire impossible. Cette phase a été nécessaire. Sans elle, sans les travaux de critique économique qu'elle fit produire au socialisme, nulle construction d'ensemble ne serait possible aujourd'hui. Parallèlement, l'anthropologie criminelle, la physiologie psychologique, l'ethnographie, l'histoire, le droit, la morale poussaient leur recherche jusque dans les plus lointaines et les plus profondes origines de nos institutions et de notre mentalité. Sans chercher à abattre les cloisons à l'abri desquelles les savants poursuivent leur tâche d'investigation, la sociologie doit utiliser les résultats déjà obtenus dans chaque spécialité, montrer qu'ils sont connexes et qu'ils concourent à réaliser un plan d'ensemble. Vouloir en effet cristalliser une forme sociale, dans un état, déclaré parfait par la minorité qui en est bénéficiaire, c'est arrêter le développement des autres formes sociales et aller au-devant des périls que de tels défauts d'harmonie font courir aux sociétés.

Le déterminisme social a donc un autre agent que la nécessité économique pour appeler les producteurs à la propriété des fruits de leur travail. Cet autre agent est la justice. Qu'on ne vienne pas dire que c'est là une notion métaphysique, et que la science a le devoir de l'éliminer. La justice est un moyen très réel d'expression des rapports humains. Elle existe comme fait et comme idée, selon qu'elle exprime des rapports réalisés et des rapports à réaliser. Comme toute idée, elle est l'expression et la traduction de phénomènes soumis à l'entendement, et elle ne se présente pas sous le même aspect à l'entendement d'un Papou et à celui d'un Européen ; elle a nécessairement évolué, comme tous nos autres concepts. Telle qu'elle existe actuellement, dans notre mentalité, sinon dans nos mœurs et dans nos lois, elle n'est nullement une notion arbitraire, dont l'origine et le développement seraient indépendants de notre propre origine et de notre propre développement individuel et collectif. Nos acquisitions mentales et morales sont comme la résultante et le reflet de nos acquisitions physiologiques et matérielles. La justice, ou plutôt l'idée de justice, est la totalisa-

tion idéale de ce que tous les chocs de la vie de relation ont imprimé dans notre cerveau à travers de longs siècles et de lents développements. Tous les faits, tous les phénomènes qui ont exercé leur action sur notre entendement ont concouru à développer ce sentiment; et l'on peut dire que celui qui sait le mieux quels événements successifs, de tout ordre, ont formé la conscience moderne, aura à un plus haut degré le sentiment de la justice; celui-là pourra avec le plus de sûreté indiquer comment pourront se rapprocher d'elle les hommes et les institutions de son temps. La justice est une équilibration entre les diverses manières d'être des hommes, que leurs rapports avec les choses mettent mutuellement en contact : elle enseigne à résoudre en accords ces contacts, qui commencent en conflits. Cette haute mission qui lui est dévolue, elle ne peut la remplir qu'à la condition de devancer toujours les événements. Sa base la plus sûre est la science, car elle sera boiteuse si elle méconnait et fausse une seule des conditions réelles des rapports des hommes entre eux, et avec les choses. Il faut donc, avant tout, demander à ceux qui parlent en son nom s'ils appuient leurs affirmations sur la connaissance du réel, et, s'ils répondent comme des gens qui ignorent le réel, leur tourner le dos avec mépris.

Dans l'ordre civil et politique moderne, l'idée de justice a suggéré le décret de liberté personnelle pour chacun et de l'égalité entre tous. Les lois qu'elle a dictées en ce sens n'ont pas réalisé la liberté et l'égalité, parce qu'elle n'a pas exercé son action en même temps dans le domaine économique. En décrétant l'inviolabilité de la propriété, elle ne prévoyait pas qu'une transformation de l'outillage ôterait à l'ouvrier la possibilité de devenir propriétaire. En décrétant l'abstention de l'État en matière économique, elle n'entendait pas laisser les producteurs désarmés aux prises avec les capitalistes trop bien armés, et ce n'est pas elle, bien au contraire, qui a inspiré à l'État l'idée d'abandonner une partie du domaine public à la puissance capitaliste. Interprétée aujourd'hui par ceux qui constatent que ses décrets les plus formels et les plus bienfaisants sont annulés par l'iniquité économique, et même retournés contre ceux qui devraient être protégés par ces

décrets, elle doit achever son œuvre en exerçant son action dans le domaine où se sont réfugiés les derniers vestiges des justices inférieures de jadis, basées sur l'ignorance, la force et la ruse. Puisque la propriété personnelle disparaît, puisque, partout où elle s'est transformée en propriété collective, elle repose sur la dépossession du travailleur et la perpétuation de l'exploitation du travail, la justice exige que la propriété capitaliste, sociale par tous ses caractères, devienne sociale dans son appropriation et dans sa destination.

XI

LE COLLECTIVISME, FORMULE ÉCONOMIQUE DE LA SYNTHÈSE SOCIOLOGIQUE

Puisque la nécessité et la justice sont d'accord pour appeler les producteurs à la propriété des fruits de leur travail, il faut chercher les moyens par lesquels ils pourront être mis en possession. Pour la propriété déjà soumise au régime capitaliste complet, la solution est tellement simple que de nombreux écrivains socialistes ont cru pouvoir l'étendre à toute la propriété, et faire de l'État l'unique propriétaire de tous les moyens de production et de circulation. Les difficultés d'ordre social ne se résolvent pas avec autant de facilité; les organes économiques d'une société sont d'une telle complexité qu'il est impossible de brusquer, à coups de décrets, les phases de leur évolution. Il reste encore dans notre civilisation industrielle de nombreux échantillons des diverses formes de production qui ont inégalement évolué : en dépit de la loi qui abolit le droit d'aînesse, ce droit s'est maintenu, par des subterfuges empruntés à nos lois mêmes, dans le pays basque, notamment. Dans plus de mille cantons ruraux de France, la famille bâtit encore sa maison et cuit encore son pain, et ses besoins limités au minimum de la vie primitive n'empruntent presque rien à l'industrie ambiante. Des centaines de mille d'artisans vivent de leur outil, qui est leur propriété. C'est également par centaines de mille que

l'on compte, dans l'industrie, l'agriculture et le commerce, les patrons dont l'activité participe directement à la production, et justifie dans une certaine mesure la part majeure qu'ils s'attribuent dans la répartition des produits. Ces situations diverses, souvent, s'enchevêtrent et s'appuient mutuellement : tel commerçant confie son magasin aux soins de sa femme et s'en va, quoique patron, gagner un salaire chez un autre patron, dont la fille est employée chez ce commerçant et salariée par lui. Tel paysan, dont le champ est trop petit pour suffire à son activité, et surtout à ses besoins, loue ses bras pendant une partie de l'année à son voisin plus riche. Tel autre loue son champ à un voisin et, insuffisant rentier d'une propriété trop chétive, s'en va travailler dans une usine ou dans une mine. Tel propriétaire ajoute à son revenu les honoraires de l'avocat ou du médecin, ou le traitement du fonctionnaire. On peut multiplier les exemples et les combinaisons à l'infini ; aussi serait-il beaucoup moins simple qu'on ne le croit de « simplifier » le régime de la propriété en instituant, d'un coup, l'État propriétaire unique de tous les moyens de production.

Pour les organes de la circulation et du crédit, la possibilité de leur reprise par l'État ne présente aucune difficulté essentielle, théorique ou pratique, non plus que pour les mines, qui sont également exploitées en vertu d'une concession de la puissance publique. Il est des pays où ces moyens d'activité économique et sociale sont aux mains de l'État, et de nombreux hommes politiques ne se croient nullement socialistes ni révolutionnaires pour désirer qu'il en soit de même dans le nôtre. La difficulté est-elle plus grande pour les autres moyens de production et de circulation actuellement mis en valeur par la coopération capitaliste ? Évidemment, non. Le temps n'est plus des distinctions subtiles entre les forces économiques qui ont un caractère de service public, et celles qui conservent un caractère privé. A vouloir maintenir ces distinctions, on obligerait les esprits malicieux à se demander en quoi les allumettes et les danseuses de l'Opéra, le tabac et la betterave protégée par des primes sont plus un service public, que les autres produits, sur lesquels

l'État ne songe pas pour le moment à étendre son monopole ou sa protection. La vérité est que quiconque offre un produit sur le marché l'offre au public ; si ce produit est une denrée alimentaire, il ne s'offusquera pas de voir un agent de l'autorité s'assurer que cette denrée est saine et ne peut nuire au consommateur ; il ne protestera pas si cet agent confisque sa marchandise, sa propriété, et la jette à l'égout. La vérité, encore, est que tout effort de l'activité humaine qui se résout en marchandise est un effet de la coopération sociale, et a pour objet de coopérer à la vie sociale. La vérité, toujours, est que, partout où l'effort individuel ou la coopération privée des efforts sont trop insuffisants, onéreux ou périlleux pour le public, la collectivité a le droit, — et elle se l'arroge en principe sinon toujours en fait, — de prendre la direction des services économiques qui sont dans ce cas.

A quelles conditions l'État peut se substituer aux entreprises dont la féodalité capitaliste a pris possession, cela est une question à débattre. Un principe, né du régime capitaliste, doit nous éclairer sur ce point. Bien que ce régime soit issu de la perpétuité de l'intérêt, et qu'il repose tout entier sur elle, il a obligé la puissance publique à corriger les conséquences qu'une application absolue de la perpétuité de l'intérêt pourrait amener. Dans son système de crédit, donc, l'État a dû adopter le principe de la réduction du taux de l'intérêt, au moyen des conversions. De plus, il tend à ne plus emprunter à perpétuité, à ne plus s'engager à verser jusqu'à la consommation des siècles un intérêt, même abaissé progressivement par les conversions, pour une somme une fois reçue par lui. Les Communes et certaines grandes entreprises capitalistes ont également adopté le procédé de l'amortissement, qui peut devenir un correctif puissant de la perpétuité de l'intérêt. Ne pourra-t-on trouver dans le système de la conversion, combiné avec celui de l'amortissement, tous deux entrés dans nos mœurs financières, les éléments de reprise du matériel de production de circulation ? Si, d'autre part, on veut bien considérer que la société n'a pas le devoir de racheter les choses aux choses, mais d'indemniser les hommes qui en tirent leurs moyens

d'existence, — les collectivités d'actionnaires n'étant pas des entités ni des accumulations de matériel, mais des groupements d'hommes possédant individuellement des moyens d'existence, — un troisième élément, non moins incontestable au point de vue même du droit écrit actuel, peut être introduit pour aboutir à la solution : il suffit, par des lois sur l'héritage, de donner à la propriété actuelle un caractère viager. Ces moyens, que l'État pourrait employer pour l'incorporation de la propriété capitaliste au domaine commun, ne seraient, qu'on le sache bien, ni une sorte de rachat que rien ne justifierait, ni une atténuation des droits imprescriptibles de la société ; ils seraient simplement une mesure d'ordre public, inspirée par le désir de ne pas frapper des hommes dans des moyens d'existence que leur assura une injustice sociale, dont ils ne portent pas personnellement la responsabilité, mais néanmoins de mettre fin au privilège dont ils jouissent indûment; et l'adoption de cette mesure serait naturellement subordonnée à l'attitude qu'ils auraient vis-à-vis de la société, résolue à mettre un terme à ce privilège.

Pour ce qui est de la catégorie des capitalistes individuels, ou patrons, il y aurait nécessairement à distinguer entre ceux qui, par leurs propres capitaux ou par des commandites conservant le caractère patronal dans son intégralité, dirigent et exploitent des entreprises, où le machinisme et la division du travail ont rendu nécessaire la coopération d'un certain nombre d'ouvriers, — et ceux qui sont plutôt des artisans parvenus au patronat. Parmi les premiers on peut compter les grands propriétaires agricoles, les armateurs, les usiniers et manufacturiers, propriétaires de grands magasins, négociants, banquiers. Parmi les seconds peuvent se placer les moyens et petits propriétaires agricoles, les boutiquiers, les patrons de la petite industrie. Les premiers ont des connaissances professionnelles et un esprit d'initiative développé par l'exercice de l'autorité. La société ne peut songer à se passer de leurs services. Mais s'ils sont utiles, indispensables même, en tant que chefs de travail, il n'est pas du tout nécessaire qu'en qualité de patrons ils annexent au produit de leur travail personnel une part prélevée sur le

produit des ouvriers qu'ils emploient. Leur domaine peut donc, par les moyens indiqués ci-dessus, être repris par la collectivité, dont ils deviendraient les représentants, et devant laquelle ils seraient responsables. Les seconds, au regard de l'idée de justice, n'ont pas plus de droits que les premiers au patronat. Mais si l'on tient compte que la justice est l'harmonisation de toutes les formes de la nécessité, il faut bien reconnaître que la petite propriété industrielle et agricole n'est pas à un plan d'évolution qui permette sa mise en valeur au moyen de la coopération par grandes masses exerçant leur activité sur un outillage mécanique perfectionné. Le devoir de la collectivité n'est donc pas d'incorporer en bloc à la propriété sociale ces moyens sporadiques et simples de production, mais de faciliter leur transformation sans qu'elle donne lieu, comme il arrive aujourd'hui, à des crises qui causent le plus grand dommage aux producteurs attachés à la petite industrie et à l'agriculture primitive. D'une part, la participation des ouvriers aux bénéfices; d'autre part, l'action solidariste des syndicats professionnels, peuvent être des moyens actifs d'évolution; et ces moyens joints à l'essor que prendrait l'esprit d'invention, débarrassé des entraves que lui opposent l'avidité capitaliste et l'instinctif misonéisme des ouvriers, permettront rapidement aux industries où la main-d'œuvre domine encore de se transformer en industries mécaniques, où la coopération est la règle et la condition essentielle de fonctionnement. Pour ce qui est du commerce, s'il est une catégorie économique qui présente les caractères d'un service public, c'est bien celle-là. Déjà les coopératives de consommation, qui vont sans cesse se multipliant, modifient dans le fond et dans la forme cette fonction intermédiaire. Bientôt, les Communes pourront, dans le cadre des grands magasins, suivre et perfectionner le modèle indiqué par les sociétés coopératives; car il vient toujours un moment où les progrès, réalisés par les groupements libres, sont si évidents et si généraux, s'imposent avec tant d'autorité par les services qu'ils rendent, qu'il faut leur donner une extension qui réponde aux besoins mêmes qu'ils ont suscités. Toutes nos institu-

tions d'État ont été, à l'origine, des institutions privées, dont l'extension a, pour ainsi dire, nécessité la nationalisation, c'est-à-dire la transformation en services publics.

XII

ÉVOLUTION DES ANTAGONISMES EN SOLIDARITÉ

Le collectivisme peut seul combiner et harmoniser deux nécessités exprimées chacune par un sentiment correspondant. D'une part, il tient compte des faits contemporains, des institutions existantes et des phénomènes, et de la mentalité que ces faits et ces institutions déterminent ; tout cela le rattache à l'individualisme. D'autre part, il constate et utilise la faculté toujours croissante qu'acquiert la société d'agir sur son propre développement à mesure qu'elle se connaît mieux ; cela le fait solidariste. L'économie politique a trop insisté sur la première de ces nécessités et l'a trop exclusivement indiquée comme la seule qui domine les rapports humains ; science étroitement réaliste, elle a trop glorifié l'inconscient mécanisme qui résout en une précaire harmonie générale les antagonismes particuliers, et trop ignoré que les associations pour la lutte, qui se forment à l'aveugle et se combattent dans la nuit, produisent, totalisées, une insolidarité et une insécurité générales. De même que le capitalisme sépare le producteur du produit, l'économie politique, science du capital, ignore l'homme dans le producteur et ne garde ainsi, pour le sociologue, que la valeur d'une statistique, puisque, quand elle se mêle de formuler des principes et des lois, elle exprime la liberté des actions de l'homme par la fatalité du mouvement des choses.

Il est temps que la solidarité des efforts humains prenne conscience d'elle-même, de sa force dans le passé et de sa puissance dans l'avenir. Pour cela, il faut cesser de considérer la solidarité comme une pure opération de l'esprit, comme une conception métaphysique qui ne peut en rien dominer les rapports économiques ni les rattacher aux autres

rapports sociaux, comme une leçon d'école destinée à demeurer purement verbale et qu'on fait enseigner, par acquit de conscience encore moins que par habitude prise, à des gens qui ne la pratiqueront point par des gens qui ne l'ont pas davantage pratiquée. Il faut qu'on note les manifestations de jour en jour plus perceptibles du phénomène de la solidarité dans l'ordre économique, où il détermine une ascension continue vers un meilleur état social; et dans cet état cependant les avantages individuels sont encore aujourd'hui répartis en raison inverse de l'effort accompli. Il faut qu'on prouve qu'il n'y a pas antagonisme organique, et surtout essentiel, entre les intérêts et les sentiments de l'individu et ceux de la collectivité ; que les prétendues conquêtes de tel ou tel individu sur la collectivité ont été le résultat d'un effort collectif dont cet individu, le totalisant, a été le bénéficiaire unique ; enfin, que la lutte pour l'existence n'a pas, dans la réalité, de caractère simpliste et absolu, qu'elle perd le caractère individuel pour revêtir le caractère collectif, et ainsi tend à se résoudre finalement en solidarité, et qu'elle n'est pas le monstre inconscient et bienfaisant devant lequel se prosternent les adversaires de toute organisation volontaire et réfléchie de la solidarité dans le domaine économique.

Est-il nécessaire de montrer que le tissu social sur lequel sont brodées d'or et de soie les richesses des uns, et d'un vulgaire et terne coton les misères des autres, rend solidaires tous les fils dont il se compose; et que, par conséquent, l'enseignement de la solidarité ne devrait pas être un chapitre de morale scolastique, bouche-trou vaille que vaille des religions tombées en désuétude, destiné seulement à adoucir un peu les procédés barbares de la lutte pour l'existence ? Oui, cela est nécessaire, puisque la morale enseignée est malheureusement une règle de pure conduite individuelle, et qu'à ce titre elle se garde bien de critiquer les conditions économiques générales qui rendent la règle inapplicable, ou font que quiconque veut quand même s'y conformer est vaincu d'avance par ceux qui ne s'y conforment pas. Cette abdication sociologique de la morale a pour résultat de rendre presque inutiles les efforts que dispersent des milliers de philan-

thropes en des œuvres de sauvetage local et particulier. Respectueux du fait économique et social général, qui engendre les misères au soulagement desquelles ils se sont voués, on les voit courir, insuffisants infirmiers, sur le vaste champ de la bataille sociale et ne ramasser qu'un nombre infime de blessés. En vain ils se spécialisent pour ramener les voleurs au respect de la propriété et les prostituées à la pratique de la vertu, pour combattre l'alcoolisme et la mendicité, pour hospitaliser les vieillards, secourir les veuves et élever les orphelins : cette division du travail est impuissante à tarir l'océan d'iniquités et de misères; la tâche est au-dessus de leurs forces, sinon de leur courage, et le seul salut auquel s'emploient véritablement les philanthropes est le leur propre. On ne peut pourtant les laisser s'enorgueillir de leur si peu efficace besogne, surtout lorqu'on les voit l'opposer à l'œuvre de transformation sociale, qui seule peut mettre fin aux maux qu'ils tentent de soulager, et qu'on les entend nier toute réforme d'ensemble comme entachée d'utopie ; car il est dans l'ordre que les sauveteurs individuels, opposés à tout sauvetage social, soient des conservateurs au sens le plus complet du mot. Si bien qu'on se demande s'ils ne regretteraient pas une disparition du mal, qui rendrait inutiles leurs vertus.

En somme, l'extrême richesse et l'extrême misère sont solidaires ; la spéculation heureuse, qui crée les parasites d'en haut, a pour contre-partie les ruines, les découragements et les perversions, qui créent les parasites d'en bas ; le luxe de l'un est fait du dénuement de l'autre, la luxure du riche sollicite la prostitution de la pauvre, tout coup de Bourse a pour répercussion un cambriolage, toute pléthore ici produit là de l'anémie. Que disparaisse le parasitisme doré et le parasitisme en haillons disparaîtra, non seulement parce que ces deux produits ont une même cause matérielle, mais parce qu'ils ont des conditions et des conséquences morales identiques. Comme le dit si excellemment M. Tarde, les choses étrangères ne s'opposent pas les unes aux autres, mais des choses semblables qui diffèrent, mais des extrêmes de même origine, dont, ici, l'identité s'établit par un commun critérium moral : l'égoïsme.

Le développement du phénomène de solidarité dans le domaine économique a été étudié dans les chapitres qui précèdent. Il faut pourtant y insister de nouveau, et démontrer jusqu'à l'évidence que, à mesure que s'étend le domaine de l'activité industrielle, les moindres mouvements de cette activité ont leur répercussion jusqu'aux points les plus extrêmes du domaine, et aussi dans les modes d'être ou d'agir de l'humanité qui paraissent avoir le moins de rapport avec l'état économique. Tout le monde connaît cet exemple, bon cependant à rappeler ici, de la manufacture anglaise poussant par tous les moyens possibles l'Inde à la production du coton. L'Inde fournit le textile demandé et négligea la culture du riz. Naturellement, les cantons agricoles de l'Inde furent affamés. D'une part l'inorganisation morale du capitalisme, d'autre part la rareté des moyens de communication et de transport, firent que la disette causa la famine. Dans les pays d'Orient surtout, qui dit famine, dit mortalité. La mortalité amena le choléra. En même temps, la surproduction de l'Angleterre écrasait les cotonniers français et provoquait chez nous une crise, qui détermina pour la masse ouvrière un chômage débilitant, et en fit une proie facile pour le choléra importé d'Asie. Aux temps primitifs de la production industrielle, les marchés étaient isolés les uns des autres; un accident économique avait de brèves limites non seulement d'espace, mais encore d'espèce. On comprend qu'il n'en soit plus ainsi de nos jours, où nul peuple, fût-il le plus éloigné de nous par la distance et par les besoins, n'est le consommateur exclusif de sa production, ni le producteur exclusif de sa consommation. Que cette solidarité ne se manifeste pas seulement par les crises et les désastres de tout ordre qu'elles causent, cela est évident; mais il est non moins évident que les répercussions heureuses de toute conquête sur la nature n'agissent que faiblement sur ceux-là mêmes qui ont été les soldats de cette conquête.

Les antagonismes économiques ne contredisent donc pas la solidarité entre les multiples agents de l'activité humaine; au contraire; ils la confirment; ils ne peuvent d'ailleurs se manifester que par des actes, réfléchis ou non, volontaires

ou non, de solidarité. Les antagonismes individuels entre producteurs ne se produisent sous forme de concurrence que si ces producteurs se livrent à des opérations similaires : un épicier n'est pas le concurrent d'un boucher, ni un terrassier celui d'un charpentier. Ces antagonismes, si violents qu'ils soient parfois, se transforment cependant en solidarité volontaire et réfléchie pour la lutte contre le concurrent commun, ou contre l'acheteur, c'est-à-dire contre le semblable ou contre l'opposé. Les concurrents s'unissent alors pour réclamer des droits de douane, pour imposer leur prix à leur clientèle, pour résister aux baisses de salaire que veut imposer le patron, ou pour exiger de lui un meilleur salaire. D'autre part, la transformation capitaliste de la propriété rend solidaires les copropriétaires des entreprises industrielles et de transports, en même temps que le groupement par masse des salariés dans ces entreprises résout leurs antagonismes particuliers en solidarité pour la défense du pain quotidien. De plus, les entreprises capitalistes étant, ainsi que nous l'avons exposé plus haut, possédées par des propriétaires associés qui ont confondu leurs intérêts et réparti leurs capitaux dans le plus grand nombre d'entre elles, il arrive ceci, que des industries, qui n'ont entre elles aucun rapport, mais sont dirigées et exploitées au profit des mêmes individus, deviennent étroitement solidaires. Du côté des salariés que ces entreprises occupent, il s'opère un mouvement identique, sous forme de syndicats fédérés professionnellement, puis, au moyen et sous le couvert des Bourses du travail, interprofessionnellement.

Ceci nous amène aux antagonismes collectifs. Car, ces cercles de solidarité opposés les uns aux autres, tout en ayant une partie de leur circonférence inscrite l'une dans l'autre, se manifestent par des antagonismes, comme toutes choses identiques dans leur origine, leurs moyens ou leur destination. La conscience que prennent les individus et les collectivités de leur identité réciproque, et non antagonique, sur un ou plusieurs points, les porte à s'unir contre ceux d'identité antagonique, unis pour les mêmes motifs. Des conditions ethniques et de commune origine, de fortes disciplines,

religieuses et sociales, groupent des individus qui n'ont d'identité non antagonique que sur certains points, et que leur identité antagonique oppose les uns aux autres sur certains autres points. Ainsi, il y a, sauf exceptions extrêmement rares, accord absolu entre les ouvriers et les patrons français sur le sentiment de la patrie, qui est le sentiment de l'identité nationale. Il peut encore y avoir accord entre eux sur le terrain religieux ou de la négation religieuse ; mais, ici, l'accord est moins général et ne se fait, pour ainsi dire, que par option individuelle. Il y a au contraire antagonisme sur le terrain économique, même de la part des ouvriers qui ne considèrent pas le socialisme comme un moyen d'émancipation, même de la part des patrons qui ne s'associent pas à la lutte contre le socialisme, entre tous les ouvriers mus, sinon par le sentiment, du moins par l'instinct de classe, et tous les patrons déterminés par des mobiles identiques. Sans abdiquer rien de leur patriotisme ethnique et politique, les ouvriers français seront donc, sur le terrain économique, solidaires des ouvriers étrangers, et les patrons français des patrons étrangers.

Ainsi que Karl Marx l'a fortement exprimé, la lutte des classes est la trame même de l'histoire des nations ; elle donne la raison initiale, sinon unique, de toutes leurs révolutions. A de certains moments, le sentiment de classe peut devenir si puissant qu'il domine et efface le sentiment national, même lorsque ce dernier sentiment est renforcé d'un lien religieux, qui oblige tous les membres de la nation ; l'on voit alors le parti le plus faible, la classe en péril, appeler l'étranger pour conserver ou rétablir sa domination sur la classe opposée. Ces appels à l'étranger sont généralement faits par le parti aristocratique, qui est toujours et partout le moins nombreux, et qui a plus à perdre à une défaite que le parti démocratique. Comme, à notre époque, les frontières s'abaissent graduellement pour livrer passage à un échange croissant, et sans cesse multiplié, des produits de la pensée et de l'industrie, la solidarité organique des classes prend conscience d'elle-même dans un nombre de cerveaux incessamment accru ; les différences et les oppositions ethniques,

historiques, religieuses, des peuples mis en contact et en pénétration mutuelle par ce perpétuel échange d'idées et de marchandises, s'atténuent graduellement, et l'on peut prévoir leur disparition à un moment donné. Restent les causes économiques de conflits : il ne faut pas croire qu'étant les plus fondamentales et les plus anciennes, l'éternité leur soit promise plus qu'aux autres formes d'opposition entre les groupements nationaux. Ces causes n'engendrent déjà plus, dans l'Occident européen, que des guerres de tarifs douaniers ; que seront-elles, quand elles ne seront plus compliquées et aggravées par les causes contingentes dont on prévoit la disparition ? Ici encore, le développement capitaliste intervient pour atténuer les causes économiques de conflits internationaux et pour en préparer la suppression, puisque le capital devient de plus en plus international ; en même temps qu'il étend son cercle de solidarité dans les pays européens et américains, il travaille à rendre identiques les conditions de la production sur tous les points où il exerce son action, et, par voie de conséquence, il contraint à la solidarité les travailleurs de tous ces pays. Cela ne veut pas dire que tout danger de conflagration internationale soit désormais écarté. Telle nation, gênée dans son développement colonial et enfermée, politiquement et économiquement, dans ses étroites limites européennes, peut voir dans une guerre heureuse un moyen d'élargir les limites où elle risque d'étouffer ; telle nation, mutilée par une guerre malheureuse, peut rêver une revanche qui la rétablisse dans son intégrité ; telle nation, opprimée politiquement et socialement par une autre nation, peut aspirer à son autonomie reconquise les armes à la main ; mais on n'en peut pas moins constater que ces cas de conflit sanglant, qui résultent presque tous d'une protestation agissante et vivante du droit des collectivités à disposer librement de leurs destinées, sont moins nombreux et moins fréquents qu'aux époques disparues, et ne sont que des survivances sporadiques du régime de force qui caractérisa ces époques.

On ne peut donc le nier, il y a une tendance dans le monde, parvenu au point de développement où nous le

voyons, à substituer les solidarités de classe, suscitées et entretenues par l'état de lutte, aux solidarités nationales, qui tendent à être de moins en moins menacées. Il faut cependant reconnaître que ces solidarités ne sont pas encore absolues, et ne s'établissent pas sur un plan idéal uniforme, mais sur le terrain accidenté des réalités. Aussi voit-on, dans une même nation, et on les verra sans doute encore longtemps, des points de solidarité entre les classes antagoniques. En face d'un tarif prohibitif, par exemple, on verra demain comme on les voit aujourd'hui les ouvriers et les patrons d'un pays, solidarisés contre l'industrie similaire, ouvriers et patrons également unis, d'un autre pays. De même, il se produit des antagonismes de nationalité entre individus et groupements d'une même classe, lorsque les patrons d'un pays font appel à la main-d'œuvre étrangère, et réduisent au chômage ou aux bas salaires leurs compatriotes ouvriers. Il va de soi que la classe dominante a intérêt à entretenir cet antagonisme, non seulement parce que, le travail étant considéré comme une marchandise, cet antagonisme se traduit par une concurrence matériellement avantageuse pour elle, mais encore parce que cet antagonisme la protège, tout en retardant l'entente de classe des travailleurs.

Mais, de même que les cercles de solidarité ethnique et politique qu'on appelle des nations tendent de plus en plus à cesser d'être antagoniques, à mesure que mille intérêts enchevêtrés les font solidaires, et aussi que la raison leur montre mieux l'inanité de telles querelles où se passionnèrent nos aïeux, — de même les cercles de solidarité économique opposés tendent à cesser un jour d'être antagoniques, c'est-à-dire à se réduire à l'unité. Déjà, répétons-le encore, les formations capitalistes cessent de se combattre et se solidarisent, dirigées par des hommes dont les intérêts sont attachés à chacune de ces formations, et la tendance à l'unité capitaliste a pour parallèle la tendance à l'unité ouvrière. Du jour où cette fédération des républiques aristocratiques de l'industrie et des transports se sera démocratisée par le collectivisme, la solidarité économique générale cessera de

se traduire par des conflits. Ainsi, le capitalisme établit lui-même le cadre et le modèle du tableau de l'avenir, et l'on peut dire, précisant ici la pensée saint-simonienne, que le capitalisme est du socialisme en puissance. C'est par des antagonismes locaux et particuliers que le capitalisme a assuré son hégémonie générale; il a préparé les solidarités auxquelles oblige cette hégémonie et qui mettent graduellement fin à ces antagonismes, non seulement dans les limites de chaque nation, mais internationalement. C'est donc à tort que la lutte pour l'existence, la concurrence, est présentée comme une condition éternelle de développement économique et social, alors qu'elle n'en est qu'une condition transitoire, déjà en voie de disparition.

La solidarité s'est d'abord manifestée par des antagonismes entre identiques; ces antagonismes se résoudront finalement en harmonie par l'association de tous les efforts, et par une répartition plus équitable du fruit de ces efforts.

XIII

LE COLLECTIVISME ET LE MAXIMUM POSSIBLE D'ÉGALITÉ

Le collectivisme étant une systématisation éclairée et volontaire de la solidarité, en même temps que la résolution de fait des antagonismes économiques collectifs en solidarité générale, il ne peut que satisfaire le besoin d'égalité, manifesté d'autant plus impérieusement que se développe davantage la démocratie. Seul, d'ailleurs, il peut réaliser le décret d'égalité civile et politique, que l'inégalité économique infirme encore. L'homme qui ne possède pas, — et nous avons vu qu'en régime capitaliste, est non-possédant quiconque est obligé d'aliéner la force de ses bras et de son cerveau, et de les incorporer à la propriété d'autrui, — compte pour bien peu de chose au point de vue civil et civique; sauf pour supporter sa part, et quelque chose de plus, des charges publiques. Comment, en effet, le citoyen mesurera-t-il le degré d'iniquité que contient l'impôt indirect, si l'homme est

forcé de donner tout son effort cérébral au gain du pain quotidien; ou si, plus simplement, son intelligence a été laissée en friche, ou, ce qui est pis, cultivée par ceux qui profitent de cette iniquité et s'y associent? On lui dira : tous les Français sont égaux devant l'impôt, tous les Français doivent également à la patrie le service militaire, et le mot lui masquera la chose : il ne croira pas payer au fisc plus que le riche, puisqu'il ne paie qu'en raison de ce qu'il consomme; et il ne croira pas être plus asservi à la loi militaire que le riche, puisqu'il voit celui-ci passer également par la caserne. La raison dit pourtant le contraire : elle montre que des trente ou quarante francs de revenu quotidien du riche, l'impôt de consommation n'affecte que le tiers ou la moitié de cette somme; alors que, des cinq francs de salaire de l'ouvrier, quatre francs étant convertis en nourriture, les quatre cinquièmes de ce pauvre budget sont soumis au prélèvement fiscal; elle montre pareillement que le service militaire, le plus souvent réduit au minimum grâce à des diplômes obtenus à cette fin, imposé au fils dit de famille — admirez ce terme qui voue à une sorte de bâtardise linguistique le prolétaire! — n'enlèvera pas à ladite famille un grain de son dessert, tandis que la famille ouvrière, privée d'un de ses soutiens, ne dînera peut-être pas tous les jours que le jeune gars passera au régiment. Celui que lèsent ces inégalités, et tant d'autres, est pourtant, comme citoyen, le maître de changer ces choses; il a son bulletin de vote, qui le fait souverain en matière de législation; mais tant qu'il demeure dans son ignorance, il ne peut en faire que l'instrument de sa servitude et de son abaissement. Combien de temps s'écoulera encore avant que la masse s'émancipe du sophisme de l'égalité, et reconnaisse enfin cette vérité si simple : qu'en régime d'inégalité économique toute la loi d'égalité civile, pénale et civique, risque de n'être qu'une aggravation de l'inégalité?

Il est juste, pourtant, de reconnaître que, si les non-possédants ne sont pas encore parvenus, dans leur masse, à exprimer cette notion, ils en ont tout au moins l'instinct. S'embarrassant fort peu de théories, et poussés par le même

mouvement de défense vitale qui ruait jadis les canuts lyonnais à la destruction des métiers de l'inventeur Jacquart, ils n'ont cessé de réclamer ce que les économistes libéraux, scandalisés, appellent des privilèges, et qui ne sont en réalité que des correctifs sociaux nécessaires à pallier les désastreuses conséquences d'une trop grande inégalité de situations. C'est ainsi que, se tenant sur le terrain étroit mais solide de leurs intérêts matériels, les ouvriers anglais, depuis trois quarts de siècle, ont obtenu, des partis qu'ils servaient ou qu'ils terrorisaient, une législation d'exception, une législation de classe, grâce à laquelle leur situation est devenue un peu plus supportable. Le même besoin, on ne peut dire d'égalité mais plutôt de moindre inégalité, est exprimé par d'autres moyens, mais avec autant d'énergie, par le prolétariat continental; et si l'on peut constater que les pays pourvus d'une plus complète législation ouvrière sont, à l'exception de la Suisse, ceux où le régime capitaliste est le plus complètement organisé, on peut constater aussi que l'effort de la classe ouvrière organisée a été plus conscient des fins générales de la démocratie qu'en Angleterre, où seulement depuis quelques années, et sous une impulsion venue du continent, les groupements ouvriers s'associent au mouvement d'ensemble du prolétariat international. Dans les pays du continent, la démocratie a résolument considéré la législation ouvrière, non comme un moyen de gouvernement, mais comme un acte de justice sociale, comme un article du programme démocratique. C'est donc à tort que les économistes prétendus libéraux, et les adhérents qu'ils ont dans les partis conservateurs et immobilistes, prétendent que la démocratie agit ainsi pour flatter et conquérir les foules, par pur esprit démagogique. C'est également à tort qu'ils assimilent l'attitude de la démocratie aux actes d'autorité accomplis par les monarchies belge et allemande, notamment, actes d'intervention sociale improprement qualifiés de socialisme d'Etat. C'est encore plus à tort qu'ils donnent une commune origine théorique aux aspirations de justice économique de la démocratie et aux vœux de reconstitution des corporations antiques, exprimés par un fort parti

de conservateurs du catholicisme et du christianisme sociaux. Ce n'est pas pour assurer l'ordre au péril de la liberté ; ce n'est pas pour acquérir les sympathies de la plèbe à l'aristocratie terrienne, mise au second plan par l'aristocratie capitaliste; ce n'est pas pour conserver ou restaurer les trônes, dont l'aristocratie terrienne est par tradition et par situation le plus ferme soutien; ce n'est pas pour ramener les masses populaires à la foi sous la protection active des Églises, que la démocratie sociale demande des lois de classe. Son but est que les classes disparaissent, et avec elles les lois qu'elles rendent nécessaires. Elle ne considère pas seulement ces lois comme un moyen de pallier l'inégalité présente, mais encore et surtout comme une préparation de l'égalité à venir.

Car il va de soi que le régime collectiviste repose nécessairement sur l'égalité, sans laquelle il est impossible que la solidarité existe réellement. De bons esprits craignent même que l'égalité absolue ne soit une conséquence fatale de l'établissement du collectivisme. Il faudrait d'abord qu'ils voulussent bien définir ce qu'ils appellent l'égalité absolue. Est-ce parce qu'elles ne sont absolues que sur le papier, que l'égalité civile absolue et l'égalité politique absolue ne provoquent pas chez eux les mêmes réserves? Sans leur faire l'injure de le croire, on est cependant frappé de voir que l'égalité économique absolue, qui garantirait au moins l'exécution du décret d'égalité politique et civile absolue, dont ils sont d'ailleurs partisans, éveille à un tel point leurs répugnances. Il faut les rassurer; non que l'égalité absolue ne doive pas être considérée comme désirable et, finalement, comme possible, mais l'égalité économique absolue (sur laquelle d'ailleurs il y aurait à s'entendre) ne peut être réalisée dans l'état transitoire qu'est essentiellement cette forme de l'évolution économique de demain, qu'on appelle le collectivisme. Puisque le collectivisme est un régime destiné à faire passer le monde économique de l'individualisme capitaliste à la communauté de l'avenir, l'égalité n'y peut être que relative, tout en tendant vers cet absolu. Mais il importe de remarquer qu'il est question, ici et pour le moment, d'égalité économique, c'est-à-dire d'égalité devant la propriété et

devant les produits du travail. D'ailleurs, les autres formes d'égalité, même absolues, ne sont jamais mises en discussion, il faut bien le répéter, puisqu'on les considère comme acquises. Si l'on veut se rendre compte de ce que pourra être l'égalité économique, dont la réalisation est liée à l'établissement du collectivisme, il est nécessaire d'examiner d'un peu près comment et dans quelles conditions le régime capitaliste développe et favorise, bien à son insu, contre son gré, pourrait-on dire, la tendance générale de la démocratie vers l'égalité complète, et particulièrement vers l'égalité économique.

Si étrange que cela paraisse, il est certain que le capitalisme concourt au développement de l'égalité de fait. Il plie sous un terrible niveau les producteurs qu'il enrégimente, et les plus farouches utopistes égalitaires n'ont jamais dépassé dans leurs rêves ce qu'il réalise mécaniquement, dans tous les sens du mot. Devant ces machines perfectionnées, le robuste gaillard dans la force de l'âge, la femme débilitée par les privations et la maternité, l'enfant dont les os ne sont même pas encore affermis, sont égaux, d'une inflexible et sinistre égalité. C'est la machine qui règle leurs mouvements, moins précis que les siens, et pour la surveiller, l'aiguiller sur la besogne qu'elle accomplit, avec une intelligence qui croît à chacun de ses perfectionnements, le bras chétif d'un gamin de douze ans vaut la puissante musculature d'un homme de quarante. Où l'égalité cesse, c'est dans la répartition du salaire; car ces manœuvres, dont la tâche est égale, sont payés selon leurs besoins présumés. Aussi, partout où l'industrie peut se passer de l'homme, dont les besoins sont plus grands et la docilité moindre, elle le remplace par la femme et par l'enfant.

Il est un autre agent de l'égalité, qui est une conséquence indirecte du capitalisme, et une conséquence directe du développement général : partout où s'étend l'action de ce développement, des écoles sont ouvertes à la jeunesse, et tous les ans des milliers de jeunes gens sortent de ces écoles armés d'un solide savoir spécialisé, qui les rend aptes à occuper des fonctions, directrices ou techniques, dans l'organisation capitaliste. Ingénieurs, chimistes, comptables, électri-

ciens, mécaniciens, traducteurs abondent maintenant sur le marché capitaliste, et leur nombre les soumet à la fatalité de l'offre et de la demande, qui domine tout marché. Le savoir a été démocratisé, mais, de par le régime capitaliste qui règle tous les rapports sociaux, il a été du même coup asservi; attendu que le capital ne base pas son offre sur la valeur réelle de la demande, mais sur la rareté ou l'abondance de cette demande. Comment veut-on, en effet, que cet être impersonnel, aveugle et sourd, purement machinal, vide d'entrailles, ni moral ni immoral, simplement amoral, paie cinq ou dix mille francs par an un chef de travail ou un employé qu'il peut avoir pour deux mille? Compte-t-il davantage la haute valeur intellectuelle ou esthétique du novateur en philosophie, en science ou en art? Donne-t-il à l'inventeur une part des millions et des milliards que son invention réalise? Que si, parfois, la denrée morale lui paraît avoir une valeur, il en fait l'objet d'un trafic honteux, au profit d'entreprises dont l'agiotage est le seul but, et achète aux publicistes leur plume séductrice, aux savants des rapports mensongers, aux représentants du peuple leur conscience pervertie.

Ces deux agents d'égalité fonctionnent séparément : le premier, par la suppression graduelle de toute technicité, efface toute différence, sauf de rémunération, entre des ouvriers d'âge et de sexe différents et, les transformant également tous en manœuvres, en servants de machines, leur donne une valeur productive égale; le second tend à diminuer la rémunération, à mesure que le progrès de l'instruction les multiplie, de ceux qui remplissent les fonctions directrices ou techniques de la production. Mais si, par suite de ce double mouvement, un niveau d'égalité s'établit entre les producteurs de la première catégorie et ceux de la seconde, qui ne voit que, finalement, ceux-ci et ceux-là sont rapprochés dans la même servitude et dans une commune et peu différente rémunération au minimum de l'effort, musculaire et cérébral, salarié par le capitalisme. On voit venir un temps où les terrassiers eux-mêmes seront capables de diriger la construction d'une voie ferrée. Le temps est déjà venu où l'on voit le

marché du travail manuel surencombré par l'arrivée en surcroît de demandeurs à connaissances spéciales, parfois très complètes et très étendues, que le capitalisme ne peut employer dans leur spécialité et relègue dans les tâches manuelles ou mécaniques.

Ce n'est là, il faut le reconnaître, qu'un phénomène encore tendantiel sur un certain nombre de points, et il faut reconnaître aussi que nombre d'exceptions subsisteront encore après l'établissement du régime collectiviste. Ces exceptions d'aujourd'hui et de demain, aucune ne pouvant d'ailleurs se flatter d'avoir un surlendemain, sont, en notre temps, l'objet d'une rémunération appropriée, sinon à la valeur réelle de leur production, du moins à l'estime capitaliste que les besoins du marché font de cette valeur. Ainsi, tel tableau, qui fut payé à l'artiste trois cents francs, peut en valoir aujourd'hui cent mille, et, aussi, ne plus valoir que le prix du cadre au siècle prochain. Ces exceptions constituent des inégalités de rémunération que le collectivisme n'abolira pas. Ce régime, en effet, ne peut prétendre transformer les phénomènes réels et idéaux qui sont produits par la combinaison des faits et par l'idée que nous nous en faisons. Il va de soi qu'il pourra, par une direction plus consciente de l'organisme économique et par une éducation générale plus intelligente, favoriser l'évolution de ces phénomènes, et préparer volontairement des transformations, que semble commander aujourd'hui, comme dans le passé, une fatalité insoucieuse des vies humaines que broient les choses en travail de progrès. L'homme collectif prendra alors véritablement connaissance et possession de son domaine.

Somme toute, la seule égalité que puisse et que doive garantir à tous les producteurs le collectivisme, c'est l'égalité entre l'effort et sa rémunération. Il y aura, certes, inégalité entre producteurs inégaux en moyens, mais cette inégalité sera un miracle d'équité auprès de l'inégalité actuelle où, sans parler du prélèvement capitaliste que le collectivisme fera disparaître, la rémunération semble être véritablement trop souvent en raison inverse de l'effort.

XIV

LE MAXIMUM POSSIBLE DE LIBERTÉ

Dans toutes les civilisations dont l'histoire nous a tracé le tableau, la propriété apparaît comme le signe évident et le moyen réel de la liberté, et ce n'est pas sans raison que la Déclaration des droits de l'homme et les divers essais de constitution politique qu'elle inspira accolent et associent l'un à l'autre ces deux termes. Partout et dans tous les temps, l'homme libre complet, celui qui reçoit pleinement le bénéfice des lois, que d'ailleurs il a concouru à édicter, est celui qui possède la propriété : on sait de reste quelle influence civique réduite était impartie à la plèbe romaine, qui, malgré le nombre de ses membres, comptait un nombre de centuries inférieur à celui de l'aristocratie. Pour ce qui est des parlements modernes, même ceux qui sont issus du suffrage universel se composent en majorité de représentants de la classe possédante, et l'on peut dire que c'est réellement celle-ci qui exerce seule le pouvoir législatif. Par quelle contradiction ce phénomène historique constant serait-il, en effet, infirmé dans les sociétés politiques modernes ? par quel miracle le prolétaire, promu à la dignité de citoyen, en exercerait-il pleinement tous les droits, alors que, par la privation de la propriété, il ne peut même exercer le premier de tous les droits : le droit à l'existence ? Les docteurs de l'économique et de la politique capitalistes affirment que, donner au prolétaire accès à la propriété, par le moyen collectiviste, serait le ramener à la servitude. La première partie de ce sophisme se détruit d'elle-même par la comparaison du degré de liberté qu'on peut constater chez celui qui possède et chez celui qui ne possède pas. Pour la seconde partie, il n'y a qu'à considérer le degré de liberté dont jouissent les copartageants des bénéfices de l'impersonnelle propriété capitaliste, et à se demander si leur liberté ne s'est pas au contraire accrue en raison de la transformation de la propriété immobilière en

propriété mobilière, et de la solidarisation des propriétaires dans l'exploitation capitaliste de la propriété.

Pour ne point empiéter sur un sujet, qui trouvera sa place dans une autre partie de cet ouvrage, il faut nous en tenir ici à examiner quel degré de liberté personnelle le régime capitaliste assure à l'individu, et quel degré on peut espérer atteindre en régime collectiviste. Dans un chapitre précédent, il a été démontré jusqu'à la plus complète évidence que la prétendue liberté capitaliste n'a été et n'est encore qu'une série d'actions et de réactions presque purement mécaniques, dans un organisme constituant à tâtons ses éléments, par une profusion d'efforts inutiles et meurtriers qui peuvent être comparés aux aveugles mouvements de création et de destruction de la nature, sous la pression de faits dont il n'a pas encore pris conscience. C'est cela qu'on appelle la liberté? Fatalité n'est-il pas un terme plus exact pour exprimer ces mouvements de l'*Inconscient* économique ? Cette fatalité, d'ailleurs, ne recule-t-elle point partout où le capitalisme, devenu conscient, organise le domaine économique? Ne voit-on pas cesser, ainsi que nous l'avons remarqué, cette manifestation de prétendue liberté qu'est la concurrence, par l'établissement organique du monopole capitaliste, solidarisant entre elles toutes les exploitations sur lesquelles il a mis la main ? Ne peut-on dire, dès lors, qu'en un sens le régime capitaliste substitue la liberté à la fatalité, c'est-à-dire le fonctionnement conscient, régulier et de moindre déficit, de l'organisme économique, au chaos inorganique qui se traduisait par la mêlée inextricable de menus intérêts ignorants de leurs moyens et inconscients de leur but, — dévorants sans savoir quel dieu leur envoyait cette aubaine, — dévorés sans savoir quel dieu les sacrifiait...

Dans le domaine économique, plus que dans tout autre, la liberté est la moins métaphysique, c'est-à-dire la plus réelle et la plus précise, de toutes les entités qui servent à exprimer les rapports des hommes avec les choses et des hommes entre eux. Nulle liberté, donc, ici, pour quiconque n'en possède pas les moyens matériels. Il faudrait qu'on sentît bien enfin qu'il est aussi odieux qu'absurde de déclarer libre de vendre, ou

de refuser ses bras, l'ouvrier, qui mange au jour le jour son gain, et de méconnaître que, si les bras ne fonctionnent point, l'estomac cessera de fonctionner. L'aiguillon de la faim est un mobile plus immédiat, et dont les exigences sont autrement impérieuses que les autres mobiles d'activité, tels que la bonne chère, la luxure, le luxe, le jeu, le lucre ou la renommée. Celui qui obéit à ce mobile immédiat ne peut donc être aussi libre, personnellement et socialement, que celui qui agit pour se procurer des satisfactions supplémentaires. Supposons qu'un manœuvre et un chef d'usine soient pareillement astreints à travailler dix heures par jour, il y aura pour tous deux privation égale de liberté pendant dix heures. Mais on peut dire qu'étant donnée la différence de rémunération de leur travail respectif, le manœuvre devra travailler sept ou huit heures avant d'avoir gagné seulement la nourriture de sa famille et la sienne, tandis qu'au bout de la première ou de la deuxième heure, le chef d'usine aura pourvu à la dépense de sa table. Il ne restera donc à l'ouvrier que deux ou trois heures pour assurer la satisfaction de ses autres besoins : logement, vêtement, plaisirs; tandis que, pour produire ces satisfactions très étendues et multipliées, il en restera huit ou neuf à son chef. Dans ces conditions, on ne peut prétendre qu'ils jouissent d'une liberté égale, puisque le droit à l'épargne, par exemple, moyen de liberté personnelle ultérieure par excellence, peut presque toujours être exercé par le chef de travail et ne peut l'être que dans de rares conditions par l'ouvrier, et toujours dans une proportion très sensiblement moindre. Il faut donc reconnaître qu'entre l'homme pourvu d'une réserve d'argent, — qui se décide au travail, soit parce qu'il prévoit que sa réserve s'épuisera s'il ne l'alimente, soit parce qu'il veut augmenter cette réserve pour l'avenir ou multiplier ses jouissances pour le présent, soit parce que l'oisiveté lui paraît dégradante : tous mobiles indirects ou lointains, signes de prévoyance ou de dignité personnelle, — et l'homme que la faim chasse chaque matin de son grabat pour gagner le repas de midi, il n'y a guère de comparaison à établir. Que si, ne voulant voir entre eux nulle différence de qualité, mais seulement de quantité, on les prétend libres

tous deux, on sera bien forcé de convenir que le premier est infiniment plus libre que le second. Il y a là un écart de liberté que le collectivisme réduira considérablement ; non pas, comme le craignent ceux qui s'imaginent que le triomphe de la plèbe serait le règne de la brutalité et de l'ignorance, en diminuant ou en supprimant la liberté du premier pour la rapprocher de la servitude du second ou l'y confondre, mais en élevant le second au degré de liberté du premier. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, quels facteurs sociaux et économiques, nés du régime capitaliste même, concourent à ce rapprochement, mais dans le sens d'une commune servitude.

Le capitalisme a introduit dans le travail une discipline que le collectivisme ne rompra point, puisqu'elle est une condition essentielle de la production en commun. Aussi demeure-t-on confondu d'étonnement quand on entend les théoriciens de ce régime accuser le socialisme de vouloir enfermer l'humanité dans des casernes et des couvents, les casernes et les couvents du collectivisme, comme le répètent couramment les polémistes de la presse économiste. Cette nécessaire discipline industrielle ne plie à présent sous son joug que les non-possédants, et nul de ceux-là ne peut dire qu'il l'a librement discutée et consentie. Il y est conduit, sous le fouet brutal de la nécessité, et cette même nécessité l'y maintient; elle le contraint de subir tous les amoindrissements sociaux étrangers à la discipline industrielle, mais qui sont une conséquence directe de sa servitude économique. Cependant, quand, par des lois protectrices de la santé physique et morale des travailleurs, on tente de réduire de quelques heures la durée du travail quotidien, afin d'augmenter d'autant leur liberté personnelle, c'est au nom de la liberté humaine que le capitalisme, ses théoriciens et ses publicistes s'opposent à ces lois. A ce compte, que ne réclament-ils, ou plutôt que n'imposent-ils à l'ouvrier la journée de vingt-quatre heures? Sans doute parce que la mort ne tarderait pas à le libérer de cette liberté.

Le collectivisme ne supprimera pas les nécessaires disciplines du travail en commun; mais, outre qu'il les débarras-

sera des servitudes et humiliations accessoires et étrangères qu'y a greffées le capitalisme, héritier et continuateur des anciennes classes dominantes, il les rendra moins pénibles en abrégeant la durée de la station de travail et en rendant moins périlleuses et plus hygiéniques les conditions du travail. Ces allégements seront rendus possibles, d'une part, grâce à la suppression du capitalisme et de ses prélèvements onéreux sur la production, à la disparition de l'esprit de lucre, qui laisse le capitalisme indifférent aux dangers qui menacent la santé et la vie des ouvriers, et à la rentrée dans le champ du travail d'une quantité d'individus occupés uniquement aujourd'hui aux besognes improductives que réclament la vanité et la sécurité de la classe dirigeante. Ils le seront, d'autre part, grâce à la disparition de la concurrence entre branches similaires de la production et à la modification du mécanisme financier, causes de crises qui amènent des chômages prolongés et des diminutions de la durée quotidienne du travail; or, ces repos forcés se traduisent par des privations, et n'ont rien de commun avec les courtes journées de labeur et les semaines de vacances dont la classe ouvrière peut un jour espérer les bénéfices matériels, physiques et moraux, acquis seulement, aujourd'hui, à une catégorie de fonctionnaires de l'Etat et du capital.

Il est encore une liberté dont on ne peut guère parler que pour mémoire, quand il s'agit de l'ouvrier, c'est celle de sa vocation professionnelle. Certes, en ce sens, le travailleur manuel est loin du confinement des familles de l'Égypte et de l'Inde antiques en des professions héréditaires, mais on peut dire qu'il est encore plus loin du libre choix de son métier, surtout dans les centres ouvriers, qui vivent d'une seule industrie. Malgré la facilité relative des transports, l'hérédité et le milieu, aggravés de misère, attachent au sol de nombreuses familles ouvrières. Quand elles se déplacent, ce n'est point volontairement et pour chercher librement un autre champ d'activité, mais pour suivre l'industrie dans son émigration, nécessitée par l'épuisement d'un filon, ou la découverte d'un centre de production de matière première, ou d'un débouché plus avantageux. Sous la pression con-

tinue du premier des deux phénomènes généraux observés dans le chapitre précédent, c'est-à-dire du nivellement progressif des valeurs et des opérations du travail personnel de l'ouvrier, devenu manœuvre et servant de machine, il devient de plus en plus indifférent pour le jeune homme sortant de l'école primaire de s'employer dans une filature ou dans une raffinerie, et pour lui la liberté du choix d'une profession serait une pure dérision. On n'est pas manœuvre ou chauffeur par vocation. On pouvait naguère vouloir être cordonnier, par exemple : le machinisme, introduit dans cette profession, a détruit aujourd'hui toute velléité de vocation pour la cordonnerie. On entre dans une cordonnerie mécanique, comme on entrerait dans un autre atelier, non pour être cordonnier, mais parce qu'il faut manger et se vêtir, et parce que la cordonnerie est ou bien la seule industrie où il y ait en ce moment une place vacante, ou bien la seule qui existe dans le pays où l'on se trouve. Sous la pression non moins continue du second phénomène : l'abaissement progressif de la valeur professionnelle technique, la liberté du choix devient non moins dérisoire, et l'on voit trop fréquemment des jeunes gens qui ont pâli pendant des années sur des épures et sur des cornues être réduits à accepter comme un bienfait de balayer les rues d'une capitale.

En favorisant d'une manière plus étendue et plus équitable le développement intellectuel des plus aptes, le collectivisme leur assurera l'entrée dans la carrière de leur choix, où leurs dons naturels, développés par l'étude, produiront leur maximum d'utilité, au profit réciproque de l'individu et de la collectivité. Alors existera réellement la liberté de la vocation. En diminuant la durée du travail machinal quotidien, lequel, on ne l'ignore pas, amène par sa nature une dépression physique, intellectuelle et morale, inconnue dans les professions techniques même les plus fatigantes, le collectivisme rendra à l'homme les heures de liberté que lui enlève aujourd'hui le capitalisme.

XV

CARACTÈRE TRANSITOIRE DU COLLECTIVISME

Par son caractère évolutionniste, qui fait du collectivisme l'héritier du capitalisme, ce régime dépouille considérablement l'individualisme de ce qu'il contient de nuisible pour l'individu et pour la société; en même temps, il complète le solidarisme économique en y développant un élément non point nouveau, certes, mais qui, parfois, y paraissait étranger : la justice. Le collectivisme, pris à son point de suture avec le capitalisme, ne modifie pas les choses, d'ailleurs; il adapte les hommes aux transformations de ces choses; il répare un oubli et une injustice en associant plus directement et plus volontairement les producteurs réels aux progrès de la production. Car il est à remarquer que la forme de la propriété s'est modifiée, sans que se modifiât la situation respective des propriétaires et des non-propriétaires; bien plus, cette modification, qui associe les propriétaires à la possession d'un bien-fonds acquis désormais à l'indivision, — qui, par conséquent, substitue la solidarité des propriétaires à leur antagonisme primitif, — augmente en même temps l'écart de situation entre le propriétaire et le non-propriétaire; et cet écart est précisément produit par ce fait, que le propriétaire ne travaille plus pour former, conserver ou agrandir sa propriété, mais qu'il oblige au travail le non-propriétaire, qu'un tel régime condamnerait sans issue possible au salariat perpétuel, et à toutes les sujétions sociales qu'entraîne la sujétion économique.

Le collectivisme, on ne saurait trop le répéter, est un acte de déterminisme social; il marque la fin du fatalisme économique qui domina les débuts du capitalisme, et que nous avons vu s'atténuer et se transformer lentement, et sporadiquement, en action consciente et réfléchie, par la constitution des grandes entreprises capitalistes. Ce pouvoir d'autodétermination, très faible, indiqué plutôt qu'exercé par le capitalisme,

est contrarié par la lutte que cette forme économique doit soutenir contre les infimes, mais multiples et anarchiques despotismes de la petite production ; il sera nécessairement intensifié et extensifié dans le régime collectiviste, l'homme n'étant plus séparé du producteur, et celui-ci n'étant plus considéré comme un simple instrument de travail. Les éléments d'ordre social et moral, autant dire d'ordre humain, que le capitalisme s'interdit d'introduire dans ses opérations et qui sont parfois une cause d'infériorité dans la lutte, non seulement pour les particuliers, mais même pour les collectivités capitalistes les plus puissantes, si elles veulent quand même en tenir compte, ces éléments pourront exercer leur action bienfaisante sans aucun péril, puisque leur introduction dans le domaine économique sera simultanée et générale, et que même les entreprises d'ordre privé ne pourront leur fermer leur porte.

Car le collectivisme, cela aussi il faut le répéter, ne sera pas une forme de propriété exclusive de toute autre; n'étant pas par lui-même un état économique absolu, mais le résultat de l'évolution de la propriété industrielle et des moyens de circulation les plus perfectionnés, — et ayant la plus grande tendance à amener à soi les industries dont nul ne peut prétendre arrêter le développement dans le même sens, — il ne peut s'appliquer qu'aux moyens de production et de circulation où la combinaison et l'association des efforts se sont substituées à l'action individuelle. En somme, le collectivisme n'est pas absolument une forme nouvelle de propriété, attendu qu'il n'y a et qu'il n'y aura sans doute pas d'autres formes générales de la propriété, hors celles que nous connaissons. En ce moment même, nous pouvons voir coexister toutes les formes de propriété que l'esprit peut imaginer, ou plutôt que l'histoire économique et sociale peut lui remettre en mémoire. Il est à peu près certain que le collectivisme n'abolira aucune de ces formes; mais il modifiera sûrement leurs conditions de fonctionnement, et la proportion dans laquelle ces formes se présentent actuellement à notre vue. De l'individualisme au communisme, y compris les formes intermédiaires que domine l'une ou l'autre de ces

formes, dont l'absolu n'existe actuellement que par une opération de notre esprit, notre société présente une variété qui n'est pas près de disparaître. La propriété du champ et de l'outil, pour le paysan et l'artisan, est aussi absolument individuelle que l'est pour le capitaliste le dividende dont se compose son revenu; sauf, naturellement, les prélèvements onéreux des intermédiaires, des agents du crédit, du fisc. Est également individuelle, — mais avec reversion de ces charges sur les ouvriers et employés qu'elle occupe, puisque c'est leur travail qui en produit le revenu, — la propriété de l'atelier pour le patron, du magasin et des marchandises pour le commerçant, du navire pour l'armateur. Est coopérative jusqu'à l'indivision du bien-fonds, — indivision qui, à partir de ce point, devient la règle, et toujours avec la même reversion des charges, — la propriété capitaliste de production et de circulation ; sont services publics les mêmes coopérations quand elles ont pour objet les transports maritimes et par voie ferrée; les profits d'exploitation des coopérations capitalistes dans le premier cas se répartissent entre les capitalistes associés, et dans le second entre ceux-ci et l'État. Il y a, dans ces deux formes à peine dissemblables de propriété, application tendantielle du collectivisme, à ces réserves près que, dans aucune des deux, les agents d'exploitation ne participent aux bénéfices de l'entreprise et que, dans la seconde, le partage des bénéfices entre la collectivité concessionnaire et l'État concédant est opéré d'une manière léonine au détriment de celui-ci, ceux-là étant de la classe des possédants, par conséquent de la classe des dirigeants.

Déjà plus proches de la forme collectiviste intégrale, apparaissent les entreprises dont l'État a pris la direction : manufactures de tabac et d'allumettes, arsenaux, chemins de fer de l'État. Ces entreprises, cependant, conservent un caractère capitaliste essentiel : elles ont des salariés et des associés ; ceux-ci sont l'ensemble des contribuables, et profitent ou plutôt sont censés profiter des plus-values réalisées par le travail des salariés. Pourtant, dans une démocratie, même faussée dans son fonctionnement par l'inégalité des conditions, l'idée de justice qui en est inséparable intervient dans

les rapports entre ces salariés et l'État, et celui-ci se trouve tiraillé entre les usages amoraux du capitalisme et les exigences de justice, auxquelles son démocratisme tout au moins d'apparence l'oblige de donner satisfaction. Il en résulte, dans la conduite de l'État-patron, des contradictions criantes. Alors que son personnel des chemins de fer est soustrait au surmenage, périlleux pour le public, que les compagnies similaires imposent au leur, il n'a pas encore trouvé le moyen de soustraire absolument les ouvriers de ses manufactures d'allumettes au fléau épouvantable de la nécrose, désireux qu'il est de satisfaire avant tout le consommateur et de lui épargner les tentations de la contrebande. On peut alléguer que ce n'est pas par esprit d'humanité qu'il ne surmène pas le personnel de ses chemins de fer, mais parce qu'en cas d'accidents trop fréquents il aurait à compter avec l'opinion, dont les courants peuvent bien, après tout, renverser un ministère, tandis qu'ils viennent se briser sur une compagnie privée, fût-elle liée à l'État par les charges de son monopole. Néanmoins, l'idée de justice, imposée par l'opinion aux représentants de l'État, pour si minimes et platoniques qu'en soient les applications, se trouve désormais mêlée aux rapports économiques de l'État-patron et de ses salariés, et elle ne fera que se développer jusqu'à ce qu'elle ait enfin imposé tous ses bienfaits. Dans ses opérations de production qui n'ont pas de caractère mercantile, tels les arsenaux, les cartoucheries et fabriques d'explosifs, surtout dans les arsenaux, l'État nous fait assister à une très curieuse combinaison du militarisme et de l'industrie : on ignore généralement, dans le public, que les ouvriers des arsenaux sont soumis à des disciplines qui n'ont rien à démêler avec la bonne exécution du travail qui leur est confié : l'inobservation de ces disciplines ajoutées à la discipline industrielle entraîne des peines et contraintes de corps à peu près semblables à celles que les soldats ont à subir, et ce, non seulement pour l'inobservation des disciplines supplémentaires, mais encore des pures disciplines de travail.

Les postes et télégraphes nous offrent une combinaison mixte de collectivisme et de communisme, en ce sens que,

pour un tarif uniforme, les lettres et dépêches sont indifféremment transmises d'un bout à l'autre d'une rue ou d'un bout à l'autre de la France. Par ce système, on paie encore le service, c'est le caractère collectiviste ; mais l'unité de taxe pour rémunérer un travail qui peut varier de un à cent lui donne un caractère communiste incontestable. Il est enfin des services publics communistes ; mais il s'entend bien que, de même que, pour les services publics ou entreprises de l'Etat à caractère collectiviste, ou collectivo-communiste, il y a toujours d'un côté l'État salariant, l'État-patron, et les agents ou producteurs salariés de l'autre. Il s'entend également que, par le mécanisme de l'impôt indirect, qui forme la grosse masse budgétaire, ceux qui profitent de ces services les alimentent en raison inverse du profit qu'ils en retirent, l'administration publique, État ou Commune, étant aux mains de la classe dominante. C'est ainsi que l'éclairage public prodigue ses clartés les plus brillantes et ses lampadaires les plus luxueux aux quartiers riches des cités, bien que la plèbe paie par l'impôt, et vu sa masse, la plus grande partie de cette illumination. C'est ainsi encore que les bénéfices de l'instruction publique à tous les degrés sont acquis, sauf dans quelques rares écoles spéciales où le concours est une condition d'admission, aux fils de la classe possédante, tandis que des bourses sont parcimonieusement attribuées aux plus intelligents des fils de la classe non possédante. On peut ranger dans les services communistes celui de l'instruction publique, tant à raison de la gratuité du premier degré qu'à raison de la très grande différence qui existe entre la contribution des particuliers pour les écoles secondaires et supérieures et la contribution de l'État et des Communes.

Etant donnés le sens dans lequel évoluent les moyens de production, et le pouvoir de les seconder dans leur évolution connu enfin de la collectivité, l'infime proportion des services publics de caractère communiste peut s'agrandir de tous les services publics, et de toutes les exploitations de caractère collectiviste ; tandis que parallèlement peut s'opérer, toujours sous l'action consciente et volontaire de la collectivité, la transformation collectiviste des entreprises capitalistes

entrées dans l'indivision par le système actionnaire, et enfin la préparation, sans crise publique et sans ruines individuelles, de l'incorporation au collectivisme des entreprises capitalistes industrielles, par le moyen indiqué sommairement dans un précédent chapitre. Le sens de cette évolution générale nous est si nettement indiqué par les services publics, et les exploitations de l'Etat, qu'on n'en peut citer un seul qui n'ait été à l'origine une entreprise ou une collection d'entreprises particulières. Il y a, en somme, dans cette prochaine action constante de la société, secondant, prévoyant, préparant l'évolution de ses moyens économiques de production et de circulation, il y a dans cet emploi éclairé de la liberté sociale, une analogie frappante avec les procédés de l'éleveur, de l'agronome, qui a su se substituer à la nature et opérer avec méthode les sélections d'espèces animales et végétales, qu'elle opérait à grand'perte d'individus et de temps. Il est impossible que la société ne devienne pas aussi intelligente dans son ensemble qu'un particulier; elle peut, ou plutôt elle pourra opérer sur elle-même, quand elle connaîtra les conditions de son développement. Elle le pourra avec d'autant plus de force que son action ne sera plus contrariée par des réactions d'intérêts individuels, peu nombreux, mais aujourd'hui tout puissants. Un exemple remarquable du caractère que peuvent prendre ces réactions d'intérêts nous est fourni par les réflexions douloureuses exprimées par un grand propriétaire d'usines métallurgiques, à qui un journaliste avait fait envisager l'éventualité d'un désarmement général. Plus d'armée, pour cet homme, cela se traduisait par un arrêt dans la production des canons et des pièces de blindage. Mais, d'autre part, la guerre pouvait être la ruine, et la révolution pouvait s'ensuivre. Aussi le gros capitaliste concluait-il avec un touchant illogisme d'égoïste : Faisons des armements, mais ne faisons pas la guerre. On avouera que c'est là une curieuse application du *si vis pacem* : il était réservé au capitalisme de nous la fournir.

La société pourra se déterminer avec sûreté, on n'y insistera jamais assez, parce qu'elle connaîtra le sens de son évolution. Elle saura demain, dans son ensemble unifié par un

état scientifique général commun à tous ses membres, ce qu'ignoraient et ignorent encore dans leur masse les dirigeants, que la situation de chacun d'eux porte à ignorer, à méconnaître, ou à considérer comme une catastrophe, qui ne se produira qu'au lendemain de sa mort. Elle saura qu'elle est en mouvement continu de transformation et que ce mouvement part de l'acte réflexe pour aboutir à l'acte réfléchi, et que, de même qu'il va de l'inconscient au conscient, il va de l'individuel antagonique au collectif organisé, de l'isolé au solidaire. Dès lors, le plan général se déroulera à ses yeux émerveillés et elle marchera avec confiance dans la voie que la science lui ouvrira. Déjà, une avant-garde connaît le destin futur de tous. Bientôt tous le connaîtront à leur tour. Instruits de leur pouvoir sur leur propre devenir, ils régleront d'un commun accord les étapes de la conquête. Le temps est proche où l'on ne dira plus, en parlant de la transformation sociale, qu'elle est un beau rêve à rêver pour trouver une consolation aux réalités, mais qu'elle est un idéal à réaliser. Et l'impatience, née de la comparaison de l'idéal espéré au réel subi, rendra celui-ci tellement intolérable qu'un irrésistible élan emportera l'humanité enfin unifiée vers son destin.

XVI

ÉVOLUTION DU COLLECTIVISME EN COMMUNISME

L'action, consciente sur ses destinées économiques et générales, d'une société éclairée sur les conditions de son propre développement sera beaucoup plus puissante et étendue que ne peuvent l'imaginer des esprits rendus prudents jusqu'à la timidité par l'emploi exclusif des méthodes positives. Prévu jusque dans ses excès mystiques et métaphysiques, — manifestations purement extérieures, qui n'ont pu donner le change qu'aux tenants du simplisme spiritualiste ou matérialiste, dont elles semblaient justifier les espérances ou les craintes, — le nécessaire réveil idéaliste de notre temps prépare à cette

action consciente une minorité d'élite et d'avant-garde, qui, n'espérant plus rien du miracle, et ne craignant plus rien des phénomènes naturels, envisage la possibilité de réaliser les promesses de la foi par la puissance disciplinée de la science. L'exemple de cette minorité sera forcément contagieux, et la majorité du plus prochain avenir aura plus de hardiesse, parce qu'elle aura plus de savoir, que la génération présente. Elle ne se contentera donc pas de suivre l'évolution mécanique des faits, et de s'adapter passivement aux situations nouvelles qu'ils créeront. Elle voudra se déterminer d'une manière plus active et plus volontaire, et elle pliera les faits beaucoup plus à sa convenance qu'ils ne la plieront à la leur, ainsi d'ailleurs qu'il s'est vu de tout temps, pour tout individu doué de volonté réfléchie, et placé en face des choses. Il n'est pas à craindre que la société consciente et volontaire, dont le type ne se réalise actuellement qu'en des individus isolés, n'égare ses efforts et n'édifie des constructions arbitraires ou hâtives, inhabitables ou périlleuses, puisque la volonté en elle sera fatalement inséparable de la connaissance; et que, sans celle-ci, nulle volition ne peut se réaliser en action, surtout en ce qui concerne les phénomènes sociaux. C'est dans les faits, uniquement en eux et par eux, que la société peut trouver les conditions de son développement; par conséquent, c'est sur la connaissance de leur état réel et de leurs rapports entre eux, et seulement sur cette connaissance, qu'elle peut fonder ses constructions théoriques. Que si elle a méconnu certaines lois, certains rapports, et préparé trop hâtivement des solutions, même justes en principe, l'extrême solidarité de tous les phénomènes sociaux manifestera immédiatement sur les points les plus divers qu'il y a eu erreur ou omission; et ces crises, rapidement conjurées par l'abandon des moyens qui les ont amenées, joueront dans la vaste machine sociale le même rôle que, dans les machines industrielles, jouent les instruments avertisseurs, grâce auxquels l'ouvrier peut éviter à temps de graves accidents. Déjà, dans l'ordre économique, nulle crise, nulle catastrophe n'éclate, sans avoir été annoncée par des signes certains. L'insolidarité encore trop géné-

rale ne permet pas aujourd'hui à la masse des intéressés de profiter de l'avertissement. Il n'en pourra être de même quand, à la solidarité réelle des phénomènes et des faits, par eux produits, correspondra une solidarité consciente des individus.

D'autre part, il ne faut pas se dissimuler qu'il y aura toujours, même dans une société où les plus attardés réaliseraient le type intellectuel le plus élevé de ce temps-ci, une masse qui, précisément parce qu'elle est une masse, aura une tendance naturelle au moindre mouvement, au moindre effort, à la moindre initiative, au moindre changement; masse que l'élite d'alors aura pour mission d'éveiller, de stimuler, afin de déterminer en elle des volontés nouvelles sur l'incessante rectification et amélioration du plan social. Toute masse, toute collectivité, fût-elle composée exclusivement d'éléments progressifs, tend à l'immobilité; non que nul la désire, mais parce que chacun a spécialisé son activité sur un progrès local et particulier, et que pour lui ce progrès, objet de sa préférence, est sinon l'unique, du moins le plus urgent; si bien que tous ces éléments luttent entre eux, et ne trouvent qu'à la longue le point d'accord qui les satisfera simultanément. C'est là, bien plus que dans les secrètes impulsions de l'intérêt personnel, qu'il faut généralement chercher les causes de l'immobilisme relatif des assemblées politiques, dont chaque membre est d'ordinaire moins immobiliste que la masse de ses mandants, et même que la majorité d'entre eux pris individuellement. Donc, s'il est à craindre que la collectivité future pèche par l'absurde, ce sera plutôt par l'absurde conservateur que par l'absurde novateur. Si développés que soient les membres de cette collectivité pris individuellement, encore une fois, l'unité absolue de connaissance des phénomènes sociaux ne sera jamais réalisée, et il est bon qu'il en soit toujours ainsi. Si intelligente, si savante que fût cette collectivité, elle se cristalliserait forcément dans la connaissance acquise, et, croyant avoir atteint la perfection, privée par cela même de toute contradiction novatrice, elle cesserait d'avancer dans la voie de perfectionnement où, d'instinct, elle marche

aujourd'hui, si lente que soit sa marche, si prolongés ses arrêts, et si désolants ses retours en arrière.

La société collectiviste sera donc amenée à vouloir évoluer en communisme, tant par la pression des faits que par les lois de son propre déterminisme, conditions que nous examinerons dans les deux chapitres qui suivent. On comprend à première vue que la tendance à la liberté et à l'égalité, caractéristique de l'avant-garde d'aujourd'hui et de la masse de demain, ne trouvera satisfaction que dans ce mouvement vers une plus complète et meilleure appropriation des choses aux besoins des hommes. Nous avons examiné en détail, dans le chapitre précédent, les formes de propriété actuellement coexistantes, et reconnu que le collectivisme retrouvera nécessairement en face de lui les formes primitives, dont la formation capitaliste l'a dégagé lui-même. En même temps qu'il assumera la tâche d'amener à lui, de fondre en lui ces formes individuelles ou de collectivité précaire, de susciter autour d'elles et en elles-mêmes les progrès industriels qui rendront possible et nécessaire leur incorporation, il tendra à se développer dans ses formes supérieures, déjà aujourd'hui sensiblement rapprochées du caractère de service public gratuit, et les amènera au point de communisme achevé. Car il faut bien remarquer que la plasticité du régime collectiviste sera beaucoup plus grande que celle du régime capitaliste, laquelle est déjà incomparablement supérieure à celle du régime de production individuelle, puisqu'on lui doit de profondes transformations économiques, que l'individualisme n'eût pas même permis d'envisager. La plasticité du régime collectiviste dépassera celle du régime capitaliste, parce que le pouvoir politique ne sera pas, comme en notre temps, tiraillé entre la démocratie et la ploutocratie : il n'aura pas à payer la première en paroles et la seconde en actes, comme il fait actuellement. La démocratie étant introduite dans les rapports économiques, et, de plus, les rapports économiques étant devenus l'essentiel de la politique, c'est la démocratie elle-même qui réglera ces rapports, selon les principes de justice qui sont sa raison d'être et sa règle. Ceux qu'effraie une telle éventualité oublient trop, quand ils rap-

pellent les excès de pouvoir et les cruautés, les violences contre la liberté exercées au nom de la liberté, et les tentatives arbitraires de nivellement par en bas accomplis par les démocraties momentanément triomphantes, ceux-là oublient trop que ces abus et ces essais se sont produits en pleine lutte, en face d'adversaires également peu scrupuleux sur les moyens de reconquérir le pouvoir, encore armés d'une richesse qu'ils employaient à corrompre, et poussant à des extrémités, dangereuses pour la démocratie plus que pour ses ennemis, des malheureux qui avaient hérité du régime disparu la vénalité ou l'ignorance. Juger la démocratie à venir sur le type que présentèrent ses apparitions trop courtes et trop tourmentées, et la condamner sans possibilité d'appel, serait encore plus absurde et plus injuste que si l'on voyait dans le retour de la monarchie en France, retour d'ailleurs inadmissible, le rétablissement du droit d'aînesse et de la torture, de la féodalité et du droit du seigneur. En raisonnant comme ils le font, en opposant le passé fugitif et précaire de la démocratie à son avenir, les adversaires de la démocratie sociale oublient enfin que, si la nature, dans ses tâtonnements continus, se reprend des milliers et des milliers de fois aux objets qu'elle crée avant de les achever, et si elle rejette sans trêve au creuset ses essais multipliés avant de produire un organisme qui ait chance de vie, il en est nécessairement de même des sociétés qui ne sont pas encore parvenues à l'état conscient. Ce n'est donc pas en vain que l'humanité aura passé par des épreuves qu'on prétend retourner contre elle, pour alléguer son incapacité de se gouverner.

Pour l'organisation économique de la société par le collectivisme, il faut donc compter sur le moyen politique enfin réuni sincèrement et ouvertement au moyen économique; le moyen politique de la démocratie étant l'interprétation systématique et l'application positive de la loi de solidarité finalement reconnue, et désormais substituée aux lois naturelles aveugles et féroces, dont le mécanisme faussé par les plus forts et les habiles, — qui, cependant, faisaient profession de se réclamer d'elles, — fonctionnait, et fonctionne encore

contre les plus faibles et, parfois, contre les meilleurs. Ceux qui ont épousé l'idéal de justice économique et sociale, et cependant regrettent de voir le socialisme se rapetisser, comme ils disent, aux simples proportions d'un parti politique, ceux-là, qui voudraient que le socialisme conservât exclusivement un caractère religieux, au sens large et philosophique du mot, n'ont pas assez réfléchi à cela. Ils n'ont pas non plus songé à ceci : que d'immenses travaux collectifs agglomérèrent par centaines de milliers les non-possédants de l'Égypte des Pharaons, et de l'Assyrie des Ninus et des Sémiramis, sans que le sentiment socialiste jaillit de ces énormes masses d'ouvriers, assujettis par le double despotisme économique et politique de leur temps et de leur milieu. Rien mieux que cet exemple ne prouve que le socialisme n'est pas seulement le produit machinal de transformations de l'outillage industriel, qui obligent à la coopération des efforts, mais encore le résultat de l'évolution dans le sens démocratique, en coïncidence avec l'évolution des moyens de production. Donc, se dire socialiste et néanmoins répudier l'action politique; refuser d'exprimer le socialisme en parti politique, c'est avoir la foi qui n'agit point, c'est aspirer au but en rejetant le moyen; ce n'est plus de l'idéalisme, mais du mysticisme. Les moyens pratiques usuels de l'action politique sont ici, pour de tels esprits, les arbres qui cachent la forêt. Voir ainsi les choses, c'est trop méconnaître que tant vaut la doctrine, tant valent les moyens. Tout homme qui parle aux foules n'est pas nécessairement un démagogue, et toute foule n'est pas nécessairement une masse crédule et bornée; fût-elle ainsi absolument, cet état créerait à ceux qui lui parlent, au risque d'être méconnus et maltraités, le devoir de l'élever à la conscience d'elle-même, à la connaissance de ses intérêts réels, contre lesquels elle n'agit jamais sciemment, et de l'intéresser à son propre développement. Il est de bon ton en même temps qu'aisé de dénigrer ceux qui se sont voués à cette tâche parfois plus qu'ingrate ; il serait plus honorable et plus socialiste de les imiter, et de les seconder dans cette œuvre d'initiation populaire.

Il n'entre pas dans le plan de ce travail, on s'en est déjà

aperçu, de tracer un tableau de la société de l'avenir, encore moins d'étudier le fonctionnement économique de cette société, mais d'indiquer la possibilité d'esquisser les lignes maîtresses de ce tableau, et d'attribuer enfin à la volonté collective la part déterminante que l'observation des faits nous montre en développement continu. En réalité, la société, même à ses origines, même dans son état le plus rudimentaire, n'a jamais absolument subi les inconscientes impulsions intérieures et extérieures des faits, — sinon dans son ensemble et par des manifestations collectives conscientes, — du moins par l'action volontaire de ceux que son obéissance à leur volonté faisait alors ses interprètes et ses mandataires autorisés. Mais ces volontés par procuration, imposée d'abord, consentie ensuite, étaient arbitraires, ignorantes des relations d'effet à cause, et mues empiriquement par des phénomènes actuels et locaux dont l'origine et les relations étaient ignorées. Le savoir, un savoir très relatif, existait, certes, mais seulement en un petit nombre d'individus ; et il n'était pas réuni au pouvoir, qui le persécutait plus souvent qu'il ne le consultait. Dans la société de demain, si cultivée qu'on la suppose, la réunion du savoir et du pouvoir ne sera pas complète, et nous avons vu plus haut que toujours il subsistera une avant-garde, dont l'effort s'épuisera, — mais non en vain, — à éveiller dans la masse de nouveaux concepts et à la pousser à de nouvelles initiatives. Mais on voit aisément qu'il sera plus facile d'éclairer dorénavant la masse sur son intérêt, et de la déterminer à de nouvelles conquêtes sur la nature, qu'il ne le fut naguère et qu'il ne l'est aujourd'hui d'intéresser un autocrate ou une aristocratie au bien public, quand l'intérêt de cet autocrate ou de cette aristocratie n'y trouve pas directement et immédiatement son compte. Les incomplètes démocraties du temps présent peuvent encore imiter Louis XIV, qui disgraciait Vauban, coupable de s'être intéressé à la misère publique ; égarées par des organes de publicité à la dévotion du capital, elles peuvent, comme parfois en Suisse, rejeter par un vote populaire une proposition démocratique ; mais n'oublions pas que le véritable pouvoir étant aux mains de ceux qui possèdent la

richesse, c'est le capitalisme helvétique qui, dans une démocratie encore illusoire sur bien des points, et notamment en matière économique, a, sans responsabilité directe, transformé aux mains du peuple une arme d'émancipation en instrument de servitude. En complétant l'universalisation du pouvoir par l'universalisation de la richesse, le régime collectiviste rendra impossibles de telles duperies. Il lui arrivera encore de repousser les innovations, mais il le fera de bonne foi, et, en tout cas, pour un temps relativement court; il lui arrivera encore de méconnaître les novateurs, mais il ne les persécutera plus.

L'incorporation au collectivisme des moyens de production encore possédés, et mis en œuvre individuellement au moment de l'établissement de ce régime, n'aura certainement pas pour cause et pour moyen uniques la transformation de l'outillage, par substitution de la machine à l'outil, et des conditions de travail, par substitution de la coopération des efforts combinés aux efforts individuels autonomes; dans une proportion, croissante à mesure que se développera la faculté d'autodétermination de la société, la volonté sociale interviendra pour hâter, préparer et opérer cette incorporation. Le nombre est d'ailleurs extrêmement réduit des industries où, à défaut du machinisme, la division du travail n'a pas aujourd'hui, déjà, imposé la coopération des efforts combinés. Si, parfois, celle-ci conserve de nombreux caractères individualistes, tels la valeur technique personnelle, considérée comme élément principal de production, et la dépense d'une certaine force musculaire, il est très rare qu'elle constitue à elle seule l'ensemble des opérations de travail nécessaires à une production déterminée. Ainsi, l'imprimerie n'est pas encore entrée, pour l'ensemble de ses opérations, dans le régime du machinisme. Elle possède des presses qui débitent jusqu'à vingt mille feuilles à l'heure, des machines à plier et des machines à brocher, alors que, du temps de Gutenberg, machines à plier et machines à brocher n'existaient pas même à l'état de rêve et que la presse débitait au plus une trentaine de feuilles à l'heure. Mais, pour assembler les caractères dont on pourra prendre ensuite autant de clichés qu'il sera néces-

saire d'employer de machines pour le tirage, on en est encore au procédé manuel de composition, contemporain de Gutenberg. Supposons que le problème de la machine à composer soit insoluble, — ce qui n'est pas, puisque des essais satisfaisants ont été faits en Amérique, — ou qu'il n'ait pas été résolu au moment de l'incorporation au collectivisme des industries où les machines se sont substituées aux bras, il est évident que l'imprimerie sera incorporée au collectivisme, bien que dans cette industrie les compositeurs à la main, les typographes, soient plus nombreux que les machinistes de la presse.

Il est d'ailleurs des professions techniques, purement individuelles, qui n'évolueront jamais sous la pression de transformations d'outillage; et ce, ou bien parce que l'outillage est arrivé à son point de perfection absolue, ou bien parce que ces professions n'ont d'autre outillage que les facultés cérébrales de ceux qui les exercent; telles sont, par exemple, la gravure, la peinture, la sculpture, la médecine, l'enseignement. Ces professions sont-elles pour cela condamnées à l'individualisme perpétuel? L'observation de leur situation présente autorise à affirmer hautement le contraire. Déjà l'enseignement est pour la plus grande part un service public dont les charges sont assumées par la collectivité. Pour ce qui est de la médecine, les services publics des hôpitaux et des soins gratuits à domicile, l'extension que prend chaque jour visiblement l'application d'une science récente, qui est l'hygiène, l'organisation des soins médicaux par les compagnies industrielles, les syndicats professionnels, les sociétés spéciales d'assurance et les sociétés de secours mutuels, indiquent bien le caractère social que prend de plus en plus cette profession, dont l'outillage, enfermé dans les laboratoires et les amphithéâtres des écoles spéciales et des hôpitaux, est déjà une propriété de la collectivité. La sculpture attend plus de commandes de l'État et des Communes que des particuliers; et la peinture, même, verra sans chagrin la collectivité se substituer aux amateurs plus vaniteux qu'éclairés. Que si, à cette transformation, les beaux-arts doivent la disparition d'un certain nombre de professionnels

plus avides d'argent que de pure renommée, ce sera encore un bienfait à l'actif du régime de demain.

On le voit donc, même aujourd'hui, l'évolution économique n'est pas déterminée uniquement par des modifications d'outillage ; dans l'avenir, ces autres facteurs sociaux auront une action déterminante encore plus grande. Il est d'ailleurs curieux d'observer que les professions prétendues inassimilables au collectivisme, à cause de leur état d'individualisme, sont précisément celles dont le caractère social, dès à présent nettement dessiné, rendra plus facile et plus complète que pour toute autre leur incorporation au régime communiste, leurs caractères moraux et idéaux les rendant moins accessibles à l'intérêt et à ses formes mercantiles que les professions purement industrielles. Donc, la finale évolution de collectivisme en communisme de toutes les formes de travail peut être prévue sans témérité scientifique ni philosophique ; et nous sommes dès maintenant autorisés à envisager la répartition des produits et des avantages sociaux réglée, non plus sur l'effort personnel accompli, mais sur les besoins exprimés par chacun.

XVII

CONDITIONS ÉCONOMIQUES DU COMMUNISME

Il n'est que deux conditions dans lesquelles les choses utiles à l'homme n'ont aucune valeur, ou du moins n'ont qu'un minimum de valeur, au sens que les économistes attachent à ce mot. Ce n'est pas l'utilité seule qui constitue la valeur, quoique, dans les sociétés humaines, tous les rapports s'exprimant nécessairement par des échanges de services, toute valeur repose sur l'utilité. Mais si l'utilité est la condition essentielle de la valeur, elle n'en est pas le moyen d'expression ni la mesure. On peut dire que, si l'utilité crée la valeur, le travail la conditionne. A puissance égale de production, deux terrains différents ont égale utilité : cependant il tombe sous le sens que, si l'un est cul-

tivé et l'autre laissé en friche, le premier aura plus de valeur que le second, et que, même, le second n'acquerra de valeur qu'autant que du travail y aura été incorporé. En somme, toute valeur n'existe que par l'existence des rapports sociaux : les hommes ne sont pas seulement en rapports avec les choses, mais avec eux-mêmes : leurs rapports avec les choses constituent la valeur d'utilité, et leurs rapports avec eux-mêmes la valeur d'échange. Toute valeur est donc un résultat de l'activité humaine exercée sur les choses utiles. Là où il n'y a pas de travail, quelle que soit l'utilité en puissance des choses, leur valeur n'existe pas, sinon par l'identité que ces choses manifestent avec les produits du travail humain, qui, alors, leur servent d'étalon. Cette identité, loin de l'infirmer, confirme ce principe que, si l'utilité est la source de la valeur, le travail en est la condition essentielle. Ainsi, quand une terre vierge mais fertile de l'ouest américain échoit à un colon, il reçoit, moyennant un prix fixé, une valeur d'échange, qui est devenue telle par analogie avec des terres dont la situation et la faculté de rendement ont reçu leur valeur du travail qu'on y a incorporé. On comprend de reste que, si l'utilité était l'unique condition de la valeur, une pomme de terre vaudrait plus qu'un diamant. La valeur d'utilité elle-même, abstraction faite de toute arrière-pensée d'échange, ne se constitue réellement et ne se développe pleinement que par le travail : cent mille hectares de steppe sibérienne nourrissent une horde d'une centaine de Kirghizes, dont tout le travail consiste à paître leurs troupeaux, et dont les besoins, par cela même, sont aussi peu variés que limités. Que cette steppe soit cultivée, même par les moyens rudimentaires de la petite production agricole, elle donnera annuellement un million et demi d'hectolitres de blé et nourrira cinquante mille individus. On voit par ce simple exemple que, si fondamentale que soit l'utilité dans la formation de la valeur, si essentiel que soit le moyen primitif de production, c'est-à-dire le sol, la part du travail dans la formation de la valeur d'utilité est incomparablement la plus grande. On conçoit donc aisément que là où le travail n'existe pas, ou bien n'existe que dans

ses formes les plus inférieures : chasse, pêche, cueillette des fruits, la propriété n'existe pas, ou n'existe que d'une manière précaire et momentanée ; et par conséquent il ne peut venir à l'esprit de lui attribuer une valeur que le travail, seul, manifestera. Cela est si vrai que nos nomades Kirghizes ne se cantonnent pas dans leurs cent mille hectares, mais errent dans l'immensité sibérienne, et laissent aux seules forces de la nature le soin de faire repousser l'herbe que leurs troupeaux ont dévorée.

La seconde des conditions dans lesquelles les choses utiles sont à leur minimum de valeur, ou même peuvent n'avoir aucune apparence de valeur, est tout à fait opposée à la première. Dans la première, en effet, la valeur n'existe pas encore, ou n'existe que d'une manière précaire et temporaire, tandis que dans la seconde, qui ne peut se réaliser que dans un état de développement économique très perfectionné, la valeur n'existe plus, ou presque plus, à cause de la facilité avec laquelle les choses sont appropriées aux besoins des hommes. L'effort consacré à la production est réduit à son minimum : alors que cent journées de labeur effectuées chacune par autant de sauvages isolés produiront à peine cent kilos de poisson ou de gibier, la journée de cent ouvriers modernes, qui combinent leurs efforts et les centuplent par le secours de machines, peut produire autant de quintaux ou même de tonnes de viande de conserve ; si bien que la ration de viande, qui, chez le sauvage, peut avoir en certains moments le prix même d'une vie humaine, peut en tout temps, chez le civilisé, ne valoir que quelques minutes d'effort humain. Il fut un temps où l'épingle avait une valeur appréciable. Aujourd'hui, si utile qu'elle soit, sa valeur est tellement insignifiante que le plus pauvre ne la refusera pas au plus riche, et ne pourra songer à évaluer le service rendu. Pourquoi ? parce que l'épingle, œuvre de l'industrie humaine, cependant, est parvenue au minimum de valeur relative ; ainsi que le constate le langage courant, qui est en tout l'expression vivante de la réalité des phénomènes sociaux, ainsi que nous l'avons observé pour d'autres locutions usuelles : ne pas prendre à quelqu'un même une épingle, c'est réaliser l'idéal de la pro-

bité absolue, puisqu'on ne touche même pas à un objet de valeur nulle possédé par autrui. Cependant, répétons-le, il ne viendra à l'esprit de personne de contester la très grande utilité de l'épingle.

Si, donc, la société veut évoluer de collectivisme en communisme, il lui faudra organiser les moyens de production afin que les produits atteignent un minimum de valeur tel qu'un repas ou un habillement n'ait pas plus de valeur relative que n'en a aujourd'hui l'épingle. Remarquons que, dans l'ordre social actuel, cet idéal est réalisé pour une minorité, et que cette minorité l'a toujours réalisé. En effet, il existe, et il a toujours existé des gens, dont la situation de fortune est telle qu'ils peuvent, par exemple, tenir table ouverte. Étant donnée la masse de leur revenu, un repas offert, si délicat soit-il, ne coûte pas plus à leur somptuosité qu'au mendiant l'épingle qu'il offre volontiers au millionnaire. Le petit nombre de ceux pour qui un repas ne représente pas plus de valeur qu'une épingle nous montre assez combien nous sommes encore loin de cet idéal, qui ne sera réalisé d'une manière générale que lorsque les denrées alimentaires seront produites en telle abondance, transportées et préparées moyennant un effort tellement réduit qu'elles auront atteint, — quelle que soit leur utilité, — leur minimum de valeur générale, et perdu toute valeur d'échange pour chaque quantité représentant une consommation individuelle. Il en est déjà ainsi de l'eau dans les grandes villes. Par elle-même, elle n'a aucune valeur ; mais si les grandes agglomérations humaines veulent se la procurer saine, elles sont obligées d'exécuter des travaux considérables, dont chaque consommateur doit payer sa part. Grâce à ces travaux et aménagements publics, chaque particulier n'a qu'une petite somme à payer pour recevoir à domicile une eau captée à des sources distantes de deux cents kilomètres et plus. Il y a seulement une trentaine d'années, le Parisien payait dix centimes les deux seaux au porteur d'eau. Les travaux publics d'adduction et de canalisation ont abaissé le prix de cette vingtaine de litres à moins d'un centime. Un verre d'eau est donc encore plus complètement gratuit qu'une épingle.

Si loin que nous soyons encore de la disparition de la notion de valeur, et du caractère de marchandise appliqués aux produits naturels agencés par l'industrie humaine, nous n'avons pas le droit de prétendre que le communisme est un idéal purement logique. Au contraire, nous voyons la notion de valeur des moyens les plus essentiels de subsistance s'effacer complètement de l'esprit de la minorité, pourvue de tant de biens qu'elle n'attache de prix qu'à ceux qui sont superflus. Nous voyons d'autre part l'industrie livrer ses produits avec une abondance qui stupéfierait un homme du siècle passé si, par impossible, il pouvait revivre parmi nous. Il faut songer que nous ne sommes qu'au point de départ du développement industriel, et que l'association scientifique des efforts ne date réellement que d'hier, puisque la grande production mécanique, par laquelle s'opère avec une intensité sans cesse croissante la multiplication des produits, n'occupe encore que le tiers du terrain occupé. Ce terrain ne représente qu'une infime portion du terrain à occuper, lequel évidemment n'est pas extensible à l'infini; cependant il peut être relativement agrandi par une limitation consciente du nombre des consommateurs (car, les causes d'antagonisme international ayant disparu, ce n'est pas les hommes qu'il faudra multiplier, mais les produits), et mille autres moyens que nous ne pouvons même encore prévoir, mais qu'une plus complète connaissance de leur domaine et de leurs forces suggérera à ceux qui viendront après nous.

Une difficulté, pourtant, se présentera, et imposera au régime intermédiaire, au collectivisme, la tâche de la vaincre. Tandis que leur abondance diminuait la valeur des produits destinés à satisfaire nos besoins acquis, les produits destinés à satisfaire nos besoins essentiels ne diminuaient pas de valeur dans la même proportion. Le prix du pain est resté à peu près stationnaire depuis un siècle. Relativement, il a donc baissé, puisque la valeur de la monnaie s'est abaissée. Le prix de la viande a triplé en un siècle, ou peu s'en faut, et, eu égard à la diminution de la valeur de la monnaie, il se trouve que la valeur relative de la viande est restée la même, bien que la consommation en soit presque double, la viande

étant l'aliment par excellence du travailleur industriel. Il y aurait donc, en somme, augmentation relative de bien-être, si l'homme du XIXe siècle n'avait que les besoins de l'homme du XVIIIe. Il s'ensuit de cet inégal accroissement des moyens de consommation que le non-possédant doit s'estimer heureux quand ses besoins de nutrition sont assurés, et que, quel que soit le bas prix des objets manufacturés, le haut prix relatif des denrées alimentaires l'oblige à se priver de ceux-là. Il y a donc deux catégories de consommateurs dans la société : ceux qui sont réduits au nécessaire, et ceux auxquels les besoins acquis rendent nécessaire le superflu. Or, la marque la plus certaine du degré de civilisation d'une société, c'est l'importance que prennent les besoins acquis au regard des besoins naturels. Il y a donc une contradiction que la sociologie a le devoir de signaler, en même temps qu'elle indiquera les moyens de la faire cesser : il faut que s'abaisse la trop grande valeur absolue et relative des denrées alimentaires. Ici, l'économique est insuffisante, encore que le perfectionnement de la culture agricole et la multiplication des moyens de transport soient les données essentielles du problème et les conditions primordiales de sa solution. Mais la politique doit intervenir pour que les blés de l'ouest américain cessent de nourrir les porcs de Chicago, tandis que le paysan français s'exténue, sur une parcelle de sol, à nous produire du pain trop cher, dont il est forcé de se priver lui-même. Seul, le régime collectiviste pourra préparer l'évolution de l'agriculture vers une plus scientifique utilisation du sol, sans qu'il y ait péril pour ceux qui vivent de la culture de ce sol; seul, il pourra seconder, et même fortement pousser l'instinctif mouvement de spécialisation agricole par régions, et assurer sur tous les points de son domaine une abondante répartition des produits alimentaires. Les éléments de cette action collective consciente ne sont pas imaginaires ; ils existent à l'état de réalité, déjà, mais non d'une manière générale, étant donné l'enchevêtrement antagonique des cercles de solidarité actuels ; ils s'imposeront en réalité générale à mesure que se constituera la solidarité harmonique, à la formation de laquelle concourent, ainsi que nous

l'avons vu plus haut, les groupements antagoniques du temps présent.

Il est d'absolue nécessité que la sociologie porte toute son attention sur ce point, attendu que toute civilisation qui réalise l'abondance des moyens de jouissance acquis, et n'a pas encore réalisé l'abondance des moyens de nutrition essentiels, ou même se voit contrainte de supprimer par des moyens artificiels les effets de cette abondance si nécessaire, est une civilisation qui a la famine endémique pour base, une civilisation qui ne s'est réalisée que pour une minorité, et que la fureur d'une majorité peut détruire. En vain on tentera d'intéresser les affamés aux progrès de la science, aux merveilles de l'industrie, aux beautés de l'art : ils resteront des barbares campés dans une civilisation fermée, et qu'ils sentent faite de leur barbarie. Que si le contact de cette civilisation éveille en eux des besoins nouveaux, c'est que déjà ils ont échappé aux étreintes des besoins primordiaux. On constate sous ce rapport, et c'est un précieux gage d'espérance pour le développement général ultérieur, un écart considérable entre l'ouvrier d'art ou de métier et le manœuvre. Le premier multiplie et varie ses jouissances le plus qu'il peut : il achète des journaux et même des livres et des estampes, il va au théâtre et goûte la grande musique, il donne à sa femme et à ses filles des toilettes, et les conduit dans des réunions de famille, il achète à ses fils un bateau ou une bicyclette ; il fait lui-même partie de plusieurs sociétés, s'intéresse à des sports, ou à l'instruction populaire, et se solidarise le plus qu'il peut tout en développant sa personnalité. Le manœuvre, qui vit de soupe maigre, couche en chambrée, et se vêt de loques, ne connaît que les grossières et dangereuses joies du cabaret, et vit isolé dans la plus pernicieuse promiscuité. Il est de toute évidence que le premier de ces ouvriers est plus civilisé, jouit de plus de liberté, tend à exercer une plus grande action publique que le second. Celui-ci fait des émeutes quand la faim le presse ; celui-là fait des révolutions quand son sens de la justice est froissé.

Le développement du capitalisme tend, nous l'avons observé plus haut, à diminuer la valeur technique de l'ouvrier d'art,

tandis que le développement démocratique tend à augmenter la valeur morale et sociale du manœuvre. Ainsi disparaîtront les différences si sensibles que nous venons de noter. Dans le capitalisme laissé à son mouvement propre, le niveau s'établirait moyennant un amoindrissement de l'ouvrier technique. Dans la démocratie sociale exprimée en collectivisme, c'est par l'ascension du manœuvre au point où se trouve l'ouvrier technique que s'établira le niveau, sans préjudice des ascensions ultérieures communes vers un niveau encore plus élevé. Sans en avoir conscience, le capitalisme prépare les éléments matériels de ce rapprochement et de cette ascension simultanée : il fait disparaître les formes inférieures du travail humain en diminuant sur toute la ligne l'importance et la valeur de l'effort musculaire, qui, à l'origine, constitua le principal élément de la production. Le meilleur ouvrier, aujourd'hui, n'est pas le plus fort, mais le plus habile, et l'on voit disparaître progressivement les professions qui reposent exclusivement sur l'effort musculaire. Encore quelques années, et les grues à vapeur et les pompes à blé auront remplacé les portefaix dans tous les grands ports. Ainsi, l'homme acquiert une plus grande valeur sociale à mesure qu'il s'asservit davantage les choses, et à cette valeur croissante de l'homme correspond exactement un décroissement de la valeur des choses, sans que leur utilité soit amoindrie.

L'échange a été l'agent matériel primordial de la solidarité; il a éveillé l'esprit d'invention et suscité la multiplication des produits de l'industrie humaine; il a mis en relations directes et constantes les hommes que séparaient mille différences et mille obstacles ethniques, économiques, moraux et sociaux ; il a noué entre les groupes humains en apparence les plus dissemblables des liens étroits de solidarité ; il a été le signe et le moyen par lesquels l'homme s'est révélé à l'homme sous le rapport de l'interdépendance. Mais ainsi que tous les signes, qui furent jadis les nécessaires agents matériels par lesquels se fixaient les impressions dans le cerveau collectif, et qui disparurent dès que l'idée suffisamment acquise par l'hérédité continue put se passer d'eux, — l'échange des produits sous la

forme mercantile, à un moment donné de notre histoire sociale, ne sera plus le signe nécessaire de l'échange des services. Le service tirait sa valeur de l'effort qu'il nécessitait. Par la double tendance au minimum d'effort pour le plus grand service, et à l'association tellement combinée des efforts que nul ne pourra reconnaître ou apprécier le sien propre, dans un résultat ou dans un produit donné, l'humanité aboutira inévitablement à l'échange gratuit des services, c'est-à-dire au communisme.

XVIII

CONDITIONS SOCIALES DU COMMUNISME

Si l'évolution des moyens et des formes d'appropriation des choses aux besoins des hommes est déterminée par ces besoins eux-mêmes, il ne s'ensuit pas que tout progrès industriel soit exclusivement amené par des causes économiques, ni même que les causes économiques qui y concourent soient exclusivement conditionnées par des actions et des réactions de phénomènes naturels, sans aucune intervention de volonté personnelle ou sociale. De tout temps, l'homme en société a observé avec plus ou moins de sagacité, et partant plus ou moins d'exactitude, les phénomènes naturels pour en tirer le meilleur parti. Le tabou du Polynésien, le livre des métiers d'Etienne Boileau, le bill Mac-Kinley nous montrent en un raccourci saisissant l'action constante de l'homme, en vue d'une résistance consciente aux fatalités naturelles ou artificielles du milieu ethnique et social. Que la résistance consciente du législateur américain contemporain paraisse aussi peu éclairée que celle du roitelet océanien, dont la mentalité est de l'âge de la pierre éclatée, cela est une autre affaire. Le certain est que, si l'homme avait subi les fatalités de milieu sans tenter d'agir sur elles, il serait l'animal le plus misérable du globe, et même, il en aurait déjà été éliminé par des espèces mieux douées. Il est cependant constant, en dépit d'appa-

rences parfois déconcertantes, que l'action de l'homme sur le milieu est à la fois plus consciente et plus efficace à mesure que le milieu est plus connu. Elle est aussi plus hardie et plus étendue. L'homme n'invoque plus exclusivement les traditions héréditaires, parce qu'il ne croit plus à l'éternité des institutions qui règlent ses actions ; il invoque de plus en plus l'utilité publique, et accorde davantage à son pouvoir d'autodétermination. Il ne répond plus invariablement : « Je fais telle chose ainsi, parce que mes ancêtres l'ont toujours faite ainsi », mais : « Je fais telle chose ainsi, parce que j'y trouve mon avantage. » De sorte qu'en réalité, si, pour la commodité du classement des phénomènes et des impressions qu'en recevaient leurs contemporains, on peut diviser idéalement l'histoire économique des sociétés en deux grandes périodes, ces périodes se pénètrent si complètement qu'on peut plutôt dire de la première : celle où l'homme se croit libre, et où cependant il subit les fatalités naturelles, et de la seconde : celle où l'homme connaît les fatalités naturelles, et les utilise au profit de sa liberté relative, que dans l'une il y a seulement une plus complète conscience générale que dans l'autre, et qu'il n'existe entre elles qu'une différence de quantité et non de qualité. Quand donc nous disons : Dans la première période les actes réflexes dominent, et les actes de volonté caractérisent la seconde, nous faisons une distinction à laquelle il faut garder son sens tout relatif; puisqu'en réalité tout acte de volonté deviendra par l'habitude un acte réflexe, et que tout acte de volonté est, si libre et spontané qu'il paraisse, subordonné aux conditions organiques et de milieu qui le déterminent. Mais il n'en demeure pas moins que, dans la première période, nos actes de volonté sont relativement moins libres, puisque leur moteur extérieur, le milieu, est plus puissant, et que leur moteur interne, l'organisme, l'est moins ; inversement, dans la seconde période, nos actes de volonté sont relativement plus libres puisque leur moteur interne, perfectionné par la connaissance, prend le pas sur le moteur extérieur. Si bien que, finalement, l'action purement réflexe du civilisé lui est plus utile qu'au sauvage l'ac-

tion volontaire résultant d'une connaissance incomplète ou erronée du milieu.

L'évolution de collectivisme en communisme sera possible seulement quand tous les individus appartenant à un même cercle de civilisation seront en état d'accomplir des actes de volonté libre et réfléchie, personnelle et collective, sans que l'acte personnel puisse rompre l'harmonie établie par l'acte collectif, et sans que celle-ci limite un seul acte personnel. Il n'y a pas là une contradiction ou une impossibilité dressée en travers du chemin que doit parcourir l'humanité : de tels subterfuges philosophiques seraient indignes de la gravité et de la grandeur du sujet qui nous occupe. Nous savons d'ailleurs qu'aux progrès économiques correspondent des progrès mentaux et politiques, dont le résultat est d'augmenter la liberté sociale de chacun, tout en faisant disparaître les inégalités d'ordre divers ; car, on ne saurait trop le répéter, la vie sociale de l'avenir sera un constant exercice de la volonté collective exprimant la somme des volontés individuelles, unifiées par un concept général commun ; cette volonté s'exercera dans le domaine économique comme dans tous les autres domaines ouverts à l'activité de l'homme. Ce n'est point par le nivellement, est-il besoin de le dire ? que disparaîtra l'inégalité, mais par une diversification à l'infini des aptitudes et des occupations. Si l'on a pu dire avec raison qu'il n'y a pas dans la nature deux feuilles d'arbre ni deux brins d'herbe absolument semblables, à plus forte raison peut-on affirmer qu'il y a plus de différences entre deux civilisés de situation, de mœurs et de concepts identiques qu'entre deux feuilles d'arbre ou deux brins d'herbe, et même entre ces deux civilisés, si égaux soient-ils, qu'entre un roitelet nègre et son esclave.

Nous avons constaté que la solidarité naît d'un contact, qui d'abord est un conflit, et qui se résout en échange de services, dépouillé de tout conflit par la substitution du concours à la concurrence. Sommes-nous donc au terme de la division du travail, de la spécialisation des efforts utiles ? Tout nous dit au contraire que nous touchons à peine le seuil de ce monument d'harmonie. A mesure que s'étend devant nous le champ

de la connaissance, nous entrevoyons de nouvelles diversifications et, par conséquent, de nouvelles spécialisations de nos facultés et de notre labeur; et elles s'équivalent ou tendent à s'équivaloir, en raison même de leur multiplication à l'infini. Ce phénomène concourt puissamment à l'éducation solidariste dans le présent; que sera-ce pour un avenir plus éclairé que le nôtre? Connaître les choses, leurs rapports entre elles, leurs rapports avec nous, nos rapports réciproques, c'est connaître la loi de solidarité et se refuser toute possibilité de s'y soustraire; c'est grandir l'effort personnel de toute l'utilité qu'il apporte à l'ensemble des efforts; c'est aussi reconnaître que les plus grands génies ne sont pas universels par leurs facultés, mais qu'ils expriment, dans le sens où ils se sont développés jusqu'à l'exception magnifique et glorieuse, la totalisation des pensées antérieures; c'est mettre fin aux orgueils illégitimes, et aux humilités déprimantes qui y correspondent, pour donner à chacun la juste fierté de la collaboration loyale à l'œuvre commune. C'est aussi la sanction de nos actes s'épurant et s'idéalisant : D'abord elle s'exerça par masses, avec l'indiscernement de la nature laissée à elle-même. Puis, elle prétendit s'appliquer à l'individu, isolé des conditions d'hérédité et de milieu qui produisaient son mérite ou son démérite. Nous la voyons, finalement arrivée au terme ultime de son évolution, s'installer dans la conscience de l'individu, et donner à l'homme utile toutes les joies qu'il peut tirer de la bonté ou de la beauté de son apport dans l'œuvre collective. Quand cet homme, qui est encore en minorité, sera devenu majorité, les conditions morales du communisme seront réalisées : alors, en présence de l'incommensurable part de mystère que l'univers lui dérobe encore, la superbe du savant s'humiliera, tandis que, en face des forces que sa main déchaîne et discipline, l'humble servant de machine relèvera le front.

TROISIÈME PARTIE

LA FAMILLE IDÉALE

I

L'INDIVIDU DANS LA FAMILLE

Si l'on veut se donner à peu de frais une réputation de moraliste, on n'a qu'à déplorer la disparition du sentiment de la famille. Une sorte de défaveur publique s'attache à ceux qui passent pour être dénués de ce sentiment, et, ordinairement, rares sont les cyniques ou les audacieux qui avouent ce défaut. C'est peut-être sur ce point que nous sommes demeurés le plus résolument conservateurs, tout au moins en paroles ; car nos actes se sont forcément modelés sur les phénomènes moraux et sociaux que manifesta l'évolution des faits, et nul ne peut prétendre que la forme familiale de ce temps ressemble à celle qui encadra nos aïeux du siècle précédent. Cette contradiction entre les actes et les paroles n'est pas hypocrisie, mais incapacité, pour la plupart d'entre nous, d'accorder ensemble notre manière d'agir et notre manière de penser. Dominés par les phénomènes de milieu, nos gestes s'accomplissent mécaniquement, dans le sens de l'instinct, qui s'accommode de toutes les situations et exige d'elles, et au besoin malgré elles, sa propre satisfaction. Dominées par les phénomènes d'hérédité, nos paroles répètent non moins mécaniquement depuis des siècles des sentences, qui furent l'expression de phénomènes disparus aujourd'hui. D'autant plus que

les principes généraux, les lois morales, ne sont point l'habituelle préoccupation de la masse. Si, pour une minorité d'élite, l'idée devance le fait et concourt à le réaliser, il en va tout au contraire pour la majorité, dont la vie cérébrale est tissue, pourrait-on dire, de pensées réflexes. D'autre part, et ceci témoigne un souci constant de moralité, nul ne veut assumer la responsabilité d'être dénaturé au point de n'avoir pas même conservé le plus primitif et le plus naturel des sentiments humains. Aussi est-ce là un des griefs que l'esprit conservateur invoque avec le plus de succès auprès de l'ignorance générale contre le socialisme et ses théories sur l'union libre des sexes, l'éducation en commun des enfants et la suppression du droit d'héritage.

Il nous faut cependant ouvrir les yeux sur les réalités et nous rendre compte que, si une contradiction se manifeste entre les faits et les sentiments que nous exprimons, la faute n'en peut être aux faits, puisqu'ils sont le résultat de circonstances sur lesquelles nous n'avons eu jusqu'à présent qu'une action insignifiante. Eût-on même la pensée que les faits ont tort, il n'en demeure pas moins qu'on ne pourra agir sur eux, et les redresser selon ses sentiments, que si l'on se donne la peine de les connaître dans leur état actuel, dans leurs origines, et dans leurs relations réciproques. Ici, les raisonnements ne suffisent pas, ils peuvent même devenir nuisibles s'ils ne partent du réel, observé et fixé scientifiquement. Nier les faits ou leur attribuer arbitrairement une origine qu'ils n'ont pas, c'est se mettre dans l'impossibilité d'avoir aucune action sur eux. C'est faire de l'idéalisme à rebours, comme on en a fait jusqu'à ce jour, sans aucun profit pour la politique et pour la morale. Trop longtemps nous avons séparé notre cerveau de nos sens, et conçu le monde comme une création de notre esprit. Nous avons cru ainsi faire emploi de notre liberté de penser ; nous étions en réalité les esclaves de notre ignorance. Rappelons-nous une fois de plus que notre liberté d'agir est conditionnée par l'affranchissement de notre pensée, c'est-à-dire par la connaissance des réalités sensibles.

Le sentiment de la famille, tel que nous l'affirmons encore

en paroles, n'est en somme qu'une pâle impression réflexe, quasi effacée, de la forte organisation familiale des temps écoulés. Pour le plus grand nombre, il s'arrête à la parenté du premier degré; quant aux autres degrés, ce n'est pas la voix du sang qui parle pour régler leurs accords, mais le code civil pour apaiser leurs conflits, que d'ailleurs il fait naître ; car, trop souvent, c'est la loi qui crée le délit. En réalité, la famille moderne se compose des ascendants et descendants directs, et, si ascendants et descendants sont généralement attachés par de solides liens d'affection et d'intérêt, on ne peut dire que ces liens engagent même les descendants entre eux. Dès qu'ils sont sortis du nid familial, les enfants deviennent économiquement indépendants les uns des autres, et, sauf exceptions, suivent leurs destinées parallèles, ici de fortune et de joie, là de détresse et de douleur, sans jamais les mêler. Si bien que, pour la majorité d'entre nous, avoir le sentiment de la famille signifie simplement aimer ses père et mère, et ses enfants. On avouera qu'un sentiment qui se porte sur un nombre d'objets aussi limité inspirerait une singulière pitié à un revenant des clans antiques, où la famille s'étendait aux serviteurs et aux esclaves mêmes.

La famille antique était véritablement une unité sociale, dans tous les sens du mot. La famille, en notre temps, devient de plus en plus une expression morale, et l'individu est l'unité sociale réelle. Le chef de famille ne se reconnaît de droits sur ses enfants et de devoirs envers eux que jusqu'au moment où ils peuvent vivre sans aide ni contrainte. Prétend-il retarder ce moment? La loi intervient, donne à l'enfant devenu majeur son autonomie, et le détache des liens familiaux, ne lui laissant plus qu'un devoir et un droit vis-à-vis de ses ascendants : le devoir de les nourrir, s'ils sont pauvres ou âgés; le droit de recueillir leur héritage, s'ils possédaient quelque chose.

De tout temps, la propriété a été le lien réel de la famille, et l'on conçoit qu'aux époques où la communauté familiale était la véritable unité économique, dont le chef, le père, était en même temps le patron, les familles les plus nombreuses étaient en même temps les plus florissantes puisque

chaque enfant, dès qu'il pouvait marcher, était utilisé aux travaux de la communauté. Aujourd'hui, au contraire, la venue d'un enfant supplémentaire est une gêne pour les ménages réduits qui vivent de la petite propriété ou du salaire. On ne peut contester que l'indivision de la propriété familiale par l'application du droit d'aînesse fut, surtout dans les domaines ruraux, un puissant excitant de peuplement; mais il faut reconnaître aussi qu'en décrétant le partage égal la Révolution donna à tous les membres de la famille une personnalité, qui, jusque-là, s'était absorbée dans celle du chef. D'ailleurs, en cela comme en beaucoup d'autres points, la Révolution ne fit que sanctionner un usage que la pression des faits avait déjà généralisé; sauf dans quelques cantons, le patriarcat absolu fut toujours inconnu en France, où le droit germanique et le droit romain avaient institué dès l'origine la monogamie et l'apport de la dot, par lesquels la femme obtenait un embryon de personnalité civile et économique, qui ne devait se développer que bien lentement au cours des siècles, mais suffisait toutefois à empêcher la famille de revenir au régime du patriarcat absolu.

A mesure que, s'agglomérant en cités, les familles cessèrent d'enfermer leurs membres dans le cercle étroit, où chacun d'eux était forcé de se mouvoir, les attributions du chef de famille diminuèrent. Tout d'abord l'unité politique de la famille se fondit dans celle de la Cité, et nous avons vu qu'Athènes donna droit de citoyen à quiconque était en état de porter les armes, pourvu qu'il fût de famille libre. Certes, l'unité économique de la famille devait, à cette époque, tout au moins dans cette Cité, avoir déjà reçu de sérieuses atteintes. Ce peuple industrieux pratiqua, en effet, de très bonne heure la division sociale du travail, l'agriculture n'étant pas sa principale occupation. Or, dès que, par la création de professions distinctes, les opérations industrielles se divisent, le travailleur ne tarde pas à conquérir sa personnalité économique. Un potier, un tisserand, habile dans son métier, n'entend pas travailler pour son père, mais pour lui-même; son habileté étant l'élément principal du produit, il peut à peu de frais créer ou acquérir l'outillage, grâce auquel

il exercera son industrie. Il est à remarquer que, s'il est ainsi permis à l'artisan de conquérir son indépendance économique, il n'en est pas de même pour le laboureur et le pasteur. Il y a assurément plus de sécurité pour celui-ci, assuré d'être toujours nourri par le sol auquel il est attaché, mais moins de liberté. Cette différence suffit à éclaircir un point important de l'histoire économique, et à donner la raison du peu de progrès réalisé dans les procédés agricoles, au regard des merveilleuses transformations opérées par l'industrie. Mais déjà la famille agricole, en tant qu'unité économique, se dissocie. Ce n'est pas, comme on l'a prétendu, le partage égal qui est la cause de cette transformation. Il en est au contraire une manifestation. Les gens qui vivent de la culture du sol ne sont plus, comme autrefois, isolés du reste du monde. Mis en contact plus fréquent, sinon permanent, avec la population des villes, ils ont contracté des besoins nouveaux, que leur labeur ne satisfait plus directement. Tout cultivateur est à la fois un travailleur et un marchand. Il n'a point tardé à s'apercevoir des avantages de la division du travail, et, cessant de bâtir granges, hangars et maisons, de filer, de tisser et coudre le lin et la laine, de cuire son pain, il recourt au maçon, au tailleur et au boulanger, et consacre son effort à l'unique production agricole. Le contact avec les travailleurs spécialisés, la fréquentation des marchés établis dans les villes, ont déterminé un grand nombre de jeunes agriculteurs à échanger la charrue contre l'outil, afin de vivre de la vie, sinon plus large, du moins plus variée, des centres d'industrie. L'auteur de ces lignes est en rapports constants avec des paysans de diverses régions; partout il a constaté que l'immense majorité des jeunes gens, à leur retour du service militaire, aspirent à quitter le travail du sol pour celui de l'industrie. Cet effort continu vers une vie plus complète est, quoi qu'on prétende, et quels qu'en soient les inconvénients passagers, un signe de civilisation croissante, qui aura sa répercussion heureuse sur l'évolution de l'industrie agricole : il faudra bien, en effet, que les machines cultivent le sol quand les bras se seront refusés à ce travail. C'est en vain qu'on ferait appel au

sentiment de la famille pour décider ces jeunes gens à demeurer au foyer rural ; ils seraient aussi insensibles aux prières de leur mère que sourds aux ordres de leur père; ceux qui restent aux champs y restent de leur plein gré, ou parce qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à la ville, et non parce que le chef de famille les y contraint. Car l'autorité du père sur l'enfant, en régime industriel, cesse en réalité non pas le jour où celui-ci a acquis sa majorité civile, mais le jour où il a acquis sa majorité économique, c'est-à-dire dès qu'il peut subvenir lui-même à ses besoins.

De même que la domination économique du chef de famille disparaît devant la spécialisation industrielle, les autres modes de son autorité ont disparu, ou disparaissent, devant la spécialisation sociale organisée dans la Cité. Successivement le juge et justicier, le prêtre, l'éducateur qu'était le père de famille, ont cédé et cèdent de leurs attributions à la société. Dans leurs conflits, les frères ne recourent plus à l'arbitrage paternel, mais à celui des tribunaux. Pour leurs délits, ce n'est plus le père qui les juge et les châtie, mais la loi commune. Que s'ils sont mineurs, le père aura sur eux droit de correction, mais ce droit sera limité par la loi, et il sera responsable vis-à-vis d'elle des mauvais traitements qu'il leur aura infligés. Si bénigne que soit encore la loi envers les parents qui abusent de leur droit de correction, on ne peut nier que nous sommes loin du droit de vie et de mort que possédait jadis le père sur tous les membres de la famille, quel que fût leur âge. D'autre part, sauf dans les familles protestantes et juives, et seulement pour une partie d'entre elles, l'autel familial est depuis longtemps renversé; le lien religieux n'est plus, entre les membres de la famille, qu'une communauté d'opinions ou même qu'une simultanéité de pensées et de gestes absolument réflexes. Enfin, les parents abandonnent à la société l'éducation et l'instruction de leurs enfants, tout au moins pour la plus forte part, et, ne le voulussent-ils pas, ils sont contraints par la loi d'assurer à leurs enfants un minimum d'instruction. Même, dans les villes où les moyens de solidarité sociale sont en voie de plein développement, le chef de famille inca-

pable de remplir vis-à-vis de ses enfants ses obligations de nourricier reçoit le concours d'institutions publiques qui donnent repas et vêtements aux élèves des écoles communales. Si bien qu'une nouvelle conception est née, en opposition avec celle qui affirmait le droit du père de famille, et toutes les institutions modernes affirment un droit nouveau : le droit de l'enfant.

Nous assistons à la même décroissance d'autorité de l'homme sur la femme dans la famille. Déjà, par la dot, l'homme n'était censé que le gérant de ce que possédait la femme; mais comme, en réalité, la femme n'avait, de par les lois, les mœurs et les institutions, nulle existence personnelle, civile, sociale et économique, l'homme était un gérant irresponsable, c'est-à-dire un maître absolu. Peu à peu nous avons vu se desserrer les liens qui entravaient la liberté de la femme, et c'est encore l'évolution industrielle qui a été l'artisan de cette libération progressive. Par la spécialisation commerciale, la femme est devenue la collaboratrice de l'homme. Parfois même, surtout dans le commerce de détail, seule la femme s'occupe de la vente, et l'homme consacre toute son activité aux achats et à la préparation de la marchandise. Par la spécialisation industrielle, quantité de femmes ont cessé d'être des ménagères et ont conquis, dans la dure servitude du salariat, il est vrai, leur indépendance personnelle vis-à-vis de l'homme auquel elles ont associé leur existence. Sous l'influence de ce double phénomène économique, de nouvelles mœurs se sont formées, et ce n'est pas sans un sourire intérieur que la commerçante, apportant à la communauté sa dot, et l'ouvrière son gain quotidien, entendent le maire leur dire, le jour de leur mariage, que la femme doit obéissance à son mari. Bien que la trahison conjugale du mari soit considérée comme une peccadille au regard de celle de la femme, il n'en est pas moins constant que nos mœurs se sont pénétrées de cette situation nouvelle, et que, jurés, nous acquittons également la femme et le mari qui ont tué l'infidèle; l'antiquité n'eût pas eu assez de supplices pour une femme assez osée pour porter une main homicide sur son seigneur et maître... Ces acquittements, scandaleux

en ce qu'ils ne témoignent pas d'un respect suffisant de la vie humaine, prouvent cependant qu'une notion nouvelle est désormais acquise en principe : l'égalité des droits conjugaux. Le divorce, dont l'antiquité ne connut guère que la forme unilatérale, c'est-à-dire la répudiation de l'épouse par l'époux, encore pratiquée chez les Orientaux, est aujourd'hui, malgré son caractère bilatéral, ou plutôt précisément à cause de ce caractère, une institution plus avantageuse à la femme qu'à l'homme ; ce qui démontre bien qu'il a été un résultat de la croissante émancipation de la femme dans la société et dans la famille. Tel qu'il est organisé par des législateurs que dominent l'idée romaine de l'autorité masculine, et l'idée catholique de l'indissolubilité du mariage, le divorce ouvre à ceux qu'il libère une porte basse; mais cette porte pourra être agrandie de manière à laisser passer librement et la tête haute ceux qui n'ont pas trouvé dans l'association conjugale ce qu'ils étaieut en droit d'y trouver. Déjà, dans la classe ouvrière, les unions mal assorties, avec ou sans le concours de la loi, se désassortissent sans y recourir davantage. Il y a, à cette pratique, des avantages et aussi de graves inconvénients, qui seront l'objet d'un examen spécial; mais il n'en est pas moins constant que ce fait, et tous ceux qui ont été énumérés plus haut, constituent la preuve que la famille a cessé d'être une unité sociale réelle, et que, par conséquent, le sentiment qui s'y applique est un sentiment plus idéal que réel. Trop souvent ce sentiment n'est que sur les lèvres, et non dans le cœur. La naissance d'un enfant est plus rarement que jamais souhaitée par les parents, et, comme si les enfants avaient conscience du regret qu'on eut à les voir naître, dès qu'ils peuvent gagner leur pain ils quittent la maison paternelle. Parents et enfants invoquent leurs droits, et abandonnent leurs devoirs à la société le plus qu'ils peuvent. L'ordre nouveau introduira plus d'équité et plus d'amour dans la famille, devenue l'unité d'élection et d'affection, l'amour conscient et volontaire étant désormais son unique condition comme son unique raison d'existence.

II

LA LIBERTÉ DE L'INDIVIDU ET LA FAMILLE

En se dépouillant deses attributions au profit de la société, jusqu'au point de n'être bientôt plus qu'une expression morale, la famille a libéré ses membres de la plupart des obligations qui les attachaient à elle. Il serait téméraire de prétendre qu'actuellement le gain soit très appréciable pour eux. Ce qu'ils ont gagné en indépendance, d'ailleurs limitée par les servitudes économiques pour le plus grand nombre, ils l'ont perdu en sécurité. Quant aux droits qu'ils tenaient de la famille, et dont la société leur garantit l'exercice, ils sont généralement aussi indirects que précaires, le lien de la solidarité s'étant affaibli à mesure qu'il s'étendait. La société de jadis sacrifiait tout à la sécurité, et, même dans les démocraties de la Grèce antique, faisait bon marché de la liberté personnelle. En réaction naturelle, la société de ce temps-ci sacrifie tout à la liberté personnelle, dût l'insécurité générale être une entrave effective à la liberté de l'immense majorité des individus. La mentalité générale étant toujours en retard sur les faits, et les phénomènes d'ordre moral étant moins sensibles à l'entendement des masses que les phénomènes d'ordre matériel, il s'ensuit que l'individualisme moral, provoqué par l'individualisme économique, est incapable de s'élever du premier coup à la notion de solidarité et de responsabilité. Seule, la pratique de la solidarité économique, dégagée du parasitisme capitaliste, pourra mettre d'accord le monde moral avec le monde matériel, et arrêter les déviations, trop fréquentes aujourd'hui, de liberté en libertinage.

L'individualisme moral, manifesté par le relâchement des liens de famille, est la principale cause de la crise de dépopulation que traverse la France, et que commencent à connaître les nations voisines, dans celles de leurs régions où se développent les idées de progrès et les aspirations au bien-

être. Or, même si, ce mouvement s'étendant à toute l'Europe civilisée, tout risque d'infériorité relative était écarté pour notre pays, la dépopulation n'en serait pas moins un péril social. Aussi n'est-ce pas pour des raisons ethniques particulières, c'est-à-dire par patriotisme, qu'il est urgent de chercher un remède à la dépopulation, mais parce que, pour se développer normalement, la civilisation exige une certaine densité de population en deçà de laquelle il y a recul, comme, au delà, il y a paupérisme. Frappés directement par les inconvénients de l'individualisme économique, trop indirectement admis, et dans une proportion trop faible, aux avantages et aux bénéfices de la solidarité capitaliste, les ménages se refusent d'autant plus à mettre des enfants au monde que l'esprit de prévoyance est plus développé en eux. Tel qui ne possède qu'un champ, un atelier, une boutique, prévoit le partage de ce chétif patrimoine entre de trop nombreux enfants ; tel autre compare son salaire au coût d'entretien de plusieurs enfants. Le résultat de ce calcul de prévoyance est l'enfant unique par ménage. Supposez l'enfant unique dans tous les ménages, il ne faudra qu'un siècle, c'est-à-dire trois générations, pour ramener la France à une population de dix millions d'habitants. La société ayant laissé les individus qui la composent abandonnés aux risques et périls de la lutte personnelle pour l'existence, il était fatal que, pour se défendre, les plus prévoyants devinssent les plus égoïstes, sacrifiant le devenir social à leur devenir personnel, et renonçant aux nombreuses familles, que continuent de mettre machinalement au monde ceux-là mêmes qui, précisément, sont les moins aptes à assurer leur subsistance. Une observation constante établit, en effet, que les ouvriers chargés de famille sont justement ceux que leurs bas salaires et leurs travaux de force rapprochent le plus de l'inconscience primitive ; mais combien de ces malheureux enfants dépassent le douzième mois, et, parmi les survivants, combien deviennent une charge pour la société, les statistiques de la mortalité infantile et des conseils de revision dans les centres industriels se chargent de nous l'apprendre. On voit par cet exemple de la dépopulation que l'homme,

arrivé à l'état conscient individuel, peut agir contre l'intérêt même de la collectivité, et qu'il peut employer son pouvoir d'autodétermination dans un sens diamétralement opposé à l'intérêt public. La collectivité ne lui donne que des droits illusoires en échange de devoirs sans cesse aggravés. Il sacrifie l'avenir collectif, dont il ne souffrira pas, au présent individuel, dont il jouit d'ailleurs d'une manière plus que précaire.

L'éducation moderne contribue puissamment au développement de l'individualisme moral, bien que son but soit de développer le sentiment de solidarité. Semblables à ces nègres africains, qui n'achètent aux civilisés que des armes et de l'alcool, nos jeunes individualistes, produits d'un milieu où la lutte est la loi commune, rapportent à leur unique personne tout ce qui leur est sensible. Riches, ils font usage de leur liberté de choix amoureux en séduisant une jeune fille pauvre; pauvres, ils tentent de faire la conquête d'une femme riche, qu'une tare physique ou sociale rend d'un placement difficile ; pour assurer leur subsistance, des jeunes filles pauvres prétendent qu'elles préfèrent les vieillards aux jeunes gens ; et les « faux » ménages de quelques mois ou les « vrais » ménages de toujours, — un « toujours » tempéré par le divorce, — seront le résultat de calculs et de mensonges triomphants. Cette critique n'est certes pas plus nouvelle que les maux qu'elle signale, mais il faut avouer qu'elle est singulièrement renforcée en un temps où l'individualisme moral est parvenu à son point culminant. L'individualisme moral servi par une culture supérieure n'a pas cependant que de mauvais côtés. L'antique soumission au chef de famille, l'habitude prise héréditairement de considérer ses moindres paroles comme des oracles, étaient des obstacles presque insurmontables à tout progrès d'ensemble, dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre matériel. En vain, dans la forte famille d'autrefois, un fils eût-il tenté de décider son père à renoncer à des procédés de culture irrationnels et onéreux. Il se fût heurté aux préjugés, d'autant plus erronés qu'ils étaient antiques, et par là même d'autant plus respectables. La famille est véritablement, même en sa forme

réduite actuelle, une mauvaise couveuse de progrès et d'innovations. Nombreux sont les pères qui s'enorgueillissent de la science acquise par leur fils, mais rares sont ceux qui profitent de cette science pour améliorer leurs procédés de travail; et leur routine, qu'ils appellent expérience, résiste victorieusement à toutes les tentatives de progrès. Il s'ensuit, dans la famille, entre les vieux et les jeunes, un divorce d'idées par lequel s'affirme davantage l'individualité de ceux-ci, et nombre de fils, soumis et respectueux en apparence, attendent avec des révoltes intérieures le moment où ils seront libres. Où ce conflit apparaît avec fréquence, et parfois avec violence, c'est dans le choix d'une profession ; et beaucoup de jeunes gens, que leur famille eût puissamment aidés dans la carrière de son choix, doivent s'élancer à leurs risques et périls dans celle qu'ils ont prétendu choisir eux-mêmes. Seuls restent auprès du père ceux qui par leur naturel soumis, leur caractère peu initiatif, sont disposés à accepter ses préjugés et à suivre ses errements. Ceux-là lui succéderont et suivront le sillon ancestral, à peine impressionnés par les bruits du dehors; jusqu'à ce que la ruine vienne les surprendre, stupéfaits et incompréhensifs, au milieu de leurs outils d'un autre âge. Comme nous le verrons plus loin, l'amour, chez l'homme doué de réflexion, est une préférence basée sur des motifs que peut parvenir à démêler parfaitement, en soi-même, celui qu'ils animent. Comment l'amour filial pourra-t-il donc subsister dans son intégrité, et même, en des cas extrêmes, ne point disparaître tout à fait, lorsque ceux qui en doivent être les objets ne seront plus tenus pour des conseillers éclairés et des guides sûrs, mais pour des tyrans qui veulent imposer leurs absurdes volontés à des êtres plus éclairés qu'eux ! Comment les sentiments de fraternité pourront-ils subsister entre les fils soumis, naturellement préférés par leurs parents, et les rebelles qui se sentiront frustrés par les effets de cette préférence, non seulement de leur part d'affection, mais encore de leur part de patrimoine, ce qui est bien plus sensible aux individualistes moraux que nous sommes!

Même dans les familles où a survécu, pour une grande

part, l'unité économique d'autrefois, et où les femmes et les enfants tirent leur subsistance du travail du père ou l'aident dans ce travail, c'est avec regret, et en faisant parfois les plus criminels efforts pour s'y soustraire, que l'unité familiale assure leur subsistance à ceux qui ne peuvent plus rendre de services à la communauté. La tragédie du *Roi Lear*, souvenir de l'antique sacrifice des vieillards, encore pratiqué parmi les primitifs contemporains, se joue dans un plus grand nombre de familles que notre conscience effrayée n'ose se l'avouer. Ici, encore, la société a dû intervenir, quand les fils, besogneux eux mêmes, ne peuvent remplir leur devoir, — et se substituer à eux, ou les aider à le remplir. Mais, sous ce rapport, on sait combien est insuffisant et arbitraire le secours social transmis par les bureaux de bienfaisance. Les grandes entreprises capitalistes les mieux organisées et les caisses de retraite particulières viennent en appoint au secours social ; mais, malgré de touchants dévouements filiaux, plus fréquents qu'on ne croit, surtout dans la classe ouvrière, malgré les hospices et les dépôts de mendicité, trop nombreux encore sont les vieillards qui attendent que la mort vienne les délivrer des tortures du froid et de la faim. On avouera que, pour ceux-ci, la mise hors de la famille constitue une condition d'indépendance à laquelle ils eussent renoncé bien volontiers.

Cependant, le remède se trouve non à côté du mal, mais dans le mal même, sinon pour ceux dont l'existence s'achève de la manière douloureuse qu'on sait, du moins pour ceux dont la vie est encore en fleur. En même temps que l'autorité du père sur ses enfants est diminuée en raison des devoirs dont la collectivité le décharge vis-à-vis d'eux, ces devoirs mêmes, assumés par la collectivité, sous la forme qu'ils revêtent dans nos grandes villes, sont destinés à produire une profonde impression sur de jeunes cerveaux. Ces vêtements, ces chaussures, ces repas que l'enfant du prolétaire reçoit, non plus de son père, mais de la communauté, l'habituent à l'idée de réciprocité future vis-à-vis de la communauté, et il se sent, pour une part importante, le pupille de la Cité. De plus, ce tuteur collectif se préoccupe de sa santé et de son

hygiène, met à sa disposition des dispensaires et des piscines, des stations balnéaires et des colonies de vacances. L'enfant reçoit ainsi de la communauté des soins que sa famille n'aurait pu lui donner. Ses jeux mêmes sont organisés et dirigés, et ses maîtres tâchent d'y joindre le maniement des outils, dont, parvenu à l'âge d'homme, il aura à se servir. Cet exemple donné par les grandes villes, des villes moindres s'occupent à le suivre, surtout celles où les socialistes ont conquis le pouvoir municipal. Ces enfants, devenus grands et lancés dans le combat pour la vie, ne retrouveront pas les soins ni le travail attrayant qui emplit et charma leurs années scolaires. Ils regretteront les habitudes d'hygiène contractées dans leur enfance, et emploieront toute leur activité de citoyens à réaliser, pour tous les hommes faits, les conditions d'existence qu'ils ont connues naguère. Ainsi se produira une poussée populaire vers une extension de bien-être obtenu par l'effort collectif.

D'autre part, l'individualisme moral, reflet de l'individualisme économique auquel sont abandonnés surtout ceux qui possèdent peu et ceux qui ne possèdent rien, ne peut s'installer d'une manière absolue dans la conscience contemporaine. Il y est heureusement combattu par un héréditaire sentiment de solidarité, qui, pour ne plus trouver satisfaction dans le cercle disloqué de la famille, ne disparaitra pas, mais tentera de se satisfaire sur d'autres objets. A la famille imposée succède ainsi la famille d'élection. Ceux qui ne possèdent rien se choisissent et s'épousent généralement avec une pleine liberté, et, si leurs ressources économiques proviennent également du salaire, ils se séparent avec la même liberté, lorsque l'association a cessé de satisfaire leurs intérêts ou leurs sentiments. Il ne faut pas se dissimuler que, dans ces cercles de solidarité spontanée et volontaire, la femme trouve moins de sécurité et de protection que dans la famille. Ouvrière, son salaire est généralement inférieur à celui de son associé conjugal ; ménagère et mère de famille, occupée aux soins à donner aux enfants, elle tombe tout à fait sous sa dépendance. Attachée légalement ou non, rien ne prémunit contre l'abandon son foyer, errant de domicile

en domicile loués au trimestre ou au mois. Mobilisés par les déplacements du travail, les ouvriers ne sont que trop incités par l'incertitude de leur situation et, il faut bien le dire, par l'attrait du plaisir, à rompre l'union contractée en toute liberté, dès qu'elle leur devient trop onéreuse ou qu'elle contrarie leurs goûts. La femme paie, dans ce cas, bien chèrement, une indépendance qui l'affame en même temps qu'elle brise son cœur. Réciproquement, des femmes infidèles quittent le foyer pour suivre un autre homme, parfois même en disant un adieu définitif aux enfants, qu'elles laissent à leur père, pour ne point apporter de charges trop lourdes au nouvel élu. Cet individualisme moral, qui rejette tous les devoirs librement acceptés par ceux qui ne savaient au juste en quoi ils consistaient, ni s'ils auraient la force de les remplir, peut être blâmé par les moralistes de profession. Le sociologue a, lui, une tâche plus utile à accomplir : il doit examiner dans leurs causes ces phénomènes; il doit rechercher les moyens réels et non verbaux de concilier un irrésistible courant humain vers la liberté personnelle avec un non moins nécessaire et non moins général besoin de sécurité. Si la famille ne lui apparaît plus comme le moyen qui doit satisfaire à la fois le besoin de sécurité, et l'aspiration à la liberté, il doit chercher ailleurs.

III

CARACTÈRES RÉGRESSIFS ET PROGRESSIFS DE L'INDIVIDUALISME MORAL

Il est incontestable que les caractères moraux apparents de la période où nous sommes sont fort différents de ceux qui se manifestaient à l'époque où la famille était fortement organisée. Mais n'y a-t-il pas, dans l'indéniable démoralisation de notre temps, une sincérité qu'on chercherait vainement chez nos aïeux ? Voilà ce qu'il faut examiner de près en écartant tout d'abord la question de la criminalité, non pour alléger ou pour abréger la tâche, ni pour esquiver une difficulté,

mais parce que, en réalité, si les crimes contre les choses se sont augmentés dans une proportion qui alarme les moralistes, autant qu'elle réjouit ceux qui se destinent à la magistrature ou à la gendarmerie, les crimes contre les personnes, beaucoup plus graves, accusent une diminution qui prouve l'adoucissement des mœurs générales. Que la propriété, ou tout au moins les avantages qu'elle procure, devienne davantage la récompense de l'effort accompli, et l'on verra diminuer rapidement le nombre des attentats à la propriété. Que la forêt des lois civiles cesse d'être l'abri où peuvent s'embusquer les pirates de la propriété, pour dépouiller au grand jour les prolétaires des fruits de leur travail, et parmi ceux-ci cesseront de se recruter les gens qui prennent contre la propriété meurtrière des revanches d'ailleurs durement expiées. Cependant, si les mœurs générales se sont adoucies, n'est-ce point parce qu'elles se sont corrompues ? Certes, nul ne peut nier cette corruption générale des mœurs, mais il reste à savoir si elle est un mal permanent et irrémédiable, ou si elle est le signe d'une transformation morale nécessitée par de nouvelles conditions sociales.

Toute infraction aux mœurs générales est un acte de révolte accompli par l'individu pour donner un libre cours à ses sentiments et un libre exercice à ses facultés. En l'accomplissant, il ne s'inquiète nullement des conséquences sur l'ordre général, et il n'a en vue que de se satisfaire personnellement. Il accomplit donc essentiellement un acte d'individualisme moral. Depuis les plus primitives origines de l'humanité, il n'est pas un homme qui ne se soit rendu coupable au moins une fois d'une telle infraction. Mais, si tous furent coupables, tous ne furent pas découverts, ou n'avouèrent pas hautement leur révolte. Aujourd'hui, la révolte s'avoue ouvertement contre les conventions morales, mais plutôt dans les actes que dans les paroles ; elle se dénonce, mais elle ne s'affirme pas. Le voile d'hypocrisie est à demi arraché, et tout le monde sait ce qu'il y a derrière les mots. Inversement, car tout est confusion au moment essentiellement transitoire où nous sommes arrivés, les tenants de la morale autoritaire des temps disparus affecteront en paroles et en allures

extérieures une tolérance qui est bien loin de leur cœur. Ainsi, toute bonne famille conduira ses filles à l'Opéra pour entendre *Roméo et Juliette*. Le caractère de ces amants parfaits, en révolte contre la famille, sera admiré, et on donnera des larmes à leurs malheurs. Mais qu'une des enfants de cette famille s'avise d'être une Juliette au naturel, et vous verrez ce qu'il adviendra de la petite malheureuse. C'est pourtant cette révolte d'une enfant de quinze ans contre la moralité générale qui a donné à l'humanité une émotion bienfaisante, dont nos descendants, dans les siècles les plus reculés, vibreront autant que nous. Les indestructibles monuments de la littérature de tous les temps sont des manifestations de révolte contre la fatalité et la moralité qui en découle, des réactions de l'individu contre le milieu. Eschyle, dans *Prométhée*, oppose les hommes aux dieux ; Euripide, dans l'*Orestie*, oppose aux Furies aveugles des dieux de clémence ; Sophocle, dans *Œdipe-Roi*, impute aux dieux les crimes involontaires des hommes. De Shakespeare à Ibsen, l'histoire de la littérature, fleur de la pensée humaine, est l'histoire des douleurs et des révoltes de l'individu aux prises avec le milieu qui l'enserre, l'étouffe et le brise. L'ensemble de ces révoltes individuelles forme le progrès général, et si nous les voyons se manifester en aussi grand nombre aujourd'hui, et de tant de manières affectant toutes les formes de la vie morale, c'est qu'évidemment nous sommes en voie de transformation morale.

Cet état est un état de souffrance, évidemment. Ainsi, dans les centres de civilisation, la fille-mère est secourue, mais ce secours n'est ni une absolution ni un encouragement pour elle ; c'est à l'enfant innocent, et non à cette coupable, que la société, esclave de la morale traditionnelle, accorde le secours. Comme on ne vit pas seulement de pain, il arrive alors fréquemment, trop fréquemment, que les malheureuses qui ont cédé secrètement aux suggestions de la nature ne peuvent supporter l'idée d'être dorénavant en état d'infériorité morale vis-à-vis de la société, et, masquant leur faute par un crime, font disparaître le fruit de leurs amours illicites. Comme on vit aussi et surtout de pain, il arrive encore plus fréquem-

ment que le petit être est sacrifié, parce que celle qui le conçut ne pourrait l'avouer sans perdre un emploi qui est son unique moyen d'existence, ou parce que le secours public ajouté au salaire de la pauvre fille ne suffirait pas à les nourrir tous les deux. Ces crimes contre l'être naissant sont rares, au regard de ceux qui se commettent contre l'être en germe; et l'avortement n'est plus seulement, comme naguère, la ressource de celles qui ont enfreint les règles de la morale générale, mais l'expédient auquel recourent les ménages réguliers, qui ne veulent ou ne peuvent supporter les charges d'une nombreuse famille.

Cet expédient, périlleux pour celles qui y recourent, est de tous les temps ; mais il faut bien reconnaître que la réduction contemporaine de la famille à sa plus simple expression l'a singulièrement généralisé, et que, comme pour l'infanticide, dont il est un mode préventif, seules, de nouvelles conditions sociales pourront sinon le faire disparaître entièrement, du moins le ramener aux caractères d'exception qu'il eut aux époques de familisme homogène. D'autre part, les lois de la génération étant mieux connues des intéressés, par les progrès et la vulgarisation d'une science à laquelle on n'opposera plus de prétendues lois de pudeur, qui ne sont que des lois d'hypocrisie, seules procréeront les femmes qui désirent les joies de la maternité ; et, dans l'état de sécurité personnelle, ces joies sont assez grandes pour que la fin du monde ne soit pas à redouter de ce chef.

De même que dans les petites sociétés sauvages de la Polynésie, où l'on redoute le péril de la surpopulation, l'infanticide est considéré comme moral, et en somme il l'est puisqu'il constitue une sauvegarde d'existence pour les membres de la communauté, — de même, dans certaines sociétés de l'antiquité, la prostituée ne connut pas la réprobation dont la frappent les sociétés chrétiennes : sa fonction fut reconnue d'utilité publique, et mêlée aux rites de religions, dont elle-même était une des prêtresses. Mais c'est, pensons-nous, faire beaucoup trop d'honneur au christianisme que de lui attribuer une influence déterminante sur la situation sociale de la prostituée. Si puissante que soit une forte pensée sur

les actions d'ensemble de l'humanité, le secret de cette puissance est dans les conditions générales d'ordre public et privé, qui l'ont nécessitée et suggérée dans la plupart des cas. Ainsi, l'Occident européen n'a pas remplacé l'esclavage par le servage sous l'impulsion du christianisme, mais sous l'impulsion de phénomènes économiques nouveaux, qui, modifiant la servitude, attachaient l'homme à la terre, et non plus au possesseur de cette terre. Cela est si vrai que, ne pouvant transporter leurs serfs en Amérique, les très chrétiens peuples de l'Europe conquérante y rétablirent l'esclavage au moyen d'Indiens et de nègres, qu'ils s'empressaient de baptiser. Il est plus juste de dire, relativement à la prostitution, qu'on la voit déchoir socialement, à mesure que la femme voit grandir sa situation personnelle et morale dans la famille et dans la société. On peut constater qu'à mesure que la femme se dégage du gynécée et affirme sa personnalité, la prostituée déchoit et recule dans l'ombre propice aux actes illicites. Bien plus que le christianisme et ses prédications de chasteté, l'invasion germanique qui a refondu le vieux monde gréco-romain a agi par cet amoindrissement moral de la prostituée. L'Hélène moderne chantée par Gœthe dans le second *Faust* n'est pas un produit du christianisme ; elle est bien la fille des chastes guerrières dont est peuplé le Walhalla germanique ; et le mystique ascétisme oriental du christianisme ne séduisit les peuples dont est née la civilisation occidentale que parce qu'il exprimait un idéal auquel, grâce à l'action féminine exercée sur eux, ils attachaient le plus grand prix. La pitié que la littérature de la seconde moitié de ce siècle témoigne à la prostituée, et qui coïncide avec de très sérieux efforts pour émanciper la femme des servitudes familiales, semble impliquer une contradiction. Il n'y a contradiction qu'en apparence : ce que la littérature plaint et parfois exalte, ce n'est pas la prostitution, mais la malheureuse qui est obligée d'y recourir pour vivre. Plus la femme aura le sentiment de sa liberté, plus elle développera en elle et en autrui le respect de sa personne ; autant le don libre qu'elle fera d'elle-même à l'homme de son choix sera respectable, autant le commerce de son corps lui

attirera de réprobation. Mais encore une fois, aujourd'hui, si la réprobation, d'ailleurs trop souvent hypocrite autant qu'illogique du public s'attache à la profession, sa pitié et ses efforts dans le sens du relèvement moral doivent aller à la personne. Mais peut-on compter sérieusement la prostitution au nombre des agents actuels de la démoralisation générale ? Qu'on y songe bien : si le relâchement des liens familiaux a rendu à une onéreuse indépendance un grand nombre de jeunes femmes, et si parmi elles il en est trop qui, rebutées par les durs travaux insuffisamment payés, tombent dans la prostitution (et c'est, en effet, dans les professions les plus mal rétribuées ou les plus encombrées, ce qui revient au même, que se recrute la masse des prostituées), rien ne démontre mieux qu'il suffira d'une modification économique dans le sens du socialisme pour tarir les sources de la prostitution, ou tout au moins pour réduire celles qui resteront toujours ouvertes : la paresse et l'attrait du plaisir, et pour faire remonter à la dignité de femmes les malheureuses qui ramassent aujourd'hui leur pain où elles le trouvent...

C'est plutôt par contact que par contagion que la prostitution actuelle est un agent de démoralisation privée et publique. Tandis que la morale officielle continue de la réprouver, et d'englober dans sa réprobation les femmes qui s'y livrent, le peuple des grands centres d'industrie, qui vit côte à côte avec elles, voit diminuer à leur égard la rude hostilité que le peuple de jadis leur manifesta. Si la famille ouvrière pouvait garder étroitement ses filles de ce contact, et aussi ceux de ses fils en qui ces femmes développent le goût du plaisir et le dégoût du travail, cet adoucissement des mœurs ne serait pas préjudiciable. D'une part, la vieille réprobation qui les fixe dans leur infériorité morale, et, d'autre part, l'existence oisive, qui développe en elles plus de vices que le travail ne pourrait engendrer de vertus, rendent leur fréquentation on ne peut plus périlleuse pour la jeunesse. Il est fort à douter que les Aspasies et les Laïs, dont les journaux mondains nous vantent les charmes et le luxe, fassent des philosophes leur compagnie ordinaire; et il est certain que leurs misérables sœurs du trottoir et de la fenêtre ont pour com-

pagnie constante le rebut moral de l'humanité, depuis le souteneur, qui ajoute aux profits de la prostitution ceux du vol et du jeu, jusqu'au marchand, qui les enchaîne par le crédit, et amasse, grâce à elles, d'honnêtes rentes, par lesquelles il obtiendra un jour la considération publique. Que si des philosophes s'aventurent chez elles, ce ne sera pas pour leur montrer les beautés de leur âme, mais pour leur exhiber les laideurs de leur corps. Entre ces pauvres gangrenées et les jeunes gens qu'aucun attrait ne rattache à la vie probe et chaste, que la famille ne retient ni ne protège plus, il s'établit le plus démoralisant commerce, et on peut dire en ce sens que l'indulgence publique, s'étendant des personnes à la profession, constitue un sérieux danger social.

La conquête de la liberté ne donne pas immédiatement les vertus de l'être libre, et peut même faire contracter à l'être libéré des vices que son esclavage ne connut pas. La liberté des mœurs a pu seconder, stimuler et accroître la liberté de la pensée, de la science et de l'art, ainsi qu'il serait facile de le prouver par de nombreux exemples; mais trop souvent elle se transforme, pour ceux qui la pratiquent, en une servitude plus dure et plus humiliante que la tutélaire servitude familiale. Tel jeune homme a voulu suivre sa voie hors du sillon paternel, et affronter les périls de la liberté; il se trouve aux prises avec des gens qui fausseront ses facultés, exploiteront ses talents, et lui apprendront à monnayer pour vivre au jour le jour l'or pur de son génie. Telle jeune femme a voulu vivre sa vie indépendante, et la consacrer à un rêve d'art; elle devra faire marchandise de son corps, soit pour subsister, soit pour s'assurer des protections, heureuse si au sommet de ce calvaire elle trouve la gloire. Telle ouvrière voudrait vivre de son labeur uniquement; elle rêve une union avec un brave ouvrier qui lui donnerait la part de bonheur domestique auquel elle a droit; un caprice de la mode ferme l'atelier où elle travaillait; pour manger, elle subira la volonté du passant jusqu'à ce qu'un autre caprice de la mode ait rouvert son atelier; déshabituée de sa propre estime, elle glissera aux crapuleuses fréquentations, aux habitudes de basse débauche, et, mi-ouvrière, mi-prostituée, elle fera parmi

ses jeunes compagnes d'atelier la propagande de son dévergondage et de son cynisme. Il est telles grandes villes industrielles où ce cumul de travail et de débauche est devenu à ce point normal que les habitants appellent cette prostitution, trop souvent nécessitée par l'insuffisance du salaire, les « heures en plus ». Ces unions passagères ne sont pas toujours stériles, et les statistiques se chargent de nous apprendre ce qu'en deviennent les fruits : la mortalité est plus grande chez les enfants naturels que chez les enfants dits légitimes, et, cela va de soi, la proportion des mort-nés naturels est plus grande que celle des mort-nés produits par le mariage. Les filles naturelles fournissent également à la prostitution un plus fort contingent relatif que les filles pourvues d'un état-civil régulier. L'auteur de ces lignes a vainement cherché à se procurer la classification par état-civil des criminels et des délinquants, mais une année passée au palais de justice en qualité de rédacteur judiciaire, et une quantité notable de faits observés personnellement lui permettent de supposer qu'on trouve une forte proportion relative d'enfants naturels dans la population des prisons. Mais il a hâte aussi d'ajouter que quatre années consécutives d'observations personnelles au conseil de revision, dans différents arrondissements de Paris et différents cantons de la Seine, lui ont prouvé que les fils de veuve se distinguent généralement par un embonpoint et par un air de santé, qui donnent regret à l'élément militaire du conseil de revision de ne pouvoir les incorporer pour plus d'une année au régiment. Cette dernière observation démontre que la femme n'est pas du tout inapte à diriger une famille et à la faire prospérer. Seules, les circonstances l'empêchent trop généralement de pouvoir exercer cette aptitude, et, — s'il faut plaindre les malheureuses qui ont transformé leur chimérique indépendance sociale en une trop réelle licence, et en ont, si involontairement que ce soit, fait supporter les douloureuses conséquences aux êtres sortis de leurs flancs trop féconds, — il faut admirer, glorifier, vénérer ces héroïques isolées qui, de leurs débiles mais patientes mains usées par le travail, ont rebâti le nid familial, et sauvé leurs chers petits de la misère physique et de la misère morale.

Les adversaires de l'émancipation féminine allèguent l'infériorité mentale et morale de la femme pour lui dénier des droits, dont elle conquiert d'ailleurs chaque jour un lambeau. Pour les besoins de leur polémique, et surtout parce qu'ils avaient sous les yeux de vivants témoignages, dans la personne de celles qui se sont vouées à la libération sociale de leur sexe, les défenseurs de la femme contestent cette double allégation. Ils ont tort d'agir ainsi : leur cause est assez juste pour ne pas redouter les lumières de la science, et il faut bien avouer que la critique passionnée du misogyne Proudhon n'a pas totalement obstrué sa clairvoyance. Quoi d'étonnant, en somme, à cela, et n'est-ce pas plutôt le contraire qui devrait étonner? La femme est généralement inapte aux conceptions d'ensemble : ce n'est pas la vie restreinte du foyer, à laquelle l'a pliée une hérédité sexuelle de plusieurs milliers d'années, qui a pu élargir son horizon. Elle ignore ou méconnaît les nuances et les teintes de la pensée, et, quand elle sort de cette inertie des êtres passifs, qui subirent de longs siècles de servitude, c'est pour adopter des opinions extrêmes, avec l'ardeur d'une foi irraisonnée : mais il est fatal qu'il en soit ainsi, puisque rien dans sa vie mentale ne l'a jusqu'à présent initiée aux relations de cause à effet, puisqu'elle n'est sortie de l'existence végétative, où l'homme tente encore de la confiner, que par la méditation religieuse ou la rêverie amoureuse ; par conséquent simpliste, et d'esprit habitué au miracle, si elle sort du cercle séculaire où on l'enferma, elle ira nécessairement droit à l'extrême opposé des actes et des pensées qui ont jusque-là constitué sa vie morale et mentale. Elle n'a pas la notion de la justice, et attend tout de la grâce, de la faveur : ceux qui ont occupé des fonctions publiques ou administratives ne peuvent contester la vérité de cette affirmation ; mais on ne peut prétendre que, dans le combat pour l'existence, elle lutte à armes égales contre ses concurrents masculins qui ont pour eux, outre les préjugés courants, une formidable avance, et, qui savent au besoin se solidariser pour empêcher leurs concurrentes de gagner leur pain ; et si elle se fait de son sexe une arme, ou, plus fréquemment, si elle invoque sa faiblesse et son isolement comme des titres à l'at-

tention et à la bienveillance de ceux qui peuvent assurer ou améliorer sa situation matérielle, c'est au milieu social, basé sur le hasard et la faveur, et non à elle, qu'il faut en adresser le reproche. Elle a moins de répugnance que l'homme pour le mensonge et la tromperie : ce reproche est aussi fondé que les précédents, mais il ne faut pas oublier que ces misérables armes font partie de l'arsenal défensif des faibles et des opprimés ; et nous verrons plus loin qu'en cette matière, sur le terrain des relations sexuelles, l'homme ne le lui cède en rien. Elle ne peut sortir de la famille, et s'affranchir de ses étroites règles morales sans tomber du coup dans le dévergondage : pour la part fondée de ce reproche, nous avons vu plus haut quelles déplorables conditions sont faites dans la société aux isolées qui vivent de leur salaire ; et l'iniquité du reproche, pour la majeure partie de ces isolées, est véritablement criante ; mais il est faux que la femme sortie de la morale traditionnelle tombe fatalement dans l'immoralité du dévergondage ; et l'on peut dire que si la femme, bien plus souvent que l'homme, demande à la loi de rompre les liens d'une union légitime, où elle n'a trouvé que des chagrins et des dégoûts, — dans les ménages libres l'inverse se produit ; et c'est l'homme qui rompt le lien le plus fréquemment, sans qu'il ait à invoquer pour ce divorce extra-légal des raisons aussi légitimes que celles qui poussent la femme à recourir au divorce institué par la loi.

Mais qu'importent ces infériorités ! Bien loin d'être un argument en faveur d'un retour, d'ailleurs impossible, à la vie familiale d'autrefois, elles doivent être invoquées en faveur d'une émancipation plus générale et plus complète de la femme. C'est par la liberté qu'elle acquerra les mœurs de la liberté et perdra celles de la servitude. Que si elle ne peut encore acquérir par son propre effort les moyens de défense et de développement nécessaires à sa liberté et à sa sécurité, la loi doit intervenir et la protéger efficacement contre ceux qui veulent retourner sa faiblesse contre elle, tout en l'utilisant à leur profit. La protection que la femme ne trouve plus dans la famille, la société doit la lui assurer. Dans ce sens, la voie est ouverte : déjà sa santé est protégée légalement

contre les trop longues journées de travail, la propriété de son salaire lui est reconnue, même si elle est en puissance de mari. Ceux qui veulent sincèrement mettre la moitié de l'humanité au plan d'évolution mentale, morale et sociale de l'autre moitié, n'ont qu'à suivre cette voie sûre. Elle conduit à la paix et à l'harmonie entre tous les membres de la famille humaine, enfin réconciliés et solidarisés, pour travailler ensemble à de nouvelles conquêtes de la liberté sur la fatalité, de l'humanité sur l'animalité.

IV

CONDITIONS INDIVIDUELLES ET SOCIALES DE LA LIBERTÉ SEXUELLE

Il semble que, s'il ne s'agissait que de fonder désormais sur l'amour les groupes familiaux formés jusqu'ici, et maintenus par des moyens parmi lesquels l'amour n'était pas le principal, il n'y aurait qu'à laisser faire à notre temps. Jamais, en effet, depuis les origines de la civilisation, tout au moins pour ceux qui ne possèdent rien, les unions n'ont paru être laissées davantage à la libre volonté des contractants. En réalité, la liberté n'a rien à voir dans la plupart de ces unions, et la meilleure preuve à en fournir est celle-ci : l'amour étant un sentiment qui se manifeste par la préférence d'une personne sur d'autres, si vraiment celui qui l'éprouve était le maître des conditions de sa préférence, il y aurait, outre la réciprocité de ce sentiment et dans cette réciprocité même, une garantie de durée qui ne se trouve pas dans la plupart des affections sexuelles. Il ne suffit pas ici d'invoquer la polygamie persistante de l'homme pour expliquer son inconstance ; il ne suffit pas davantage de montrer que, mal assortis ou non, la plupart des ménages font de nécessité vertu, et se résignent à vivre en se passant de ce qui est l'essentiel dans l'union de l'homme et de la femme, c'est-à-dire de l'amour. Il tombe d'abord sous le sens que le secret des résignés réside plus que fréquemment dans la satisfaction plus ou moins clandestine de leurs instincts de poly-

gamie, et qu'ainsi cette explication d'apparence contradictoire accuse son insuffisance par son apparente contradiction. Ensuite, cette résignation entretenue par l'inconstance clandestine des conjoints n'est pas l'état définitif et idéal de l'union des sexes, mais une caractéristique de la contradiction qui existe encore entre nos mœurs générales et nos sentiments personnels. Il est donc permis d'entrevoir, en en déterminant les conditions d'ordre divers, un état d'accord et de sincérité dans la famille désormais dégagée des liens d'habitude, d'intérêt et de crainte qui firent jadis sa force, et font aujourd'hui sa faiblesse. Cet accord et cette sincérité, seul l'amour les peut établir. Il faut donc examiner ce sentiment, non avec de superstitieux enthousiasmes, ou de non moins superstitieuses terreurs, mais dans un esprit dégagé de tout préjugé.

Dans son origine comme dans sa manifestation réelle, l'amour est un instinct, purement physique, comme tous les instincts. Les primitifs, plus près de la nature que les civilisés, aiment comme ils mangent, sans choix, sans discernement, et tout objet leur est bon pour assouvir leur besoin. Ils mettent dans cet acte naturel une sincérité qui révolte encore plus notre hypocrisie que notre pudeur, puisque, malgré les dizaines de siècles qui séparent leur inculture de notre civilisation, et ont jeté sur l'acte essentiel de l'amour les voiles et les parures qui ne l'idéalisent, véritablement, que dans les cœurs d'élite, d'une part les plus grands clercs en la matière traitent l'amour comme un mystère indéchiffrable, — et, d'autre part, ces voiles et ces parures ne sont généralement là que pour masquer l'insincérité de notre amour et la brutalité de notre désir. Il est temps d'en finir avec cette légende littéraire de l'amour-mystère. Comme tous les phénomènes, ce besoin, qui s'exprime par un sentiment, obéit à des lois; ce sentiment est soumis à des conditions intérieures et extérieures, physiologiques, psychologiques et sociales, d'hérédité et de milieu ; ces lois et les conditions qui les mettent en jeu sont du domaine de l'observation humaine. Étudions-les, et, de même que nous sommes sortis du fatalisme économique par l'abandon des anciennes conceptions métaphysiques de la

propriété et de la production, nous sortirons du mysticisme mensonger, qui succéda aux grossièretés réalistes du viol primitif; et nous disciplinerons pour le bonheur de l'humanité un sentiment qui fut, et est encore le plus puissant agent de notre évolution esthétique, mais qui fait chèrement payer ce service. « L'amour qui perdit Troie », cet amour vainqueur et tout-puissant, cet amour frère de la mort et maître des dieux, est une fort belle image de la force de ce sentiment essentiel, et en un sens elle est juste. Avec la faim, il gouverne encore un monde où les philosophes n'ont guère voix au chapitre. Mais l'homme collectif de demain, maître de son domaine par la connaissance des choses et de soi, réglera et disciplinera les moyens de satisfaire sa faim. Qu'il apprenne de même à connaître ses sentiments, à démêler leurs causes et les conditions dans lesquelles ils se manifestent, et, vainqueur de l'amour, il fera de ce tyran plus souvent tourmenteur que bienfaisant la pure joie des sexes enfin réconciliés.

La croissante émancipation personnelle de la femme ne laisse plus à l'homme seulement le droit et la possibilité de préférence et de choix. La passive femelle, que le mâle enlevait ou achetait, sous les yeux indifférents de laquelle deux mâles se disputaient sa possession, les armes à la main, cette femelle devient chaque jour davantage la femme qui discute, et définit le don de sa personne. Dire qu'elle choisit celui qu'elle a préféré serait trop dire; la femme n'est pas encore parvenue à ce degré d'indépendance que, seules, de plus équitables conditions économiques et sociales peuvent lui assurer. Dire que, dans le cas où son choix est d'accord avec sa préférence, ce choix est conforme aux véritables conditions de son bonheur, tout au moins de sa liberté et de sa sécurité, comment le pourrait-on, puisque l'homme n'en est pas encore venu, pour la plupart des cas, à réaliser ces conditions, même quand son égoïsme ou son inclairvoyance acceptent que ces conditions ne soient pas assurées à sa conjointe ? La liberté de l'amour n'existera donc réellement pour les deux sexes que lorsqu'ils pourront, et sauront également choisir et déterminer les motifs de leur choix.

Il ne suffira pas encore que les sexes trouvent le bonheur

personnel dans leur union, si la société n'en reçoit pas les garanties de sécurité et de durée qu'elle rencontra dans la famille, jusqu'au moment où l'individualisme social et économique eut développé l'individualisme moral. Avoir des enfants peut être un des buts de la famille constituée à l'état d'unité économique et sociale, les enfants étant alors le moyen de conserver à ce groupe humain sa force et son autonomie. La famille de l'avenir, si elle se réduit au couple d'élection uni seulement par les liens de l'affection mutuelle, pourrait très bien développer cet égoïsme à deux, qu'est trop souvent l'amour. Indifférents aux destinées de l'espèce, et ne songeant qu'à leur satisfaction réciproque, les plus parfaits amants deviendraient alors les plus mauvais citoyens ; c'est à leur perfection même que serait due, à brève échéance, la régression sociale, qui ne tarderait pas à suivre un mouvement de dépopulation de quelque étendue et de quelque durée ; et cette régression générale aurait pour conséquence inévitable d'altérer les rapports affectifs, et de leur faire parcourir en sens inverse le chemin que nous les avons vus suivre, depuis que l'homme a commencé de se civiliser. On conçoit bien qu'il serait absurde autant qu'inutile de compter sur les effets d'une prédication sociale pour remédier à la dépopulation, si les amants parfaits qui composeront le couple futur étaient calqués sur le modèle des amants réputés parfaits, dont l'union est d'autant plus complète qu'elle réalise plus étroitement l'égoïsme à deux. Par ce côté, il est donc bien clair que l'union des sexes continuera d'avoir un caractère social, et qu'en conséquence il y a lieu de se demander dès à présent si les modifications de la forme familiale donneront à la fois satisfaction aux individus et à l'espèce, et comment l'humanité pourra passer du régime déréglé et inconscient de reproduction de l'espèce à un régime organique, qui assure sa durée sans attenter à la liberté de l'individu.

Une question se lie étroitement à celle de la reproduction de l'espèce, et qu'une fausse autant que dangereuse pudeur nous empêcherait seule d'aborder pour en tenter la solution. En cessant d'être la passive femelle qu'au regard de la

morale chrétienne la femme doit être encore dans le rapprochement amoureux, il advient trop souvent aujourd'hui que, en même temps qu'elle devient la femelle inféconde, elle peut, séduite par l'attrait du plaisir, emprunter à l'homme son inconstance, et transformer sa liberté en libertinage. En somme, jusqu'à présent et grâce à son tempérament influencé par une hérédité cinquante fois séculaire, la femme goûte moins le plaisir physique de l'amour que l'homme. On ne peut prétendre qu'il en sera toujours ainsi, et que, sous de nouvelles influences d'éducation et de mœurs, cet écart entre l'aptitude voluptueuse des sexes ne finira point par diminuer considérablement, sinon par disparaître tout à fait. Par sa préoccupation plus constante des choses de l'amour, la femme a imposé à l'homme les ornements esthétiques et moraux qui ont véritablement fait de l'amour un sentiment, et par lesquels il ne se limite plus au brutal rapprochement physique des sexes. Cette précieuse acquisition, qui est la fleur de la vie de relation, fleur trop souvent empoisonnée de mensonge et de duplicité, en un temps où l'amour n'est qu'une affaire de pain quotidien, — ou la satisfaction d'une vanité, — ou le résultat d'un désir purement physique, — l'humanité future doit la cultiver précieusement, l'embellir, l'enrichir et la multiplier ; et il est certain qu'elle se flétrirait vite, si le libertinage amoureux se substituait à la noble et chaste liberté de ceux qui ne s'unissent pas seulement en vue de la délicieuse minute physiologique, mais qui entendent mettre en commun, pour les doubler, toutes les joies, et, pour les amoindrir, toutes les douleurs que leur réserve la vie.

V

CONDITIONS PHYSIOLOGIQUES DE LA PRÉFÉRENCE

La préférence, en matière sexuelle, est une acquisition des espèces animales chez qui les rapports sexuels sont parvenus à leur degré le plus élevé d'évolution. Le degré d'évolu-

tion amoureuse n'est pas toujours en rapport avec le degré d'évolution générale. Les chiens, par exemple, sont dans l'échelle des êtres à un rang plus élevé que les pigeons ; or, ceux-ci manifestent une préférence amoureuse, qui se traduit par la fidélité devenue proverbiale des conjoints, tandis que ceux-là ont acquis une telle réputation d'indifférence sur le choix de leurs relations sexuelles qu'elle est devenue également proverbiale. Ne nous vantons pas trop tôt de nôtre supériorité sur ces amis de l'homme : s'ils ont pris à notre contact quelques-unes de nos qualités et beaucoup de nos défauts, de notre côté, et sans que leur répugnant exemple nous fût un encouragement, au contraire, nous leur sommes demeurés semblables, pour un trop grand nombre encore, par une voracité sexuelle qui s'assouvit sans aucun des caractères de la préférence. Un fait, véritable phénomène de la survivance de l'état d'indiscernement sexuel qui fut général dans notre espèce, nous en donne la preuve intime, vivante en notre conscience, malgré les hypocrisies sous lesquelles nous l'enfouissons. Ce fait est le suivant : un homme ne peut se trouver en face d'une femme nubile sans que son instinct, à défaut de sa pensée, qui parfois suit avec complaisance l'avertissement de la nature, le porte immédiatement vers le sexe qu'elle est avant tout pour lui. Moins spontané que le chien, il flaire sous-mentalement le sexe de sa congénère, fût-il le plus chaste et le plus réservé des hommes. Pour l'immense majorité, l'émotion produite par le sexe contraire s'arrête à cet intérieur mouvement instinctif, qui, l'habitude aidant, ne monte même pas au cerveau pour s'y traduire en une pensée précise de possession possible. D'autres hommes pensent en chiens ; d'autres, plus hardis, joignent l'action à la pensée. Mais ce n'est pas de ces primitifs de l'amour qu'il est ici question, attendu qu'en cette matière ils sont en deçà du plan général d'évolution de l'humanité civilisée. Sans compter ces cyniques de la pensée et de l'action, il est incontestable que nul homme n'échappe à cet obscur flairement mécanique de mâle à femelle, dès qu'une femme est à sa portée. De même, et par voie de conséquence, nulle femme n'échappe à cette

impression purement instinctive, que son sexe est flairé par le mâle et qu'elle peut avoir à se défendre; et la nature ordonne impérieusement cette défensive aux plus ignorantes. Avant toute pensée, — et quelles que soient les différences et les distances établies par l'éducation et le caractère, le lieu ou l'objet de la rencontre, — la première impression, à laquelle la pensée n'a aucune part, est une impression de sexe à sexe; elle s'impose mécaniquement et tout d'abord, si graves, si divergents ou si hostiles que soient les pensers respectifs. C'est l'instinct qui agit, et il agit entre le notaire et l'héritière, le juge et l'accusée, le marchand et la cliente, le mendiant et la reine, — toutes situations que nos os, notre sang et nos nerfs ignorent, mais que leur rappelle d'ailleurs vite notre cerveau.

Dans ces rencontres, il est des individus chez qui l'avertissement donné par l'instinct est assez impérieux et assez prolongé pour s'imposer au cerveau, et s'y exprimer en pensée, sinon en volition. L'appétence sexuelle est alors déterminée par des motifs qui ne sont plus seulement le sexe en soi, mais les caractères physiques, cérébraux ou de situation qui distinguent chaque individu. Si l'instinct se précise en désir, et la pensée en volition (nous ne parlons ici que de l'être humain tel que l'a façonné notre civilisation), c'est parce que la préférence s'est manifestée en l'individu averti d'abord par l'instinct. C'est d'un mouvement réfléchi que se manifeste cette préférence en l'individu : cette opération lui échappe, parce qu'il est peu en état d'analyser les causes de l'évolution de l'instinct en sentiment ; l'hérédité sexuelle lui fait alors accomplir d'une manière réflexe, seulement en apparence, les actes les plus propres à le conduire à son but; et il est sincère quand il affirme ne pouvoir dire les causes de sa préférenee, car son inaptitude à analyser ses sensations, et les sentiments qui en dérivent, font de ses pensées et de ses gestes les serviteurs spontanés et passifs de son instinct. Il est d'ailleurs à remarquer que la préférence réfléchie, c'est-à-dire le choix, s'exerce davantage à mesure que ses mobiles s'éloignent davantage des purs et primitifs mobiles physiologiques, sans pour cela cesser de s'y addi-

tionner; encore arrive-t-il que ceux-ci soient relégués à l'arrière-plan, ou même disparaissent complètement, pour un temps plus ou moins long. Si les mobiles qui constituent les conditions physiologiques de la préférence, nous sont plus difficilement analysables que ceux qui en constituent les conditions psychologiques et sociales, cela tient à ce que l'humanité, dans sa marche tâtonnante vers la connaissance, a jusqu'à présent plus raisonné qu'observé, et plus déduit qu'expérimenté. D'autre part, et pendant trop longtemps, l'humanité, dans son élite pensante, a eu le souci, très noble en soi, mais absurde dans la pratique et dangereux dans les conséquences, de différencier essentiellement notre espèce des autres espèces animales. Les morales et les religions ont exprimé ce souci par une guerre constante à la nature, et ce n'est que depuis fort peu de temps que les sciences naturelles en s'annexant la psychologie ont fait d'elle le complément nécessaire de la physiologie; non son contraire, comme l'avaient fait les métaphysiciens, les théologiens et les moralistes. Comme l'acte de reproduction de l'espèce est ce qui nous différencie le moins des autres animaux, on conçoit que c'est surtout cet acte qui a été l'objet de l'attention défiante, et même hostile, des penseurs du passé; de là vient que l'amour est encore aujourd'hui réputé le plus inanalysable de nos sentiments, notre éducation héréditaire nous ayant empêchés d'aborder le problème par l'étude préalable de ses conditions physiologiques.

Parmi ces conditions, celle qui nous distingue le moins des animaux est en même temps celle qui agit le plus faiblement sur nous, et, sur ce point, nous pouvons immédiatement mesurer la distance qui nous sépare d'eux. Et cependant elle agit encore, comme pour nous rappeler l'humilité de notre origine. Il s'agit, on l'a compris immédiatement, de l'odorat. Chez le sauvage et sa sauvagesse, ce sens est sans cesse exercé, comme d'ailleurs les autre sens, puisque leur activité doit suppléer à l'insuffisance cérébrale de l'individu, et le préserver contre une nature hostile dans la plupart de ses produits et de ses phénomènes; leur contact est donc en premier lieu une subodoration, et ils trouvent certainement

insupportable la fadeur de peau de ces Européens qui, depuis tant de siècles, se lavent tous les jours. Que si ceux-ci, explorateurs ou commerçants, se relâchent parmi ceux-là de leurs soins de propreté, il y aura encore entre eux et les primitifs un écart : au même degré d'incurie hygiénique que le nègre, le blanc n'a pas la même odeur que lui. Tout le monde sait que le nègre le plus adapté à notre civilisation garde toujours une odeur *sui generis* assez forte pour nous être perceptible ; cette odeur sera toujours préférée à la nôtre par la négresse même la plus adaptée à notre civilisation. Entre blancs, également, sauf dépravation, curiosité, ou littérature, qui les porte vers le décevant exotisme, l'attraction olfactive, si atténuée que soit en eux le sens de l'odorat, et si faible que soit l'odeur de la peau, existe réellement. Le mot que met Flaubert dans la bouche d'une fermière amoureuse : « J'aime l'odeur de ta peau », est certainement un mot entendu, et ce n'est pas par littérature pure que les poètes ont chanté sur toutes les cordes de leur lyre l'*odor di femina*.

Si l'odorat n'agit plus aussi énergiquement en nous comme mobile de la préférence, et n'intervient plus guère à présent que comme un élément secondaire, confirmatif ou infirmatif d'une préférence déjà déterminée par d'autres mobiles, la vue, en revanche, a pris une importance plus grande dans la formation de ces mobiles. Nous pouvons dire que, dans ce domaine, la couleur l'emporte sur la forme, et que, sauf exceptions, c'est entre individus de même race, c'est-à-dire de même couleur, que s'exerce tout d'abord la préférence sexuelle. Les voyageurs qui ne sacrifient pas aux vanités littéraires ou aux fatuités personnelles sont unanimes à constater la passivité des femmes exotiques envers les Européens. Quand il y a préférence sexuelle entre individus de races différentes, les conditions physiologiques n'y sont pour rien, ou pour très peu de chose. Et la preuve en est dans ce fait que les primitifs, chez qui les conditions physiologiques de la préférence sont plus nombreuses et plus impérieuses que les conditions psychologiques et sociales, sont aussi ceux qui répugnent le plus à aimer en dehors de leur race. L'exogamie

des tribus africaines et australiennes ne se pratique, en somme, qu'entre individus de groupes appartenant à la même race. Au contraire, les civilisés, déterminés, répétons-le, par des mobiles psychologiques et sociaux, qui prennent le pas sur les mobiles physiologiques, peuvent être amenés à préférer des individus de race différente. Chez ces mêmes civilisés, et sous l'influence des mêmes mobiles psychologiques et sociaux, on voit s'agrandir le cercle de la préférence amoureuse, à mesure que s'agrandissent la mentalité et la sociabilité générales : une campagnarde épousera bien son congénère d'un canton voisin, mais répugnera au mariage avec un jeune homme d'une autre province, avec un étranger. C'est dans les catégories les plus cultivées des civilisés, par conséquent les plus douées d'initiative, que la préférence pourra s'exercer sur un plus grand nombre de personnes et de plus grande diversité, jusqu'à l'exotisme non seulement de lieu mais encore de race, sans pourtant que les choses puissent aller jusqu'à déterminer les plus civilisés à choisir l'objet de leur amour parmi les femmes placées au pôle opposé du développement humain.

Le sens de la vue s'exerce en second lieu sur la forme, et l'on peut dire que la plastique est actuellement le grand élément de la préférence sexuelle. Chaque civilisation, chaque race a une conception particulière de la beauté, qui n'est pas aussi arbitraire que le prétendent les ennemis de tout idéalisme. Cette conception de la plastique féminine, si importante en matière de préférence amoureuse, est née, et s'est développée, sous des conditions absolument normales dans chaque milieu ethnique différent. L'idéal plastique grec, dont nous avons hérité, et que nous avons modifié, est assurément plus complexe que l'idéal plastique chinois ou congolais. Pour notre civilisation occidentale, la femme de taille élancée, aux hanches en forme de lyre, aux menus et hauts seins piriformes, répond à la double conception que nous avons des fonctions de la femme, qui sont à la fois d'une ménagère et d'une amoureuse. Il y a dans ces formes, que l'art d'autrefois cristallisait en des canons immuables, une adaptation inconsciente, mais très réelle, de l'être féminin au rôle qu'il devait

remplir. L'art moderne, qui n'observe pas de moins près la vie que l'art antique, n'a rompu qu'en apparence avec ces canons ; il leur en a substitué d'autres, qui correspondent à la plus grande variété de formes née d'une plus grande différenciation des fonctions de la femme; mais il n'en est pas moins demeuré que, pour notre civilisation européo-américaine, en dépit des outrances d'un idéalisme maladif et d'un réalisme qui substitue les portraits aux types et des individus quelconques à l'espèce, il y a un idéal de beauté plastique, et que cet idéal est déterminé par notre sens héréditaire de l'harmonie, c'est-à-dire de l'adaptation des formes, à des gestes et à des fonctions déterminés. C'est pour des motifs semblables, bien qu'ils produisent d'autres résultats que, entre autres perfections qu'il tente d'obtenir chez la femme, le Chinois attache un très grand prix à la petitesse des pieds, fût-elle achetée par une hideuse mutilation. La femme chinoise, ornement du gynécée, n'a pas besoin de marcher, puisque les travaux domestiques ne sont pas son fait. De même la Soudanaise est d'autant plus admirée qu'elle pèse davantage et peut moins se mouvoir, sous la surcharge de graisse qui constitue, aux yeux des siens, sa principale beauté. On voit, par ces exemples, que les conditions physiologiques de la préférence peuvent s'additionner de conditions sociales, et que celles-ci, même, peuvent déterminer des conditions physiologiques spéciales.

Viennent ensuite, comme mobiles de la préférence, la forme du visage, la nuance de la peau ou le teint, la couleur des yeux et des cheveux, la taille, etc. Ces conditions sont variées à l'infini, car nul ne se croit tenu de préférer en vertu des canons de l'art, sa préférence eût-elle des mobiles purement physiologiques ou esthétiques. Elles sont variées à l'infini, non qu'elles soient innombrables, mais parce qu'elles forment entre elles des combinaisons à l'infini.

Reste enfin l'aptitude à l'acte sexuel. C'est un lieu commun de constater les trop nombreuses incompatibilités sexuelles qui résultent de la disconvenance des organes respectifs. Dans notre société, ces incompatibilités purement physiologiques ont des conséquences d'autant plus graves que l'éducation

catholique et ses injustes mépris de la chair sont là pour empêcher les conjoints de réparer leur erreur. Beaucoup plus logiques, beaucoup plus sains selon la nature et aussi selon l'ordre dans la société, sont ces fiancés du centre de la France, qui ne s'épousent que quand ils se sont essayés et éprouvés, non seulement au point de vue psychologique et social, mais encore au point de vue physiologique. Il vaut mieux voir sourire de cette coutume primitive que voir pleurer silencieusement les victimes de l'incompatibilité sexuelle, que le mariage a rivées l'une à l'autre et que nous ne savons trop quelle fausse pudeur empêche de se libérer pour courir aux joies complètes de l'amour.

VI

CONDITIONS PSYCHOLOGIQUES DE LA PRÉFÉRENCE

Pour l'observateur superficiel, la préférence sexuelle est à ce point mystérieuse qu'il lui paraît impossible d'en classer les conditions. Si donc on lui dit qu'il en est qui sont d'ordre psychologique, et si, commençant leur énumération, on lui cite d'abord celles qui prennent directement leur origine dans les impressions physiques, dont elles sont comme le retentissement prolongé et fixé dans notre cerveau, cet observateur impatient triomphe, et associe injustement à son triomphe la thèse monistique, qui n'est pas en cause ici, et qu'il ne peut être question de supprimer. Tout d'abord, et afin de dissiper de semblables malentendus, affirmons qu'il n'est jamais entré dans la pensée de l'auteur de ce travail, — toutes les pages qui précèdent en témoignent suffisamment, — d'opposer la psychologie à la physiologie, ni de subordonner celle-ci à celle-là, ni de les différencier essentiellement. La psychologie n'est et ne peut être autre chose que la physiologie cérébrale. Elle est donc le complément nécessaire de la physiologie; les lois générales de l'une et de l'autre sont identiques, et identiques les méthodes d'investigation, et les procédés de classement de phénomènes, qui les constituent à l'état de

science. Ensuite, la limite qui sépare absolument la sensation du sentiment, l'impression physique de l'impression cérébrale qui lui est consécutive, avec une telle rapidité que nous avons l'illusion de leur simultanéité, cette limite-là n'existe que dans notre esprit, et pour la nécessité du classement des phénomènes. Donc, rien d'étonnant que des affinités ou des oppositions de tempérament, en matière sexuelle comme en toute autre, prennent un caractère psychologique, et soient classées parmi les phénomènes de cet ordre, bien que purement physiologiques dans leur origine. De même, et quelque élevé que soit le platonisme de certaines affections intersexuelles, toutes ont une origine physiologique ; et toutes, consciemment ou non, volontairement ou non, tendent à une fin physiologique.

Au premier degré des conditions psychologiques de la préférence, se trouvent nécessairement les impressions d'ensemble, d'ordre purement physiologique, et que leur simultanéité aussi bien que leur association transforment, en faisant un sentiment d'un groupe de sensations. Ce sentiment est primitif et rudimentaire, directement formé de l'appel au cerveau de plusieurs sens réunis, mais c'est déjà un sentiment, et non plus un groupe de sensations. La preuve en est en ceci : qu'un homme étant mis en présence d'une femme, et cette femme réunissant les conditions physiologiques qui la lui feront préférer à d'autres femmes, l'homme dira tout d'abord : Cette femme me plaît. Ce n'est qu'ensuite et pressé de dire les motifs de sa préférence qu'il songera à les rechercher et à les trouver dans le teint, dans la couleur ou la masse des cheveux, dans l'aspect d'ensemble du visage, dans la taille ou la démarche de celle qu'il a distinguée. Beaucoup d'individus des deux sexes, dans notre état actuel d'éducation générale, ne vont pas au delà de ce premier degré dans la préférence psychologique, formée de mobiles physiologiques directs et immédiats. Sans assimilation possible à don Juan, qui s'élevait à un degré supérieur par la jouissance perverse des larmes versées par les victimes de ses multiples préférences, ceux qu'on appelle communément des « hommes à femmes « ne dépassent guère ce

premier degré, quelles que soient d'ailleurs et leur situation dans la société et leur culture intellectuelle. Ce qu'ils préféreront dans la femme, ce n'est pas l'ensemble des conditions physiques, intellectuelles et morales, qui constituent un individu appartenant à l'espèce humaine, et dont les multiples combinaisons déterminent le choix, — la préférence, — mais telle qualité, voire telle déformation, purement physique, qui caractérisera cet individu de l'autre sexe. Tels préféreront les rousses, et tels autres les grasses jusqu'à l'obésité, et ainsi de suite pour chaque particularité. Tels autres préféreront un jour les rousses, le lendemain les obèses, et les jours suivants successivement telle autre particularité jusqu'à épuisement de la gamme, — ou de la virilité de l'acharné poursuivant. Bien peu d'entre eux, et beaucoup moins parmi les hommes que parmi les femmes, car elles ne sont pas exemptes de ces préférences successives ou simultanées qui abolissent *la* préférence, — infiniment peu d'entre eux ajoutent à cette gamme la gamme psychologique. Ce n'est que parce que don Juan a doublé sa curiosité physiologique de la curiosité psychologique qu'il a pu atteindre le chiffre légendaire de mille et trois, et certainement ses force s furent à bout avant sa curiosité.,

Quels que soient les caractères mentaux et moraux de la préférence, et quelque élevés qu'il soient, la préférence psychologique pure, le pur amour d'un individu pour un individu de sexe différent, déterminé uniquement par ces caractères et par leur degré d'élévation, n'existe que fort rarement et à l'état d'exception. Ce à quoi rêvent les jeunes filles n'est pas d'épouser un homme très intelligent ou très bon, mais un beau garçon. Non qu'elles fassent fi des qualités de l'esprit et du cœur, mais les qualités physiques du conjoint rêvé tiennent la première place dans leurs préoccupations. Les autres qualités viennent ensuite et comme subsidiairement, et il est on ne peut plus naturel qu'il en soit ainsi. Les impressions perçues directement par nos sens sont toujours plus immédiates et plus impérieuses que celles qui se forment par images et par réflexion dans notre entendement. Il y a dans les premières une spon-

tanéité et une force qui n'existent pas dans les secondes. A cette spontanéité puissante, quelle résistance, issue de la réflexion, peuvent opposer les jeunes organismes humains, chez qui les sens sont en pleine exubérance ; alors que la faculté de peser, de comparer, de penser en un mot, à peine formée, ne peut se frayer un chemin dans le tumulte de la sève animale. C'est donc sur des manifestations physiques extérieures, et sur des impressions émanées de ces manifestations, que se formeront tout d'abord les sentiments qui détermineront la préférence ; les impressions produites par les manifestations mentales et morales ne viendront qu'après, étant d'ailleurs moins immédiatement perceptibles et appréciables, et s'offrant à des esprits peu préparés pour les percevoir et pour les apprécier, sinon par-dessus tout, du moins avant tout. On sait, en effet, constater d'un coup d'œil la différence qui sépare une Vénus d'une fée Carabosse : mais pour ce qui est de savoir si la Vénus, que son aspect extérieur a naturellement fait préférer à la Carabosse, est une virago ou un ange, si elle est sotte ou intelligente, c'est une affaire qui demande de la sagacité, et aussi un peu plus de temps que la durée d'un coup d'œil. Combien, avant d'avoir constaté les caractères intellectuels et moraux, ont été assez impressionnés par les caractères physiques pour s'engager, de manière à ne plus pouvoir même songer à reculer, à ne plus même avoir le désir d'y songer ! L'uniforme et niaise éducation que l'on donne aux jeunes filles françaises n'est pas pour aider aux facultés de discernement des jeunes gens, en matière de qualités morales et intellectuelles. Une jeune fille bien élevée a la même attitude, les mêmes gestes, les mêmes phrases, les mêmes goûts, les mêmes répulsions, les mêmes talents, les mêmes apparentes ignorances qui caractérisent toutes les jeunes filles bien élevées, ou plutôt les décaractérisent. Le mariage une fois consommé, le masque tombe, la femme reste, et l'amour s'évanouit. L'amant, de son côté, a joué une comédie identique ; il a masqué, lui aussi, son véritable caractère ; et ainsi, bien des lendemains de noce forment le dénouement de la

comédie des deux Gaspards, où les pipeurs se trouvent pipés. Alors la comédie est finie, et le drame commence.

Il est bon et juste, il est conforme aux meilleurs destins de l'espèce que la préférence sexuelle soit avant tout déterminée par des mobiles physiologiques ; l'humanité ne peut que gagner force et beauté par cette nécessaire forme primordiale de la préférence, qui écarte de l'œuvre de reproduction les géniteurs et génitrices de qualité inférieure. En France, et jusqu'à une époque relativement récente, — c'est-à-dire avant l'obligation du service militaire imposée à tous, qui a coïncidé avec une diminution de sévérité dans le choix des jeunes soldats, et avant l'exode des jeunes paysans des deux sexes vers les villes, — un jeune homme reconnu impropre au service militaire trouvait difficilement à se marier au village, à situation égale, cela va de soi ; car le riche le plus infirme et le plus dégoûtant a toujours trouvé, et trouvera toujours de la jeunesse, de la santé et de la beauté à son service, en échange de son or. Mais, s'il est légitime que la préférence soit d'abord déterminée par des motifs physiologiques, elle ne pourrait l'être uniquement par ces mobiles que si l'association intersexuelle se limitait à l'acte de reproduction, et cessait avec l'accomplissement de cet acte. L'histoire de l'humanité pour le passé, le sens commun pour le présent, le raisonnement pour l'avenir, nous disent hautement qu'il n'en est rien. Une chose digne de remarque, c'est que la préférence pour des motifs d'ordre intellectuel, et surtout moral, exerce plutôt son action dans la classe non possédante. Pourtant celle-ci, plus près de la nature par l'inculture dans laquelle l'a laissée la classe possédante, semblerait au premier abord obéir avec plus de spontanéité aux impulsions physiologiques. En réalité, il n'y a pas de différence de spontanéité entre les jeunes gens des deux classes ; mais, tandis que les fils de la classe aisée n'ont qu'à tirer de leur poche quelque monnaie de leur superflu pour trouver immédiatement la satisfaction de leur désir sexuel, les fils de la classe pauvre doivent s'ingénier à plaire à la jeune fille qu'ils convoitent, et, partant, s'occuper de ses qualités intellectuelles et morales, ne fût-ce que pour reconnaître le point faible par

lequel ils emporteront la place. Et comme il y a égalité de situation sociale entre garçons et filles de cette classe, égalité dans la misère ou tout au moins dans l'absence de propriété, d'héritage et d'« espérances », le gars trouve à qui parler. De même qu'il observe, il est observé. Il voulait prendre, et parfois il se trouve pris par la fine mouche, décidée à n'ouvrir sa porte que la « bague au doigt ». En somme, ils ont eu beau ruser : plus près de la nature, moins déformés et nivelés par une éducation artificielle, plus libres de se voir sans témoins que les jeunes gens de la bourgeoisie, ils ne sont guère trompés, ni respectivement, ni mutuellement ; et souvent l'expérience physiologique, ajoutée à l'expérience psychologique, a déterminé le choix en aussi pleine liberté que possible.

Il est pourtant, dira-t-on, des caractères psychologiques tellement supérieurs, et d'une telle évidence, qu'ils suffiront à déterminer la préférence, sans même que les mobiles physiologiques aient à intervenir, et dussent les disconvenances de ce dernier ordre apparaître choquantes jusqu'à l'absurde et au monstrueux. Ainsi, tel héros qui s'est signalé par d'éclatants sauvetages, tel romancier dont les œuvres ont profondément ému les femmes de son temps, reçoivent des déclarations d'amour, des offres de mariage de la part d'inconnues qui ignorent absolument leurs traits, leur âge et même, contradiction psychologique, leur caractère. Remarquons d'abord qu'en ce temps de publicité à outrance il n'est si mince gribouilleur de papier, ou repêcheur de caniches en péril, qui ne voie quelque journal illustré reproduire ses traits, toujours embellis, selon l'esthétique courante ; et que, dès lors, l'image que se fait l'amoureuse de celui à qui elle se voue n'est presque jamais abstraite ni purement modelée sur les qualités intellectuelles et morales qui l'ont séduite. D'ailleurs, une récente enquête d'un journaliste, peut-être indiscret, mais en tout cas indiscret avec la permission même de ceux à qui il s'adressait, nous a fait connaître qu'il faut beaucoup en rabattre sur la séduction, par moyens purement intellectuels, qu'exerceraient les gens de lettres. Remarquons en outre que de telles séductions,

reconnues très rares, ont pour pendant, et probablement en quantité sensiblement identique, l'engouement de certains individus pour les héroïnes de procès retentissants, et de certaines femmes pour certains criminels. Ce sont là des aspects, identiques dans leurs causes et dans leurs manifestations, d'une même manie, qui ne change que dans les objets sur lesquels elle s'exerce. Certes, les manifestations du premier ordre sont plus pures et plus élevées que celles du second, qui ont un caractère de dépravation nettement accusé; et si l'on tient à les différencier essentiellement, c'est à la condition expresse qu'elles seront essentiellement différentes, que les sens seront absolument muets chez la correspondante de l'écrivain ou du sauveteur, et qu'il n'y aura dans son esprit qu'une sympathie intellectuelle ou cordiale ; mais, alors, c'est de l'amitié, une amitié qui s'exprime par les moyens les plus extrêmes, et cherche dans les liens sociaux une sanction de durée ; et ce sentiment ne se transformera en celui qu'on peut proprement appeler l'amour qu'après qu'il y aura eu impresssion mutuelle, directement, par les sens. Sinon, il y a hystérie cérébrale identique chez l'amoureuse du romancier et l'amoureuse de l'assassin.

Objectera-t-on que des acteurs très laids, des actrices de visage médiocre inspirent fréquemment de véritables passions ? Il y a bien, dans ce cas, va-t-on dire, prédominance des conditions psychologiques sur les conditions physiologiques. Oui, certes ; mais il faut observer en premier lieu qu'ici les conditions psychologiques d'une telle préférence ne prennent pas leur origine dans la valeur intrinsèque de celui qui en est l'objet, mais dans l'opinion que le public, en ses caprices, se fait de cette valeur, au point que cette valeur est souvent créée artificiellement par lui. C'est donc là une manifestation d'ordre sociologique, bien plus que psychologique, et dont certains individus sont plus fortement influencés, au point de métamorphoser leur préférence esthétique en préférence sexuelle. En second lieu, il est remarquable que cette sorte de préférence prétendue psychologique va plutôt aux interprètes qu'aux créateurs, c'est-à-dire à ceux qui sont

aux plus bas degrés dans l'échelle des arts. Écoutez les conversations pendant un entr'acte, au spectacle. Sur dix personnes, neuf s'entretiennent du mérite des acteurs ou des beautés de la mise en scène. La dixième, parfois, daignera s'occuper de l'écrivain, sans lequel les comédiens et les décorateurs n'eussent pu exercer leurs talents et charmer l'assistance. Dira-t-on que des suffrages féminins vont aussi à celui-ci? Dans ce cas, ils rentrent dans la catégorie mentionnée plus haut, ou bien ils émanent de comédiennes intéressées à se concilier les bonnes grâces d'un auteur qui peut leur faire un bon rôle ; et ce mobile est d'ordre étranger à la psychologie pure, ou tout au moins il s'y tient aux degrés les plus inférieurs. On peut affirmer que la fréquence des motifs d'ordre purement psychologique de la préférence va toujours se raréfiant, à mesure que ceux qui sont l'objet de cette préférence s'élèvent sur l'échelle des arts, des lettres, de la science et de la philosophie ; c'est-à-dire à mesure que l'artiste, l'écrivain, le savant, le philosophe donne moins de sa personne au public, et davantage de son œuvre ; à mesure que, par les degrés intermédiaires, on s'élève du pernicieux cabotinage parisien à la tour d'ivoire où s'enferment les hauts esprits. Il se trouve alors que nul philosophe n'inspire de passion pour l'amour de la philosophie, et que nul érudit ne se voit embrasser pour l'amour du grec ; et c'est en somme tant mieux, car ces engouements de pécores n'ont jamais eu rien de commun avec la préférence sexuelle et ses conditions réelles. L'exemple célèbre d'Abélard n'infirme en rien cette vérité d'expérience. Quant il se fit aimer d'Héloïse, il était jeune, et à ses attraits physiques le suffrage public ajoutait l'auréole de la gloire ; de plus, il était le professeur d'Héloïse. Quantité de jeunes filles offrent encore en secret au maître qui les enseigne les prémices de leur cœur, de même que quantité de dévotes trouvent au confessionnal un attrait voluptueux, qui les étonnerait et les scandaliserait, si on le leur dénonçait. Mais qui ne voit qu'il y a, dans ces cas très fréquents, très ordinaires, impression physiologique autant que psychologique ? Celle-ci a pu précéder celle-là, dans la formation précise d'un sentiment, qui ne s'exprimera, d'ail-

leurs, peut-être jamais ; mais, même quand le professeur ou le confesseur est un vieillard, c'est par l'appel obscur et inanalysé des sens que se forme dans le cerveau la cristallisation psychologique, qui s'imagine, quand elle prétend s'analyser, trouver ses causes en elle-même. Or, nul phénomène ne se cause soi-même, et tout ce qui est dans notre intelligence y est venu par les sens, et seulement par eux peut se manifester.

A présent, il va de soi que les conditions psychologiques de la préférence, ajoutées aux conditions physiologiques, et si rarement indépendantes de celles-ci que cette indépendance est l'exception à la règle générale que nous posons ; il va de soi, disons-nous, que ces conditions psychologiques ont un pouvoir d'autant plus déterminant sur la préférence qu'elles seront plus évidentes chez celui qui les réunit, ou mieux discernées par celui qui les requiert. Il est rare que la grande majorité des jeunes gens tombent amoureux d'une fille réputée pour sa beauté. Est-ce mépris de cette beauté ? Elle s'impose comme une évidence. Est-ce défiance d'eux-mêmes ? Ils sont à l'âge présomptueux. C'est donc un instinct créé par une ancestrale expérience, qui les avertit de ne point prendre une jument de luxe pour labourer le champ ou tourner la meule. Si de l'individu nous nous élevons à la catégorie, nous voyons que, à côté des alliances de classe sociale, qui seront traitées plus loin, les alliances de classe intellectuelle sont la règle générale. Une institutrice répugnera à épouser un ouvrier, fût-elle plus pauvre que lui, et préférera un employé, dont le gain chétif et aléatoire ne lui donnera pas le bien-être et la sécurité qu'elle aurait trouvés auprès de l'ouvrier. De son côté, un homme cultivé, fût-il très pauvre et sans avenir, n'épousera pas volontiers une femme de mentalité inférieure, à moins d'être dominé par les conditions purement physiologiques de la préférence, ou déterminé par des conditions sociologiques : espoir d'un emploi, dot, espérances, etc. Il faut reconnaître que les hommes consentent plus volontiers que les femmes à ces mésalliances intellectuelles, et cela s'explique par l'infériorité sociale et domestique dans laquelle la femme est encore

tenue par nos mœurs, nos lois et sa propre éducation. Souvent ces différences mentales disparaissent par l'effort éducateur de l'homme, mais combien plus souvent persistent-elles, s'aggravent-elles de tout l'effort que fait l'homme pour s'élever plus haut par l'esprit et par le cœur, tandis que sa conjointe, enlisée dans son inculture et dans son égoïsme animal, use ses forces et emploie ses ruses pour le rabaisser à elle. Il ne reste plus alors à l'homme que la résignation, ou l'évasion dans un autre amour, libérateur de son être entier enfin reconquis.

VII

CONDITIONS SOCIOLOGIQUES DE LA PRÉFÉRENCE

Les conditions sociologiques de la préférence, le chapitre précédent nous en a suffisamment avertis, appartiennent à la catégorie psychologique, dont elles sont en quelque sorte le prolongement et le complément, les conditions sociologiques étant une combinaison totalisée et généralisée des conditions psychologiques, qui, nous l'avons vu, synthétisent et complètent les conditions physiologiques, auxquelles elles sont inséparablement attachées. De même que les conditions ethnologiques de la préférence sont des généralisations annexes des conditions physiologiques, les conditions sociologiques sont des généralisations annexes des conditions physico-psychologiques. Mais, tandis que les conditions ethnologiques s'associent à la catégorie physiologique, en y introduisant d'ailleurs un schéma psychologique, — car, répétons-le, l'absolu dans ces phénomènes n'existe que pour les besoins de la classification, — les conditions sociologiques de la préférence, par suite d'une équilibration sociale défectueuse, s'opposent à leur catégorie, et semblent ainsi en sortir pour former une catégorie distincte. Si nous voyons rarement, en effet, la préférence psychologique pure prendre le pas sur la préférence physiologique, quand il y a égalité de situation entre l'individu apte à préférer et les individus sur qui

s'exerce sa faculté de préférence, nous voyons fréquemment, — assez fréquemment pour que de la généralité de ce phénomène une loi puisse être dégagée, — les impulsions de la nature et de la raison contrariées, et même abolies par l'inégalité des conditions. Tel jeune homme pauvre ne préfère pas telle femme riche à d'autres plus jeunes, plus belles, plus intelligentes et meilleures, parce qu'il est la victime d'une erreur de ses sens et de son jugement; il sait bien qu'elle ne répond pas à l'idée qu'il se fait de la beauté, de l'intelligence et de la bonté; mais l'absence de ces qualités est compensée pour lui par une qualité d'ordre purement social : la richesse. Telle jeune fille pauvre préférerait un jeune homme au barbon que ses parents lui présentent, et néanmoins c'est le barbon qui sera son époux. La nature prendra sa revanche : l'observation quotidienne de la vie et la littérature de tous les temps en témoignent avec une éloquence abondante. L'or de la riche épousée ou du riche épouseur servira au besoin à cette revanche de la nature, à laquelle la raison et la morale n'auront pas d'ailleurs plus de part qu'elles n'en eurent à la formation du lien mal assorti.

Ces disconvenances ont existé de tout temps, même dans les hordes les plus primitives, où l'inégalité des conditions ne consistait pas encore dans le pouvoir permanent donné à un individu sur ses semblables par une plus grande richesse, héritée ou acquise, mais dans l'exercice temporaire de sa force ou de son adresse. La pratique assez générale de l'exogamie, dans les tribus de primitifs contemporains, nous montre assez que le plus vigoureux ou le plus habile peut seul exercer son pouvoir de préférence, par l'enlèvement impuni de la femme qu'il a distinguée. Dans cet état, la femme ne préfère pas; elle subit la loi du mâle, la loi du plus fort, comme la subissent les mâles plus faibles qui ont désiré, mais n'ont pu conquérir la femme qu'ils préféraient; et ce n'est que clandestinement, en violant la loi, c'est-à-dire la volonté du plus fort, que les plus faibles donnent à la nature les revanches qu'elle exige. L'opinion, qui n'est que l'habitude du fait acquis, transforme en lois et préceptes le droit du plus fort, qu'elle renforce ainsi; et toute tentative de libé-

ration personnelle, au lieu d'être une incitation à la libération de tous, devient une transgression de la loi, réprimée par ceux-là mêmes qu'elle a frustrés de leur liberté. Il est à remarquer que cette soumission à la loi, au moins verbale, est si générale et si absolue dans l'antiquité historique que, sauf celle d'Aristophane, nulle œuvre littéraire de la période grecque, où cependant la philosophie, les dieux et le destin même sont soumis à la raillerie ou à l'invective, n'ose s'attaquer à cette question, ou peut-être nulle n'y a songé. Les tragiques grecs nous font des récits d'inceste ; nul ne chante une mésalliance ; il faut arriver aux comiques et aux satiriques latins pour trouver fréquemment l'équivalent de l'unique scène de *Plutus*, dans laquelle on voit une vieille femme riche payer les faveurs d'un jeune homme. Nous touchons ici à la preuve essentielle que la littérature ne crée pas des idées, mais exprime en idées les faits qui lui sont contemporains, et surtout propage ces idées. Là se borne son action sur le progrès général, et il faut bien dire que cette part est encore assez belle pour justifier notre admiration et notre reconnaissance.

L'admirable épisode biblique de Ruth et de Booz nous est un précieux document sur le désaccord entre les conditions sociologiques, psychologiques et physiologiques de la préférence. Booz est vieux, mais riche. Ruth est pauvre, mais jeune. Mais Booz est parent du premier époux de Ruth, et il a le droit, ou plutôt le devoir, de l'épouser. Et qui rappelle au vieux Booz ce devoir? La jeune Ruth, qu'il remercie avec éloquence en lui disant: « Ma fille, cette dernière bonté que tu témoignes est plus grande que la première, de n'être point allée après les jeunes gens, pauvres ou riches. » Chez Ruth, l'impulsion naturelle, la préférence physiologique ne parle pas, et c'est ce silence qui fait que le poète anonyme la recommande à l'estime de ses lecteurs. Elle est la femelle passive que les écrivains de l'antiquité, moralistes avant tout, prisent si haut. Elle est complètement un être social de son temps et de son milieu, et cette soumission à la loi commune lui vaut l'avantage de devenir la femme d'un homme riche et puissant. Mais Booz lui-même, si épris qu'on le sente de la belle veuve moabite,

Booz, qui pourrait la prendre comme concubine sans choquer les sentiments de son entourage, que fait-il quand sa jeune parente vient passer la nuit à ses pieds? Il la rachète à un parent, dont le droit prime le sien, et c'est alors seulement qu'il lui donne le titre d'épouse. Et ces deux êtres si conformes à la loi, cette Ruth qui préfère un vieillard, ce Booz qui veut accorder son amour avec son devoir de parent, paraissent si exemplaires aux rédacteurs de la Bible qu'ils font naître de cette union la race bénie du roi David. Mesurez la distance qui sépare Booz d'Arnolphe et de Bartolo, et Ruth d'Agnès et de Rosine; vous pourrez alors estimer le chemin parcouru par l'humanité vers la liberté personnelle jusqu'au moment où Guillaume Froment, dans le *Paris*, d'Émile Zola, renonce à Marie, trop jeune pour lui; et Marie, préférant Pierre le défroqué, se conforme à la nature et à la raison.

Car c'est là le point essentiel, la caractéristique majeure, la condition même de l'évolution consciente : l'accord de la volonté humaine et de la nature. Toutes les formes passées et même présentes de l'association humaine nous font assister à l'incessant combat de l'homme contre la nature, non pas seulement pour la contraindre à livrer ses secrets et ses trésors, mais pour comprimer ses mouvements et modifier ses impulsions en nous-mêmes. L'homme, sentant la nature hostile, en divinisa les forces tout en les combattant; partout les dieux de terreur et de vengeance précédèrent les dieux de justice et de bonté ; forcément une confusion se fit dans la pensée humaine entre les forces extérieures et intérieures de la nature ; et le sentiment de conservation nous porta à les combattre également, comme également nuisibles. Dans cette lutte obscure, une division des tâches s'opéra pourtant : la science et l'industrie combattirent et domptèrent une à une les forces naturelles extérieures ; la philosophie et les religions se chargèrent de la répression des forces intérieures. Observons, et cela s'explique de soi, l'antagonisme, toujours plus flagrant, entre la première et la seconde catégorie de ces moyens de combat contre la nature. Plus on recule vers l'inconnaissance primitive, et plus les efforts contre la nature sont arbitraires et incohérents : les

mutilations personnelles vont de pair avec les conjurations contre l'orage, mais nul ne songe encore à l'ascétisme. Plus on avance dans le temps, plus devient apparente cette division de la lutte. Tantôt l'esprit d'invention domine, et ce sont des progrès matériels qui s'ensuivent. Tantôt c'est l'esprit de moralité, et il faut alors faire fi des superfluités accumulées par l'industrie humaine. Ce mouvement alterné, très confus et très lent à l'origine, se précise et se précipite à mesure qu'on approche de notre époque. La rapidité même de ces alternances fait croire à leur confusion, et les hommes du XVIIIe siècle y ont été pris. Nous les voyons, en effet, s'éprendre de l'homme de la nature : les uns, comme Diderot, pour rendre l'homme à sa spontanéité passionnelle; les autres, comme Jean-Jacques Rousseau, pour le ramener à l'absence de besoins superflus qui, selon lui comme selon tous les moralistes classiques, est la condition première du bonheur privé et public. Cette constante, mais nécessairement décroissante répression de nos mouvements intérieurs est à l'honneur de l'humanité. Ses sévérités théoriques se sont parfois traduites par des exagérations, des erreurs et des crimes, collectifs et privés; mais, somme toute, n'oublions pas que nous leur devons l'ennoblissement progressif de notre espèce, et que si, aujourd'hui, nous pouvons utiliser les impulsions mêmes de la nature en nous, nous le devons à une discipline intérieure, héritage de cent siècles et plus de répression continue. Cette discipline, qui maintient notre raison appuyée sur une connaissance plus exacte de ce qui est utile à tous et à chacun, après avoir acquis par le temps tous les caractères d'un réflexe permanent, se dépouille de plus en plus des scories qui lui faisaient perdre le meilleur de son effet utile, et des contraintes extérieures qui la sanctionnaient; et c'est par des actes à la fois spontanés et réfléchis que la moralité de l'avenir tend à s'affirmer et à se développer. Ainsi se fait, pour le plus grand bien de l'espèce, et de chacun des individus qui la composent, l'accord de la volonté humaine et de la nature.

Les disconvenances sexuelles n'ont donc pas été moindres dans le passé de l'humanité qu'elles ne le sont aujourd'hui,

au contraire. En ceci, comme en tout phénomène d'ordre social, ce n'est pas l'inégalité ou l'iniquité qui choquent et révoltent ceux qui en sont les victimes ou les spectateurs, mais le sentiment qu'ils ont de l'inégalité et de l'iniquité. Tant que ce sentiment ne s'est pas fait jour dans leur conscience, ils subissent ou contemplent avec une passivité et une indifférence qui nous semblent stupides et monstrueuses, à nous qui avons d'autres sentiments. On peut même aller plus loin, et affirmer que la rareté de l'abus, de l'arbitraire, en tel ordre donné d'institutions basées sur des règles de justice, est précisément ce qui appelle la réprobation commune, les phénomènes insolites ayant seuls la faculté d'émouvoir le public, qu'ils soient régressifs ou progressifs. Seules, les minorités d'attardés considèrent l'abus comme un phénomène normal ; seules, également, les minorités de progressifs devancent les temps et opposent, à l'arbitraire encore accepté par la masse, le concept de justice qui ne la pénétrera que plus tard. Si, donc, de notre temps, les disconvenances sexuelles imposées par les conditions sociales choquent le sentiment public, qui jadis les acceptait, ce n'est pas, tant s'en faut, qu'elles soient plus grandes ni plus nombreuses aujourd'hui qu'alors, mais parce que l'homme contemporain a grandi en liberté et en dignité. Le caprice d'une souveraine de la main gauche pouvait naguère élever aux plus hautes dignités un abbé de Bernis, et l'amour d'une Marguerite de Valois faire la fortune — et le malheur — d'un chevalier de la Mole ; une Catherine de Russie, dans sa volonté souveraine, imposait ses amants à l'opinion avec la même impunité morale qu'un Louis XIV ses maîtresses ; le proxénétisme royal pouvait être source de fortune ou souche de noblesse : rares étaient les ironies, et plus rares les protestations. L'opinion de notre temps, plus exigeante, veut au moins que les marchés d'amour soient sanctionnés par la loi : elle accepte, non sans sourires, l'échange d'un vieux blason contre les millions de l'héritière américaine, mais elle est sans pitié pour qui néglige ou ne peut accomplir la formalité légale. Hypocrisie, soit, mais qui atteste par son existence même le progrès moral accompli.

D'autre part, la forme capitaliste de la société moderne rend plus flagrantes et moins supportables les disconvenances sexuelles qu'elle impose. Que l'héritier d'un vieux nom, incapable de se suffire par l'exercice d'une profession utile, et réduit dans la société à la fonction d'animal de luxe, assure sa subsistance grâce aux millions d'une fille de pétrolier américain, il n'y a rien en somme qui choque : cette union d'appétits et de vanités entre la classe dominante d'hier et celle d'aujourd'hui est normale ; le passé tend la main au présent, mais l'avenir se charge de rompre cette chaîne d'or forgée par ceux-là mêmes qui en portent le poids. A côté de cette aristocratie de la naissance et de l'argent s'élèvent quelques individus appartenant à l'élite intellectuelle, qui prétendent faire servir leur supériorité à leur fortune. Le mariage riche leur est un moyen tout indiqué d'obtenir les moyens matériels de leur domination. Ce n'est pas tant leur valeur que l'opinion qu'ils en ont donnée qui fait leur succès dans cette voie, et il va sans dire que leur valeur morale n'équivaut pas même à leur valeur intellectuelle. Ce n'est donc pas leur incorporation à la classe dominante qui intellectualisera l'aristocratie ; en l'épousant, ils se fondront en elle, et, sauf dans leur spécialité, où des rivaux plus indépendants, et voués plus complètement à l'œuvre d'art ou de science, les distanceront sans peine, ils contracteront tous les vices, toutes les infériorités mentales et morales d'une aristocratie sans durée, puisqu'elle ne se recrute qu'exceptionnellement dans l'élite intellectuelle, et qu'elle prétend faire reposer sa domination exclusivement sur la puissance que lui donne l'argent. L'élite intellectuelle, dans sa masse, est écartée de la richesse, sinon du pouvoir. Ce pouvoir précaire, que le capital ne peut lui ôter, qu'il a même intérêt à lui laisser ou à lui confier, l'élite intellectuelle ne peut l'exercer qu'au profit du capital et par délégation implicite, qu'il s'agisse d'administration publique ou de direction industrielle, et ce service lui est payé d'une manière dérisoire au regard de l'utilité qu'il présente. Cette élite, qui se recrute principalement dans la classe moyenne, subit le sort économique de sa classe, amoindrie, appauvrie et asservie par la

classe capitaliste. Du moment que ce désaccord apparaît aux yeux de la masse, c'en est fait de l'acceptation passive. Tandis que l'élite intellectuelle supporte impatiemment la servitude que lui imposent les exigences du capital, ou la misère que lui imposent ses mépris, la masse populaire refuse de plus en plus son respect à une classe dont les privilèges ne se justifient par aucun service social. Mais, par nécessité plus que par sentiment, la masse contredit sa pensée par ses actes. Elle subit, plutôt qu'elle ne les accepte, les conséquences d'une inégalité économique qui ne repose plus sur une série d'obligations réciproques, et qui transforme en valeur marchande la pensée de l'homme et la pudeur de la femme.

Dans ces conditions, que peut-il subsister, dans la conscience collective, des concepts moraux héréditaires ? Chacun désormais cherche à réaliser l'accord complet entre les convenances sexuelles physiologiques, psychologiques et sociologiques ; mais peu y parviennent, et chacun, dans l'immense majorité, se voit obligé de sacrifier l'ordre de préférence auquel il est le plus attaché. Tel commerçant, pour se défendre contre la faillite, épouse la femme dont la dot remettra sa maison à flot, et non celle qui eût fait la joie de ses yeux et l'allégresse de son cœur. Il passe un acte d'association commerciale et non un acte d'union conjugale ; et l'on admire communément la sagesse de ce pauvre fou, qui accepte de devenir un mauvais et malheureux époux, afin de demeurer inscrit à l'*Annuaire du Commerce* et sur la liste du jury. Cette abolition des caractères réels et intérieurs de la préférence sexuelle, par les caractères sociaux et extérieurs, a eu sa nécessité et sa grandeur aux temps où l'individu faisait partie d'une collectivité fortement constituée. Toute violence faite à la nature était un sacrifice, plus souvent utile qu'on ne le pense, à la société. Le jeune Louis XIV, renonçant à celle qu'il aime pour épouser la fille des rois d'Espagne, est un des plus retentissants exemples de sacrifice de la préférence personnelle à l'intérêt public. Ce sacrifice, une fille pauvre, qui renonce à l'amour et accepte de faire un mariage riche pour assurer une vieillesse tranquille à ses parents, le renouvelle tous les jours et d'une manière bien plus complète ; car elles

sont rares, après tout, les femmes chez qui un premier sacrifice n'a pas développé la vertu d'aller jusqu'au bout dans la voie de loyauté et de dignité, tandis qu'on sait quelles revanches éclatantes sut prendre l'inconstant époux de Thérèse d'Autriche. Mais qui ne voit combien ces sacrifices sont, de nos jours, anormaux et, par un côté, immoraux. Dans l'état d'individualisme social où nous vivons, ils ont toujours pour fin, non un bien social, tel que le maintien de la paix entre deux peuples, ou l'accroissement de puissance d'une famille utile à l'État, mais un bien personnel et passager. Ils donnent satisfaction à l'individualisme moral du plus fort, qui peut payer la jeunesse et la beauté d'une femme, et par conséquent faire sa liberté de l'asservissement d'autrui. Ils assurent le pain à quelques vieillards, mais ce pain est arrosé des larmes de leur enfant. Ils ne l'ont pas vendue, comme font les errants affamés des déserts africains. Elle s'est vendue elle-même. La loi et les mœurs lui avaient donné la liberté, mais non les moyens de vivre libre. Elle a dû aliéner sa liberté sexuelle; elle l'a échangée contre une servitude dorée pour elle et les siens. Elle a renoncé à un droit pour remplir un devoir; mais la société qui impose de tels devoirs, utiles seulement aux plus forts, est une société de barbarie et d'oppression, condamnée à disparaître.

VIII

LA LIBERTÉ DE LA PRÉFÉRENCE

Il semble exister une contradiction essentielle dans le développement social : tandis que, dans sa forme économique, il paraît discipliner, hiérarchiser les individus, et fondre leurs efforts en un effort anonyme au point que, dans la confection d'une épingle ou d'une paire de chaussures, nul ne peut dire exactement la part du travail qu'il a apportée; dans sa forme politique et morale, il paraît au contraire libérer, égaliser les individus et donner à tous leurs actes une pleine indépendance. Ce n'est qu'une apparence, cependant. Non seulement, en effet, l'association des efforts, où l'effort de chacun se perd

dans l'ensemble, donne naissance à la liberté politique et morale de chacun en lui constituant les moyens réels de sa liberté; mais encore, de cette combinaison de forces économiques naît la liberté économique réelle; et cette liberté réelle n'a rien de commun avec la précaire indépendance que conditionne la lutte, et que la lutte détruit. Inversement, ou plutôt parallèlement, on peut dire que la liberté morale et politique que nous promet l'ensemble des conditions sociales est en réalité le résultat d'une association politique et morale: le jour où cesserait de dominer un concept moral et politique quelconque, les individus tomberaient à l'indépendance morale et politique, c'est-à-dire à une désolidarisation générale qui serait la fin de toute société. Il y a donc solidarité étroite entre toutes les formes du développement social. Elles peuvent ne pas évoluer avec la même rapidité, leur mouvement n'a pas la précision mathématique des pures opérations de l'esprit, mais elles obéissent toutes à la même impulsion que l'être humain leur donne, dans son ardent désir de mieux connaître son domaine et de le mieux utiliser. Nous avons vu que, dans l'ordre économique, l'effort volontaire, et par conséquent conscient, tend graduellement à dominer. Il en est de même dans l'ordre politique et moral, où émergent déjà quantité d'intelligences et de volontés, dégagées de l'ignorance et de l'inconscience primitives. Il y a conflit entre l'ordre économique, qui a gardé encore plusieurs des aspects de l'ancienne inégalité sociale, et l'ordre politique et moral, qui, théoriquement, a déclaré égaux et libres les individus que l'ordre économique maintient dans l'inégalité, et, pour la majorité, dans la servitude. Mais, en même temps que les moyens politiques et moraux agissent avec énergie pour libérer l'individu de l'asservissement économique, en même temps aussi que l'ordre économique emploie ses propres moyens à restreindre les conquêtes de la liberté politique et morale, les conditions mêmes du développement économique travaillent à leur insu à constituer et à fortifier la liberté morale et politique de chacun.

Ainsi, la femme devenue ouvrière trouve dans sa dépendance économique personnelle, tant précaire et relative soit-

elle, les conditions de sa libération personnelle des contraintes familiales. Que demain la forme économique vienne lui donner la possession du produit intégral de son travail, qu'un plus judicieux emploi de la force, et surtout de l'ingéniosité humaine, fasse ce produit adéquat à la somme de ses besoins, — et nous avons vu que l'humanité peut envisager cet idéal, auquel concourent toutes ses forces conscientes, — et la femme aura acquis, par sa libération économique, les compléments et les garanties de sa liberté morale et politique ; elle pourra alors exercer dans sa plénitude sa liberté de préférence en matière d'association sexuelle. Ou, plutôt, elle aura les moyens matériels nécessaires à l'exercice de sa liberté, c'est-à-dire les moyens extérieurs, qui lui font aujourd'hui presque défaut, et ne sont même assurés présentement qu'à une infime minorité d'individus des deux sexes.

Mais il ne suffit pas d'être déclaré libre pour l'être réellement. Il ne suffit même pas de posséder les moyens d'acquérir la liberté. Il faut encore savoir en user pour son propre bien, faute de quoi l'on tombe dans une licence oppressive de la liberté ; et l'on ne tarde pas à préférer à la liberté les mornes sécurités de la servitude. C'est fort bien de dire, théoriquement, que l'on n'a la force de conquérir la liberté que quand on en a eu la forte volonté, et que cet effort est une garantie qu'on est digne de la liberté. Cette vue d'optimisme fataliste est vraie, au sens absolu ; elle l'est beaucoup moins quand on se place sur le terrain accidenté des réalités, de leurs mouvements particuliers, et de leurs mutuelles réactions. Des esclaves veulent être libres parce qu'ils ont vu leurs maîtres passer les journées dans les douceurs du *far niente*, et leurs nuits dans les joies de l'ivresse et de l'amour. Le travail des esclaves donne aux maîtres ce loisir. Que si les esclaves se libèrent pour imiter leurs maîtres, la bombance durera huit jours, le temps d'épuiser les provisions. La fin, on la prévoit. Trop heureux seront les prétendus émancipés de retourner à leur servitude, s'ils ne veulent pas mourir de faim. Les disciplines que les maîtres de tout ordre ont établies dans l'intérêt de leur domination ne disparaîtront en réalité jamais, en ce qu'elles ont d'essentiellement nécessaire à l'ordre public ; si les esclaves

émancipés ne savent pas les pratiquer volontairement, comme jadis ils les subirent involontairement, ils retourneront à leur servitude.

Présentée ainsi dans sa forme élémentaire la plus saisissante, cette vérité ne semble pas pouvoir être contredite. Pourtant, que de gens, opposant l'individu à la société, parlent et agissent comme si l'individu pouvait exister sans la société, et réciproquement. Frappés par le spectacle des inégalités et des servitudes qu'elle engendre, ils déclarent la société ennemie, alors qu'elle n'est qu'asservie. Prenant la partie pour le tout, ils englobent dans le même anathème ceux qui violentent la liberté de leurs semblables, et ceux dont l'ignorance et la faiblesse font la servitude. Les disciplines par lesquelles se maintient la servitude sont essentiellement les mêmes que celles qui assurent la liberté. Il ne s'agit donc pas de supprimer les lois, mais d'étendre à tous les garanties qu'elles donnent à quelques-uns. Cela ne se peut faire que par l'exercice d'une volonté sociale consciente, totalisation des volontés individuelles conscientes. Il va de soi qu'alors certaines formes et certains aspects de la discipline imposée, qui n'avaient pour objet que le maintien du privilège de la minorité, contre toute revendication ou atteinte de la majorité, disparaissent pour faire place à des règles communément acceptées ; chacun ayant compris qu'il en retirera une utilité particulière, ou qu'il doit sacrifier une certaine convenance à des convenances plus importantes. Mais, comme nous le verrons plus loin, le sacrifice de l'individu à la société, et même d'une certaine convenance à une ou plusieurs convenances plus importantes, diminuera de fréquence et d'intensité au cours du développement humain, et disparaîtra enfin totalement. Déjà aujourd'hui le public n'accepte plus qu'un individu soit *dévoué* malgré lui au salut commun. Il ne faut pourtant pas remonter à une très haute antiquité pour trouver fréquemment cette pratique, qui a eu ses équivalents modernes dans les actes inspirés par la raison d'Etat: une raison que la raison publique se refuse de plus en plus à admettre, et dont le réveil serait un scandale en même temps qu'une impossibilité.

Il faut donc qu'en matière de relations sexuelles l'individu arrive à se déterminer volontairement. Ce n'est rien de lui ôter les entraves sociales qui s'opposent à sa libre expansion affective, s'il ne possède en lui-même les moyens de bien employer sa liberté. En premier lieu, cela est de toute évidence, les mobiles physiologiques manifesteront leur présence et réclameront impérieusement leurs droits. S'ils sont seuls écoutés, si la seule satisfaction physique est donnée pour but au rapprochement des sexes, nulle affection durable ne se fondera, et l'humanité sera privée d'un de ses éléments de perfectionnement esthétique et moral les plus essentiels. Le contact de deux épidermes, échange de deux fantaisies, est un rêve grossier d'épicurien simpliste. Il peut satisfaire l'égoïsme de quelques sensuels insensibles, mais on conçoit qu'il ne donnera jamais le bonheur d'aimer, ni rien qui puisse en approcher. Certes, il est nécessaire de se conformer à la nature, mais n'est-ce pas se conformer plus complètement à elle, que la connaître, et tirer d'elle tout le bien possible ? Or, tandis que, livrée à son propre indiscernement, elle prodigue ses germes au caprice des vents, et tue ceux qu'elle a mis dans l'impossibilité de se développer, le jardinier, qui a observé ses lois et surpris une partie de ses secrets, assure aux plantes utiles leur existence et leur développement. Dira-t-on qu'il agit contre la nature ? Il faudrait alors démontrer qu'il est autre chose lui-même qu'un produit de la nature éclairé par l'éducation, c'est-à-dire par l'expérience des choses de la nature. L'amour, abandonné à ses pures conditions physiologiques, limité à l'accomplissement de l'acte sexuel, ne serait plus qu'un rapprochement temporaire, auquel la sympathie n'aurait aucune part, car on sait que la sympathie, c'est-à-dire l'affection, se compose surtout d'éléments psychologiques. On a une preuve flagrante de cette vérité dans ce fait que les hommes qui sont les plus favorisés de l'amour des femmes, au sens physiologique du mot, sont aussi ceux qui aiment le moins. Il n'y a qu'à écouter leurs conversations pour savoir en quel mépris profond ils tiennent celles qu'ils appellent complaisamment leurs « victimes », mot consacré par le public, avec une admirative et cruelle stupi-

dité. Répétons-le, les conditions physiologiques de la préférence sont fondamentales et essentielles en amour, mais nul amour ne peut exister s'il les considère comme suffisantes.

Mais, nous l'avons dit : il est plus facile de distinguer une Vénus d'une Carabosse, qu'une femme intelligente et bonne d'une femme stupide ou méchante. Quand l'inégalité sociale, et les contraintes auxquelles elle oblige ceux qui ne possèdent rien, auront disparu, on donnera plus d'importance qu'aujourd'hui aux qualités intellectuelles et morales en matière d'association sexuelle; et un plus grand nombre de personnes seront alors pénétrées de cette importance capitale des facultés intellectuelles et morales. Certes, alors, de nombreux disgraciés moraux joueront la comédie de la moralité pour avoir leur place au banquet de l'amour ; mais comme l'inégalité sociale est un grand agent d'immoralité, et que l'inégalité sociale aura disparu, le nombre de ces hypocrites ira en diminuant, et même leur effort à jouer un rôle vertueux pourra se traduire chez leurs descendants par une pratique réelle de la vertu. D'autre part, quand les amants s'apercevront qu'en amour il faudra dorénavant payer de sa personne, et non plus de sa bourse, ils travailleront à acquérir les conditions nécessaires pour être préférés. Une culture intellectuelle plus généralisée et plus complète, grâce aux loisirs que donneront aux producteurs les perfectionnements des moyens industriels, aidera puissamment à l'éclosion de ces conditions psychologiques.

Mais, on le voit, il faut que les émancipés et les émancipées de demain se libèrent de leurs vices d'esclaves, et acquièrent les vertus des êtres libres. Ce n'est pas la condition de leur liberté, car ils pourraient vouloir et réaliser un bien dont ils seraient incapables de jouir, mais c'en est la condition de durée et de réalité. La femme, donc, qui aspirerait à l'idéal d'émancipation sexuelle que lui préparent les faits de ce temps, — et l'on sait si les symptômes de cette transformation sociale sont abondants autant que significatifs; la femme qui ne voudrait être libre que pour faire de demain le reflet d'aujourd'hui, porterait un coup fatal à son idéal d'émancipation. Jusqu'à présent, confinée dans la famille et réduite

à la moindre action, à la moindre initiative, elle gardait toutes les vertus passives, conservatrices de l'individu et de la société. Il en est des règles qui président aux vertus individuelles comme de celles qui disciplinent les sociétés. Elles ne sont pas mauvaises en elles-mêmes, mais par l'usage qu'une minorité en fait pour opprimer la majorité. Appliquées à tous, et respectées de tous, dans leur essence même, elles assurent à tous sécurité et liberté. De ce qu'une femme, devenue une ouvrière, a conquis la libre disposition d'une partie de ses actes et assumé, seule, la responsabilité de sa conduite, il ne s'ensuit pas qu'elle doive tourner ses actes contre elle-même, et détruire par sa conduite sa moralité et sa santé. Les adversaires de tout progrès critiquent assez niaisement les prétendues viragos politiques qui veulent s'égaler aux hommes. C'est là un des thèmes favoris de la caricature, littéraire et imagière, de toute idée nouvelle ; les malheureux qui s'emploient à ces besognes n'ont même plus le sens du ridicule auquel ils s'exposent, deux mille cinq cents ans après Aristophane. S'ils voulaient véritablement corriger les mœurs en riant, ils n'auraient pas besoin de se donner tant de peine à imaginer le grotesque et le contradictoire. S'ils connaissaient véritablement les mœurs, ils n'auraient pas envie de rire : ils verraient avec la même tristesse que nous la femme, devenue ouvrière, emprunter à l'ouvrier les vices dont elle avait été préservée jusque-là. Parmi ces vices, celui qui conduit à tous les autres, et menace les générations humaines dans leur source même, le hideux alcoolisme fait des ravages incalculables dans la malheureuse population des ouvrières. Ici, l'enseignement moral est insuffisant contre l'exemple, et surtout contre les conditions du milieu. Seules, des transformations économiques et sociales, et, provisoirement, des réformes, peuvent modifier et finalement transformer cette situation. Que l'atelier soit assaini et le logis rendu attrayant, que le travail soit moins accablant, que le loisir soit occupé par des plaisirs d'ordre intellectuel, et cette plaie guérira. Les deux sexes ne trouveront plus l'égalité dans une commune abjection, mais dans la joie de vivre, l'un par l'autre, une vie rendue plus facile.

Ce n'est pas davantage dans la recherche pure et simple du plaisir physique que doit consister le désir de liberté des sexes. Dans la *Dame de la mer*, qui est certainement le chef-d'œuvre d'Ibsen, Ellida ne veut pas être libre pour sacrifier son acquis moral aux satisfactions sexuelles. Cette femme qui veut quitter son mari, aller au loin, user de sa liberté, est étonnamment chaste. Elle veut être libre pour être libre. Cela paraît de la métaphysique pure, que ce désir sans objet ; cette volonté sans but, pour le principe, est cependant le plus admirable symbole de l'idéal de liberté qui puisse être présenté aux hommes. Dès qu'elle sait qu'elle est libre et que, cachant ses larmes, son mari a renoncé à tout droit sur elle, Ellida se détermine librement ; et c'est dans les bras du compagnon de sa vie qu'elle veut finir ses jours. Ce symbole n'est pas abstrait du tout, il n'y a point là-dedans ombre de métaphysique. Si, au nom d'un amour tyrannique, qu'il n'avait pas humainement le droit d'imposer, le mari s'était opposé à la liberté de la dame de la mer, la volonté de liberté de celle-ci eût-elle été abstraite et métaphysique, alors ? Point. Elle eût haï, et légitimement haï, cet homme, qui eût émis la prétention d'être heureux par l'asservissement d'un être, et elle l'eût fui avec horreur. Même dans le cas où, par la loi, il l'eût contrainte à demeurer sous le toit conjugal, elle eût été plus loin de lui par la pensée et par le cœur que si l'équateur les eût séparés. La littérature d'Ibsen et celle qui suit la même voie développent, peu à peu, cette notion, acquise déjà par ceux qui conçoivent l'amour comme un sentiment, dont les conditions psychologiques et morales sont inséparables : que nul ne peut, par la force ou par l'argent, par la loi ou par les mœurs, imposer le contrat sexuel à l'être qui s'y refuse, et que la plus grande preuve d'amour consiste à s'effacer soi-même et à porter noblement sa douleur.

IX

CARACTÈRE SOCIAL DE L'UNION SEXUELLE

Étant donné qu'il n'y a de liberté pour l'individu, en matière sexuelle comme en toute autre, que dans la société et par la société, il va de soi que l'association des sexes conservera toujours son caractère social, même alors qu'auront totalement disparu toutes les fonctions et attributions de la famille ; même alors que la propriété communautaire la plus absolue aura, en même temps que l'héritage, aboli toute notion du tien et du mien dans l'abondance de tous les biens ; même alors que des chaînes de fleurs attacheront seules l'un à l'autre les amants-époux de l'avenir; même alors que l'individu, libéré de toute servitude économique, politique et morale, sera devenu l'unique cellule sociale. Il n'est pas plus exagéré que contradictoire de dire que le rôle et la valeur sociale de l'individu vont toujours en grandissant, à mesure qu'il acquiert une plus grande initiative personnelle et une plus grande liberté de mouvements. Dans les sociétés où la famille, fortement organisée, est la cellule sociale, l'individu est fort peu de chose ; son action, ainsi que sa responsabilité, sont pour ainsi dire nulles, les lois générales ne l'atteignent même pas, et les infractions qu'il se permettrait ne les mettraient pas en péril : il est trop au-dessous d'elles. De là cette illusion, que l'individu est beaucoup plus libre dans les pays de civilisation rétrograde que dans ceux où chaque mouvement de la vie de relation est prévu et réglementé par une loi. Il est certain qu'à Constantinople une ménagère peut impunément secouer et battre ses tapis, ou vider ses eaux sales sur la voie publique, tandis qu'à Paris la même action lui vaudrait un procès-verbal. Dira-t-on pour cela que la liberté est plus grande à Constantinople qu'à Paris ? La faculté de désordre matériel, à tort confondue avec l'exercice de la liberté, est d'autant plus grande que dominent les servitudes intellectuelles et morales. En de tels États, le

pouvoir ne se soucie pas de ce qui peut nuire aux individus, mais seulement de ce qui pourrait nuire à lui-même. A ses yeux, l'administration publique est absolument subsidiaire : il donne palais et provinces à un favori, et laisse ses employés des postes attendre parfois des années leurs appointements.

Mais revenons à notre sujet. Certes, c'est pour leur satisfaction propre que les sexes se recherchent et se joignent. Mais, alors même que la communauté idéale des biens les aura débarrassés de toutes les contingences économiques, qui pèsent actuellement d'un si grand poids dans la détermination de la préférence sexuelle, les individus ne devront-ils rechercher que leur satisfaction personnelle et pourront-ils se confiner dans l'égoïsme à deux de l'amour, si parfait, si idéalisé qu'on puisse le concevoir ? Non. Même si aucune loi positive n'intervient pour régler et sanctionner les rapports sexuels, même si, à l'union libre, s'est substitué l'amour libre, — pour notre part, nous ne concevons pas plus l'amour sans union que l'union sans amour, idéalement parlant ; et, par conséquent, cette expression d'amour libre n'a aucun sens, ou plutôt elle en a un trop précis ; et à cette promiscuité, que d'aucuns osent nous présenter comme le fruit idéal de la liberté, nous préférerions, et pour la société et pour l'individu, la forte et autoritaire famille des âges disparus ; car, même si la spontanéité la plus absolue règle les rapports des sexes, ces rapports n'en gardent pas moins un caractère social, inhérent à la qualité de chaque individu, et à l'acte qu'il accomplit. L'individu, en effet, on ne doit jamais l'oublier, est et devient de plus en plus un être social. L'abus de sa liberté, même quand il ne nuit qu'à lui-même, est un acte antisocial, et il n'est véritablement libre que lorsqu'il ne peut pas plus se nuire à lui-même qu'à autrui, la liberté n'étant, et ne pouvant être que la mise en action et en valeur consciente des facultés de l'individu. Un ivrogne, qui abolit sa conscience par son vice, ne fût-il pas un danger pour ses voisins, enfreint l'ordre général. Dans une société faiblement constituée, le tort qu'il se fait à lui-même n'a aucune importance sociale. C'est un grain de poussière

humaine qui disparaît du tourbillon inorganisé. Dans une société civilisée, où chaque individu a son rôle et sa valeur propres, où son effort coopère à l'effort commun, où chacun de ses actes est un acte de relation, un échange avec ses semblables, où il est à la fois un producteur, un citoyen et un être moral, cet ivrogne, ne fît-il tort en apparence qu'à lui-même, cause un dommage à la société : il est en état d'infériorité dans l'association et dans l'échange, il a reçu plus qu'il n'a donné.

On conçoit que ce qui se dit ici de l'ivrogne adonné à son vice peut et doit, à plus forte raison, se dire des individus qui limitent la durée de l'amour à la fugitive minute physiologique. L'ivrogne peut être un solitaire; son exemple, loin d'entraîner, peut donner une juste et salutaire répugnance à ceux qui auraient un goût trop vif pour les boissons fortes. Socialement, s'il est nuisible par l'état de non-valeur auquel le réduit son vice, il peut être utile par la fonction d'ilote qu'il assume; il pallie ainsi le tort qu'il fait à ses concitoyens. L'individu qui réduit l'amour à sa fonction animale, ornât-il ses appétits ou sa dépravation des plus précieuses acquisitions esthétiques, est beaucoup plus dangereux. Non seulement il ne peut jouir seul, mais il agit par l'exemple sur ceux qui l'entourent. Il les entraîne par une pente fleurie dans les abîmes de la volupté. Il est alors un agent actif, un propagandiste par le fait de la régression sociale et morale. Il sépare le but individuel du but collectif, puisqu'il ne cherche plus à accorder ses satisfactions propres avec les satisfactions de l'ensemble des êtres humains; il va même à l'encontre du but collectif, puisque ses satisfactions personnelles, contraires aux satisfactions de tous, rompent l'équilibre qui doit s'établir entre nos besoins et nos désirs, si nous voulons vivre la vie idéale.

Or, le caractère idéal de l'amour est de réunir toutes les conditions de la beauté morale. Les romantiques de la métaphysique et de la littérature peuvent s'écrier mystiquement que l'amour est un sentiment qui se suffit à lui-même, qu'il est dominateur et exclusif de tous les autres, et qu'un amant qui n'est pas prêt à brûler le monde pour réchauffer les pieds de

sa belle, ou pour réjouir ses yeux, n'est pas un véritable amant. Pour un peu, Chimène, hésitant à se jeter dans les bras du meurtrier de son père, leur donnerait des impatiences. Ils en sont encore à la conception de l'amour-combat, et c'est à peine s'ils ont élevé le niveau moral de cette conception, prise d'ailleurs dans les réalités d'un temps qui s'enfuit. Tel amant sera admiré pour avoir entraîné avec lui dans la mort la femme qui se dérobait à sa poursuite. Ce type antisocial sera représenté comme un parfait modèle aux yeux des individualistes moraux, qui sont les plus nombreux en ce moment de transition. Mais déjà surgit un type social autre, et que la littérature exprime. Corneille ne nous a pas donné que l'amoureuse Chimène et la furieuse Camille. Son Polyeucte sait noblement renoncer à Pauline, qu'il croit éprise d'un autre. Il est vrai que, saisi de l'enthousiasme chrétien, il sacrifie son amour pour être plus libre de courir au martyre. Mais dans son admirable *Que faire?* un livre trop peu connu, Tchernichewsky pose hardiment le problème de l'amant, à qui l'aimée en préfère un autre, et il le résout dans le sens idéal, qui est le sens social de l'avenir. L'amant qui n'est plus aimé doit s'effacer. La littérature française contemporaine ne recule plus aujourd'hui devant cette solution de haute moralité et de sociabilité supérieure. Elle ne l'a pas créé, ce sentiment nouveau ; elle l'exprime, parce que, véritablement, il est déjà au cœur des meilleurs, de ceux qui sont parvenus au plus haut degré de développement moral et social.

On saisit ici sur le vif l'évolution du sentiment amoureux. Il va s'épurant, à mesure que la femme accroît sa personnalité et son indépendance. L'idéal, pour l'homme, n'est plus de satisfaire son instinct sexuel au moyen d'un plus grand nombre et d'une plus grande variété d'amantes, au besoin transformées en victimes, mais d'être aimé, à l'exclusion de tout autre. Don Juan cesse d'être le modèle amoureux, de quelque idéalité qu'essaient encore de le parer certains artistes de la littérature érotique. Vainement, en effet, ils ont essayé d'intellectualiser cet étalon de la stérilité, dont l'amour cesse dès qu'il est satisfait, et de le présenter comme

un amateur de sensations sans cesse diversifiées, acharné à la culture de son moi par l'épreuve de toute la gamme des sentiments ; cet érotomane, si cérébralisé soit-il, et le fût-il jusqu'à l'impuissance sexuelle, — ce qui lui ôterait d'ailleurs toute excuse et toute beauté, — est désormais un type heureusement aboli, et qui bientôt ne relèvera plus que de la pathologie.

Fourier croyait à l'éternité de ce type. Dans la furieuse et noble joie qu'il éprouvait à classer les passions, et à chercher leur utilisation sociale et personnelle, il allait jusqu'à constituer en passions distinctes des modalités, des états transitoires, même des déviations de passions essentielles. On ne peut reprocher à Fourier de n'avoir pas eu le sens de l'évolution, et d'avoir considéré l'homme comme un être immuable. Il voulait que cet homme immuable fît de sa vanité, de sa paresse, de sa gourmandise, de sa paillardise, les moyens de sa propre joie et de la joie de tous. Il réagissait ainsi, avec une admirable et judicieuse énergie, contre la morale de privation et de renoncement que tous affirmaient, et que bien peu pratiquaient, — ce qui ajoutait un vice de plus : l'hypocrisie, à ceux dont l'humanité de son temps était affligée. De plus, il comptait, et il avait le droit de le faire, sur la liberté pour la répression de l'abus. Il donnait à l'opinion publique une puissance de moralisation qu'elle possède en effet. Ceux donc, parmi ses phalanstériens, qui étaient atteints de « papillonne » n'avaient point à recourir au mensonge pour satisfaire leur instinct ; ils trouvaient en celles qui avaient la vocation d'être des courtisanes les gracieux objets de leurs plaisirs.

On dira : Pourquoi n'en serait-il pas de même dans la société idéale ? Rien ne s'y opposera, que nous-mêmes. Nous pourrons, certes, papillonner autour des femmes à tempérament de courtisane, si nous sommes atteints de papillonne. Mais il reste à savoir s'il y aura beaucoup de papillons et beaucoup de courtisanes dans la Cité future. Il en subsistera, certes, et nul ne songera à contrarier leurs ébats. Mais ils existeront comme échantillons, ou plutôt comme résidus, d'un type social antérieur, comme des individus qui ne voient

dans l'amour que l'accomplissement du besoin sexuel, et s'en tiennent aux conditions inférieures de la préférence. Et la preuve qu'ils ne réaliseront pas toutes les conditions de la préférence sera justement dans leur papillonne, dans leur amour du changement. Quiconque, en effet, a réalisé son idéal, s'y tient, et ne poursuit pas au delà. Que si l'on objecte que la marque de supériorité de l'homme est justement l'insatiabilité, et qu'à vouloir réaliser le couple perpétuel idéal on risque de faire choir l'amour dans le pot-au-feu, il peut être répondu que l'amour idéal ne risque pas de telles chutes, à peine de n'être plus l'amour idéal. De l'être aimé, on accepte tout, on supporte tout, on embellit tout, ou bien il n'est pas l'être aimé. Dire que la satiété épuise l'amour, c'est avouer la pauvreté de cœur et d'esprit des amants, et leur peu de vigueur à s'élever vers l'amour idéal. L'amour actuel est un combat perpétuel : il vit de défensives et d'offensives, d'inquiétudes et de suspicions. Il reproduit dans le monde moral la lutte que nous voyons régner dans le monde social. Mais qui ne voit que, si, dans le monde social, la lutte, sans cesse tend à se résoudre en accord, de même, dans le monde moral et affectif, l'état de lutte pourra disparaître pour faire place à l'harmonie.

Nous avons vu, en effet, dans l'examen des conditions économiques de l'avenir, que l'égalité ne se fera pas entre les hommes en les ramenant, tous, à l'état de misère où nous voyons l'immense majorité d'entre eux, mais en élevant cette majorité au niveau du bien-être où, seulement, une minorité est parvenue aujourd'hui. Est-ce à dire qu'élevés à ce niveau, les malheureux d'aujourd'hui emprunteront aux heureux, sans contrôle, sans vérification, tout ce qu'ils leur envient actuellement ? La polygamie est aujourd'hui un des privilèges de la richesse. Nul bourgeois se respectant un peu qui n'affiche une maîtresse luxueusement entretenue, sans préjudice des caprices d'une heure. Mais ni les nuits passées dans le lit d'une fille plus ou moins publique, ou autour du tapis vert d'un cercle, ni les journées passées à boire ou à voir courir des chevaux, n'ont jamais passé pour constituer la vie idéale de celui qui jouit de la richesse. Ce sont les vices et non les

conditions normales de la richesse, et ils ne sont d'ailleurs possibles que parce que la richesse est répartie en un petit nombre de mains. Nombre de riches ne sont pas nécessairement des joueurs et des débauchés. Ceux-ci, même, sont une minorité, et rien ne nous autorise à croire que leur proportion est sensiblement plus grande dans la classe aisée que dans la classe pauvre, le désœuvrement n'étant plus aussi général aujourd'hui que naguère parmi les possesseurs de la richesse. Les économistes ont raison d'affirmer que le riche, en notre temps, ne peut plus guère compter sur le revenu de son capital ; l'abaissement progressif du taux de l'intérêt, les incessants renouvellements du matériel industriel, et les déplacements considérables de valeurs qu'ils apportent, obligent le riche à travailler. Que trop souvent ce travail soit un exercice de lutte et de rapine, où la spéculation a plus de part que l'initiative productrice et féconde, cela ne fait pas de doute. Que l'exercice de ces facultés de lutte et de rapine ait pour corollaires inévitables des plaisirs esthétiquement et moralement inférieurs, qu'aux gains rapides de la spéculation correspondent d'anormales dépenses corruptives de soi-même et d'autrui, cela est également incontestable. Mais nous nous sommes placés dans l'hypothèse de la disparition de la lutte et de la rapine, de l'organisation du travail utile, de l'association des hommes dans la lutte contre les fatalités naturelles. Or, cette hypothèse se vérifie par tous les faits observés. Les vices inhérents à la lutte des hommes entre eux, au gaspillage d'efforts qui s'ensuit, à l'habitude de faire de la joie avec la douleur d'autrui, ces vices disparaîtront forcément, ou seront réduits à une proportion infinitésimale, qui constituera un phénomène d'exception réduite comme étendue et comme intensité. Les jouissances physiques de l'amour, d'autre part, n'étant plus une marchandise, les hommes qui garderont une propension à la polygamie ne pourront se satisfaire que par des moyens qui amèneront la suppression de la polygamie. Ne pouvant plus payer ce qui ne s'achètera plus, ils devront s'efforcer de plaire, et, quelque loisir que puisse leur laisser le court travail obligatoire — moralement obligatoire — de l'avenir, ils dépenseront

toujours plus de temps à faire une « conquête » amoureuse par leurs seuls avantages physiques ou leurs qualités d'esprit qu'il ne leur en faut, aujourd'hui, quand il suffit de tirer un billet de banque de son portefeuille pour prendre immédiatement place au banquet de l'amour physique.

X

LES DÉVIATIONS DE LA LIBERTÉ SEXUELLE

On a observé que les femmes qui ont conquis une situation indépendante, dans la société, contractent une liberté de mœurs d'autant plus grande qu'elles doivent davantage cette situation à leur effort personnel. Cela semble absolument naturel, et nul ne songe à se formaliser de voir les femmes artistes et les femmes de lettres masculiniser leurs mœurs : les amours successives et même les papillonnes semblent être un privilège de leur état, et on les considère avec raison comme de très honnêtes personnes. Puisqu'on ne jette pas le blâme sur les hommes qui règlent, ou plutôt dérèglent ainsi leur vie amoureuse, il n'y a pas de raisons, en effet, pour que les femmes qui ont acquis l'indépendance personnelle, par l'art ou par les lettres, soient plus mal considérées qu'eux. Ces mœurs de liberté amoureuse ne se limitent plus aujourd'hui au monde, en somme assez restreint, des artistes et des gens de lettres. Dans nos grandes villes de France et dans un certain nombre de centres industriels, une très grande quantité de femmes, libérées des contraintes familiales, suivent ouvertement les impulsions de leur cœur ou de leur fantaisie. L'opinion se fait de plus en plus indulgente pour ces mœurs, à mesure qu'elles se généralisent. Dans l'état social actuel, elles constituent un péril grave. Seules, en effet, les femmes vivant d'un salaire possèdent l'indépendance personnelle qui assure la liberté de leurs mœurs. Classées dans un milieu social plus réfractaire à la liberté amoureuse, celles qui possèdent un revenu ne peuvent user de leur indépendance qu'en se déclassant, et elles sont l'exception,

— heureusement pour elles ; car ces déclassées sont une proie facile pour certains individus, qui tirent de leurs avantages physiques un moyen d'existence. Mais, parmi les femmes contraintes à vivre de leur salaire, combien en est-il pour qui ce salaire soit suffisant ? On sait trop qu'à travail égal, le salaire de la femme est presque toujours inférieur à celui de l'homme. Nécessairement, donc, dans les préférences amoureuses de la femme prétendue libre, un élément économique s'introduit pour les fausser. Dès lors, où est la limite précise qui sépare une telle situation de celle de la prostituée ? Dans les hésitations de cette femme, sollicitée par l'amour, quelle part de calcul intervient pour vicier ou dévier la libre expansion de ses sentiments ? On voit tout de suite quel semblant de liberté est laissé aux malheureuses dans ces conflits du cœur et de l'estomac, et combien, en un tel état, sont précaires les éléments de la moralité supérieure de l'avenir, basée sur la liberté véritable, c'est-à-dire sur la spontanéité naturelle éclairée par la conscience, et libérée des contraintes extérieures.

D'autre part, et c'est le moment d'y revenir en insistant et en précisant, ce n'est pas sans appréhension que l'on doit considérer l'émancipation amoureuse de la femme, accomplie dans de telles conditions. Le régime économique se modifiera certainement un jour de manière à assurer à la femme une plus complète liberté dans la préférence. Mais, de la période actuelle d'individualisme moral, la femme n'aura-t-elle point gardé pour un long temps, dans l'avenir, des habitudes d'indépendance amoureuse, qui sont la négation même de l'amour idéal ? Organiquement, la femme est moins ardente que l'homme au plaisir physiologique de l'amour ; moralement, elle fait, plus que l'homme, sa préoccupation principale des choses de l'amour. Il s'ensuit qu'il y a en elle une plus grande propension à la fidélité, le cœur et la tête, le cœur surtout, étant plus actifs que les sens. C'est là une précieuse sauvegarde pour l'avenir de l'amour parfait, un trésor qu'il faut se garder soigneusement de dissiper. Rappelons-nous que c'est à ce double état physique et moral de la femme qu'est due l'évolution de l'amour

dans le sens de la pureté et de la beauté. Si la femme avait été dans notre espèce la femelle lascive que connaissent certaines espèces animales, l'humanité énervée languirait encore à l'état sauvage dans les forêts et les déserts. Or, ne le nions pas, la femme moderne, surtout la femme émancipée, veut, elle aussi, goûter aux plaisirs physiques de l'amour. C'est son droit, et il n'y a dans l'exercice de ce droit nul péril pour elle ni pour la société, à la condition que la femme émancipée renonce à faire de l'amour sa principale, sinon son unique préoccupation; à la condition que l'amour-passion, au lieu d'évoluer en amour-vice, évolue en amour-sentiment. La liberté, encore une fois, ne consiste pas dans la faculté et le pouvoir de se nuire, et de nuire à autrui, mais dans la connaissance et l'emploi des meilleurs moyens de faire son propre bonheur, en l'accordant avec celui d'autrui; attendu que la liberté n'est pas un acquis individuel, mais un acquis social; et que, là où la société n'existe pas, il n'y a pas liberté, mais assujettissement de l'individu, ignorant et désarmé, aux forces intérieures et extérieures de la nature.

Donc, si la femme veut continuer d'être un individu social, développer sa liberté et grandir dans notre respect et dans notre amour, il lui faut, dans la crise morale et sociale actuelle, demeurer l'actif agent d'idéalisation de l'amour qu'elle fut toujours. Ses sens se sont éveillés avec sa liberté. Encore une fois, il n'y a nul mal à cela. Le couple, ainsi, se complète et l'amour n'est plus la jouissance de l'homme par la femme. Les sens, associés au cœur et à la tête, font entrer la femme dans la plénitude des joies amoureuses. La femme s'égale ainsi à l'homme, et celui-ci n'est plus l'unique poursuivant d'amour. Il ne peut plus dire à la femme : Donne-moi ton corps, je te donnerai de l'argent. Ils se disent tous deux : Donnons-nous notre corps, et doublons notre joie de notre joie réciproque. Mais si la femme, éveillée à la vie amoureuse complète, imite l'homme et donne aux plaisirs des sens la prédominance qu'ils ne doivent pas avoir en amour, l'humanité est perdue. N'oublions pas, de plus, que la femme est un être excessif et absolu, de par une éducation sociale et morale héréditaire. Son organisation nerveuse, enfin, est

autre que celle de l'homme, et la rend plus que lui résistante aux fatigues du plaisir. Ne voit-on pas, au bal, de frêles enfants fatiguer les plus robustes danseurs! Prenons garde que la danse amoureuse où vont entrer les femmes, avec la fougue qu'elles apportent en toute chose, augmentée encore par l'attrait de la nouveauté et l'entraînement de l'exemple, ne fasse de l'amour de demain une ruée furibonde des sexes, où s'épuiserait vite notre espèce. Seule, la conception de l'amour idéal, de l'amour complet, conscient, où s'unissent en un harmonieux accord le cœur, la tête et les sens, peut sauver l'humanité de ce péril. Que la femme se donne en toute liberté, pour prendre sa part de la plus grande joie que connaisse l'humanité sensible, mais qu'elle se donne dans toutes les conditions de la liberté. Que nul calcul d'intérêt ou de situation ne vienne plus fausser le don d'elle-même : pour cela, il faut que son émancipation sexuelle soit corrélative à son émancipation économique et sociale. Qu'elle connaisse son propre sentiment, dans toutes les conditions qui le déterminent : pour cela, il faut qu'elle ait la notion de l'amour complet, débarrassé de mystères dus à notre ignorance ; il faut qu'elle ne se décide à préférer qu'après avoir acquis la certitude de s'être, autant que possible, rapprochée de l'idéal conçu par son cœur et par sa raison. Elle a trop souffert de l'inconstance masculine pour que, par une stérile et périlleuse vengeance de sexe, elle lui substitue l'inconstance féminine. Ce n'est pas en mettant le monde à l'envers que nous le ferons marcher mieux, mais en le perfectionnant, dans la direction que lui indiquent à la fois la nature et notre raison éclairée. L'amour idéal se reconnaît à ceci : il réalise si pleinement les conditions de la préférence, que les êtres qui ont eu le bonheur de le trouver ne peuvent même pas avoir la pensée de le chercher ailleurs. Il se reconnaît encore à ceci : il n'est pas fait d'aveuglement et de fureur, mais de clairvoyance et de sagesse ; ce n'est pas pour ses défauts qu'il s'attache à son objet, mais parce qu'il sait que, nul n'étant parfait, le plus digne objet d'amour lui-même ne peut réaliser la perfection absolue.

Mais la famille idéale ne se réduit pas au couple. Pour

elle-même, autant que pour la société dans laquelle elle trouve ses conditions d'existence et ses garanties de sécurité et de durée, et sans laquelle elle ne serait rien, elle se complète par l'enfant. Bien que, dans la société idéale, la famille ne soit plus la cellule sociale; qu'elle ait cessé d'être une unité économique, juridique et civique ; que les devoirs attachés à la fonction de chef de famille aient disparu en même temps que ses droits; que l'œuvre d'éducation et la charge d'entretien des enfants incombent désormais à la société, le couple amoureux n'est pas uniquement sa propre fin. L'individu tend à devenir l'unique cellule sociale, mais la famille demeure, par l'amour, la cellule morale par excellence. Si l'individu acquiert son autonomie, c'est par la conscience et l'exercice de son rôle de solidarité dans le concert social. La famille, pour sa part, ne conservera sa nécessaire autonomie morale que par la conscience et l'accomplisement de ce qu'elle doit à la société. Quel plus précieux gage de l'amour partagé que les fruits vivants de cet amour ! Dans la famille contrainte et d'existence précaire de ce temps, les enfants sont une lourde charge, un sujet d'appréhensions constantes. Combien peu, parmi ces chers êtres, sont les fruits d'un amour partagé ! Combien voient le triste tableau de la discorde conjugale, amenée par l'inconscience amoureuse et les disconvenances qu'elle entraîne, aggravée par les besoins matériels d'une existence incertaine, ou les cupidités non satisfaites de parents acharnés à jouir du présent ! Combien, devenus grands, aspirent à la mort de ceux à qui ils doivent la vie, afin de jouir à leur tour des biens que leur procurera l'héritage familial ! Et voici que la famille moderne, dans ses types les plus immédiatement et égoïstement conscients, restreint la mise au monde des enfants. Les moralistes, les économistes, les politiques, effrayés du péril de la dépopulation, voient au mal plus de causes que de remèdes. Pour les causes qui tiennent au régime de la propriété, à cette incertitude du lendemain où vivent les gens de petite bourgeoisie et les salariés supérieurs, il n'y a pas lieu de s'en inquiéter. Elles disparaîtront avec le régime social qui les produit. La limitation volontaire des naissances est un premier effort, tout spon-

tané, vers une réglementation sociale, et celle-ci ne constituerait un péril que si elle continuait à se produire par les mêmes causes, c'est-à-dire dans un milieu social condamné à demeurer dans l'état où il existe présentement. Elle constituerait pour la France un péril, si l'on n'avait observé que la limitation volontaire de la production des enfants se manifeste partout où se développent, parallèlement, l'esprit de prévoyance et l'esprit démocratique. Donc, pour ce qui est des causes économiques et sociales de la dépopulation, il suffit, si l'on veut les voir disparaître, et avec elles les effets socialement nuisibles qu'elles entraînent, de hâter le mouvement de transformation économique et sociale, prévu et formulé par le socialisme. D'ailleurs il serait souverainement injuste et absolument ridicule de crier aux gens qui sont parvenus à la notion du lendemain : « Faites des enfants. » Ils auraient trop beau jeu à répondre : « Les nourrirez-vous? » Au lieu de recommander aux prévoyants une plus abondante procréation, ceux qui ont une action sur le public feraient mieux de moins prêcher et d'agir davantage. Les imprévoyants sont encore, en France aussi bien que dans les autres pays d'Europe, en très grand nombre. C'est surtout dans les métiers de force, peu rétribués, qu'on les rencontre. Parmi eux, la procréation est abondante, mais la mortalité infantile y est à un chiffre si élevé qu'en somme le jeu cruel des forces économiques et sociales y fait la même œuvre de dépopulation que là où la limitation des enfants est volontaire. Il y a, en France, dans cette portion la plus malheureuse et la plus prolifique de la classe ouvrière, plus de cent mille enfants à sauver par an. Qu'on les sauve, par une hygiène mieux entendue, par de sérieuses mesures sociales d'assistance ; cela vaudra mieux que de prêcher inutilement contre la dépopulation.

L'individualisme social produit nécessairement l'individualisme moral, et, si une transformation sociale ne devait pas amener une profonde réforme de nos mœurs, la dépopulation pourrait être le péril, non du présent, mais de l'avenir. Ce n'est pas seulement parce qu'ils craignent de vouer leur descendance au malheur que des époux, en notre temps,

répugnent à la procréation, mais pour un motif plus immédiat et plus égoïste. L'enfant gêne leurs amours, entrave leurs plaisirs. De plus en plus, on veut vivre pour soi, tirer de la vie tout ce qu'elle peut donner de joies et rejeter des charges qu'elle impose tout ce qu'on en peut rejeter, sans tomber sous le coup des lois ou la censure de l'opinion. Or, nulle loi ne contraint de faire des enfants, et l'opinion devient singulièrement indulgente aux ménages qui déclarent ne pas aimer les enfants, et le prouvent en demeurant stériles. C'est précisément parmi les femmes émancipées ou en voie d'émancipation, plus complètement initiées aux plaisirs physiques de l'amour, que se généralise cette pratique. En elles, la mère se sacrifie à l'amante, et de la maternité elles ne voient que les douleurs et les soucis. Il est fait grand bruit, ces temps-ci, des charcutages antisociaux, antihumains, auxquels se soumettent des femmes, qui n'ont point l'excuse de la maladie, et par lesquels elles sont stérilisées. Ces abominables pratiques sont en train de se substituer à l'avortement, si l'on n'y prend garde. Or, physiologiquement, elles sont aussi dangereuses, sinon davantage. Ce n'est pas impunément que la femme peut renoncer à une de ses fonctions essentielles, et tout détraquement physiologique a pour conséquence directe et immédiate une déséquilibration mentale et morale. Heureusement, ces manœuvres n'ont pas encore gagné la partie laborieuse des populations, car l'eunuchisme féminin, s'il atteignait seulement la proportion d'un centième, serait plus dangereux pour notre Occident civilisé que l'eunuchisme masculin ne l'est pour le torpide Orient.

Comment donc déterminer le couple de l'avenir à ne pas s'enfermer dans l'égoïsme à deux? D'abord en lui montrant les dangers que courent les femmes à vouloir s'opposer à la nature. Le propre de la civilisation n'est pas de violenter la nature et d'agir contre ses directions, mais de la connaître afin de la mieux utiliser. Parmi les lois naturelles, celle qu'on ne peut éluder est sans conteste la reproduction de l'espèce. La mentalité, le caractère, la santé d'une femme stérile sont de beaucoup inférieurs à ceux de la femme normale. Les

prétextes d'hygiène, qui recouvrent trop souvent de préventifs avortements, n'ont pas, en réalité, amélioré la santé des femmes ; si une statistique était possible, il serait curieux d'établir une relation entre la très grande quantité de femmes frappées dans leur sexe par la maladie, et le mouvement de la dépopulation. Mais on sortira de l'état de demi-conscience où l'on est, et, si l'on continue de limiter volontairement le nombre des enfants, on le fera sans aller jusqu'à la stérilité ; l'idée de salut individuel, suggérée par la science, conduira à la notion du salut social. Pourtant, cette idée, à elle seule, serait insuffisante ou risquerait de se fixer trop tardivement dans le cerveau collectif si, dès à présent, on ne démontrait à tous que, dans l'avenir encore plus qu'aujourd'hui, la prospérité de chacun dépendra étroitement de la prospérité commune, et que nul ne pourra nuire à l'ensemble social sans danger pour soi-même. A la procréation inconsciente et déréglée des enfants, que la nature et une organisation sociale défectueuse se chargeaient de limiter par une mortalité prématurée, succède une réglementation individuelle des naissances inspirée par la prévoyance personnelle et le désir individuel de jouir de la vie. A cette réglementation individuelle, partiellement consciente, succédera une réglementation complètement consciente, où le point de vue individuel sera rectifié par la science, et adapté au point de vue social. Ainsi s'établira l'équilibre heureux des fonctions et des jouissances, des droits et des devoirs, pour assurer la continuité de l'espèce, déterminée par sa seule volonté enfin éclairée sur ses conditions d'être et de devenir. D'autre part, le couple familial saura que le vrai bonheur consiste dans la vie affective complète ; et celle-ci n'est pleinement satisfaite que lorsque l'être humain se voit revivre dans les petits êtres appelés à la vie dans la joie de l'amour, volontairement et consciemment, avec la certitude de leur assurer les biens dont il jouit lui-même. D'autre part, relié plus étroitement à l'ensemble social par les bienfaits qu'il en recevra, le couple familial contribuera avec allégresse à combler les vides, que la mort ne cessera jamais de faire, dans notre espèce soumise aux inéluctables lois de la nature. On se console mieux

de voir disparaître le passé dans la personne des parents aimés, quand on voit grandir l'avenir dans la personne des enfants chéris. On se résigne plus facilement à vieillir, on se prépare plus aisément à rejoindre ses ancêtres dans le grand repos, quand on a autour de soi la certitude vivante et affectueuse de ne pas mourir tout entier. On trouve doux le devoir social d'assurer la continuité de l'espèce, quand ce devoir ne vous enchaîne qu'avec les fleurs qu'on a soi-même cueillies, dans les jardins embaumés de l'amour pur. Confiance, donc ! l'espèce ne périra pas. Inconsciente, elle se reproduisait à travers les pièges de la nature et parmi les combats que se livraient les hommes. Consciente, elle se survivra, embellie par l'amour, fortifiée par la science, dans un univers soumis à sa toute puissante volonté.

XI

LA POURSUITE DE L'IDÉAL EN AMOUR

Dans l'organisation familiale comme dans l'organisation économique et sociale, l'évolution progressive se caractérise par le passage de la contrainte à la liberté, de l'état inconscient à l'état conscient. Mais, nous devons le répéter : la famille idéale, exclusivement basée sur la liberté de la préférence et uniquement maintenue par l'amour, ne peut fleurir et fructifier que dans un milieu social transformé. Aussi peut-on dire que dans l'avenir, — un avenir lointain, peu importe le temps ! — la famille idéale se réalisera dans le régime de communauté idéale des biens et des moyens de jouissance, dont la possibilité a été démontrée dans la première partie de ce livre. C'est seulement quand la lutte pour le pain aura pris fin, par l'association harmonique des efforts et des volontés, que la lutte pour l'amour, dans l'individu contre ses propres sentiments, et de l'individu contre ses rivaux, prendra fin. On verra alors surgir une noble émulation vers la beauté et les perfections mentales et morales,

uniques conditions désormais de la préférence. La famille, devenue l'unité morale par excellence, conservera un caractère social tout aussi essentiel qu'aux temps où elle était l'unité économique, juridique et civique. Elle demeurera toujours le plus sûr moyen de propagation de l'espèce, et cet aspect complétera son caractère social; éclairés sur eux-mêmes, et sur ce qu'ils devront à une société dont ils tireront tous les biens mis à leur portée, et toutes les garanties qui leur en assureront la pleine jouissance, les époux-amants de l'avenir, écartant consciemment et volontairement le double péril de dépopulation et de surpopulation, concevront dans la joie les enfants de l'amour.

Est-ce à dire que tous les individus seront, même à ce moment, parvenus à un plan égal d'évolution, qu'ils auront un égal désir de jouir des douces contraintes de la liberté amoureuse résolue, en une préférence unique, dont la durée n'aura pour limite que celle de l'existence elle-même? Certes, non; tous les cerveaux pourront concevoir l'amour idéal, et tous les cœurs faire effort pour le réaliser. Mais, si tous seront appelés à cette joie suprême, tous ne seront pas élus. D'aucuns, dominés par leurs sens, d'autres par leur imagination, incapables de trouver en eux-mêmes ou en autrui les conditions absolues et parfaites de la préférence, seront en proie à la papillonne. Parmi les premiers, les conditions physiologiques de la préférence constituant l'essentiel de l'amour, cette forme inférieure de l'amour suffira à les satisfaire, et l'on peut légitimement compter sur la culture morale et affective de ce temps lointain encore pour que leur exemple ne se généralise pas. Entre la rapide minute d'étreinte, qu'un désir fait naître et que la satisfaction fait s'enfuir, et l'amour complet, don et vocation de deux êtres unis par toutes leurs affinités et pour la vie, ceux-là ne verront qu'une différence de durée et d'intensité, non de nature; ou plutôt, ils auront limité leur idéal pour le mettre à la portée de leurs moyens, et bien des fois don Juan aspirera au doux foyer où l'amour réchauffe les cœurs; mais, emporté par son destin, il retournera au délicieux enfer où se consume son âme; il y trouvera le bonheur qu'il mérite.

Parmi les seconds, il en est qui erreront dans leur recherche de l'idéal, pour leur tourment et pour celui des objets de leurs préférences. Ils prouveront, alors comme aujourd'hui, la niaiserie des aphorismes sentimentaux, qui sont la fausse monnaie dont se paient les amants : On ne peut aimer qu'une fois. Erreur. On ne peut tromper qui l'on aime. Erreur double. On ne peut aimer simultanément deux personnes. Erreur triple. Tant que l'unité dans la préférence n'est pas réalisée dans le cerveau, le cœur et les sens des deux êtres qui se préfèrent, il existe une lacune par laquelle une autre préférence, fût-elle inférieure et momentanée, peut se glisser pour détruire l'harmonie absolue de l'amour pur et complet. Ne soyons pas sévères, même dans l'avenir, pour ceux qui chercheront de bonne foi l'amour, et poursuivront la recherche de l'idéal à travers des expériences douloureuses, pour eux et pour les objets auxquels ils s'adresseront ; à la condition qu'ils ne tromperont que lorsqu'ils se seront eux-mêmes trompés, et ne mentiront que lorsqu'ils se seront menti eux-mêmes, en toute sincérité d'ignorance. N'oublions pas que, parmi les inconstants, il en est, et il en sera toujours, qui, pour avoir placé trop haut leur idéal, sont condamnés à le poursuivre toute leur vie sans l'atteindre jamais. Classer ces chercheurs de l'idéal en arrière de ceux qui l'ont trouvé dans un accord, et quelquefois dans un compromis, de leur cœur et de leur raison, serait une profonde injustice. De tels êtres n'ont rien de commun que l'apparence avec don Juan, dominé par les besoins de ses sens, ou égaré par les perversions de son cerveau. Ils ne demanderaient pas mieux que de se reposer au foyer définitivement conquis ; mais ils sont, et seront condamnés à chercher l'absolu, et à ne traverser le bonheur que comme les caravanes traversent les oasis du désert. Mais quels beaux récits de leurs voyages ils nous feront ! de quelles émotions nouvelles ils nous enrichiront ! Et comme nous serions ingrats d'accuser un malheur qui sera la rançon de notre joie, et le moyen actif, sans cesse renouvelé, d'élargir notre conception de l'amour idéal ! Oui, la souffrance sera toujours la sœur jumelle de la joie : elle est le passé avec ses contraintes et ses servitudes, mais elle est aussi l'avenir avec

ses angoisses et ses audaces. Par la souffrance, la joie se connaît, se préserve, s'affirme et s'accroît.

Quand, au foyer des époux-amants, unis pour la vie, le récit de ces souffrances, source sans cesse renouvelée d'art et poésie, réunira autour d'un livre aimé les têtes grises des aïeuls et les têtes blondes des enfants, parfois un jeune front hanté d'absolu se plissera. Et la mère de cet adolescent se demandera, avec une inquiétude ravie de mortelle, qui a mis au monde un dieu, si son enfant n'ira pas, lui aussi, explorer les plaines infinies de l'idéal et de l'amour, — pour sa gloire et pour son tourment.

QUATRIÈME PARTIE

LA CITÉ IDÉALE

I

DÉFINITION DE LA LIBERTÉ

La Cité idéale est celle dont chaque être humain sera le citoyen complet, et dans laquelle il signera lui-même le contrat qui le liera à ses concitoyens. Les hommes, que des contraintes extérieures ou des habitudes héréditaires maintiennent encore aujourd'hui dans une association dont les uns recueillent tous les bénéfices, tandis que les autres en supportent toutes les charges, constitueront volontairement la Cité, dans leur liberté éclairée par la science, et déterminée par leurs rapports entre eux et avec les choses. Dans la Cité du passé, l'État était un instrument de domination et d'exploitation aux mains de la minorité. Dans la Cité du présent, il en est encore ainsi sur la plupart des points ; mais, idéalement, l'État est déjà l'ensemble des services publics, mis à la disposition de tous les citoyens. Dans un temps prochain, l'État sera réellement le service public par définition, agent et régulateur des rapports de tous avec chacun et réciproquement, actionné et dirigé par tous au profit de chacun et réciproquement ; en sorte que, finalement, il disparaisse et s'évanouisse dans la conscience et les actes de chacun et de tous, incarné et réalisé en chaque citoyen, devenu apte à se gouverner lui-même. Il n'est pas un individu qui n'ait formé pour lui-même ce rêve de liberté absolue, et aspiré au « fay ce que vouldras ». Mais chacun ne rêve que pour soi cet idéal, et, quand il tente

de s'en rapprocher, ce n'est pas en éclairant les volontés et en associant les efforts, mais en subordonnant les efforts des uns, et en égarant la volonté des autres. En sorte que le rêve commun n'est pas la liberté, qui, on le verra plus loin, s'acquiert et se maintient par le contrat, mais l'indépendance, qui ne s'acquiert et ne se maintient que par la force, qui n'est jamais que relative et précaire, et, l'homme isolé ne se concevant pas, ne peut se déterminer que par la dépendance des uns envers les autres. Mais ceux-là ont au cœur le même sentiment d'indépendance que ceux-ci. Ils luttent d'abord entre eux, pour être moins dépendants ; c'est le premier pas vers l'indépendance. L'expérience leur enseigne la puissance des efforts associés, et, après s'être garanti mutuellement le respect du peu de facultés d'action qu'ils possèdent, ils se tournent vers ceux de qui ils dépendent, et obtiennent une moindre dépendance commune et personnelle ; c'est le second pas vers l'indépendance.

Ou, plutôt, ces pas ont été faits vers la liberté. Dès qu'un contrat intervient entre égaux pour maintenir leur égalité, si limités que soient leurs moyens d'action, par une puissance supérieure à eux, — ces moyens d'action, garantis à chacun par l'accord commun, constituent un élément de liberté qui ne disparaîtra pas et ne pourra que grandir. C'est ainsi que les corporations de métiers établissent des règlements protecteurs et régulateurs de l'activité de chacun; ces règlements durent jusqu'à ce que les rangs inférieurs des compagnons et des apprentis, y trouvant un obstacle à l'accession au rang de maîtrise, cherchent dans la suppression de la corporation l'indépendance économique qui leur est refusée. Mais, dans la période organique de la corporation, à l'époque où elle est encore une garantie d'existence pour ses membres et une garantie de sécurité pour le public ; à l'époque où l'accession au rang de maîtrise n'est pas encore faussée par le caractère de fiscalité que l'avidité royale lui imprimera, l'apprenti jouit de toute la liberté que comporte son état d'apprenti. Cela est peu de chose, évidemment. Mais cela est, puisque cela a des limites, et ce qui n'existe pas ne peut se limiter. Ainsi de la liberté du compagnon. Ainsi de

la liberté du maître. Il n'y a pas seulement relations fixes et garanties entre ces trois catégories ; il y a encore relations fixes et garanties entre tous les membres de chaque catégorie, et ces dernières sont fondées sur la notion d'égalité. Celui qui refuse d'entrer dans une de ces catégories, et veut exercer un métier, est indépendant, assurément. Mais son indépendance est l'obstacle même à l'exercice d'un métier. Elle se heurte précisément à la liberté qu'ont, seuls, d'exercer un métier ceux qui appartiennent aux catégories classées et reconnues. L'amende, la prison, le fouet, la confiscation lui prouveront que son indépendance est l'ennemie de sa liberté, et il ne sera libre d'exercer son métier qu'en renonçant à être indépendant.

L'existence de la Cité est faite des actions et réactions mutuelles des individus et des classes d'individus. L'accord, qui met fin à un conflit entre individus de même classe ou entre les classes diverses, s'exprime par une loi destinée, dans un temps donné, à faire renaître autour d'elle le conflit seulement suspendu ; ce conflit renaît quand, de moyen défensif pour ceux en faveur de qui elle a été faite, la loi est devenue un moyen offensif pour ceux qui ont été exclus de ses avantages, ou même un moyen compressif pour ses bénéficiaires primitifs. Toute Cité où règne l'inégalité des conditions et des moyens d'action entre les classes, et entre les individus, ne peut exister que par la constitution de privilèges, de quelque nom qu'on les décore ; tous luttent donc pour le maintien ou le développement de ces « lois privées », moyennant lesquelles chacun trouve les garanties de sa liberté dans les limites, non de ses facultés, mais du cadre social auquel il est incorporé. Même en notre temps, où des lois égales sont censées appliquées indistinctement à tous, il en est ainsi, avec cette différence qu'au temps où la masse du peuple comptait pour peu ou pour rien dans la Cité, les privilèges se formaient au profit de la minorité possédante et gouvernante, et accentuaient encore l'inégalité des conditions ; tandis que, aujourd'hui, la masse du peuple tend à obtenir, non des lois égales pour tous, mais des lois spéciales, des privilèges, par lesquels se corrigent les inégalités de conditions ; et ces inégalités lui

deviennent de moins en moins supportables à mesure qu'il a une plus nette conscience de l'injustice qui est à leur origine et à leur fin. Le peuple ne veut plus seulement, alors, les libertés attachées à sa condition inférieure ; ce n'est plus seulement dans son cadre de classe qu'il entend se mouvoir, mais dans le cadre de la Cité tout entière. Et si, en dépit du décret d'égalité idéale que les lois affirment et que les faits nient, il demande des statuts spéciaux, c'est précisément pour qu'à l'inégalité des conditions corresponde, en sens inverse, l'inégalité de législation ; afin d'établir l'équilibre entre les classes, dans la Cité ; afin que les charges qui pèsent sur l'une soient reportées sur l'autre ; afin que les avantages dont jouit l'une soient assurés à l'autre.

C'est ici le moment de définir la liberté. Sans offenser la science, sans s'écarter des règles du déterminisme le plus rigoureux, on peut dire que la liberté est le pouvoir de faire ce qu'on veut. Pour railler les tenants du libre arbitre, Spinosa disait, aux termes près : Nous savons ce que nous voulons, mais nous ne savons pas pourquoi ; notre liberté humaine n'est qu'ignorance des causes de nos actes. Il est incontestable que c'est parmi les individus les moins capables de relier les effets aux causes que se trouvent les plus résolus partisans du libre arbitre. Mais si nous considérons que, par la connaissance des causes, nous acquérons la faculté de nous déterminer dans le sens le plus conforme à notre intérêt, nous reconnaîtrons qu'une personne éclairée est plus libre que celle qui ignore où est son intérêt, et en quoi consistent les moyens de le satisfaire. Nous avons la fièvre et nous voulons nous en débarrasser ; y parviendrons-nous si, pour toute cure, nous brûlons un cierge sur l'autel d'un saint ? Il tombe sous le sens que si, d'une part, nous connaissons les propriétés de la quinine et si, d'autre part, nous avons les moyens de nous en procurer, nous ferons ce que nous voudrons, et nous nous débarrasserons de notre fièvre. Être libre équivaut donc à pouvoir ce que l'on veut, étant donné que l'on ne peut vouloir que dans les limites intérieures de la connaissance, et dans les limites extérieures des possibilités. Ainsi restreint, le champ de la liberté doit paraître ridicule-

ment mesquin aux philosophes du libre arbitre ; mais il acquiert un caractère de précision et de réalité qu'ils n'ont jamais su donner au vague et trop vaste empire sur lequel est censée régner leur figuration idéale. Ainsi conçue, la liberté ne peut être abstraite des moyens sur et par lesquels nous l'exerçons. Physiologiquement, un homme bien portant est plus libre de se mouvoir qu'un valétudinaire ; politiquement, un citoyen est plus libre qu'un esclave ou un étranger ; socialement, un riche est plus libre qu'un pauvre. Mais, parmi les hommes bien portants, celui qui connaîtra les lois de son organisme, qui mesurera son effort, qui évitera les excès et les privations en appliquant les règles d'une hygiène bien entendue, sera plus libre de se mouvoir dans l'espace et dans la durée que celui dont se gaspillent la force et la santé. En sorte que l'on reconnaît la liberté à ce signe, qu'elle ne se tourne jamais contre celui qui l'emploie ; au contraire, elle le met à même de se procurer le maximum de satisfaction conforme à son organisme.

Il ne s'agit ici que de cette liberté, évidemment toute relative, et qu'on pourrait appeler plus exactement autodétermination, puisqu'elle est subordonnée à notre degré de connaissance, et aux objets dans lesquels nous cherchons nos satisfactions. De plus, ne l'oublions pas, afin de ne pas nous égarer dans les déserts de la métaphysique, il ne s'agit pas de la liberté en soi, mais de la liberté de l'homme mis en contact avec ses semblables et avec les choses, et des garanties ou des obstacles que cette liberté trouve dans l'état de société. En demeurant à ce point de vue, nous pouvons emprunter à Renan une formule qu'il appliquait au divin, et dire que l'homme a créé la liberté et l'a développée selon le degré de son propre développement. Les sauvages qui vivent dans l'état de société le plus rudimentaire nous ont été présentés, par les philosophes du dix-huitième siècle, comme les plus libres des hommes ; en réalité, ils sont au plus bas degré sur l'échelle de la liberté : ils ne peuvent se garder ni des animaux féroces ni des intempéries ; les épidémies et les famines les trouvent sans défense comme sans prévoyance ; ils sont à la merci de plus forts qu'eux, l'homme opprimant la

femme, l'homme opprimant l'homme, sans que ces tristes oppresseurs, chétifs tyrans, puissent échapper à la servitude de vingt fatalités naturelles, que nos civilisations ont vaincues, ou tout au moins atténuées, dans la personne du dernier d'entre nous. Plus les hommes sont civilisés, plus nombreuses sont les manifestations de leur activité, plus variés les moyens de satisfaire leurs besoins et de réaliser leurs désirs. Mais aussi plus étroits sont les liens de solidarité qui les unissent sans les enchaîner. L'instrument essentiel de leur liberté est la loi, la loi prise dans son acception réelle, la loi qui est l'équilibration et la garantie des rapports entre les individus appartenant à la même communauté ; sans elle, la masse des individus, retournant à l'indépendance primitive, perdraient rapidement toute liberté au profit des plus forts et des mieux armés, placés désormais sur le qui-vive, pour échapper à la mésaventure générale. Il s'entend du reste que, quand nous parlons de la loi, il ne s'agit pas seulement des codifications écrites, mais de l'ensemble des conventions acceptées par les individus vivant en société. C'est la loi, prise dans ce sens général, qui permet au sauvage d'aller et de venir librement sur le territoire de sa tribu. En sort-il ? il s'expose à ce que sa liberté soit anéantie par la loi de la tribu voisine, qui traite en ennemis tous les étrangers ; car moins nous sommes développés, et plus étroit est le cercle de protection qui garantit notre liberté d'aller et venir. Tandis qu'un Papou ne peut dépasser les quelque vingt ou cinquante kilomètres du territoire de sa tribu, un Français, un Allemand, un Anglais peut parcourir le monde civilisé en toute sécurité. L'état purement primitif et inorganique d'indépendance n'a donc rien de commun avec l'état de liberté, qui est par excellence un produit social.

Pourtant, bien des hommes s'y trompent, et, au lieu de placer leur idéal dans la liberté, aspirent à l'indépendance. Les nations elles-mêmes, si éclairées soient-elles, au moins dans la personne de ceux qui les gouvernent ; les nations surtout, pourrait-on dire, connaissent l'indépendance et non la liberté, à quelque degré de liberté civile et politique que soient d'ailleurs parvenus les citoyens dont elles

sont formées. En effet, une nation qui possède une armée est indépendante de ses voisines, comme ses voisines le sont respectivement et d'elle-même. Mais aucune de ces nations n'est libre ; nul contrat ne garantit leur existence ; et leur droit d'exister, pour les nations voisines, n'est écrit que par la pointe des baïonnettes et sur la gueule des canons. Que, d'un côté, les baïonnettes soient moins nombreuses et les canons moins foudroyants, c'en sera fait de l'indépendance de cette nation insuffisamment armée. Cependant, les nations ne sont plus dans l'état d'indépendance absolue : des conditions de liberté ont surgi entre elles, sous forme de traités de commerce et d'extradition, par exemple. Elles aliènent volontiers des parts onéreuses d'indépendance pour acquérir plus de liberté. Elles acceptent que leurs différends soient arbitrés, plutôt que de recourir aux chances de la guerre. Elles s'entendent pour préserver les établissements hospitaliers et certains grands moyens de communication internationale, et limitent ainsi au minimum inévitable les désastres qui résultent des conflits armés. Ces diverses limitations de l'indépendance vont se multipliant, entre les nations parvenues au même plan de civilisation, ayant un concept moral identique, et des intérêts économiques sensiblement égaux à sauvegarder. L'ensemble de ces limitations forme un noyau de liberté internationale, qui ira grossissant jusqu'à ce qu'il se soit assimilé tous les rapports, sans aucune exception, entre les nations ; jusqu'à ce que se soit transformée leur indépendance inorganique et précaire, — telle l'indépendance respective des États de l'Europe, — en une liberté consentie et durable, fondée sur des droits respectifs, et garantie par l'observation de principes communs ; telle la liberté mutuelle des États-Unis d'Amérique.

II

LES CONDITIONS DE LA LIBERTÉ

Au point de vue social, sous ses divers aspects : économique, civil, politique et moral, l'homme est réputé libre

quand l'action d'un autre homme ne vient pas empêcher, modifier ou commander son action; quand la volonté d'un autre homme ne vient pas entraver, influencer ou déterminer sa volonté. Il suffit qu'on soit en servitude sur un seul point pour que la liberté, sur les autres points, en soit amoindrie et même anéantie. Ainsi, l'ouvrier de fabrique, dont le patron se mêle de politique pourra être conduit au vote par le contremaître. La liberté politique de cet ouvrier est donc nulle. Osera-t-il soutenir un procès de mitoyenneté contre son patron ? Non, évidemment. Sa liberté civile est donc nulle. Cependant les lois garantissent sa liberté politique et sa liberté civile. Si le patron lui prend sa femme ou sa fille, osera-t-il protester ? Pas toujours. Sa liberté morale est donc limitée, et même peut être abolie. Ce que l'homme asservi veut, quand il aspire à la liberté complète, c'est ne plus dépendre d'un autre homme dans aucun de ses actes. Cette aspiration est aussi ancienne que l'humanité. Mais, jusqu'à présent, la généralité des hommes, il faut le répéter, n'ont rêvé leur émancipation personnelle que par des moyens personnels limités à eux-mêmes. C'est donc à l'indépendance plutôt qu'à la liberté qu'ils ont aspiré. Leur individualisme est un résultat de leur ignorance du milieu social, de ses conditions générales, et de la place réelle qu'ils y occupent. L'aspiration inconsciente à se délivrer de toute sujétion par l'effort personnel peut conduire un individu, sur cent, à un état relatif d'indépendance. L'aspiration consciente à la liberté peut délivrer tous les individus de toute sujétion personnelle, car elle se traduit nécessairement par un effort collectif. Dans l'état de société, l'indépendance des uns est déterminée par la dépendance des autres; la liberté, au contraire, ne peut exister qu'à la condition d'exister par tous et pour tous. On en est encore à considérer l'indépendance comme le souverain bien, sans même songer qu'elle ne peut être absolue dans la société moderne, où l'homme est si complètement un produit social, et où il ne peut même pas respirer sans participer au concert social; l'indépendance est la gangue d'où sortira la liberté, mais elle n'est pas la liberté. Ce diamant brut n'a de valeur nulle part, même dans la brousse

australienne, tant qu'il n'a pas reçu la taille sociale ; cette taille, répétons-le à satiété, c'est la loi qui l'opère.

Prenant la lettre pour l'esprit et le mot pour la chose, comme il arrive toujours aux gens dont le cerveau ne s'est pas nourri de faits, nos prétendus libéraux de la politique et de l'économique sont de grands ennemis de la loi. Sans se donner la peine de considérer que les favorisés du présent ont constitué leur situation privilégiée, à l'abri des conventions du passé, ils demandent pour ces favorisés les bénéfices de l'insolidarité sociale, par l'abstention de la loi dans la conduite de leurs affaires. La loi est incompatible avec la liberté, répètent-ils sur tous les tons, et avec tant d'assurance que bien des gens leur font écho, sans se donner la peine d'approfondir la question, et de se demander simplement si c'est de la liberté pour tous qu'il s'agit; ou seulement de la liberté de ceux qui possèdent les moyens intellectuels et matériels, sans lesquels la liberté est un mot propre à bercer quelque stoïcien dans sa fière solitude, mais non une chose propre à exprimer un rapport social réel entre les membres de la Cité. S'ils étaient plus sincères, ou plutôt s'ils pouvaient l'être sans péril, les privilégiés diraient nettement: Supprimons les lois qui gênent notre action, et multiplions celles qui entravent l'action des autres, car c'est de la dépendance de ces « autres » qu'est faite notre indépendance. Mais ces « autres » ont conquis de haute lutte la liberté civique; ou tout au moins ils en possèdent l'apparence, cadre vide d'abord, et qui se remplit à mesure que chaque citoyen prend conscience de sa souveraineté, et lutte par force ou par ruse pour la dégager des contraintes extérieures. Les conservateurs d'un ordre social dans lequel leur indépendance s'est constituée sous la protection de lois promulguées par leur classe, en sont donc réduits à demander — au nom de la liberté — qu'il ne soit plus fait de nouvelles lois, les lois étant des restrictions du droit naturel; les lois étant une aliénation partielle de la liberté en vue d'assurer de la sécurité à ceux qui en manqueraient. Or, ils sont suffisamment pourvus de sécurité ; donc, plus de lois nouvelles. Leur diamant est taillé, que les autres restent dans la gangue.

Est-il besoin de démontrer plus complètement encore l'inanité de ce sophisme qu'en l'énonçant ? Oui, puisque de bons esprits, en très grand nombre, des maîtres de la pensée moderne, même, y ont été surpris. M. Herbert Spencer, entre autres, à qui nous devons de si magnifiques aperçus sur la liberté finale, préconise l'abstention de la loi, par une confusion, entre le gouvernement et l'État, qu'il eût dû être le dernier à faire. Dans toutes les Cités où ne règne pas la démocratie pure, le gouvernement est aux mains de la classe possédante, la richesse étant partout le moyen de pouvoir par excellence. Même dans celles où la démocratie règne, c'est la classe possédante qui gouverne. Ces trois choses : la Cité, l'État, le Gouvernement, sont bien distinctes. La Cité, c'est l'ensemble des citoyens ; l'État, l'organe protecteur et régulateur de leur activité ; le Gouvernement, le mécanisme moteur de l'État. Qui tient le Gouvernement dirige l'État et domine la Cité. De ce que le gouvernement de l'État a presque toujours été, et est encore aujourd'hui complètement aux mains de la classe possédante, s'ensuit-il que la liberté, réalisée dans toutes ses conditions pour tous les citoyens, laissera le gouvernement aux mains de cette classe ? que le Gouvernement, ayant toujours été un gouvernement de classe, ne peut être autre chose? Certes, un gouvernement de classe met l'État au service de sa classe et non au service de la Cité. Certes, encore, même lorsque la démocratie tient réellement le gouvernement, ainsi que cela s'est vu à certains moments dans les Cités antiques, il y a danger qu'elle ne gouverne pour la classe pauvre contre la classe riche ; mais ce danger n'existe que lorsque la démocratie ne va pas jusqu'au bout dans sa tâche. Elle ne songe pas à fondre les classes dans l'égalité, mais à venger l'oppression des pauvres par l'oppression des riches. La démocratie athénienne, notamment, procédait à l'égard des riches comme nos rois du Moyen-Age à l'égard des juifs usuriers, comme les sultans à l'égard de leurs pachas exacteurs et pillards. Elle leur faisait dégorger leurs richesses, quand elles atteignaient un certain étiage; mais elle se fût bien gardée de tarir les sources de l'enrichissement individuel. Tant que durent les classes,

évidemment la démocratie ne peut être qu'un gouvernement de classe ; mais la démocratie moderne, dont les principes fondamentaux sont la négation même des classes, doit avoir pour tâche essentielle de les faire disparaître en fait, comme elles ont disparu en droit. C'est par cette voie, et uniquement par elle, que nous irons au régime de *self-government* prédit par Spencer lui-même. On conçoit fort bien, en effet, que la souveraineté de chaque individu ne peut sortir que de la suppression des classes ; tant qu'elles existeront, elles seront forcément en lutte pour la possession du gouvernement, et elles feront du gouvernement une arme contre leurs adversaires. Comme le dit lui-même le penseur anglais, nous n'aurons le *self-government* que « quand chaque homme unira dans son cœur à un amour actif pour la *liberté* des sentiments de *sympathie* pour ses semblables ». Nulle sympathie n'est possible entre la classe qui veut dominer et celle qui ne veut pas être dominée ; c'est donc dans leur fusion que naîtra seulement la sympathie entre tous, et que se développera la liberté de chacun.

Donc, et en attendant que le règne de la démocratie se complète, et mette d'accord le droit et le fait, il ne peut s'agir de renforcer ou de maintenir les lois qui protègent la classe possédante, mais de faire des lois qui constituent à chaque membre du corps social les garanties réelles de la liberté idéale, que le statut général lui reconnaît. Tant que la classe possédante règne sans partage, elle édicte les lois pour elle, et ce n'est que subsidiairement que ces lois se trouvent d'accord avec l'intérêt public, dont elles se couvrent pourtant. Reconnaissons qu'elle est sincère quand elle identifie son intérêt à l'intérêt public, et que les apparences peuvent lui donner raison. Ne dit-on pas couramment : La richesse publique de telle nation est de tant de milliards ? Cela veut dire : Les propriétaires de telle nation possèdent tant de milliards. Non que les propriétaires excluent de la nation les prolétaires. Ils seraient plutôt tentés de les incorporer à l'état de valeurs productives dans l'évaluation de la richesse prétendue publique, c'est-à-dire de leurs richesses privées. Même quand des membres de la classe possédante reconnaissent

aux non-possédants, aux prolétaires, une personnalité économique et sociale autonome, ils se considèrent comme tellement indispensables à la production et à l'entretien de la richesse publique qu'ils disent couramment : Mon capital fait vivre tant d'ouvriers. Il n'est donc pas étonnant que la classe possédante croie la prospérité publique attachée à sa prospérité. D'autant plus qu'il en est réellement ainsi, en fait général : l'ouvrier d'une usine est bien en antagonisme avec son patron, dans le débat du salaire, dans la défense de son chétif droit politique ; mais ils sont tous deux solidaires devant la concurrence de l'usine rivale ; car, si le patron est ruiné, l'ouvrier sera sur le pavé. Passons à un pôle opposé de civilisation : Des esclaves noirs sont aux mains d'un maître cruel et féroce. S'ils pouvaient l'étrangler ou lui servir du mauvais café, ils le feraient avec volupté. Survient un ennemi bien armé. Vont-ils se joindre à lui pour terrasser leur tyran ? Non, car ils ignorent ce que sera la tyrannie de ce nouveau venu. Ils se joindront donc à leur maître et le défendront contre l'envahisseur, quittes à reprendre après le combat leurs projets de complots pour se débarrasser de leur servitude. Ainsi font instinctivement les prolétaires, pour lesquels l'idéal n'est pas de changer de patron, mais d'être un jour leurs propres patrons. Mais, en attendant qu'ils puissent se passer de patrons, il leur faut limiter le pouvoir de ceux qui existent. C'est la tâche de la démocratie, qui édicte des lois pour soulager la détresse du plus grand nombre, et diminuer le fardeau d'oppression qui pèse sur lui. C'est alors que la classe possédante intervient et tente d'abuser la démocratie en prétendant que la liberté et la loi sont incompatibles. Si la démocratie se prend aux mots, — et longtemps son éducation la prépara à ce rôle de dupe, — elle se contente du mot de liberté, qu'elle mâche pour tromper sa faim de justice, et laisse la « substantificque mouëlle » de la chose à la classe possédante.

Mais, à mesure que la lumière éclaire les esprits et qu'ils refusent de recevoir la fausse monnaie des mots, qui ne sont pas garantis par les choses, et des idées, qui ne sont pas cautionnées et sanctionnées par les faits, — cette réflexion s'im-

pose : prétendre que toute loi est un abandon de liberté, cela est un pur sophisme. C'est comme si l'on prétendait que toute mise en culture de jachère est un abandon de propriété, que tout placement à intérêt est un abandon de richesse. La vérité est que la loi tire ceux pour qui elle est faite de l'état inorganique, au point de vue social, qu'on peut appeler l'indépendance, — et cette indépendance est une dépendance plus ou moins complète, — pour leur donner accès à la liberté. Est-elle faite par une minorité seule, ou à peu près? Cette minorité en recueillera les premiers et les principaux bénéfices. Cependant, il faut le dire, le soin que prend la minorité d'assurer à la majorité asservie des garanties de sécurité, sans lesquelles il y aurait révolte ou anéantissement par la famine, fait naître en cette masse des germes que l'avenir développera, jusqu'à complète accession à la liberté. La loi est-elle faite par la majorité ? Cette majorité n'en recueillera les bénéfices que si elle sait ce qu'elle peut et ce qu'elle veut, si elle sait vouloir. Les déceptions de la démocratie ont bien moins pour cause la résistance des privilégiés du rang et de la fortune que l'ignorance des masses populaires ; c'est ici le cas de répéter, avec M. Spencer, qu'on n'obtient la liberté que lorsqu'on l'a méritée. Dans la Cité moderne, où la démocratie règne mais ne gouverne pas, la loi est faite au nom de tous par les représentants d'une majorité qui n'a pas encore pris conscience de sa situation et de sa mission, et dans laquelle domine encore le concept d'émancipation individuelle par l'indépendance, — tandis que le concept d'émancipation collective par la liberté est acquis seulement par la minorité. La loi ainsi faite, affirmant une liberté et une égalité qui n'existent encore qu'en puissance, s'applique idéalement à tous, mais n'appelle réellement à ses bénéfices qu'une minorité : ainsi, elle règle le partage équitable des successions, ce qui laisse fort indifférents ceux qui n'attendent aucun héritage ; elle réprime sévèrement les atteintes à la propriété, ce qui ne protège pas, du moins d'une manière directe, la classe des non-possédants. Il serait trop facile de multiplier les exemples.

C'est précisément parce que la liberté est incomplète pour la grande majorité des individus, dont se composent les

sociétés les plus civilisées, que la contradiction signalée plus haut peut se produire entre la forme politique et la forme économique; et celle-ci influencer et fausser celle-là non dans son aspect, mais, et c'est plus grave, dans son caractère même. L'organe politique de la Cité est plus perfectionné qu'en Orient où les institutions économiques sont en harmonie avec les institutions politiques. Mais, en somme, cette désharmonie dont nous souffrons en Occident nous préserve de la stagnation morbide où végètent les races orientales. La dernière évolution de l'organe économique moderne s'étant accomplie avec une plus grande rapidité que l'évolution de l'organe politique, — l'indépendance, l'insolidarité qu'attestent la concurrence et le « laissez-faire, laissez-passer » ont permis aux mieux armés pour la lutte d'asservir d'abord les artisans; puis, au fur et à mesure de chaque progrès remplaçant l'outil par la machine, et l'atelier par l'usine, d'éliminer du champ industriel les adversaires moins bien armés. Ici intervient fort légitimement la démocratie, pour instituer dans le régime économique un état organique adéquat à l'état organique du régime politique. Elle remplace l'indépendance, qui pléthorise de liberté une minorité, et asservit de plus en plus l'immense majorité, par la liberté, qui sera garantie à tous, dans la mesure où elle est compatible avec le régime des classes; jusqu'à ce qu'elle les ait finalement fondues dans l'égalité parfaite, seule garantie réelle de liberté pour tous et pour chacun.

III

LA LUTTE DES CLASSES

Afin de pouvoir nier la lutte des classes, les théoriciens politiques nient l'existence des classes elles-mêmes. C'est de la science à la portée intellectuelle des autruches. Les hommes de notre temps exigent avec raison que la science ne méprise pas les faits, et ils ne la reconnaissent qu'à ce caractère essentiel. Théoriquement, idéalement, les classes

sont abolies en France depuis la Révolution. Mais, pratiquement, réellement, elles existent, et ce ne sont pas des mots qui ont le pouvoir de les supprimer. Notre droit moderne, dans ses principes généraux, ne reconnaît pas de classes, cela est incontestable. Mais il est non moins incontestable que ses applications sous forme de lois se ressentent de l'existence très réelle des classes. Prenons, par exemple, l'Angleterre, nation positive où le droit est toujours l'expression du fait. Elle n'a pas unifié dans une légalité abstraite des citoyens prétendus égaux. Constatant l'existence des classes sociales, et subissant leurs actions et réactions, elle a donné à chacune d'elles une législation appropriée. C'est d'ailleurs, sans l'avouer, ce qu'a fait la France elle-même ; toute la différence, aujourd'hui, consiste en ce que l'Angleterre a une législation de classes parce qu'elle reconnaît l'existence des classes, tandis que la France l'imite tout en niant l'existence des classes; ce qui, sans paradoxe, met l'hypocrisie de notre côté. Ce mauvais tour nous est joué par notre idéalisme métaphysique. Cet idéalisme nous a conduits plus avant que les autres peuples dans la conquête des droits civils et politiques; comment, aujourd'hui, sommes-nous en retard sur quelques-uns d'entre eux dans la conquête des droits économiques? Faut-il accuser la Révolution française de ce retard, lui reprocher d'avoir été trop systématiquement idéaliste, et de n'avoir pas assez exactement calqué le droit sur le fait? Reportons-nous au temps et au milieu, et voyons ce qu'il faut retenir du reproche.

La Révolution affirme ce principe que tous les hommes naissent libres et égaux en droits, et toutes ses lois vont tendre à l'application de ce principe. Ici, une grosse erreur : il est évident aujourd'hui que la liberté et l'égalité sont des acquisitions sociales, et qu'elles ne se trouvent pas à l'origine des sociétés humaines, sinon d'une manière tellement précaire et momentanée qu'elles n'ont aucune valeur pour les individus qui en jouissent, ou plutôt qui sont censés en jouir. Le sauvage errant affamé dans une plaine de plusieurs lieues carrées, non encore possédée ni appropriée, peut être dit propriétaire de cette plaine, apte à produire pour plusieurs

centaines de mille francs par an de grains ou de fourrages; et du sous-sol de cette plaine on peut extraire pour plusieurs centaines de millions d'or, de cuivre ou de houille. Il meurt cependant de faim sur ces richesses en puissance ou inemployées, — jusqu'à ce que la coopération sociale les produise au grand jour, — bien heureux de cueillir quelques baies aux arbustes et de ramasser quelques vermisseaux pour ne pas tomber d'inanition au milieu de ces richesses, qu'il ignore et ignorera sans doute toujours. Il n'est donc pas riche, et personne ne peut le dire tel. Son indépendance, sans cesse menacée par des errants aussi affamés que lui, ne lui permet pas davantage de se dire libre vis-à-vis d'eux, et égal à eux. La force seule établira entre eux et lui des rapports, et, si un contrat intervient pour les pacifier, c'est le plus fort qui le dictera au plus faible. Est-ce là le contrat social? Non, puisque le caractère essentiel du contrat est de ne pouvoir s'engager qu'entre égaux. Il faudra une série de combats entrepris par les plus faibles pour rompre le contrat imposé par les plus forts; alors seulement ce contrat unilatéral prendra le caractère bilatéral et deviendra un véritable contrat. Au moment initial de la Révolution française, une seule classe a conscience de son intérêt à reviser le contrat : c'est le Tiers-État. Il abolit les privilèges des autres classes, clergé et noblesse, et oublie le quatrième état, le prolétariat, aussi complètement que les démocrates d'Athènes avaient oublié, lors de leur victoire, les deux cent mille esclaves qui peuplaient la Cité. Pourquoi? Est-ce un oubli? Et cet oubli est-il une injustice? Point tant qu'on le pense. La classe non possédante était à cette époque une véritable mineure. Son droit était reconnu en principe, et la garantie de ce droit se trouvait dans l'aptitude qu'elle montrerait à s'élever à la condition de classe possédante. Cette idée était généralement répandue dans la première période de la Révolution; elle fut exprimée par les écrivains du XVIIIe siècle, qui, de Montesquieu à Rousseau, et de Voltaire à Condorcet, furent unanimes à ne considérer comme citoyens que les propriétaires. Dans la pensée de ces écrivains, comme dans celle des hommes du Tiers, il n'y avait nul désir de maintenir en servitude écono-

mique et en tutelle politique perpétuelles la catégorie des non-possédants; mais, d'une part, ils craignaient que ceux-ci ne fussent moins intéressés que les autres à la conservation et à la prospérité de la Cité; et, d'autre part, ils espéraient que les citoyens passifs, délivrés de contraintes économiques, nées surtout de la séculaire législation enfin abolie, parviendraient à acquérir, eux aussi, la propriété, et, par cet effort, prouveraient leur aptitude à prendre part au gouvernement de la Cité. Quand on voit encore aujourd'hui des économistes et des sociologues préconiser l'effort individuel comme moyen d'émancipation économique, comment peut-on s'étonner que, au temps où le travailleur était si près de son outil, et où sa valeur technique était incomparablement supérieure à celle de l'outillage et de la matière première ; au temps enfin où la propriété était si rapprochée du travail, les théoriciens et les praticiens politiques aient formé ce rêve d'émancipation par l'effort individuel? Aujourd'hui que le développement du machinisme et la formation des grandes puissances capitalistes sont un fait accompli, ce rêve est insensé. A l'époque où il fut conçu, on pouvait le concevoir raisonnablement.

Mais, à côté de ceux qui fondaient ainsi le droit de cité sur la propriété, et formaient généreusement l'espoir que la propriété devînt accessible à tous, il y avait ceux qui n'avaient aboli les classes supérieures que pour se substituer à elles, et pour maintenir dans sa dépendance éternelle la classe inférieure. Ceux-là profitaient avec une avidité si scandaleuse des circonstances pour se fortifier par la richesse, ils se ruaient à l'acquisition des biens nationaux et aux fournitures des armées d'une manière si ostensible, que la classe non possédante se récria ; des hommes surgirent, résolus à lui donner part au pouvoir. Cette irruption de la démocratie sur la scène politique donne son caractère à la seconde période de la Révolution, à la Terreur. La classe populaire règne et tente de gouverner. Elle établit le maximum et tranche la tête aux agioteurs; elle inscrit dans la Constitution le secours public aux indigents, aux infirmes, aux vieillards; elle ne fait pas dériver le droit de cité du fait de propriété, et

inscrit le suffrage universel dans la Constitution ; elle y inscrit aussi que l'individu ne possède que par permission de la puissance publique. Qu'ensuite, par Robespierre, elle se déclare contre la loi agraire, et refuse de suivre les hébertistes dans les conséquences logiques qu'ils entendent tirer du principe démocratique, il importe peu, dans le mouvement général qui emporte les classes vers leurs destins. Il y a désormais en présence, sur le terrain politique et sur le terrain social, un peuple et une bourgeoisie ; leur lutte emplira l'histoire du dix-neuvième siècle, comme la lutte du Tiers-Etat contre les deux premiers ordres a empli les siècles qui ont précédé. Les partis politiques sont les pseudonymes des classes, ou des fractions de classes, quel que soit le personnel dont ils se composent. Qu'un conflit de classes se produise, et coure vers un tragique dénouement, et l'on voit les partis en apparence les plus opposés se réunir dans la solidarité de classe. Républicains et conservateurs coopèrent à la répression de l'insurrection de Juin, comme ils coopéreront à la répression de la Commune de Paris, comme ils s'étaient unis en Thermidor pour coopérer à la ruine de la démocratie jacobine.

Il y a donc bien en présence dans la société actuelle une bourgeoisie et un prolétariat. Leurs frontières sont évidemment peu délimitées; bien des gens de la classe moyenne (comme on dit encore, comme disent même couramment ceux qui nient l'existence des classes) croient appartenir à la bourgeoisie. Elle les opprime, les vexe et les dépouille. C'est néanmoins contre le prolétariat qu'ils tournent leur fureur. Dans la bourgeoisie capitaliste, bien des gens sont sincèrement pour l'émancipation du prolétariat; et, inversement, des masses énormes de prolétaires ne sont pas encore éveillés au sentiment de leur classe, et forment les majorités qui assurent la domination politique et sociale de la bourgeoisie. Il est évident que l'humanité marche à la fusion des classes, mais nulle part elle n'y est encore parvenue. Il est évident aussi que les classes ne sont pas hermétiquement fermées, qu'un capitaliste peut tomber au rang de prolétaire, et un prolétaire s'élever au rang du capitaliste; mais on voit plus

fréquemment un capitaliste tomber au rang de prolétaire qu'un prolétaire s'élever au rang de capitaliste. Au point de vue du droit civil, il n'y a pas de classes en France, et pourtant l'égalité civile n'existe pas entre les prolétaires et les bourgeois. Qu'on parcoure le code civil, et l'on se convaincra que la plupart des articles ne concernent pas les prolétaires. Dans les parties qui peuvent s'appliquer à eux, leur droit est annulé par leur pauvreté, puisque la justice n'est pas gratuite. C'est une dérision de considérer l'assistance judiciaire comme une sorte de gratuité de la justice : il faut être, en effet, aux derniers degrés de l'indigence pour l'obtenir; et, d'autre part, le bureau, qui l'accorde ou la refuse, se livrant à un premier et sommaire jugement sur le fond, cet examen d'un tribunal officieux peut empêcher un malheureux d'aller soutenir son bon droit devant le tribunal officiel. L'égalité politique existe en droit, mais non en fait. Pour obtenir ce droit incomplet, le peuple a dû faire une révolution, et, sauf dans quelques États de l'Amérique du Nord et en Nouvelle-Zélande, la moitié des êtres humains parvenus à l'âge de majorité sont encore privés de tout droit politique. Et ce sont ceux qui s'étonnent le moins de voir des femmes et des enfants représenter le pouvoir politique au sommet des hiérarchies anglaise, hollandaise et espagnole, qui se récrient le plus à l'idée de donner aux femmes le droit de cité. Ce droit de cité, les prolétaires n'en jouissent pas pleinement. Ce n'est pas seulement l'inégalité politique et sociale qui fausse l'exercice de leur droit, mais aussi l'inégalité de connaissances et de loisirs. Il y a proprement en politique des familles de gouvernants et des familles de gouvernés. Sans même rappeler ici ce qu'on a plaisamment dénommé les « dynasties républicaines » de la haute bourgeoisie prétendue libérale, constatons que, dans presque tous nos villages, la municipalité, c'est-à-dire en somme le pouvoir politique de cette cité minuscule, est alternativement héréditaire dans deux ou trois familles, et, parfois, continument dans une seule. Dans des villes d'une certaine importance, où la classe ouvrière est organisée et désire suivre une politique de classe, elle ne le peut pas toujours, parfois, faute d'avoir dans ses rangs des hommes capables de diriger

les affaires municipales; parfois aussi parce que, les eût-elles, s'ils se mettaient en avant, ils seraient impitoyablement renvoyés par leur patron, et forcés de quitter la ville ou de mourir de faim en se serrant le ventre avec leur écharpe municipale. C'est surtout dans le domaine économique qu'il est impossible de contester l'existence des classes; l'égalité de droit y est si violemment contredite par l'inégalité de fait, la liberté de droit y est si effrontément la sanction de la servitude de fait, qu'il n'y a qu'à constater et passer.

Et, forcément, nous avons un État de classe, un gouvernement de classe. Les lois de l'État sont censées faites par tous et pour tous ; mais disons une fois de plus qu'elles ne donnent une part de leurs bienfaits que d'une manière subsidiaire et par répercussion. Ceux auxquels vont directement et immédiatement les bénéfices des lois sont ceux par qui et pour qui elles sont réellement faites. Les droits de douane, les primes à la navigation et à la production ou à l'exportation de certains produits iront bien, par répercussion, assurer la subsistance des marins, des ouvriers et des paysans, ou garantir des communications rapides entre des points du globe très éloignés ; mais l'effet le plus direct et le plus immédiat de ces mesures sera d'assurer à la classe possédante, qui a des actions dans les raffineries et les compagnies de navigation, des bénéfices qu'elle n'eût pas réalisés sans l'assistance et les dons de l'État. Il est bien entendu que, tenant l'Etat, la bourgeoisie tient le gouvernement. Mais, ici, il se fait dans la classe dominante une curieuse division du travail. Les véritables chefs de la bourgeoisie capitaliste, les maîtres du marché des valeurs, les grands féodaux des chemins de fer, des mines, des usines et des manufactures, participent rarement au gouvernement des affaires publiques. Tout au plus, quelque cadet incapable et imprévoyant de ces grandes dynasties capitalistes sera-t-il voué au fonctionnariat, dans une de ces bonnes places où la rémunération est en raison inverse de la besogne. C'est une autre fraction de la bourgeoisie, moins riche, moins entreprenante, qui assumera la direction de la chose publique, c'est-à-dire la chose de la classe dominante. Il serait curieux de relever dans les annuaires

spéciaux les noms des hommes politiques et des fonctionnaires. On y verrait que les uns et les autres y sont apparentés, et que quelques milliers de familles gouvernent et administrent l'État. Il y a bien entre les gouvernants, comme entre les administrateurs, des luttes et des conflits, mais ce sont là querelles de famille. L'intérêt commun, l'intérêt de classe, sauf de louables exceptions, les réunit toujours pour mettre tous les organes de l'administration et du gouvernement au service des capitalistes.

Rappelons-nous, cependant, que nous sommes sur le terrain accidenté des faits : ces constatations générales sont soumises à nombreuses exceptions, les phénomènes sociaux ne se présentant jamais tout d'une pièce et nettement classés. La lutte des classes est parfois une mêlée qui brouille les apparences. Le sentiment de classe n'est jamais complet et absolu parmi ceux mêmes qui luttent pour leur classe, ou pour la classe où ils ont pris parti. Par exemple, Barbès, un des héros de la démocratie, mettait hors de la démocratie tous ceux qui voulaient donner à la liberté politique les sanctions réelles de l'émancipation économique ; tel magistrat élevé dans le culte des puissances capitalistes refusera de capituler avec sa conscience, et poursuivra comme voleurs des financiers, qui, selon les usages reçus et le langage courant, se seront livrés à des spéculations hasardeuses. Cela tient à ce que le fait et le droit, l'idée et le phénomène, le mot et la chose, se cherchent encore dans la confusion et l'obscurité. Quand ils se seront trouvés, et réunis autant qu'il se peut, l'harmonie se fera d'elle-même, par la science, dans la liberté.

IV

ARISTOCRATIE CAPITALISTE ET DÉMOCRATIE POLITIQUE

Il existe une contradiction flagrante entre le pouvoir virtuel de la démocratie, dans les pays où elle se développe et pousse ses conquêtes, et la puissance réelle de la classe capi-

taliste. Celle-ci, sous le couvert de la liberté, ne vise réellement qu'au maintien et à l'extension de son indépendance; celle-là tend plus particulièrement à l'égalité, et toutes les lois qu'elle propose ont pour but de limiter cette indépendance. En sorte qu'à première vue les conservateurs capitalistes et leurs partisans peuvent passer pour des libéraux, et s'étiqueter comme tels dans le vocabulaire politique, sans soulever de trop vives protestations. Mais, aussitôt qu'on examine les faits; aussitôt qu'on acquiert une notion plus exacte de la liberté et des conditions sans lesquelles, il faut le répéter une fois de plus, elle n'est qu'un cadre vide, on s'aperçoit que les lois d'égalité proposées par la démocratie, si violemment oppressives qu'elles soient des droits acquis, conquis ou usurpés par la minorité, sont vraiment des lois de liberté pour la majorité. Mais, répétons-le avec la même insistance, l'idéal n'est pas dans la limitation de la puissance capitaliste; cet état de lutte est transitoire et tout nous indique qu'il prendra fin, non par un accord entre la démocratie et le capitalisme, celui-ci résigné et celle-là fatiguée ou satisfaite de peu, mais par la transformation du régime actuel de la propriété, opérée dans les conditions et par les moyens que nous avons indiqués plus haut. Il est inévitable que la démocratie mette fin non seulement à la puissance du capitalisme, mais même à son existence. Nul démocrate éclairé ne conteste, en effet, que le droit politique, civil et social de chacun ne soit amoindri par le fait économique, et que cette contradiction ne doive aboutir à l'un de ces deux termes : ou la suppression du régime démocratique, ce qui est une impossibilité à présent que les masses voient de plus en plus en lui le moyen de leur émancipation; ou la suppression du régime capitaliste, rendue possible par la solidarisation croissante des intérêts économiques dans l'univers civilisé, par le perfectionnement continu des moyens de production et de circulation, par la forme d'association et d'indivision que la propriété revêt de plus en plus, enfin par l'aptitude sans cesse croissante de l'élite des non-possédants à la direction des organes de production, de circulation et de répartition.

En attendant que cette contradiction cesse, elle a produit

spontanément, sous la poussée démocratique de ces dernières années, un résultat imprévu seulement pour ceux qui, ne voyant pas l'ensemble des choses, ne peuvent prévoir leurs modifications : les capitalistes et tous ceux qui croient avoir intérêt au maintien du régime économique actuel se sont résolument placés dans le parti de la conservation sociale, poussée jusqu'à la réaction nettement voulue et affirmée. Examinons de près ce curieux phénomène d'une bourgeoisie s'éveillant au sentiment de classe, et, — par l'organisation d'une lutte d'ensemble entre les deux grands éléments sociaux : le dirigeant et le dirigé, — préparant à son insu l'harmonie future, comme, à son insu, elle avait jusque-là éveillé le peuple au sentiment de classe manifesté en deux branches, divergentes d'abord : par les organisations ouvrières purement professionnelles et par les organisations démocratiques révolutionnaires, puis unifié aujourd'hui dans le socialisme et par lui, sauf d'infinitésimales exceptions, rétrogrades ou démagogiques.

Affinée par le loisir, désireuse de savoir, afin de pouvoir exercer utilement la direction industrielle et sociale, la bourgeoisie a eu longtemps le monopole de la haute culture intellectuelle, et par conséquent le monopole des idées générales ; sauf exceptions, la vieille aristocratie de naissance ne daignait, et la plèbe ne pouvait. On serait injuste envers elle si l'on ne reconnaissait que la bourgeoisie a, pendant une période glorieuse, rempli complètement sa mission et porté les arts, les lettres et les sciences à un très haut degré de développement. Certes, beaucoup ne voyaient dans telle découverte qu'un moyen d'enrichissement, et dans l'exercice du pouvoir qu'un moyen de conserver et d'accroître leurs richesses. Mais la bourgeoisie n'en comptait pas moins une minorité vouée au culte désintéressé du beau idéal et de l'utilité générale; cette minorité, plaidant pour l'unanimité, jetait sur elle un manteau, qui était à la fois une parure et une armure. C'est cette minorité qui, parfois, transportait une partie de la masse bourgeoise hors d'elle-même, l'enflammait d'idées libérales, dans le vrai sens du mot, et la jetait à la tête du peuple sur les barricades, pour la destruc-

tion de quelque vestige de l'absolutisme ou la conquête de quelque droit nouveau. Car ce n'est pas en vain que l'on acquiert la connaissance. Rien ne porte au désintéressement et à la propagande comme la possession d'une vérité nouvelle et le désir de la voir adopter par l'unanimité. La bourgeoisie instruite était donc forcément libérale; ses poètes, ses historiens, ses philosophes ne regardaient les frontières que comme des divisions administratives, et ses hommes d'action s'unissaient par-dessus ces frontières dans le combat contre la sainte-alliance des hommes du passé. Chaque révolution de France avait son contre-coup dans tous les États de l'Europe; le moindre tressaillement de la liberté en Pologne, en Hongrie, en Lombardie, en Belgique, soulevait en France de vastes enthousiasmes. Le régime militaire, instrument de compression politique, excitait l'indignation de la bourgeoisie. Elle ne se grisait pas de la gloire hypothétique de conquêtes à entreprendre ou de revanches à prendre. Ses revanches, elle les prenait contre l'absolutisme; ses conquêtes, elle les demandait au progrès politique et économique. Elle n'invoquait pas l'histoire ni l'ethnographie pour la constitution, le réveil ou le maintien des nationalités, mais la volonté librement exprimée des citoyens qui demandaient à constituer un corps de nation. Elle ne tenait pour légitimes que les guerres contre l'oppression intérieure ou extérieure, et, les militaires étant par définition les agents de cette double oppression, elle les avait en piètre estime : elle se rappelait avec amertume ce qu'avait coûté aux libertés publiques et à la paix du monde l'élévation de l'un d'eux à la plus prodigieuse fortune que puisse rêver un aventurier, qui n'a pour tout bien que son épée. Elle ne limitait pas à elle-même son libéralisme, et ne l'enfermait pas dans les limites de sa classe. Elle ouvrait des écoles pour les enfants du peuple; elle apprenait aux prolétaires qu'ils sont des citoyens; elle propageait parmi eux le libéralisme philosophique, le rationalisme; et elle entrait hardiment en lutte contre les dogmes et ceux qui les enseignaient aux foules. Mais pour ce qui est du libéralisme économique, elle en eut toujours la conception fausse, étroitement individualiste, ou plutôt inso-

lidariste, qu'on sait ; elle s'en tint à recommander l'épargne aux prolétaires comme unique moyen d'émancipation personnelle, et la coopération comme unique moyen d'émancipation collective.

Le caractère social que les prolétaires entendirent imprimer à la révolution de 1848 donna le premier signal de la rétrogradation du libéralisme bourgeois ; on traita alors en pupilles ingrats et dénaturés ces ouvriers, qui prétendaient faire servir leurs droits politiques à l'acquisition de droits économiques qu'on ne pouvait leur accorder sans suicide. Pour garder ses biens menacés, la bourgeoisie renonça à son droit et à son devoir d'aînesse ; elle appela à son aide cette gendarmerie matérielle, l'armée, et cette gendarmerie morale, le clergé ; elle ôta aux prolétaires leurs droits de citoyens, dont ils avaient voulu si méchamment user, et elle ne fit qu'un simulacre de résistance quand tous ces reculs eurent rendu la dictature possible. Dès ce moment la mission historique de la bourgeoisie, en tant qu'instrument du progrès général, est terminée. Elle entre en pleine possession de sa conscience de classe, et, de sa situation privilégiée, elle n'accepte plus que les bénéfices. Sauf d'honorables exceptions individuelles, sauf les cas de pressions extérieures qui l'avertissent de céder à temps ce qui va lui être enlevé, elle devient conservatrice tout en gardant le vocabulaire libéral de sa période de gloire et d'action progressive. Et, trompée par les mots, d'ailleurs encore incapable de produire en nombre suffisant les individus d'élite nécessaires à la direction sociale, composée pour plus des deux tiers de ruraux en qui l'on a soigneusement entretenu des sentiments d'hostilité contre les urbains, — la masse maintient au pouvoir une classe qui ne la représente pas, qui ne représente qu'elle-même, dans ce que ses besoins, ses intérêts, ses appétits ont de moins élevé et de moins utile à l'ensemble de la société. Mais une classe ne peut, quand elle s'est élevée aussi haut, déchoir du premier coup et tomber aux derniers échelons. C'est par des capitulations intermittentes, c'est par des renoncements entremêlés de reprises, que s'est fait ce mouvement d'abaissement de la bourgeoisie française. Ce qui cède le dernier en elle, c'est le libéralisme

philosophique : il lui en coûte de renoncer à son libre jugement, et de se plier au dogme. De plus, le clergé forme une véritable puissance sociale, que la peur bourgeoise a consolidée au lendemain de la grande insurrection ouvrière de Juin 1848. Si on laisse grandir cette puissance, elle mettra la main sur les pouvoirs publics, ce que la bourgeoisie ne veut à aucun prix : elle entend bien se servir de la religion, mais non servir les prêtres dans leur rêve de domination universelle. La bourgeoisie sera donc républicaine et libre-penseuse, et elle organisera l'instruction publique en dehors de tout enseignement religieux.

Mais le péril, qu'elle a cru conjurer par un second massacre de prolétaires en 1871, reparaît plus menaçant que jamais. L'élite ouvrière des syndicats s'est mêlée aux hardis partisans des comités révolutionnaires, sous la bannière du socialisme. Les rêves de libéralisme qui ont embelli l'adolescence de la bourgeoisie européenne, le socialisme les reprend, les assemble, prétend leur donner une réalité ; car il n'est pas seulement un résultat de la transformation des outils en machines, et du développement du régime de la propriété mobilière ; le socialisme couronne son réalisme économique de tout l'idéalisme politique, social et philosophique, exprimé par les penseurs et les hommes d'action du passé et du présent. Tout ce que la bourgeoisie a abandonné pour garder la richesse, le socialisme s'en est emparé. Il s'est installé dans ce magnifique domaine d'idées, qui, demain, seront des faits, et par elles il s'apprête à déposséder la bourgeoisie de l'étroit domaine matériel, à la conservation duquel elle a tout sacrifié ; car elle en est venue au sacrifice suprême, précurseur de la dictature ou de la révolution. Son libéralisme philosophique n'a pas tenu longtemps devant l'emploi que le socialisme en a su faire : Il était naturel qu'à la doctrine de résignation de l'Église le socialisme opposât sa doctrine d'espérance, et qu'à l'enseignement de soumission répondît un enseignement de libération. Il était non moins naturel que ceux qui contestaient la légitimité des modes actuels d'acquisition de la richesse, tous basés sur l'exploitation du travail d'autrui, ne reculassent pas devant le libre examen des dogmes, d'autant

que l'on prétendait opposer ces dogmes à leurs efforts d'émancipation. Par les savants et les penseurs nés d'elle, et applaudis naguère par elle, la bourgeoisie avait ruiné tout espoir d'au-delà pour les prolétaires. Son retour à la religion ne pouvait donc être considéré que comme une manœuvre politique, bien faite pour encourager le socialisme dans sa marche en avant, et pour discréditer les religions, tombées au rang d'expédient chargé d'assurer la sécurité des riches, en prêchant la résignation aux pauvres.

La bourgeoisie va jusqu'au bout dans cette voie rétrograde. A son internationalisme de naguère, qui n'était pas du cosmopolitisme, mais un patriotisme éclairé, elle a substitué, sans plus de conviction, et pour les mêmes motifs que son renoncement à la liberté de penser, un chauvinisme hargneux et stupide, aussi dangereux pour l'intégrité des nations que pour les libertés publiques. En Allemagne, elle invoque la nécessité de conserver l'unité nationale opérée par le fer et le feu ; elle fait ainsi le procès de sa propre incapacité, puisqu'elle a dû laisser aux féodaux une entreprise qui constituait sa mission historique, et devant laquelle cependant elle a reculé, de peur de déchaîner le peuple, instrument nécessaire de toute révolution réelle. En France, elle invoque la revanche contre l'Allemagne, bien qu'elle n'y songe plus depuis longtemps; car, si elle eût sincèrement voulu réparer la violation du droit des nationalités commise à notre détriment en 1871, elle n'avait qu'à fortifier en Europe et en France les sentiments démocratiques, grâce auxquels le droit des nationalités trouve ses sanctions et ses réparations; elle s'est si bien gardée de le faire que notre pays a cessé d'être, depuis qu'il est en république, l'asile ouvert aux proscrits de la démocratie, la seconde patrie de ceux qui aspirent à la liberté. Ceux qui la mènent ont des intérêts engagés dans tous les pays d'Europe, et si, depuis vingt-sept ans, la guerre n'a pas éclaté entre les grandes nations qui s'épuisent en armements, c'est que les féodaux du capital, s'ils trouvent leur profit à fournir des capitaux, des canons et des fusils aux gouvernements, n'en auraient aucun à l'emploi de ce matériel de destruction, au contraire. Le milita-

risme, qui préoccupe la bourgeoisie européenne, et complète son caractère réactionnaire, prend donc sa source dans une nécessité d'un autre ordre que la nécessité de défense nationale. L'armée est la sauvegarde matérielle de la bourgeoisie capitaliste contre le socialisme, comme les clergés des divers cultes sont sa sauvegarde spirituelle; les divers pouvoirs politiques de l'Europe sont dominés par le capitalisme tout puissant, désormais identifié avec toutes les forces conservatrices, et l'on s'explique ainsi que, dans une allocution aux soldats allemands, l'empereur Guillaume II ait pu dire : « Si l'on vous commande de faire feu sur votre père ou sur votre mère, vous devez obéir. » On sait qu'en France la première épreuve des nouveaux fusils à tir rapide s'est faite à Fourmies sur des poitrines ouvrières.

La bourgeoisie, en employant toutes les forces sociales à la défense du régime capitaliste, est désormais en état d'hostilité vis-à-vis du progrès général. Elle ne peut plus affirmer une idée sans que cette idée devienne une arme contre elle-même. Elle en est réduite à faire penser le prêtre et agir le soldat pour elle. Or, ce sont là des forces inférieures, qui ne peuvent avoir d'efficacité que dans les civilisations inférieures. Ce régime, qui peut convenir à des Turcs ou même à des Russes, est en trop violente contradiction avec les manières d'être et de penser des peuples occidentaux pour que cette réaction, amenée par la crainte du socialisme, ait la moindre chance de durée.

V

LES ÉTATS DANS L'ÉTAT

Un des buts principaux de la Révolution française a été de remettre aux mains de l'autorité publique les attributions et pouvoirs divers que la monarchie n'avait pas encore réunis dans les siennes, ou qu'elle en avait laissé échapper. La monarchie française, qui fut en grande partie une création de la bourgeoisie, principalement par ses juristes et ses admi-

nistrateurs publics, était, pour la portion éclairée de la nation, le symbole de l'ordre dans l'unité; tandis qu'aux yeux de la caste féodale et militaire le monarque n'était qu'un chef de guerre, un seigneur féodal, à qui ses pairs avaient consenti une certaine suprématie. Le Moyen-Age, l'âge féodal, se clôt sur la vigoureuse tentative d'unité de Louis XI. Mais, même après que Richelieu aura brisé les dernières résistances de la féodalité, même lorsque Louis XIV dira fièrement : « l'Etat, c'est moi », même quand l'administration se sera organisée dans la bureaucratie, et que le bureaucrate Colbert en aura pris la direction, même alors quantité de pouvoirs et attributions : juridictions d'états et d'église, juridictions féodales, ferme des impôts, organisation de l'Église en rivale souvent triomphante de l'Université, etc., resteront aux mains de corps et d'individus qui n'auront qu'un faible lien avec la puissance publique, ou qui même en seront totalement indépendants. Dans les États qui sont à un degré inférieur d'évolution, comparativement aux États de l'Europe occidentale, nous voyons que la puissance publique, si absolue soit-elle, et si arbitraires que soient ses moyens d'action, ne réunit pas dans ses mains toutes les branches de l'administration publique. Il est même à remarquer que, moins ces États sont développés, plus le pouvoir y est absolu et arbitraire; plus aussi les services d'administration utiles au public sont abandonnés aux particuliers, les soins du souverain et de son entourage se portant, principalement, sur les services d'administration destinés à conserver le pouvoir absolu dans toute son intégrité.

Le régime capitaliste, à mesure qu'il se développe, tend de plus en plus à se substituer à l'État dans l'exercice de la puissance publique, non pas spécialement quant aux branches qui ont un caractère de service public, mais aussi, et par extension, quant à celles qui ont conservé leur caractère de moyens de domination et de compression. Les grandes compagnies capitalistes constituent des États dans l'État, non seulement dans les territoires de colonisation, où, pourvues de chartes, elles exercent tous les droits de la souveraineté ; non seulement dans les États d'Orient et d'Extrême-

Orient, où, en garantie des capitaux qu'elles leur ont confiés, elles exercent une partie des droits de la souveraineté, notamment la perception des impôts et des droits de douane; mais encore dans les États d'Europe où la démocratie a l'illusion d'exercer la souveraineté dans toute sa plénitude. Certes, elles n'exercent pas officiellement et légalement cette part de souveraineté qu'elles se sont arrogée ; la puissance de fait leur suffit pour l'instant. D'ailleurs les économistes prétendus libéraux, par leurs attaques constantes contre l'État, contre son insuffisance ou sa nocivité, préparent de leur mieux l'accord du fait et du droit en réclamant sans cesse la restriction des attributions de la puissance publique. Ne croyez pas pour cela que lesdits économistes entendent laisser à l'abandon les services publics et d'administration. Ils ne sont pas aussi anarchistes. Il ne s'agit pour eux que d'un transfert de pouvoirs de l'État aux puissances capitalistes. Déjà, certains d'entre eux ont pu proposer sans rire que, pour raison d'économie, les services d'administration pure soient affermés à des entreprises capitalistes organisées par actions.

Il existe des formations capitalistes qui sont de véritables États dans l'État, qui annulent les lois, auxquelles elles substituent leurs propres règlements. Quand on met le pied dans ces fiefs modernes, on croit entrer dans un autre pays et dans un autre temps, un pays de despotisme et de silence, un temps d'oppression aiguë et de résignation morne. L'institution la plus perfectionnée de ces sortes d'États capitalistes, c'est la police. Toute liberté politique semble morte, et nul n'a le droit de s'occuper des affaires publiques. Quiconque veut lire un journal, et se tenir ainsi en contact avec le monde extérieur, doit prendre d'infinies précautions s'il ne veut pas être dénoncé. Même s'il n'appartient pas à la Compagnie directement, il dépend d'elle. D'un signe, elle peut lui enlever sa clientèle, s'il est commerçant ou industriel. Les fenêtres ont des yeux et les murs ont des oreilles, dans l'État capitaliste. Une police volontaire aux multiples agents est sans cesse aux aguets, et la défiance se glisse même au sein des familles : l'avancement et les faveurs sont des primes à la

dénonciation. Il semble, pour l'étranger qui visite un tel pays, que tous les habitants aient la garde d'un terrible secret, tant les visages sont fermés et les bouches cousues. Au moment d'une élection, à cette minute fugitive où le peuple est censé exercer sa souveraineté, et où, en effet, les plus conscients et les plus indépendants l'exercent réellement, la servitude s'appesantit encore davantage. Les hommes, réunis en troupeaux par les contremaîtres, vont au vote comme à la corvée. Ce bulletin qui leur est remis au dernier moment, ils doivent le tenir constamment dans leur main, et quiconque fait le geste de fouiller sa poche est signalé.

Ces compagnies disposent d'une sanction capitale, qui leur suffit à obtenir de leurs serfs toute l'obéissance qu'elles exigent. Cette sanction est le renvoi. Or, le renvoi, c'est la condamnation de toute une famille à mort, ou, tout au moins, à une misère prolongée et sans issue. La Compagnie donne le logement à son personnel, moyennant une retenue sur le salaire. Les vivres, les vêtements, les ustensiles, elle les fournit également au moyen de ses économats. Comme le salaire ne dépasse jamais l'extrême limite des besoins essentiels, et que d'ailleurs les registres de l'économat sont les régulateurs du salaire, la famille ouvrière est littéralement attachée à la glèbe, et le renvoi est la pire catastrophe qui puisse la frapper. La Compagnie peut donc créer des délits et des pénalités, à côté de ceux que prévoit et applique la loi de l'État ; elle est sûre d'être mieux obéie ; sa justice féodale fonctionnera dans toute sa rigueur sous forme de mises à pied et d'amendes, même pour des délits qui n'auront aucun caractère professionnel. Sa police, sans cesse en éveil, ne laissera échapper nul délinquant, pas plus que la police des grands magasins de vente à tempérament ne laisse échapper les mauvais payeurs. Sait-on que, tandis que les petits commerçants de quartier, contraints de faire du crédit s'ils veulent conserver leurs clients, ont de ce fait une perte sèche qui va de 10 à 15 p. 100 du total de leurs ventes, le contentieux des grands magasins de vente à crédit n'accuse qu'un déficit de 2 p. 100 du fait des mauvais

payeurs ? Si la préfecture de police venait à brûler, ses archives pourraient être reconstituées en un clin d'œil par les dossiers des polices particulières entretenues par le capitalisme.

La loi de l'État accorde à tous la liberté de conscience ; cette liberté expire au seuil de certains fiefs capitalistes. L'ouvrier devra s'embrigader dans une confrérie pieuse, et les moyens ne manqueront pas de s'assurer de la sincérité de ses sentiments. Les agents du patronat peuvent entrer à toute heure dans le logis de l'ouvrier, surprendre une image séditieuse sur le mur, — parfois c'est l'image de la République qui est séditieuse, — ou un journal mal pensant sur la table. L'État donne à tous les enfants l'instruction primaire gratuite ; souvent le capital, ne voulant pas de « l'école sans Dieu » pour les enfants de ses serfs, futurs serfs eux-mêmes, installe des écoles religieuses, que, par dérision, on appelle des écoles libres. Peu lui importe la religion, d'ailleurs, puisque toutes sont bonnes pour inspirer la soumission : c'est ainsi que, dans certains fiefs capitalistes du Midi, où la population protestante contrebalance la population catholique, il installe des écoles des deux cultes en face de l'école communale, désertée et vide. C'est au nom de la liberté du père de famille que la loi a permis l'établissement des écoles confessionnelles : dans le fief capitaliste, c'est au nom de la sécurité du capital que la liberté du père de famille est violée, et qu'il est contraint d'envoyer ses enfants à l'école confessionnelle. Ce n'est pas le certificat d'études primaires qui donne à l'enfant de l'ouvrier le triste droit de gagner son pain, à l'âge où d'autres enfants apprennent à devenir ses maîtres, mais le certificat de première communion. On conçoit que, dans de tels milieux, les lois de protection et de défense du travail arrachées à la bourgeoisie soient de nul effet. Où règne la confrérie de Notre-Dame de l'Usine, il n'y a pas de place pour le syndicat. Les ouvriers qui tenteraient de s'organiser pour limiter cette oppression seraient impitoyablement chassés. Dans les fiefs où s'est constituée une caisse de secours et de retraites, l'ouvrier renvoyé est privé de tous droits après de longues années de versements et,

comme il n'a aucun recours contre cette spoliation, ce prétendu secours est un moyen d'asservissement ajouté aux autres.

Mais ce n'est pas seulement dans ces fiefs capitalistes, installés dans des régions où ils constituent la seule industrie, la seule ressource, le seul moyen d'existence de toute la population, que l'État se voit enlever ses attributions, et le citoyen ses droits. Il est en France des compagnies de chemins de fer, qui vont jusqu'à interdire à leurs employés et ouvriers de faire partie du conseil municipal de leur localité. En Amérique, où l'armée permanente est réduite à son minimum, la plus importante attribution de l'État, le droit de lever des troupes, a été audacieusement usurpé par des capitalistes, désireux d'avoir des soldats à leur disposition pour réprimer les grèves par la force.

Quand les États capitalistes ne peuvent pas se substituer à l'État, ils le font agir pour eux et se le subordonnent. Et que l'État soit démocratique comme en France, ou fortement imprégné encore de féodalisme comme en Allemagne, il n'y a nulle différence dans la hâte et dans la manière d'obéir aux injonctions du capitalisme tout puissant. Ce n'est pas toujours uniquement sur le terrain des conquêtes coloniales que le capitalisme dicte ses volontés aux États européens, et l'on a vu récemment la finance allemande, principale créancière de la dette turque, exiger et obtenir que ses intérêts fussent satisfaits et sauvegardés avant les intérêts des peuples d'Orient et des gouvernements d'Occident.

VI

LE DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMOCRATIE

Si la liberté n'existe pas au point de vue politique et social, en dehors des moyens réels et matériels qui la déterminent ; si l'homme, qui attend du bon plaisir d'un autre son pain quotidien, n'est réputé libre que par une meurtrière ironie logomachique, on ne peut cependant pas dire qu'il

suffit d'être en possession des moyens matériels de la liberté pour être libre ; ou alors il faudrait prétendre que les sujets riches du tsar ou du sultan sont plus libres, c'est-à-dire plus complètement citoyens qu'un fier mécanicien anglais, ou qu'un de ces alertes ouvriers d'art français, toujours prêts à combattre le pouvoir quand il prend forme d'arbitraire. Pour être libre, il faut avant tout savoir ce qu'est la liberté, et la vouloir. Il n'est pas de liberté réelle sans la conscience de la liberté, sans la connaissance des biens qu'elle procure et des obligations qu'elle impose. La liberté est une création sociale, qui n'existera réellement et complètement que lorsqu'elle se sera réfléchie dans la conscience de chacun des membres de la Cité. Nous sommes encore loin de cet idéal, mais tout effort vers le mieux social et individuel nous en rapproche ; nos mouvements inconscients vers l'indépendance personnelle sont autant de pas vers l'organisation de la liberté sociale, consciente et volontaire. En toute chose nous allons ainsi de l'individuel au collectif, et de l'inconscient au conscient. A la production individuelle, arbitraire, ignorante des conditions et des besoins réels et exacts du marché, nous avons vu que se substitue graduellement, par la forme capitaliste des moyens de production, de circulation et d'information, une production collective, réglée, appropriée aux besoins d'un marché universel toujours mieux connu. A la méconnaissance des conditions physiologiques, psychologiques et sociales de l'amour, qui font de lui le drame de la vie affective, nous entrevoyons la possibilité de substituer l'amour éclairé, conscient, volontaire, qui se fixera avec d'autant plus de durée qu'il aura plus complètement connaissance de ses motifs et de ses fins. A l'effort de chacun pour échapper à la dépendance où le tient autrui, nous voyons de même se substituer l'effort de tous pour s'assurer mutuellement le libre jeu de leurs facultés, et la libre jouissance des biens qu'elles mettent à leur disposition. En régime d'autocratie, un seul individu possède l'indépendance ; sa volonté ou son caprice est la loi de tous, et son pouvoir n'est limité que par le possible. En régime d'aristocratie, une classe seulement jouit de la liberté ; elle est

indépendante vis-à-vis des classes assujetties, et son pouvoir n'est limité que par le possible, crainte de les faire disparaître par la famine ou de les pousser à la révolte ; par les lois qu'elle établit, chacun de ses membres trouve vis-à-vis de ses égaux les garanties de sa liberté. Il s'entend bien qu'en régime d'autocratie, si le souverain est un imbécile ou un dément, et ne possède pas sa volonté ou ne règle pas son caprice, et si dans son entourage un homme de forte volonté ne se substitue pas à lui, son pouvoir aura pour limite la patience de ceux qu'il opprime et moleste. Il s'entend également qu'en régime d'aristocratie, chacun des membres qui composent l'aristocratie ne jouit pas à titre égal, vis-à-vis de ses pairs, de la liberté qui lui est reconnue par le statut de sa classe. Il n'en jouit que s'il veut en jouir, et n'a que les droits qu'il consent à exercer. Il lui est toujours loisible de remplir tous les devoirs de son état, sans en revendiquer les droits. En régime de démocratie virtuelle, tel que l'ont organisé les sociétés modernes, il en est absolument de même. Il n'est pas, devant la loi, de classe dominante ni d'individu privilégié, et chacun porte en soi le droit de gestion et de contrôle de la chose publique ; mais, en réalité, une seule classe a pu jusqu'à présent exercer cette gestion et ce contrôle, attendu que peuvent être citoyens complets, actifs, ceux-là seulement qui réunissent aux conditions matérielles de la liberté les conditions idéales qu'elle requiert : la conscience et la volonté.

Or, tout se tient et s'enchaîne. La conscience et la volonté sont filles de l'étude et du loisir. Et, jusqu'à présent, une classe a peiné dans les champs et dans les usines pour procurer à l'autre ce loisir et cette étude. Il est sans doute bon qu'il en ait été ainsi d'abord. Le loisir et l'étude ont été de précieux agents du progrès humain. D'autre part, ils n'étaient possibles que pour une minorité. La république de Platon, qu'on s'en souvienne, n'affranchissait pas les esclaves. C'est de leur travail qu'était faite la liberté des citoyens. Pour rêver au profit de tous une liberté et une égalité qui ne fussent pas un retour à la vie animale limitée, aux plus essentiels besoins, mais les conditions mêmes du développement harmonique d'une humanité aux joies

sans cesse accrues, et dont nul ne fût privé, il fallait donc de toute rigueur que l'étude et le loisir fussent rendus possibles pour tous les membres de la Cité, sans exception. Nous n'en sommes pas encore là, mais tout annonce qu'un tel idéal n'a rien de chimérique. Tout le mouvement social de notre civilisation, dans ses manifestations multiples et solidaires, suit cette direction, malgré des retours apparents, incidents du combat entre hier qui ne veut pas mourir et demain qui veut naître. A des degrés divers, nous sommes retenus par hier en même temps que nous sommes attirés par demain. La classe non possédante n'est déjà plus aussi loin de la souveraineté qu'au temps où elle en conquit les droits, d'abord purement nominaux, et l'on ne saurait nier que, si nul droit n'existe sans la sanction du fait, la proclamation du droit n'est jamais sans influence sur l'apparition de ses sanctions. C'est une observation historique constante que, seules, les idées ont la puissance de mouvoir les foules : depuis les chrétiens se ruant à la conquête d'un sépulcre vide jusqu'à la Commune de Paris, nous voyons les faits engendrer des émeutes, et les idées des révolutions. L'homme n'est jamais complètement projeté hors de soi par ses besoins ou ses appétits personnels d'ordre physique. Si la faim le pousse à l'émeute, dès le premier château bien garni de victuailles, sa fureur se changera en joie ; et le fer de l'agresseur viendra le clouer, repu, sur la table du festin. L'idée, au contraire, ne rassasie jamais ceux qu'elle possède : elle les accompagne jusqu'à la mort, ou la victoire.

Il est à remarquer, en premier lieu, que les pays où la classe non possédante est le plus fortement consciente, et où ses membres sont en plus grand nombre éclairés sur leurs droits de souveraineté, sont aussi ceux qui sont le plus en progrès au point de vue industriel. Ce n'est pas seulement les progrès industriels qui ont procuré aux travailleurs des facultés de loisir et d'étude. Il est plus exact de dire que les progrès industriels, tout comme ces facultés, sont des résultats parallèles d'une mentalité générale plus élevée, qui développe à la fois le génie inventif des producteurs et l'initiative politique des citoyens. Aux États-Unis, la journée

de huit heures tend à devenir le fait, la règle générale qu'elle est déjà en Australie et en Nouvelle-Zélande, tandis qu'en Russie la journée de quatorze à quinze heures est encore la règle. En France même, l'agriculture, qui est certainement la moins progressive de nos industries, impose des journées indéfinies aux travailleurs, et cela non seulement dans la période de la moisson. Les courtes journées de travail ont été d'abord conquises dans les pays à démocratie active et progressive. Quand elles ne faisaient pas intervenir la loi, ces démocraties recouraient à la force collective irrésistible des masses professionnelles organisées, ce qui était encore une forme de l'activité politique. Il a été généralement observé que c'est dans les professions les mieux rétribuées, et où la capacité technique de l'ouvrier a le plus de valeur dans le coût total de la production, que le mouvement en faveur des courtes journées, génératrices de loisir et d'étude, a été le plus accentué ; c'est presque toujours de ces professions qu'est parti le mouvement. Les ouvriers de culture, en effet, les manœuvres et les terrassiers, sont, avec les domestiques et ouvriers de professions assimilées à la domesticité, ceux qui accomplissent les plus longues journées de travail. C'est également dans ces professions que se trouvent les plus bas salaires; mais ceci est une autre question, que nous avons examinée en son lieu, on s'en souvient.

Ensuite, nous devons remarquer que quantité de citoyens pauvres, privés de loisir par leur pauvreté même, mais poussés par le désir d'exercer la part de souveraineté que la loi leur reconnaît, sacrifient avec joie leurs veilles et leurs plaisirs, étudient les phénomènes sociaux, font à leurs camarades part et profit de leur étude, acquièrent ainsi, et répandent les conditions idéales de la liberté politique et sociale. Souvent, ce qu'ils savent est peu de chose, et leur foi dans les destins meilleurs de l'humanité est plus grande que leur connaissance des moyens de les réaliser. Parfois, les victoires locales remportées par leur énergie se dissolvent dans les difficultés d'administration : car le pouvoir central ne se fait pas toujours faute d'augmenter, et même de créer ces difficultés, sans doute pour dégoûter la

classe gouvernée de toucher au gouvernement; sans doute aussi par défiance, bien compréhensible, des aptitudes d'une classe, qu'on s'imagine faite pour travailler et non pour gouverner. Fréquemment, aussi, ceux qui réunissent les conditions idéales de la liberté, mais qui n'en possèdent pas les conditions réelles et matérielles, agissent comme s'ils les possédaient, et se résignent fièrement à la pauvreté, tout en maniant les millions du public, et en traitant de puissance supérieure à puissance inférieure avec les princes de la finance.

Il arrive aussi, car il faut tout dire, que certains jeunes hommes pauvres épousent la démocratie comme ils épouseraient une femme richement dotée, et se font de la politique une carrière. C'est le vice des démocraties incomplètes, où le capital règne avec ses mauvais exemples et ses funestes excitations. Il ne devient dangereux qu'à la condition de se généraliser, car ces politiciens considèrent leur parti, non comme un moyen de réaliser l'idéal, mais du même œil qu'un homme de sport considère les chevaux de course qui lui feront gagner le prix. De tels hommes voient dans la politique et dans ses agitations un but, et ils subordonnent tout à ce but; si l'arrivée au pouvoir de leur parti ne devait en même temps satisfaire leur ambition et leurs appétits, ils souhaiteraient qu'il n'y parvînt jamais. Aussi ont-ils plutôt pour règle de flairer les instincts et les sentiments de la foule, afin de la suivre tout en paraissant la guider, que d'affirmer des principes, et d'y gagner patiemment l'opinion publique. De tels démagogues sont la plaie de la démocratie; seule, une éducation politique généralisée et supérieure la sauvera d'eux, car, heureusement inaptes à se mouvoir dans le domaine des idées, ils cesseront d'être dangereux à mesure que la foule inconsciente se transformera en un peuple conscient. D'autre part, leur infériorité morale, corrélative de leur infériorité mentale, n'est pas faite pour les défendre contre les séductions du capital, et, comme la défiance, si elle est un des vices de la démocratie, en est aussi une des vertus, on voit assez fréquemment s'écrouler quelques-unes de ces belles façades. Leur exemple et leurs crimes ne

seraient un réel danger que si, à défaut des lois, qui n'atteignent jamais ou presque jamais ceux qui prennent ou ont pris part à la puissance publique, le mépris et la lassitude publics en venaient à les absoudre, et même à les envier. Ce danger ne serait, en tout cas, que local et momentané, puisque le propre de la démocratie, dans notre civilisation industrielle, est de ne consentir de rémunération qu'à tout effort utile, et de tendre à se débarrasser de tout parasitisme, aussi bien politique qu'économique.

Il se produit un curieux phénomène en notre temps : alors que le sentiment démocratique conscient s'affirme, se précise et s'étend dans la classe non possédante, où se multiplient les citoyens aptes à participer à la direction de la chose publique ; tandis que, sous la pression de cette force grandissante, les pouvoirs publics se démocratisent, perdent leurs caractères d'oppression ou de direction des hommes pour prendre ceux de l'administration des choses, et de la régularisation ou de la sanction des rapports spontanés entre les hommes; à mesure que le sens social pénètre davantage dans les majorités, on voit les minorités possédantes fournir un personnel de moins en moins nombreux et exercé à la direction des affaires publiques. Le sens social, le sens même de la conservation de classe semble s'affaiblir, non dans tous les individus, mais dans la majorité de la bourgeoisie; plus épris de leur indépendance que de leur liberté, ils n'apportent pas à l'accomplissement de leurs devoirs civiques l'empressement et l'ardeur de la classe ouvrière. D'autre part, un formidable prolétariat de bacheliers, né de conditions que nous avons examinées dans une autre partie de ce livre, se met entre la bourgeoisie et le peuple, et va vers lui, et traduit avec les moyens que la science met à sa disposition les griefs et les aspirations de la multitude. C'est contre ces forces nouvelles, détenues par elle seule jusqu'à présent, que la bourgeoisie appelle à son secours les forces du passé. Elle a laissé échapper le savant ; elle revient au prêtre et au soldat. Ce signe de déchéance intellectuelle est le plus sûr gage de sa défaite finale.

VII

L'INDIVIDU ET L'ÉTAT

Par un phénomène d'anthropomorphisme qui n'a rien de surprenant, étant donnée notre éducation héréditaire, il est fort peu d'individus qui ne considèrent l'État comme un être réel et personnel, dont les idées, les sentiments et les intérêts sont en antagonisme avec leurs propres intérêts. Cette hostilité ne se manifeste pas seulement dans la classe qui ne participe que virtuellement à la puissance publique, mais encore, et on pourrait dire surtout, dans la classe même qui a fait de l'État le moyen le plus puissant de conservation et d'accroissement de sa domination sur les autres membres de la société. Il est à remarquer que cette hostilité contre l'État grandit précisément à mesure qu'il dépouille tous ses anciens caractères oppressifs et compressifs des individus, pour prendre un caractère d'utilité publique. Cette hostilité ne pouvait se manifester qu'en régime d'opinion publique ; elle en est la forme extrême, et, pourrait-on dire, négative. C'est ainsi qu'on voit, au lendemain d'une révolution, l'opinion publique imposer à l'État reconstitué l'abolition de la peine de mort en matière politique. Il est vrai qu'aux époques de trouble grave, profond ou prolongé, cette loi d'humanité est écartée, soit que l'on qualifie les actes de guerre civile crimes contre les personnes et les propriétés et qu'on leur applique les ultimes rigueurs du code pénal, soit plus simplement que l'on substitue aux lois civiles la loi martiale et ses violences expéditives. Mais, même dans le domaine des services publics d'administration et de sécurité, qui est bien incontestablement le sien, l'État n'est plus guère en possession incontestée de son pouvoir, et chaque individu le considère comme son adversaire personnel dans tous les rapports qu'il a avec lui. Pour les membres de la classe non possédante, auxquels incombent tous les devoirs publics, et qui supportent les plus lourdes charges de la communauté, cette hostilité se conçoit. Ils sentent et voient que

l'État est aux mains de la classe possédante, qu'elle a le bénéfice direct, immédiat, des lois promulguées dans l'intérêt général. Donne-t-on aux raffineurs une prime à l'exportation du sucre afin d'encourager et de soutenir la culture de la betterave? Le cultivateur et ses ouvriers ne voient pas pour cela s'élever les profits de l'un ni les salaires des autres. Grâce à cette subvention, cependant, que seuls les raffineurs empochent, ceux-ci achètent des betteraves aux cultivateurs, et les cultivateurs paient leurs ouvriers. Mais les cultivateurs et leurs ouvriers n'ont pas tort de dire qu'il y aurait d'autres moyens, et plus directs, d'encourager leurs efforts. De leur côté, les consommateurs français ont raison de protester contre un système qui consiste à prélever un impôt sur le sucre, qu'ils achètent, et à donner une prime aux fabricants, qui vendront du sucre aux étrangers. En sorte que ce moyen compliqué de servir les intérêts des producteurs ne les sert qu'indirectement, subsidiairement, peut-on dire, et soulève à la fois les protestations des producteurs et des consommateurs. Seuls, les raffineurs ne protestent pas. Donne-t-on près d'un million par an à l'Opéra pour soutenir la musique française ? D'une part, les musiciens qui ne seront jamais joués à l'Opéra et qui sont légion; d'autre part, le public des quatre-vingts-six départements, qui ne mettra jamais les pieds à l'Opéra, protestent avec ensemble. Cette subvention, cependant, donne des chances aux musiciens qui ne seront pas joués à l'Opéra de l'être ailleurs, grâce à la propagation du sens et du goût musicaux entretenus par l'Opéra. Grâce à elle, également, le public des quatre-vingt-six départements deviendra le public, non seulement de ces musiciens, mais encore de ceux dont les œuvres représentées d'abord à l'Opéra feront ensuite leur tour de France. Ici, le profit public est plus clair que pour la betterave, et, on peut le dire, plus direct. Pourtant, il se conçoit que les contribuables éloignés de l'Opéra par la distance, ou par l'exiguïté de leur bourse, soient mécontents de ne recevoir leur plaisir que de seconde main, ou par répercussion.

On comprend, par ces exemples sommaires, que, pour ceux qui ne possèdent rien, et néanmoins participent aux charges

publiques, l'État est considéré comme l'ennemi. Or, si, pour les classes possédantes, l'État est parfois une gêne, un obstacle à leur expansion, il est aussi parfois un moyen d'accroître leurs forces ou d'augmenter leurs jouissances : le raffineur maudit l'État quand celui-ci examine d'un peu près ses bascules ou ses saccharimètres, et le bénit quand les Chambres votent une prime à l'exportation du sucre. Il le bénit également quand, installé dans son fauteuil, il suit avec sa lorgnette les évolutions du corps de ballet. Il a même beaucoup plus d'occasions de bénir que de maudire; pourtant, nous le verrons tout à l'heure, la classe possédante se range, elle aussi, parmi les ennemis de l'État. Ceux qui ne possèdent rien n'ont jamais l'occasion de bénir, et tout contact avec l'État est pour eux un froissement qui appelle leurs malédictions. On a beau prendre la plus grosse masse de l'impôt d'une manière indirecte, en l'incorporant au prix des denrées et des marchandises, le non-possédant n'est pas dupe, et il sait que, même payant à proportion égale de ce que paie son voisin riche, il se trouve avoir payé la plus forte part; car, en réalité, l'égalité d'impôt, entre contribuables inégaux de situation, c'est l'inégalité au détriment du plus pauvre. S'il examine ensuite l'emploi que fait l'État du produit des impôts, il voit que les deux cinquièmes en sont affectés aux intérêts de la dette publique; et cela le touche fort, lui, l'éternel débiteur de l'État. Il voit encore qu'une somme, qui flotte entre le tiers et le quart, plus près du tiers que du quart, est affectée à la défense nationale; et il se dit qu'il est tout de même le meilleur patriote, puisqu'il paie de sa poche et de sa personne, tandis que, grâce aux lois fiscales et militaires, la bourgeoisie paie aussi peu que possible de l'une et de l'autre. Mais cette réflexion ne suffit pas à le satisfaire, et quand, par surcroît, il voit l'armée où sert son fils, et qu'entretiennent ses deniers, se mettre entre lui et son patron pour régler par la force une question de salaire, on conçoit son amertume. Le budget paie des juges, mais sans doute ne reste-t-il pas assez d'argent pour payer suffisamment la justice? Toujours est-il que le prolétaire ne peut recourir à eux, car, si leurs sentences sont gratuites, les procédures ne

le sont pas. Donc, ici encore, il paie contre lui-même, puisque, s'il a un procès contre un adversaire plus riche, il ne pourra pas défendre ses droits, et gain de cause restera non au plus juste, mais au plus fort. Grâce à ce budget, on l'instruit gratuitement. Plaisante gratuité! Ne sait-il pas que, de cette masse formidable du budget dont il paie la plus forte part, le douzième à peine est affecté à l'instruction publique! Néanmoins, c'est là le grand bienfait des temps modernes ; c'est par lui que le prolétaire prend conscience de la place qu'il occupe dans la Cité, et de celle qu'il pourra y prendre un jour.

Si la bourgeoisie est fort partagée dans ses appréciations sur l'État, encore que leur ensemble lui soit plutôt hostile, cela tient à ce qu'elle rêve cet idéal : un État qui la servît sans la contraindre, et dans lequel les médailles n'auraient qu'une face. La classe capitaliste proprement dite a un programme plus net et plus primitif : elle se sert de l'État, tout en travaillant à se substituer à lui. Pour elle, l'individu, c'est le capitaliste, et qui n'est pas capitaliste ne compte point. Or, dans la forme démocratique qu'il prend à mesure qu'un plus grand nombre de citoyens virtuels deviennent des citoyens réels, l'État constitue un danger croissant pour la suprématie des capitalistes. Sous la pression de ce danger, le conservatisme capitaliste n'hésite pas à revêtir une couleur anarchiste, et il trouve sans peine des économistes et des sociologues de l'individualisme pour lui donner cette teinture. En réalité, nous l'avons dit, mais nous ne le redirons jamais trop, le capitalisme est contre l'État, parce qu'il a tiré de l'État la puissance par laquelle il peut se passer de lui dorénavant, et que la puissance de l'État menace de tomber maintenant aux mains des prolétaires. Ceux-ci, donc, ne doivent pas considérer l'État comme une bastille qu'il s'agit de raser après en avoir expulsé les défenseurs, mais comme une forteresse qu'il s'agit de conquérir pour la transformer en un asile de paix, où tous auront leur place.

Il n'y a, en effet, antagonisme entre l'individu et l'État que parce que l'État est une arme de guerre ou un moyen d'exploitation aux mains de la minorié contre la majorité. Que l'État cesse d'être un instrument de classe, et les reproches

que lui fait la classe lésée tomberont avec leurs griefs. Qu'il devienne le moyen d'administration publique dont chaque citoyen peut user, quand il en a besoin, qu'il devienne le gardien des droits dont chacun trouvera les conditions réelles dans sa libération économique, et l'État ne sera plus ni un autocrate ni une collection d'aristocrates, mais l'ensemble des citoyens. La conquête de l'État, pour la masse des citoyens, n'est donc pas autre chose que la conquête d'eux-mêmes par eux-mêmes, l'extension à tous de droits réels, dont ils n'ont eu jusqu'à présent que l'illusion. La démocratie ne doit donc pas combattre l'État, mais devenir l'État, elle-même, tout entière, absolument, dans la personne du plus humble des citoyens qui la composent. On ne se possède que lorsqu'on se connaît. L'ensemble des citoyens ne se possédera également, ne sera réellement l'État, que lorsque chacun d'eux sera devenu conscient de lui-même et de ses rapports par l'État avec l'ensemble de ses concitoyens : l'État sera alors le moyen de relation entre les membres de la Cité devenus libres et égaux. En quoi les rapports de l'individu et de l'État, dans ces conditions, pourront-ils être des rapports de subordonné à supérieur ? Dans l'État de caste ou de classe, aristocratie de droit ou capitalisme de fait, il est évident que le membre de la Cité qui n'est ni noble ni riche est un subordonné, non seulement vis-à-vis du noble et du riche, mais encore vis-à-vis de l'État, qui est leur moyen de domination et d'exploitation. Dans un État où il n'y a ni castes de droit ni classes de fait, ce n'est pas aux individus qui administrent l'État que le citoyen est subordonné, mais aux lois, et à ces lois ils sont eux-mêmes subordonnés dans leurs rapports avec lui. Or, dans un tel État, chaque citoyen est un libre contractant ; il exerce consciemment et volontairement sa part de souveraineté. Evidemment, il est parfois contraint d'obéir à des lois qu'il estime injustes ou incomplètes ; mais il possède les moyens d'agir sur ses concitoyens pour supprimer ou améliorer ces lois, et, la culture générale aidant, il y a chance que ce soient les meilleures lois, c'est-à-dire les plus aptes à favoriser l'action libre de chacun, qui soient finalement adoptées par tous ; car, dès qu'une évidence scientifique s'affirme, nulle force humaine ne peut

l'empêcher de s'imposer finalement à tous. Il est déjà nombre de principes politiques sur lesquels l'unanimité s'est faite : dans le droit civil, par exemple, nul ne conteste que quiconque a causé un dommage à autrui ne lui doive réparation. La forme de la réparation peut varier, mais le principe est resté constant jusqu'à ce jour. Aux temps primitifs de la formation française, ce principe s'appliquait même à l'ensemble du droit criminel, et le wehrgeld était parfois l'unique rançon et punition d'un meurtre. La réparation personnelle, qui, de nos jours, est rentrée exclusivement dans le droit civil, est-elle éternelle? Pas plus qu'elle ne fut absolue, même au temps où elle régissait le droit criminel. Le dommage ne se répare pas entre époux qui ont mis leurs biens en commun, non plus qu'entre ascendants et descendants. Déjà une forme spontanée d'association, l'assurance, prend à sa charge les dommages involontaires que cause l'imprudence ou la distraction. Dans l'association future, il pourra donc se faire que ce principe de droit se transforme, sans pour cela qu'aucun individu lésé par l'imprudence ou la distraction d'autrui en souffre le moindre dommage, ni que celui qui a causé le dommage soit tenu de pâtir pour assurer au citoyen lésé cette réparation. Il n'empêche que, pendant toute la période d'individualisme, le principe de la réparation aura fonctionné sans soulever la moindre protestation. Quelle protestation soulèveront ceux qui, sans supprimer la réparation, ne la feront plus supporter à l'auteur involontaire du dommage et, passant ce dommage aux profits et pertes de la communauté, ne lèseront plus Pierre pour accorder réparation à Paul ? Aucune, évidemment. Pour être délivré par l'État de cette responsabilité, l'individu se sentira-t-il moins libre vis-à-vis de l'État, c'est-à-dire vis-à-vis de l'ensemble de ses concitoyens ? Ce serait folie de le prétendre. Que subsistera-t-il donc du principe? L'essentiel même, c'est-à-dire la réparation. Peu importe à l'individu lésé d'où qu'elle lui vienne, pourvu qu'il la reçoive. Il la recevra avec plus de certitude de la collectivité que d'un individu, qui pourrait bien être capable de causer le dommage, mais non toujours de le réparer.

Dans l'État constitué par la libre adhésion des citoyens, et

dont chacun d'eux pourra contrôler les moindres actes, — et le schéma d'un tel État existe réellement dans la société moderne, — peut-on supposer un seul instant que la raison d'État s'oppose à la raison de l'individu, et le droit de l'État au droit de l'individu, que la doctrine du salut public opprime le citoyen? Le droit public, dans l'État ainsi constitué, n'est pas autre chose que la totalisation des droits individuels, et quand le droit d'un seul individu est violé, on ne peut pas dire que le droit public existe. Si, jusqu'à présent, le droit public a pu s'opposer aux droits individuels ou les limiter, c'est parce qu'il était constitué par une minorité et à son profit propre, et, redisons-le, que la majorité n'y participait que subsidiairement et par répercussion ; quant au salut public, pseudonyme de la raison d'État des temps passés, il consistera précisément dans le salut de chacun des citoyens dont se compose le public. La raison d'Etat de l'avenir sera la raison de chaque individu associé à la raison de tous, pour faire enfin de la loi la garantie et la sanction de la liberté individuelle.

VIII

L'ÉTAT ET LES SERVICES PUBLICS

Pour quantité de gens encore, l'État est une puissance extérieure et supérieure à la nation, et ses agents de direction et d'exécution sont au-dessus des autres citoyens. Cette manière de considérer l'État, et ceux qui en ont la charge, n'est pas absolument fausse et arbitraire. Elle vient de ce que l'exercice de la puissance publique a été, en effet, à l'origine, extérieur et supérieur à la nation ; de ce que la force a soumis à une caste d'envahisseurs les laboureurs et les artisans ; de ce que cette caste avait primitivement pour objet fondamental de tirer son loisir et son bien-être de la masse soumise par la force à sa domination ; de ce que les lois de police essentielles n'ont pas été imposées d'abord par cette caste, et qu'elle a eu pour principal souci de garder sa conquête ; de ce que ces lois de police instituées par la communauté asservie ont été incor-

porées aux autres volontés du conquérant, et soumises également à son bon plaisir, jusqu'à ce que des révoltes ou des pressions extérieures eussent contraint celui-ci à accorder une charte à la communauté; de ce que les offenses au suzerain étaient toujours plus durement réprimées que les dommages même les plus graves causés aux particuliers ou à la communauté; de ce qu'enfin la force avait présidé à l'organisation de la puissance publique, non dans l'intérêt public, mais au profit de ceux qui détenaient la force. Non seulement la masse a pris ainsi le pli de servitude, mais le pouvoir ne s'est pas lui-même débarrassé complètement des caractères oppressifs et compressifs qu'il affecta dans la longue suite des âges, et qu'il possède toujours dans les pays de civilisation inférieure. De leur côté, encore aujourd'hui, les agents de la puissance publique croient trop exercer pour leur compte un pouvoir, qu'ils ne doivent exercer que dans la limite des lois, et de leurs attributions déterminées, pour le service du public. La division de la société en possédants et en non-possédants, en bourgeois et en prolétaires, en citoyens réels et en citoyens virtuels, n'a pu qu'entretenir cette illusion, — qui n'est pas faite seulement d'apparences, — qu'un fonctionnaire n'est pas le serviteur du public, mais son maître, et que l'État tient la Cité sous sa dépendance.

On peut mesurer le progrès accompli par une nation au point de vue démocratique, et l'on peut ajouter : au point de vue de la civilisation générale, — à l'importance qu'y ont conservée, au regard des autres, les services publics qui jaillirent spontanément, dans la Cité primitive, pour assurer la défense commune contre l'agression extérieure, pour le maintien de l'ordre intérieur contre l'agression des particuliers, et pour conserver à la Cité la faveur du dieu, ou des dieux qu'elle avait adoptés.

Toute Cité s'est appuyée sur la caserne, le tribunal et le temple, et, pour témoigner de l'antériorité de leur institution, le soldat, le juge et le prêtre se distinguent encore aujourd'hui du reste de la nation par le costume. Dans les Cités que notre civilisation a essaimées dans le nord de l'Amérique et en Océanie, l'uniforme, la toge et la robe ont presque disparu.

L'armée est une milice réduite au minimum d'effectif; la magistrature est une fonction élective, dont la source émane directement des justiciables; les clergés sont des corps de particuliers relevant uniquement des fidèles et ignorant l'État, qui les ignore aussi. Nos démocraties de la vieille Europe n'en sont pas encore à ce point de développement, nous avons vu pour quelles causes. Les mêmes causes, si la démocratie américaine n'y prend garde, pourront arrêter un jour son développement et la ramener au point où nous sommes encore. Pour l'Australie, le péril est moindre, la démocratie y ayant développé parallèlement ses conquêtes sur le terrain politique, économique et social. En réalité, dans nos pays d'Europe, ces trois services publics primordiaux, dont la nécessité a disparu aux yeux de ceux qui contemplent la réalité à la lumière des principes du droit moderne, ne subsistent pas seulement parce qu'ils sont les instruments de domination de la classe possédante, mais surtout parce que la classe non possédante ne sait pas encore s'en passer. Confinées dans les limites de leurs frontières respectives, les masses populaires de l'Occident européen, déjà parvenues au concept de solidarité nationale, en sont encore à considérer le peuple voisin comme un agresseur possible. Les masses sont restées primitives sous ce rapport, et l'on sait que le caractère principal du primitif est la crainte et l'aversion de l'inconnu. Un homme qui serait placé assez haut, qui parlerait assez fort pour être entendu de toutes les nations, et serait assez connu d'elles pour leur inspirer confiance, pourrait leur crier que leur crainte mutuelle est aussi vaine que criminelle leur aversion réciproque. Un tel homme n'existe pas, du moins à l'état d'unité[1]; mais tout nous annonce que les voix, qui disent et répètent ces choses depuis des années, seront prochainement entendues. Elles le seront quand chaque citoyen aura la faculté de parler, quand chaque

[1] Ce passage était écrit quand le tsar a proposé le désarmement partiel. Les conséquences morales de cette proposition sont incalculables. Les conséquences réelles immédiates en seront nulles, le désarmement total, consécutif à la reconnaissance du droit des nationalités, étant la seule solution possible, qu'aucun gouvernement ne voudra adopter.

citoyen aura la faculté d'entendre, en un mot quand la démocratie se connaîtra.

On ne peut dire qu'elle se connaisse complètement, même dans les collectivités qui en sont comme l'avant-garde. Si engagés dans l'avenir que nous soyons en pensée, le passé cependant nous tient encore par mille liens. Henri Heine nous raconte l'algarade que firent de libres citoyens américains à la fille d'un pasteur, qui avait eu l'audace d'épouser un nègre. Les éléments les plus progressifs de la démocratie européenne nous offrent des spectacles tout aussi contradictoires. N'avons-nous pas vu la chambre syndicale des typographes français lutter, pendant des années, contre l'introduction des femmes dans leur profession? Il est vrai que le patronat, par l'emploi des femmes, comptait susciter aux ouvriers masculins une concurrence qui fît baisser les salaires. Il est vrai encore que, par leur éducation, les ouvrières françaises étaient réfractaires à toute organisation syndicale qui, tout en sauvegardant les salaires des hommes, eût en même temps sauvegardé leurs propres salaires. Mais il faut avouer que la chambre syndicale combattit les femmes, sans même avoir tenté de les incorporer à ce puissant organe de défense professionnelle. N'avons-nous pas vu également les socialistes d'un pays voisin faire une émeute contre la police, qui voulait les empêcher de se livrer au jeu grossier et cruel de l'anguille? Ne voyons-nous pas certaines populations du Midi invoquer les libertés communales, quand on veut leur interdire la barbarie des courses de taureaux? On voit tous les jours ainsi de pacifiques et féconds outils de travail se transformer dans la main d'un furieux en instruments de mort. Quand les plus criantes de ces contradictions auront disparu, tout au moins parmi le plus grand nombre; quand la collectivité se connaîtra, c'est-à-dire quand elle connaîtra ce qui est nécessaire à son existence, à l'accord de chacun de ses membres avec tous les autres, elle ne laissera à l'État que les services publics utiles et supprimera les autres. Alors, certainement, il restera peu de chose, sinon rien du tout, des trois services primitifs de la Cité. Si, alors, la civilisation entretient encore des soldats, ce sera sur ses confins, aux frontières de la barbarie et de la sauvagerie; mais

tout porte à croire que ses ingénieurs, ses médecins, ses agronomes, feront plus pour l'unification finale du globe que ses soldats. Si elle conserve des juges, elle ne croira pas nécessaire d'en faire des agents de l'État, c'est-à-dire des agents de répression et de compression aux mains de la classe qui détient la puissance publique, mais des arbitres librement désignés par les parties en contestation, et dont le mandat cessera dès le prononcé de leur sentence. Comme elle ne croira pas plus à l'efficacité des châtiments qu'à sa justice, et qu'elle considérera plutôt les délinquants et les criminels comme des malades que comme des coupables, ses jurys, réunis pour établir la matérialité des faits imputés au criminel ou au délinquant, n'auront qu'à remettre celui-ci aux mains des médecins traitants, ou en liberté, selon que l'acte d'insanité qualifié crime ou délit aura ou n'aura pas été accompli par lui. Quant aux religions, qui achèveront de mourir dans une atmosphère peu propice aux mystères dont elles vécurent, leurs prêtres ne compteront pas plus dans l'État que les diseuses de bonne aventure ou les médiums qui font tourner les tables. En revanche, des services publics, qu'ignora complètement le passé, et que développent insuffisamment les États modernes, prendront dans l'État la place qui leur revient, et fourniront à chaque citoyen leur maximum d'utilité, en échange d'un minimum de rémunération. L'État alors, en soi ou dans son personnel, ne sera plus le maître de la Cité, mais le serviteur public de chaque citoyen, qui, ne voyant plus en lui son maître, ne le considérera plus comme un ennemi.

Nombre de services publics sont encore aux mains du capitalisme, et nous avons vu qu'ils ont été pour lui un moyen d'asseoir définitivement sa puissance. Les chemins de fer, les entreprises télégraphiques et postales maritimes, la Banque régulatrice du crédit général, institutions dont on ne peut contester le caractère de services publics, feront d'autant plus légitimement retour à l'État que, tombées dans le domaine public par la disparition du capitalisme, — et nous avons vu que cette disparition est inévitable, — seul l'État pourra recueillir cet héritage, ou plutôt reprendre ce qu'il

avait temporairement concédé à l'époque où la féodalité capitaliste, maîtresse de l'État, recevait de la main droite ce que lui donnait sa main gauche. L'instruction publique étant le grand instrument de cette transformation de l'État, c'est à son extension et à son perfectionnement que doivent tendre les efforts des citoyens conscients. C'est grâce à la science, à sa nécessité reconnue dans une société, qui disparaîtrait dans un effroyable cataclysme si elle s'arrêtait de progresser seulement une heure, que la classe possédante recule de plus en plus et se confine dans les fonctions sociales inutiles et parasites, laissant graduellement aux prolétaires instruits la direction des organes sociaux essentiels. Lorsque ceux-ci auront achevé leur conquête, les temps seront venus; s'ils veulent vivre, les spéculateurs, les banquiers, les prêtres, les soldats, les fonctionnaires compressifs ou décoratifs de la vieille société devront alors changer d'état. Le service public d'instruction est donc en ce moment à son aurore, et le champ où il s'étendra est à peine défriché. Aujourd'hui, pour l'enseignement primaire, et secondaire surtout, il se débat contre une formidable concurrence; un grand corps social du passé, profitant d'une victoire passagère obtenue sur la bourgeoisie par la peur des révolutions ouvrières, dresse ses universités en face de celles de l'État. Cette prétendue liberté de l'enseignement a, en somme, tué l'enseignement libre. Les écoles catholiques ont ruiné les institutions laïques particulières, et elles restent debout, propageant leur enseignement de mystère, de terreur, d'autorité et de mort en face de l'enseignement public qui aspire à la vérité, à la lumière, à la liberté, à la vie. Au nom de la liberté, il faudra que la prétendue liberté de forger des âmes d'obéissance passive et irraisonnée disparaisse d'une Cité qui veut des citoyens, et non des esclaves. Le besoin le plus impérieux de l'être humain, après le boire et le manger, c'est de connaître. Tout ce que l'humanité a acquis de connaissances de l'univers et de l'homme est le patrimoine indiscutable de chacun d'entre nous. Dussions-nous ne savoir que pour savoir, cette connaissance nous fût-elle absolument inutile pour assurer notre existence personnelle, nous aurions encore le droit de savoir.

Ce n'est pas pour une minorité qu'une hérédité de situation a privilégiée, et qui chaque jour se montre plus indigne de son privilège, que les Newton, les Laplace, les Darwin, les Pasteur ont ouvert des voies glorieuses à la connaissance humaine, mais pour tous ceux qui peuvent les suivre, et frayer des chemins nouveaux. A cette source intarissable du savoir, chacun a le droit de s'abreuver, et ne doit connaître de limites que sa propre capacité d'apprendre. Quand nous en serons là, l'enseignement sera vraiment un service public.

IX

ABSORPTION DU GOUVERNEMENT DANS L'ÉTAT

Au temps où l'État était absolument la chose du gouvernement, le pouvoir du gouvernant était absolu, et l'histoire tout entière nous prouve qu'il exerçait bien plutôt ce pouvoir pour en recueillir les fruits que pour satisfaire aux besoins réels de la communauté humaine. Le gouvernant, le gouvernement et l'État étaient complètement identifiés à la personne du prince ou de ses représentants. Entrait-il en guerre avec un voisin, ce n'était pas pour défendre la communauté ou la rendre plus prospère, mais pour défendre son propre domaine et accroître sa propre puissance. La communauté n'existait pas pour lui comme but, mais comme moyen ; il ne lui appartenait pas, c'est elle qui lui appartenait. La force avait établi ces rapports entre lui et elle, et la force les maintenait. Ce ne fut qu'à la longue que le souverain se reconnut des devoirs envers la communauté, et lorsqu'en celle-ci commença de s'éveiller le sentiment de sa force et de son droit. Il est encore des pays où ce sentiment n'est pas éveillé. Les roitelets de l'Afrique sauvage font reposer leur droit sur leur force, et nul dans le troupeau humain, dont ils sont les bouchers plutôt que les pasteurs, ne peut même avoir le sentiment qu'il en dût être autrement. Dans nos civilisations, même, il est encore des quantités innombrables d'individus en qui la notion civique sommeille encore. Pour eux, l'autorité,

quelle qu'elle soit, est un être formidable et extérieur, dont on ne doit pas plus raisonner les actes qu'analyser les droits. A leurs yeux, le plus humble fonctionnaire est à la fois le gouvernant et le gouvernement, l'État et la loi ; il tient dans ses mains tout droit et tout pouvoir ; l'obéissance absolue, irraisonnée, lui est due. Mais, en fait général, une distinction se fait entre le fonctionnaire et la fonction. A mesure que la connaissance des rapports sociaux, de leur nécessité et de leur utilité, devient plus générale et plus complète, non seulement le fonctionnaire est distingué de la fonction, mais encore la fonction est déterminée avec plus de clairvoyance, et délimitée plus exactement par ses attributions. Les lois, alors, ne sont plus uniquement des moyens de répression ou de compression aux mains du fonctionnaire ; elles deviennent en même temps des moyens de défense et d'action aux mains du citoyen.

Dans les États civilisés modernes, qui ont conservé l'institution monarchique, malgré le formulaire et l'étiquette qui ont survécu, le prince n'est plus le souverain réel. C'est la Constitution qui règne réellement, et on ne laisse que l'effigie du pouvoir à l'héritier, ou plutôt au descendant, d'une longue lignée de maîtres absolus. Même quand, appuyé sur une aristocratie puissante et organisée, il détient encore une certaine partie des anciens pouvoirs de la souveraineté, il n'est en réalité qu'un fonctionnaire, le premier de tous; comme tel, enfermé dans des attributions précises, et salarié sur le budget de la nation. Même quand, par une fiction héritée des temps où il était la loi vivante, il jouit du pouvoir de faire grâce aux particuliers que les tribunaux ont frappés, ce pouvoir est lui-même déterminé par certaines conditions légales, administratives, usuelles et morales, dont il ne peut se départir sans péril pour cette prérogative, pâle image de ce que fut autrefois le « bon plaisir » du souverain absolu. Au temps de ce bon plaisir, nulle offense n'égalait celle faite au souverain : on se rappelle de quelles horribles tortures Damiens paya l'inoffensif coup de canif porté à Louis XV. Aujourd'hui, le crime de lèse-majesté se confond presque absolument avec les crimes contre les particuliers, et, dans

les pays où la peine de mort est abolie, la répression des attentats à la vie du souverain ne sort pas de la règle juridique générale. Il est vrai qu'on a vu, dans un pays où le peuple est virtuellement souverain, les représentants du peuple tolérer que la peine de mort fût appliquée à l'auteur d'un attentat dirigé contre leurs personnes, et qui n'avait fait à quelques-uns d'entre eux que des blessures insignifiantes. Ajoutons cependant qu'une aussi affreuse sentence ne fut point appliquée en vertu d'une loi spéciale, mais au moyen des lois pénales ordinaires, poussées à leur maximum de rigueur : un jury s'était laissé impressionner par l'opinion publique, affolée par une série d'attentats, dont les plus dures répressions ne faisaient qu'augmenter le nombre et la gravité. Dans bien des États, l'offense au chef de l'État, souverain ou président, est bien encore inscrite à un chapitre spécial du code ; mais on y laisse dormir cette loi caduque, quitte à la réveiller et à en exagérer les sévérités dans certains moments de troubles. Des attributs extérieurs de la souveraineté, qui, autrefois, et encore aujourd'hui en Orient et dans l'Extrême-Orient, excitaient à la fois l'admiration et la vénération des foules, que reste-t-il ? Si le plus puissant monarque européen tentait aujourd'hui de faire revivre le cérémonial et les cortèges dont ne pouvait se passer le moindre seigneur des temps disparus, ce serait une risée générale. De ses attributs extérieurs, de la pompe qui les signalait aux regards des foules, il ne reste plus que la parade militaire. Quand un souverain européen veut se montrer à son peuple dans tout son éclat, il n'a pas un costume spécial où figureraient la couronne, le sceptre et le manteau ; ou, quand ce costume existe, il ne sert qu'au jour de la proclamation ou du sacre, et plutôt comme apparence symbolique de la souveraineté. Si le souverain tient à endosser un costume qui le distingue d'un négociant ou d'un industriel, il est contraint d'emprunter l'uniforme d'un de ses régiments, et, s'il veut donner une signification à sa présence dans telle ou telle cérémonie, il lui faut endosser tel ou tel uniforme d'un régiment national ou d'une nation alliée ; mais il ne peut sortir du costume militaire. Il faut ajouter que, grâce à

la fiction héréditaire qui fait du monarque le chef des armées, il peut donner l'uniforme aux membres de sa famille et transformer même des femmes en colonels honoraires. Parfois, il est vrai, la fiction ramène à la réalité ancienne : le souverain fait généraux des enfants, ses enfants, alors qu'ils ont à peine l'âge d'un sous-lieutenant et les capacités d'un caporal. On a vu, dans la guerre turco-grecque, l'état-major hellène, embarrassé d'un tel chef, désorganiser la retraite et la changer en déroute pour sauver la précieuse personne d'un général du « bon plaisir », qui n'eut pas même le courage d'un simple soldat. Les princes s'embourgeoisent aujourd'hui. Quand ils prennent les vices de la classe où ils tombent, ils n'ont pas de plus vif plaisir que de s'en aller faire la fête, sous un transparent incognito, dans les villes de joie ; ils font des dettes, et, moins heureux que don Juan vis-à-vis de M. Dimanche, il leur faut trouver des moyens de payer leurs créanciers autrement qu'en belles paroles. Quand ils prennent les vertus bourgeoises, en fonctionnaires prudents, qui se savent à la merci d'une révolution, ils placent leurs économies à l'étranger. Un jour viendra où il n'y aura plus de royaumes ni d'empires en Europe. On verra néanmoins de bons bourgeois, d'allures sinon de naissance, se parer encore des titres de roi et d'empereur, comme nous voyons encore de nos jours des ducs, des marquis, des comtes et des barons, bien qu'il y ait beau temps que la féodalité soit abolie, et qu'il n'y ait plus trace en Europe de leurs duchés, marquisats, comtés et baronnies. Si le régime capitaliste subsiste encore avec ses privilèges et ses ridicules, nos enfants verront de riches Américaines épouser des rois sans couronne et être reines sans royaume.

Dans les nations démocratiques, ou plutôt, car il n'en est pas encore absolument de telles, dans les nations où se développe la démocratie sous la forme républicaine, il se produit ceci, que les représentants du souverain ne jouissent pas, à beaucoup près, de l'estime et du respect qui entourent les représentants de l'État. Le peuple n'est pas encore habitué à sa souveraineté et, d'ailleurs, nous avons vu quelles conditions intérieures et extérieures la rendent

illusoire. Un représentant de l'État, un fonctionnaire, un magistrat, si infimes soient-ils, sont pour lui les vrais souverains. Les représentants qu'il choisit, ou qu'il est censé choisir, font ou défont bien les lois ; mais comme c'est précisément des lois qu'ont à souffrir les membres de la Cité, et que, d'autre part, il y a toujours un caractère fondamental de subordination d'élus à électeurs, ceux-ci s'en prennent à ceux-là, non du mauvais fonctionnement de l'État, mais de ce qui leur arrive personnellement de désagréable. De plus, les fonctionnaires de l'État, en appliquant les lois, lèsent des intérêts particuliers ; ceux-ci recourent aux élus non pour le redressement d'un tort ou pour un rappel à la loi, mais pour qu'ils supplient tel fonctionnaire de leur éviter le dommage, ou la punition, que leur inobservation des lois ou des règlements leur a valus. Si les élus du peuple ne veulent pas favoriser ceux qui ont voté pour eux, ou leur procurer des emplois dans les fonctions publiques ; si, pour garder leur indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif, et remplir en toute liberté leur devoir de contrôle vis-à-vis de ses actes, ils refusent de se mettre au service des intérêts particuliers, les mécontents feront, contre les élus, une telle campagne auprès des électeurs qu'à l'expiration de leur mandat ils courront grand risque de n'être pas réélus. Au citoyen mécontent du dommage que leur cause l'application de la loi, le fonctionnaire répond : « C'est la loi, je n'y puis rien. Je ne suis qu'un agent d'exécution. » Le député, s'il fait la même réponse, s'attire cette réplique : « Si la loi est ainsi, changez-la. — Je ne puis la changer seul. — Eh bien ! changez-la pour moi. Intercédez auprès de ses agents d'exécution, et ses rigueurs me seront épargnées. — Si je le fais pour vous, il faudra que je le fasse pour d'autres. — Les autres, je m'en moque. Vous ferez pour eux ce que vous voudrez. Faites pour moi ce que vous devez. Ne vous ai-je pas élu ? Songez que si je vous ai fait, je puis vous défaire. » Si l'élu objecte qu'on ne l'a pas « fait » pour cela, son interlocuteur ne comprend plus, car l'intérêt est là pour l'empêcher de comprendre. Comme un trop grand nombre d'élus ont pour le pouvoir une sorte d'amour maladif, qui leur ôte jusqu'à la notion des raisons pour lesquelles ils

sont censés l'exercer, ils s'inclinent devant l'injonction et s'exécutent sous la menace de l'électeur, qui, même avant d'être satisfait, ne se fait pas faute de crier bien haut contre le peu de dévouement des représentants du peuple à la chose publique. En sorte que, dans la Cité moderne, les citoyens agissent un peu comme les sauvages qui, s'étant taillé une idole dans le bois ou la pierre, ne se gênent pas pour la briser quand elle leur refuse la pluie ou le beau temps. Mais aussi, pourquoi est-il tant d'idoles qui promettent la pluie et le beau temps ! Et surtout, pourquoi des idoles !

C'est néanmoins par ce chemin inégal, et qui, à certains tournants, semble la conduire à l'opposé de son but, que la démocratie marche vers son perfectionnement, qui est la connaissance et la possession de soi dans l'autodéterminisme le plus complet. Déjà le gouvernement se fond dans l'État, comme le gouvernant disparaît dans le fonctionnaire. Les attributions politiques, oppressives et compressives de l'État cèdent chaque jour le pas à des attributions d'utilité générale ; nous pouvons prévoir un temps où l'on s'étonnera qu'il y ait eu une religion d'État, une morale d'État, un art d'État, un enseignement d'État, alors qu'il n'y avait pas même une hygiène d'État, ni une assistance d'État, ni une statistique d'État, ni une assurance d'État. Nous sommes dans une époque de transition qui nous étonnerait bien, si, n'étant pas nous-mêmes de notre époque, nous pouvions faire attention aux contradictions qu'elle accumule. Nous découvrons tous les jours de nouvelles richesses, et nous ne voulons pas nous débarrasser des richesses d'autrefois, aujourd'hui en ruines et en haillons. Nous nous déclarons incroyants, et nous salarions les cultes. Nous proclamons la nécessité de l'hygiène, et nous protestons contre les règlements publics qui nous l'assurent. Partout le mort saisit le vif, et tente de l'étouffer. Malgré ce conflit, ou plutôt grâce à lui, les esprits s'éclairent, chacun voit plus nettement la place qu'il occupe dans la Cité, et juge plus sainement ceux qui occupent également la leur. L'individu aspire à devenir une portion de l'État, non plus pour la vanité du commandement et du pouvoir, mais pour associer son effort à l'effort collectif. Mille associations naissent

dans l'État, à côté et en dehors de lui, qui prétendent concourir à l'administration, à la conservation et au développement de la chose publique. Des modestes compagnies de pompiers de nos villages aux académies où se congratulent, dans une éphémère immortalité, des illustrations parfois inconnues, — des associations d'enseignement populaire aux sociétés musicales ou de gymnastique, — des groupements politiques aux sociétés philanthropiques, c'est un immense concours de fonctionnaires volontaires, se préparant à devenir l'État, en développant dans l'être collectif la force, l'intelligence, la bonté, la beauté. Ne sourions pas de ce fonctionnariat honoraire, innombrable et varié, ni des vanités ou des ambitions qu'il recouvre, ni des ridicules récompenses auxquelles il aspire, et voyons en lui le germe de la Cité future, où tout homme, étant un souverain, voudra exercer tous les devoirs de sa souveraineté.

X

ABSORPTION DE L'ÉTAT DANS LA CITÉ

Lorsqu'un particulier ou un groupe de particuliers entreprend une œuvre utile au public, cette œuvre ne tarde pas à prendre une extension telle que, forcément, elle échappe à l'action privée et devient un service public. C'est ce qui est arrivé à la poste aux lettres, à l'industrie des transports, à l'enseignement public et à quantité d'institutions qui, directement ou indirectement, relèvent aujourd'hui de l'État. De même, nous avons vu le secours aux malades, aux vieillards et aux infirmes être une des fonctions d'un corps particulier, divisé en un certain nombre de communautés ou d'autorités religieuses. Quand ce corps, devenu caduc par ailleurs, eut également démontré son insuffisance à assurer d'une manière satisfaisante le service d'assistance, qui lui servait dorénavant de prétexte pour amasser des richesses scandaleuses, ce service lui fut retiré, et passa aux autorités publiques constituées par le nouveau régime. Les indigents n'en recueillirent, il

faut l'avouer, qu'un faible bienfait, vite oublié par leurs enfants ; certaines maladies ne furent plus considérées comme des punitions du ciel, ni traitées en conséquence ; les accouchées ne furent plus installées par quatre sur le même lit, comme cela se fit à l'Hôtel-Dieu jusqu'en 1790 ; la Constitution proclama le droit des indigents aux secours publics, mais ce droit devint ce qu'étaient devenus tous ceux qui furent proclamés à cette époque ; et nous sommes forcés, à la honte de notre civilisation, de reconnaître qu'au regard du chemin parcouru en un siècle par les arts, les sciences, les inventions industrielles, — l'organisation des secours publics est restée presque absolument stationnaire, et demeure manifestement insuffisante. Pourtant, les budgets, national, communaux et particuliers forment au total une somme énorme. Mais, s'il y a communication, ou plutôt division du travail, entre les deux premières catégories de ressources, il y a séparation absolue entre elles et la troisième catégorie. Cela tient à ce que, parmi les œuvres d'assistance privée, beaucoup ont un caractère confessionnel et un but de propagande religieuse. Leur personnel n'échappe pas au contrôle moral et sanitaire, mais les œuvres sont maîtresses de leurs ressources et de la manière dont elles les répartissent. Il s'ensuit qu'à côté de la population indigente et affligée, et à ses dépens, se développe toute une classe de parasites de l'assistance privée et publique. Il se conçoit que, dans un État qui aura assumé la charge de tous les services publics, non seulement la surveillance des institutions confessionnelles d'assistance sera plus réelle au point de vue moral — c'est-à-dire qu'elles ne pourront dorénavant faire de l'assistance un moyen de prosélytisme, mais qu'elles auront pour clientèle ceux d'entre les infirmes et les vieillards qui manifesteront leur préférence pour elles — mais encore au point de vue administratif, afin d'appliquer à des tâches convenables les dévoyés, dont une administration anarchique des secours favorise le parasitisme. Pour ce qui est des orphelins, ils appartiennent incontestablement à la Cité, et, seul, l'Etat a le droit, et surtout le devoir de se charger d'eux. Les institutions privées d'assistance, ou bien disparaîtront, leur tâche étant désormais

entreprise par l'Etat, ou bien se transformeront en ce sens que leurs membres utiliseront leurs facultés de dévouement sous le contrôle et avec l'appui de l'État, comme le font actuellement les membres des bureaux de bienfaisance dans les Communes, sous leur contrôle et avec leur appui.

Mais nous pouvons et nous devons prévoir l'absorption de l'État dans la Cité. Il se produit, nous l'avons vu, un mouvement d'absorption par l'État des institutions particulières d'utilité publique. Le même mouvement a lieu dans les Communes, qui tendent à reprendre les services publics d'éclairage, de transports urbains, de distribution des eaux, d'assurance des immeubles contre l'incendie, concédés à des entreprises particulières ou laissés à l'initiative privée. Lors de la réforme de l'enseignement primaire comportant la gratuité, la laïcité et l'obligation, des groupements se formèrent spontanément dans toutes les villes de France où s'éveillait l'esprit démocratique. Sous le titre de sociétés du Sou des écoles ou de Caisses des écoles, ces associations voulurent faciliter aux enfants pauvres l'accès et la fréquentation de l'école par des distributions de vivres et de vêtements. Mais bientôt le budget de ces associations fut inférieur à leurs besoins. Les Communes intervinrent par des subventions. A Paris, notamment, les Caisses des écoles ont ajouté aux repas et aux vêtements des médicaments, des bains, des promenades et des excursions, des colonies de vacances ; si bien que, de créations nouvelles en subventions, et d'extension de ces créations en accroissement de ces subventions, c'est aujourd'hui la Ville qui alimente pour les neuf dixièmes les ressources des Caisses des écoles. Elle s'est bien gardée, néanmoins, de leur enlever leurs attributions et leur initiative, car elle trouve dans leurs administrateurs des auxiliaires bénévoles, d'autant plus actifs et dévoués qu'ils remplissent volontairement une tâche qu'ils ont demandée. Il y a là le schéma de la prise en charge totale des enfants par l'État, et nous verrons cette évolution s'accomplir par le triple concours de l'État, des Communes et des Associations libres. Un pas encore, et nous pouvons entrevoir le moment où l'État et la Commune disparaissent, remplacés par une fédération

générale de ces associations éparpillées sur tous les points de la Cité.

Rappelons une fois de plus que l'évolution des phénomènes sociaux et des institutions publiques ne s'accomplit pas d'une manière uniforme, sur un plan rectiligne, et que, pour s'influencer et se déterminer les uns les autres, ils ne vont pas néanmoins spontanément de la même allure. La transformation de l'un agit sur l'autre plus ou moins directement; celle-ci est plus ou moins consécutive à celle-là. D'autre part, il peut se produire des sauts d'évolution, qui franchissent les étapes intermédiaires. Par exemple, le Japon, dont la soudaine assimilation aux institutions de l'Occident et à ses procédés industriels a causé tant de surprises dans le monde, et démoli tant de beaux systèmes sociologiques et ethnologiques, n'a point passé par les degrés intermédiaires de l'évolution politique et économique. Profitant de notre expérience, il nous a emprunté les institutions et les instruments au point de perfection où nous les avions portés. Il ne faut donc pas nous étonner si, notamment hors de France, où les établissements d'enseignement public ne sont pas des moyens de propagande confessionnelle et d'éducation religieuse, des universités libres, constituées par des souscriptions et des donations particulières, peuvent se passer complètement du concours de l'État, et si, dans l'avenir, elles pourront conserver dans la Cité leur pleine indépendance sans avoir été, à aucun moment de leur existence et de leur développement, incorporées à l'État. Dans la communauté des biens de l'avenir, l'État se dissoudra précisément dans chacune de ces grandes associations spontanées, dont les unes, aujourd'hui, forment des catégories obligatoires de fonctionnaires salariés de l'État, dont les autres forment des catégories volontaires d'auxiliaires et dont d'autres enfin forment des catégories indépendantes, qui assument la charge de services sociaux importants. Ainsi tombe l'objection faite au régime collectiviste, et à plus forte raison au communisme, de vouloir transformer tous les citoyens en fonctionnaires. D'une part, et dans la période d'organisation, qui peut durer dix ans ou cinq cents ans, il importe peu ici, où sont seulement projetées des vues

sur l'avenir social possible ou seulement probable, cet interfonctionnariat de tous vis-à-vis de tous implique coordination des efforts et solidarité des individus, — et nullement infériorité des fonctions et subordination des individus, — selon une échelle qui irait de l'homme d'équipe et du wagon, qu'il pousse dans la gare, au chef de traction et au cabinet dans lequel il donne des ordres. D'ailleurs, nous l'avons vu, à mesure de l'élargissement de la mentalité générale, et de l'accroissement du concept de civisme parmi les membres de la Cité, cette idée se précise et se généralise, qu'un fonctionnaire n'est pas le substitut d'un souverain extérieur et supérieur, mais un serviteur du public, placé, dans les limites de ses fonctions, au service de chacun des citoyens qui ont besoin de lui. Nous avons vu aussi que disparaît cet anthropomorphisme qui identifiait si complètement, naguère, l'individu et la fonction, et subordonnait ainsi l'administré à l'administrateur. D'autre part, dans le régime communiste complet, qui est pour nous l'aboutissant inévitable du collectivisme, le caractère même de fonction publique disparaîtra des actes spécialisés, par lesquels chacun apportera son concours à l'œuvre commune ; alors, celui qui dirigera un bureau de statistique, par exemple, sera bien moins un fonctionnaire, et surtout en aura bien moins les allures, qu'un sociétaire actuel de la Comédie-Française.

Quel lien rattachera entre eux ces groupements spontanés, et quelle puissance limitera leurs droits ? Ce qui les rattachera entre eux sera précisément ce qui les contiendra dans les limites où leur action devra s'exercer. Ce lien sera la connaissance d'eux-mêmes, de leur utilité, de leurs rapports avec l'ensemble social. Aux impulsions et aux compressions extérieures, que les individus et les groupements du passé subissaient pour que l'ordre régnât entre eux, succéderont les impulsions et les compressions intérieures, dont la science aura donné à tous la connaissance et l'emploi. Sur quels besoins se règle aujourd'hui le patron chapelier, pour la production de ses chapeaux ? Sur ses propres besoins de gain, et non sur le besoin qu'ont ses concitoyens de se couvrir la tête. Aussi arrive-t-il qu'il a mal calculé, et que, pour avoir

voulu augmenter son gain, il a fabriqué plus de chapeaux qu'il n'y avait de gens en état de lui en acheter. Mieux éclairés, les chapeliers, dans la communauté future, ne fabriqueront pas plus de chapeaux qu'il n'y aura de têtes à coiffer. C'est la publicité donnée aujourd'hui aux besoins des divers marchés qui fait que les grandes entreprises capitalistes, mieux informées que les petites, s'assurent plus facilement le placement de leurs produits. Cette publicité n'est qu'à l'état embryonnaire et l'on peut dire que les bureaux de statistique de tout ordre seront, sans aucune autre autorité que les avertissements qu'ils donneront, les véritables gouvernements de l'avenir, les régulateurs officieux et désintéressés de toute l'activité humaine.

L'État disparaissant, les hommes d'État se trouveront sans emploi. Ce seront de précieuses qualités de labeur, de patience et de perspicacité restituées au domaine public ; ce seront en même temps de pernicieuses qualités de ruse, de sécheresse de cœur et de dureté d'esprit qui, devant trouver leur emploi dans des champs plus limités, donneront ainsi, jusqu'à ce qu'elles disparaissent complètement, leur minimum de malfaisance. Ces conducteurs des peuples, qui, ayant toujours professé la haine des idées, n'ont jamais pu comprendre les faits, seront aussi peu regrettés dans l'avenir qu'ils sont peu estimés dans le présent parmi ceux qui vivent déjà en esprit dans le futur, ou qui voudraient seulement que le présent fût homogène et conséquent à lui-même. Gouverner les hommes est une tâche inférieure, à laquelle réussit excellemment, avec une matraque, le plus vulgaire chaouch d'Orient. Des hommes de génie ont épuisé leur existence à cette tâche inférieure. Ne leur soyons pas trop cruels, en songeant que, dans le troupeau, c'est toujours l'animal le plus vigoureux qui conduit ses congénères ; et l'humanité a été si longtemps un troupeau, elle est encore si loin de ne l'être plus tout à fait, l'habitude des gestes héréditaires domine encore tellement l'aptitude aux gestes volontaires, déterminés par la connaissance toute nouvelle et très rare de leur utilité, qu'il reste encore de beaux jours — et de vilaines nuits — pour ceux qui se vouent à la conduite du troupeau, et sont placés dans

cette alternative : ou de le perdre, s'il roule dans les précipices du passé, ou de se perdre eux-mêmes, s'il s'enfuit vers les plaines fécondes de l'avenir.

Aussi le passé, qui est le connu, fait-il toujours moins peur aux hommes d'État que l'avenir, qui est l'inconnu. C'est pour cette raison qu'ils tiennent en haine et mésestime toute innovation, même dans l'ordre purement mécanique et industriel. De Richelieu, tenant Salomon de Caus enfermé à Bicêtre, et retardant peut-être de deux siècles l'utilisation de la vapeur, à Thiers, niant l'utilité des chemins de fer, et néanmoins tirant sa fortune matérielle de l'expansion des voies ferrées, c'est une lutte ininterrompue entre l'esprit de progrès et l'esprit de gouvernement. Napoléon, faisant la guerre aux idéologues et tournant le dos à Fulton, est le type le plus complet de l'homme de gouvernement. Cette sorte d'hommes paraît s'être amendée aujourd'hui; mais que l'on ne s'y fie pas. Ils ont dans la bouche le vocabulaire idéologique et scientifique de leur temps, mais ce sont pour eux des mots de gouvernement, qui font partie du langage de mensonges et d'illusions dont ils croient nécessaire de s'embarrasser, étant incapables d'apporter autre chose pour justifier leur raison d'être dans l'emploi qui leur est confié. Quand le suffrage des majorités a consacré la mémoire d'un précurseur de la pensée et de l'action, le successeur du ministre qui emprisonna l'homme d'action, ou désespéra de ses dédains l'homme de pensée, vient glorifier le mort, et, de la même main qui tient la couronne posthume, il signera tout à l'heure l'arrêt qui jettera à la prison ou au désespoir l'héritier et le continuateur de celui qu'il vient de faire triompher officiellement. Les fils seront-ils toujours lapidés avec les ossements de leurs pères !

Mais voici déjà venir leur revanche et leur justification. Déjà le veto d'un prince de la finance fait plus que les efforts de toute la diplomatie pour empêcher la guerre d'éclater entre deux peuples : et ainsi apparaît aux yeux clairvoyants l'inutilité des diplomates. Déjà, dans les solutions bâtardes apportées aux crises ministérielles, le public s'aperçoit malicieusement que tel homme d'État, qui fut ministre des finances

dans un précédent cabinet, accepte d'être dorénavant pourvu du portefeuille de l'instruction publique. Cette facilité de passer du commerce à la justice, et de la guerre aux beaux-arts, édifie le public sur les facultés et sur les aptitudes de ses gouvernants, et aussi sur leur scepticisme fondamental. Il sait que ce seront les bureaux, les administrations compétentes, qui gouverneront et, couverts par le ministre, continueront de traîner le char de l'État dans les ornières du passé. En même temps que la haute direction de l'État perd ainsi sa raison d'être, surtout en un temps où les attributions et les fonctions se subdivisent à l'infini, afin de suivre l'infinie complexité de la vie sociale de ce temps, — cette idée se fait jour dans le public et se propage : que de tels administrateurs fictifs sont devenus à présent plus dangereux encore qu'inutiles. On le voit, ceux mêmes qui dirigent l'État servent à propager la notion de son inutilité, et à préparer le moment où l'État, ayant restitué ses attributions et ses fonctions aux intéressés, volontairement et consciemment associés, n'aura plus qu'à disparaître comme ont disparu déjà les moyens plus primitifs du gouvernement de l'humanité. Chaque citoyen, alors, sera son propre gouvernant; mais, répétons-le, au risque de fatiguer le lecteur, il n'assumera cette charge, il n'exercera ce pouvoir que lorsqu'il en sera devenu capable.

XI

ABSORPTION DE LA LOI DANS LA VOLONTÉ COMMUNE

La disparition de l'État, par suppression de ses fonctions de gouvernement des hommes et par restitution aux groupes et aux individus de ses attributions d'enseignement, de renseignement, de production, de circulation et de répartition, entraînera nécessairement la disparition des lois écrites, des codes qui les réunissent et des tribunaux qui les appliquent. A ceux que peut effrayer une telle perspective, nous pouvons déclarer que, s'ils acceptent la suppression de l'État, ils sont forcés d'accepter également la suppression de la loi en tant

que manifestation impérative à l'individu de la volonté collective. Quant à ceux qui considéreraient la suppression de l'État comme une impossibilité, si nous avons le bonheur de pouvoir leur démontrer qu'un jour viendra où la loi positive ne sera plus nécessaire, nous aurons par surcroît démontré, plus complètement, qu'un jour viendra aussi où l'État disparaîtra, et que ce sera précisément le même jour, la mission de l'État étant précisément d'assurer l'exécution des lois.

Une des formules fondamentales du droit politique et social idéal de notre temps est qu'il n'y a pas de droits sans devoirs, ni de devoirs sans droits. Cette formule répond très exactement à la conception métaphysique que nous avons encore du bien et de la récompense, du méfait et du châtiment. Elle extériorise en quelque sorte la sanction, et, en réalité, nous serions déjà bien heureux si des lèvres elle descendait dans les cœurs, et des inscriptions dans les faits. Longtemps, et d'une manière absolue, les droits furent le privilège des uns, et les devoirs la charge des autres. A présent, on adjuge les devoirs et les droits, tout au moins verbalement, aux mêmes individus ; mais on conserve aux droits et aux devoirs un caractère d'opposition qui fait que, au lieu de se voir imposer son devoir par le souverain, le citoyen se le voit imposé par la loi ; cela ne rend pas la loi ni le devoir plus aimables à ses yeux. Que cette impression subsiste en notre temps, où cette sorte d'obligation légale est subie plutôt que consentie, cela se conçoit parfaitement ; il serait étonnant et désolant qu'il n'en fût pas ainsi, car ce serait le signe que nous avons tellement conservé le pli des servitudes et des passivités héréditaires, qu'il ne nous est pas encore possible de protester contre la charge qui pèse sur nos épaules. Mais elle disparaîtra nécessairement, quand on aura pris l'habitude de considérer le droit et le devoir comme deux marchandises équivalentes, échangeables seulement l'une contre l'autre, et de se dire que le meilleur moyen d'exercer son droit, c'est de remplir son devoir.

Quand on en est là, on examine la marchandise d'un

peu près. Avant d'entrer en échange, on pèse le droit et on mesure le devoir; on suppute leur valeur; on leur demande leur certificat d'origine; on rejette impitoyablement les faux droits que le voisin veut vous imposer en échange des devoirs réels; on secoue le fardeau des devoirs, dont le voisin vous a chargé, en échange des droits qu'on lui a laissé prendre; finalement les deux plateaux de la balance, après avoir longtemps oscillé, finissent par s'équilibrer. Quand on les a réunis dans ses mains, un nouvel et plus minutieux examen du droit et du devoir s'impose tout naturellement à l'esprit. On se demande si réellement un devoir est bien une obligation, et un droit un avantage. On examine de près le devoir, et l'on y découvre un autre caractère que celui d'obligation : on s'aperçoit qu'en faisant son devoir l'individu ne satisfait pas seulement le droit d'autrui, mais qu'il satisfait son propre droit, auquel son devoir s'est tellement identifié qu'il ne sait plus au juste dire si son devoir n'est pas en même temps un droit, et non plus un moyen d'obtenir le droit. Que le lecteur se rassure : nous ne poussons pas l'identification du devoir et du droit dans la direction où Hegel finit par découvrir que le criminel lui-même a droit au châtiment. Ce n'est pas de métaphysique qu'il s'agit ici, mais de réalités dont le présent même peut nous démontrer le caractère purement objectif. Employons une expression plus directe, et donnons au droit et au devoir de l'individu social leurs véritables noms : liberté, autorité. Certainement, le citoyen qui est libre l'est en vertu du droit. C'est donc sa liberté qui est son droit. Mais il n'est libre qu'à la condition que ses concitoyens le soient aussi, à moins toutefois que sa liberté ne soit faite de l'autorité qu'il a sur eux; mais cette hypothèse doit être écartée, puisque nous disons que c'est dans une Cité composée d'homme libres que peut seulement s'opérer l'identification du droit et du devoir, ou, si l'on aime mieux, de la liberté et de l'autorité. Si sa liberté est déterminée par celle de ses concitoyens, il est incontestable que sa liberté est, de ce fait, identifiée à la leur, qui ne peut être amoindrie ou agrandie sans que la sienne propre le soit également. Or, qu'est-ce que la liberté

publique, au regard de la liberté du particulier ? L'autorité, évidemment. Allons-nous tomber dans le fossé où le patient d'Hegel attend et réclame son droit au châtiment? Point. Cependant, prenons garde, car nous le côtoyons. Cette autorité publique, identique à la liberté publique, faite comme elle de la liberté de chacun, est donc faite aussi de l'autorité de chacun ; elle est dans tous, mais elle est également en chacun. Quand, donc, le citoyen accomplit un acte civique quelconque, il peut dire indifféremment qu'il exerce un droit ou qu'il remplit un devoir. Déjà, aujourd'hui, pour l'accomplissement de l'acte civique fondamental de notre démocratie imparfaite, c'est-à-dire pour le vote, le citoyen dit : Je vote parce que c'est mon droit et mon devoir. Il croit distinguer, mais si on le presse de définir son droit de vote, c'est son devoir qu'il définit, et inversement. Ou, plutôt, il donne une seule et unique définition qui s'applique à la fois au droit et au devoir, et par ainsi les identifie absolument l'un à l'autre.

Son vote, acte de liberté, crée une autorité, mais non une autorité qui lui sera extérieure, puisqu'elle sera la garante de sa liberté, et ne s'exercera que contre qui voudrait y attenter. Cette autorité sera donc la sienne, exercée à son profit et en son nom. Ce sera donc sa liberté qu'il aura créée par son acte de liberté. Prétendra-t-on qu'au contraire, en déléguant son autorité il a aliéné sa liberté, et s'est donné un maître dans la personne de son délégué ? On aura certainement raison si son vote n'a pas été libre, c'est-à-dire s'il a été émis sous la contrainte extérieure d'un individu de qui il dépend, ou sous la contrainte intérieure qui l'empêche de connaître sa liberté, et par conséquent d'en user. Mais si son vote n'est pas dirigé par un maître économique ni égaré par sa propre ignorance, ce vote est aussi libre que sa conscience politique est complète. Il se peut que sa liberté ait été annulée par le vote servile ou inconscient de la majorité et que le délégué choisi par elle ne soit pas le sien à lui, et qu'en conséquence son acte de liberté ait coopéré à un acte d'autorité qui se manifestera contre sa liberté. Mais non : ce n'est pas son acte de liberté qui a coopéré à l'acte d'autorité qui lui

est consécutif, mais bien l'acte de non-liberté de ses concitoyens. Il y a donc, on le voit tout de suite, un vice fondamental de raisonnement chez ceux qui prétendent que le citoyen qui délègue sa souveraineté l'aliène, et constitue l'autorité contre sa propre liberté. En effet, s'il refuse, lui, conscient et indépendant, de concourir à la formation de l'autorité publique, il accepte d'abord sans protestation celle que lui imposera la masse inconsciente et dépendante. Que s'il prétend faire conquérir le pouvoir à tous, ou l'abolir en l'incarnant en tous et en chacun, ce sera par un moyen révolutionnaire; il donnera donc le pouvoir à des gens qui, la veille encore, prouvaient leur incapacité de le déléguer, à plus forte raison de l'exercer. Car ce n'est pas tout d'en finir avec la contrainte extérieure, qu'une révolution peut certes détruire. On comprend de reste que si la force peut donner le pouvoir, le savoir s'acquiert par d'autres moyens, beaucoup plus pacifiques, et surtout moins expéditifs. Tel homme, qui ne connaît pas même le dessin, sera-t-il libre de faire un tableau parce qu'il aura acquis une toile, un pinceau et des couleurs? Dira-t-on qu'il faut pousser la masse inconsciente à s'abstenir de participer, par son vote, à la formation d'un pouvoir qui s'exerce contre elle, et, après l'avoir éloignée du vote, l'instruire des conditions réelles et idéales de sa liberté? Il semble à tout esprit réfléchi qu'il vaut mieux augmenter le nombre des citoyens conscients, qui font exercice de leur liberté civique, jusqu'à ce qu'ils soient devenus la majorité, puis l'unanimité. Il n'est même pas besoin de démontrer que ce chemin si simple est en même temps le plus commode et le plus direct; il est aussi le seul qui ne conduise pas aux révoltes stériles, suivies des mornes résignations. Fera-t-on cette objection encore : que quiconque délègue son pouvoir substitue la volonté d'un autre à la sienne propre? Celui qui le délègue sous la pression de la contrainte extérieure ou intérieure ne substitue même pas la volonté d'un autre à la sienne, puisqu'il n'a pas pu manifester sa volonté. Mais celui qui sait quel pouvoir il délègue agit en connaissance de cause : il a désigné tel délégué plutôt que tel autre, parce que celui

qu'il a délégué était d'accord avec lui sur la manière dont il entendait être représenté, et il ne lui a donné sa délégation qu'avec un mandat précis. Déjà la démocratie demande qu'il y ait une sanction au mandat : C'est une bonne précaution. Elle demande aussi à être consultée directement, avant qu'une loi soit mise en vigueur : Ce sera un progrès vers la réunion de la liberté et de l'autorité dans les mêmes mains. Quand le progrès ultime, la suppression de l'État, aura été accompli, l'autorité et la liberté seront si bien incorporées en chaque individu, et conséquemment aussi, au point de vue social, le droit et le devoir, que ces mots sans emploi disparaîtront certainement du vocabulaire, ou ne serviront plus qu'à exprimer un état et des idées purement archaïques.

De même que l'État ne disparaîtra pas subitement et en bloc, de même les lois qui le formulent et le soutiennent ne disparaîtront que progressivement. En premier lieu disparaîtront les lois spéciales, qui règlent les rapports entre individus de situations inégales, et constituent ce que nous avons pu appeler les privilèges de droit, destinés à contrebalancer les privilèges de fait. Ceux-ci ayant disparu, dans la transformation des rapports économiques et familiaux, ceux-là n'auront plus de raison d'être. Les suivront de près, à moins qu'elles ne les précèdent, mais cela est peu probable, les lois dites pénales, dont les infractions, aujourd'hui, sont déterminées par des contraintes extérieures, comme la misère, ou intérieures, comme l'inculture et l'incapacité cérébrales. Les contraintes extérieures sont liées aux rapports économiques. La disparition de la misère les fera donc disparaître. Pour ce qui est des contraintes intérieures qui prennent leur source dans l'inculture, elles disparaîtront également, ou plutôt elles auront disparu alors, puisque l'unanimité des citoyens en seront venus à un état conscient assez parfait pour pouvoir exercer leur souveraineté sans recourir à l'État. Reste donc l'incapacité cérébrale. Cela est une maladie à soigner, un malheur à subir, et non une faute à châtier. Le cercle légal se restreint déjà. Resserrons-le encore davantage. De quelle utilité seront les lois civiles, dans une Cité où la propriété sera commune et où l'hérédité

collective aura remplacé l'hérédité familiale et personnelle ? La propriété personnelle est la pierre angulaire des lois civiles actuelles. Celle-là ayant disparu, celles-ci n'auront plus aucune raison de subsister. Le cercle n'est plus qu'un point. Supprimons ce point : Les lois constitutionnelles règlent les rapports entre les citoyens et l'État. L'État s'étant dispersé à la fois dans chacune des associations libres de production, circulation, enseignement, renseignement, etc., et aussi et surtout dans le cerveau de chaque citoyen, les lois organiques suivront le même chemin, sous forme de règlements dans les associations et de concept définitif de la souveraineté dans le cerveau de chaque citoyen. Quand l'homme asservi d'aujourd'hui, asservi à des contraintes extérieures et intérieures, sera devenu le citoyen idéal, il sera digne d'habiter la Cité idéale. Nulles autres mains que les siennes, d'ailleurs, ne la construiront, et elle sera réellement un acte de sa volonté libre.

XII

LES NATIONS DANS L'UNITÉ DE CITÉ

Nous avons indiqué comment un statut de liberté par conventions volontaires réciproques tend à se substituer à l'indépendance absolue des nations. C'est ici le lieu d'y insister, car il demeure bien entendu : d'une part, que la Cité idéale resterait une pure construction de notre esprit si nous prétendions l'édifier sur un point unique du globe, au milieu des Cités trop réelles qui, l'entourant de toute part, ne tarderaient pas à la détruire ; d'autre part, qu'une telle Cité ne peut être édifiée que par l'ensemble de l'humanité parvenue, par la connaissance de soi-même et des choses, à un concept général commun et à une égalité identique, dans leur variété de besoins, de désirs et de volontés enfin harmonisés. Qu'on ne voie pas là une barrière placée comme pour établir une sorte d'impossibilité de réalisation de ce rêve d'unité par identification de tous les membres, encore

si différents, de la famille humaine future. Que si l'on objecte l'état de profonde inégalité d'évolution des diverses races humaines dispersées sur le globe, leurs différences de mœurs, de croyances, de culture, nous pouvons d'abord répondre qu'il y a en effet une infinité de manières d'être dans l'erreur, tandis qu'il n'en est qu'une seule d'être dans la vérité. Que si l'on ajoute que certaines races sont condamnées à errer longtemps avant de parvenir aux concepts relatifs de vérité acquis par les races supérieures, nous répondrons que le temps ne fait rien à l'affaire, et que, d'ailleurs, s'il a fallu vingt ans à un homme très ingénieux pour inventer un objet utile, il ne faut que vingt minutes au premier ignorant venu pour utiliser cet objet et s'en servir aussi bien que l'inventeur lui-même. Ne nous laissons donc pas émouvoir par les constatations d'apparence désolante que nous apportent les spécialistes de l'anthropologie et de l'ethnographie. Recevons avec reconnaissance les documents qu'ils nous fournissent et par lesquels l'humanité se connaît mieux ; mais laissons à d'autres le souci d'en tirer les conclusions sociologiques générales, dont ces documents ne constituent que certains éléments essentiels. Rappelons-nous la déconvenue philosophique et sociologique de certains disciples de Darwin, trop empressés à transporter dans le domaine moral et économique la théorie de la lutte pour l'existence. Si, donc, la philosophie des sciences naturelles a été incapable à elle seule d'expliquer le mouvement du monde moral et l'évolution des sociétés, comment des sciences aussi spéciales que l'anthropologie et l'ethnographie auraient-elles la prétention d'y réussir ?

Les nations de l'Occident européen et leurs colonies émancipées ou en voie d'émancipation forment la masse directrice et prépondérante de l'humanité. Depuis bien longtemps déjà, elles forment une civilisation distincte, homogène par bien des points, les plus essentiels, et leurs guerres ne sont que des querelles de famille dont on peut prévoir la fin. Il y a en chacune d'elles des caractères communs à toutes; et ces caractères, pour n'affecter d'abord qu'un petit nombre de phénomènes ou n'exister à l'état de concept que dans un petit nombre de

cerveaux, tendent cependant à se généraliser et à s'unifier par-dessus les frontières politiques. Les manifestations de la vie sociale vont chaque jour s'étendant, se généralisant, s'internationalisant davantage, et nous pouvons rendre au capitalisme cet hommage qu'il a été un puissant agent de ce mouvement nécessaire et bienfaisant vers l'unité humaine. Prenons un de nos concitoyens, et voyons comme déjà des caractères internationaux le marquent, parfois, à son insu : le pain qu'il mange est fait de blé d'Amérique ou de Russie, la viande lui est venue de la Plata, son café de Java, et il fume du tabac de Turquie. Ses vêtements sont en laine d'Australie, son foulard en soie de Chine, son linge en toile de Hollande, à moins que l'Inde n'en ait fourni le coton. Les portes et les fenêtres de son appartement sont en bois de Norvège, les jouets de ses enfants ont été fabriqués en Allemagne, et sa montre à Genève. L'hiver il se chauffe de houille belge, et, l'été, il se rafraîchit avec un éventail du Japon. De leur côté, les étrangers s'empruntent mutuellement et nous empruntent ce qui leur manque ou ce qu'ils préfèrent. C'est une banalité de rappeler cela. Cependant il le faut. Nous jouissons de l'étonnement du voyageur quand, arrivé dans l'Ouest américain , il y trouve les ameublements et les modes de Paris ou de Londres, et de sa stupéfaction, quand, chez un prince indien ou un roitelet nègre, il rencontre les mêmes objets adaptés, vaille que vaille, au goût du milieu. Mais déjà les si remuants et si initiatifs Japonais qui fréquentent nos écoles et visitent nos manufactures ne nous font plus retourner quand nous les voyons passer, revêtus de notre vêtement occidental et assimilés à notre vie extérieure. C'est cette identité croissante qui met les nations en concurrence économique, mais c'est elle aussi qui résoudra en harmonie cette concurrence, par les moyens que nous avons indiqués en examinant l'évolution économique et en constatant la tendance à l'unité dans l'association, par absorption des associations et des individualités antagoniques. Les grandes formations capitalistes n'ont déjà plus de patrie, à proprement parler, et elles tendent chaque jour davantage à l'universalité. Un capitaliste français est copropriétaire ou

coexploitant d'usines en Angleterre, de manufactures en Espagne, de mines en Russie, et ainsi de suite; et réciproquement les capitalistes de chaque nationalité sont copropriétaires ou coexploitants dans d'autres pays que le leur. A mesure que leur conquête économique du monde se poursuit, ils tendent à une meilleure, plus exacte et moins coûteuse adaptation des moyens de production aux besoins de consommation. C'est ainsi que l'Angleterre, qui fut une nation agricole se suffisant à elle-même, est devenue une nation plus spécialement industrielle et commerçante. En l'état d'insécurité des temps anciens, une telle transformation n'eût pu s'accomplir sans condamner la nation qui l'opérait à mourir de faim. Aujourd'hui qu'une sécurité relative existe, cette meilleure adaptation a eu pour résultat de faire de l'Angleterre la plus riche nation du globe. C'est vers cette meilleure adaptation que, par la sécurité croissante, toutes les nations marchent, sous l'impulsion du capitalisme aujourd'hui, et que demain elles marcheront d'un pas plus sûr et plus rapide sous l'impulsion du socialisme.

Plus rapides encore que les produits, les pensées, les résultats de la connaissance franchissent les frontières et se partagent l'empire des esprits, sans vouloir en connaître la nationalité plus que ceux-ci ne leur demandent leur origine ethnique. « L'art et la science n'ont pas de patrie » est un dicton courant dans toutes les langues qui se parlent en Europe. Paris acclame Wagner tout comme Berlin fête Berlioz. La théorie de l'évolution n'est pas anglaise, bien qu'un Anglais l'ait formulée : elle est de la patrie de tous ceux qui l'acceptent comme l'hypothèse scientifique la plus plausible sur l'origine des êtres vivants. Pour ne parler que de la littérature française, elle a été espagnole avec le XVIIe siècle, anglaise avec le XVIIIe, et allemande dans la première partie du XIXe. Depuis, elle a été russe et scandinave. En réalité, elle n'a jamais cessé d'être française ; mais, à aucun moment de sa vie si active et si féconde, et c'est là le secret de son activité et de sa fécondité, notre littérature n'a jamais cessé d'être en communication et en échange avec la littérature des nations voisines. De même les

littératures étrangères pratiquent des échanges entre elles et avec nous. Ainsi se forme et se développe un concept général sur le goût, la mesure, l'harmonie, la beauté, non seulement en littérature, mais encore dans tous les arts. Et ainsi la pensée humaine dans sa fleur épanouie concourt à réaliser l'unanimité parmi ceux qui la cultivent, et parmi ceux qui s'en délectent.

Mises ainsi en contact et en échange perpétuel les unes avec les autres, les nations se dépouillent à mesure de ce qui les caractérisait, et de ce qui accusait leurs différences entre elles. Sans parler des lois que la conquête française imposa à certaines d'entre elles, et qu'elles ont gardées en reprenant possession d'elles-mêmes, nous voyons tous les jours les lois générales des pays civilisés se rapprocher davantage de l'unité, soit par imitation de celles qui ont été reconnues les meilleures, soit par jaillissement spontané, dans des milieux identiques, de règles publiques adéquates. Nous pouvons en dire autant des monnaies, ces mesures de la valeur, et des autres mesures du temps, de l'espace et de la pesanteur ; en ce moment même, nous voyons le système décimal être l'objet d'une propagande fructueuse dans les pays où il n'est pas encore adopté, et son adoption n'y est plus qu'une question de temps. Les langues elles-mêmes s'enrichissent journellement de mots empruntés à l'étranger, et un empereur allemand a dû renoncer à faire la guerre aux mots français qui avaient envahi le si riche dictionnaire teutonique. Rien ne nous dit qu'elles ne courent pas ainsi à l'unité. Nous pouvons voir les schémas de cette unité future dans la réforme de l'orthographe, dont s'occupent tous les peuples soucieux de ne pas sacrifier le fond à la forme. Nous pouvons constater ainsi qu'un rudiment de langue universelle perce partout dans ce fait que quantité de substantifs, d'origines diverses, sont entrés simultanément dans plusieurs langues avec la même acception, et dans cet autre fait que la terminologie scientifique, forgée de mots d'une commune origine, tend à être également la même dans toutes les langues. Restent ce qu'on a appelé les caractères nationaux. Mais qu'en restera-t-il réellement lorsque l'identité de production,

de circulation, de besoins, de récréations, de concepts d'art, de connaissances scientifiques aura été réalisée dans la famille européo-américaine? Lorsqu'une province arriérée entre aujourd'hui dans le concert de la civilisation, n'entend-on pas déplorer qu'elle perde son pittoresque, c'est-à-dire son caractère propre, pour se fondre dans l'ensemble de la nation! Ne sont-ce pas déjà aujourd'hui les classes cultivées, sans distinction de nationalité, qui approchent le plus de l'unité ? Il y a assurément moins de différence entre un Tolstoï et un Victor Hugo, qu'entre le grand écrivain russe et un moujik, et entre celui-ci et un paysan français.

Que restera-t-il, alors, de l'idée de patrie ? Ce qu'il restera de l'idée de famille quand la femme sera devenue un individu libre, et que la famille aura uniquement l'amour pour base et pour lien. Il restera, de l'idée de la patrie, un amour épuré de la patrie, du lieu où vécurent et souffrirent nos ancêtres, et dont notre effort aura fait l'asile désormais inviolable de leurs descendants; un sentiment de fraternelle et active solidarité entre les membres les plus rapprochés dans la famille humaine, sans exclusion de la solidarité d'ensemble et sans haine des autres groupements nationaux. Les patries du passé, forcément en lutte les unes contre les autres, ont péri, et les plus puissantes n'ont pas échappé à la destruction. Les patries de l'avenir, les patries que forme déjà notre civilisation, devenues des provinces de la Cité universelle, dureront autant que l'humanité. Qu'on en croie un homme qui aime sa patrie, et qui a su préférer ses prisons à la liberté chez l'étranger, ce ne sont pas les armements qui sauvent les peuples de la destruction, mais la science mise au service de la solidarité humaine. Allons sans crainte vers l'avenir, apportons sans hésitation notre pierre aux fondations de la Cité idéale : c'est dans cette forteresse indestructible que les nations enfin réconciliées braveront les siècles, et, — qui sait ! — le destin lui-même.

CONCLUSION

L'évolution humaine est le résultat de la découverte continue des lois de l'univers, c'est-à-dire des rapports des phénomènes entre eux, et de l'adaptation des hommes à ces rapports. Toujours l'humanité s'est préoccupée de connaître la place qu'elle tient dans l'univers, et elle l'a toujours exagérée en raison même de son ignorance. Toujours elle a peuplé l'inconnu des produits de son imagination, et calqué l'univers inaccessible sur les phénomènes très simples dont elle était le témoin immédiat et la manifestation. Le désir, qui est un besoin exprimé en pensée, constitue le phénomène interne par lequel se caractérise l'aptitude à progresser ; car désirer, c'est être apte à posséder, c'est ajouter à la possession présente la possession future. C'est pour lui-même que l'homme désire, c'est à lui-même qu'il reporte l'objet de son désir; et, comme la vie est pour lui le souverain bien, en même temps que l'unique moyen de traduire en satisfaction son désir, il se refuse à l'anéantissement final. En vain il voit mourir les êtres, et se détruire les choses autour de lui, en vain les ossements dispersés de ses ancêtres tombent en poussière sous ses yeux, en vain la nature l'avertit que la maladie est une mort partielle et anticipée ; orgueilleusement, il sépare de son corps débile sa pensée, parfois plus débile encore, et il promet à celle-ci l'éternité. Cette forme inférieure, provisoire et individuelle de l'idéal a été le premier et nécessaire degré de l'ennoblissement de notre espèce, et nous ne pouvons pas plus souscrire au simplisme anthropologique et ethnographique, qui nous montre triomphalement les primitifs de

Ceylan et de la Terre de Feu, non encore parvenus à la notion de survie personnelle, que nous n'avons souscrit au simplisme économique, qui s'appuie sur le communisme pastoral et agricole de peuplades arriérées, pour démontrer la possibilité ultérieure de cette forme de propriété. Dès que l'homme conçoit l'univers, en effet, — et de quelque manière fausse et arbitraire qu'il le conçoive d'abord, — il n'est plus l'animal isolé et inconscient, jeté par la nature dans le troupeau avec lequel il communique, mécaniquement, pour la satisfaction de ses besoins les plus essentiels et les plus immédiats. Dès qu'il acquiert la notion de son individualité, au point de n'en pas vouloir limiter la durée au court espace de temps accordé à la vie humaine, il prend possession de l'avenir, et travaille à donner inconsciemment à l'espèce ce qu'il se promet à lui-même. L'idéalisme est donc la plus haute expression du désir : l'homme peut se tromper dans la formation de son idéal ; il peut errer dans la poursuite où son geste accompagne sa pensée mal assurée ; comme c'est lui-même, agrandi et magnifié, qu'il retrouve finalement au bout de sa recherche, cette conquête suffit à justifier l'entreprise.

C'est une erreur de croire que l'accroissement de la connaissance limite le champ de l'idéal. La partie connue de l'univers n'est rien auprès de l'infini comme substance, comme espace et comme durée ; et nos acquisitions, bien loin d'empiéter sur ce domaine inconnu, et de le réduire, nous en font concevoir davantage l'immensité. L'univers des anciens s'arrêtait à la voûte de cristal suspendue au-dessus de la terre, et l'homme voisinait avec ses dieux. Par une plus complète extension du connu, nous prenons plus complètement conscience des ressources infinies que nous pouvons tirer de l'inconnu. Mais, aussi, nous nous voyons contraints de renoncer à la survie personnelle, qui nous faisait prendre en patience les maux de l'existence terrestre. Heureusement pour la sérénité de notre vie intérieure, et la sécurité de notre vie de relation, cette conviction se forme dans notre esprit au moment précis de l'histoire humaine, où, connaissant mieux la place que nous occupons dans l'univers et le prix de la soli-

darité de nos efforts, nous pouvons substituer sans peine à notre devenir personnel le devenir de l'espèce. Dès lors, la résignation à la mort nous est facile ; assurés de la durée indéfinie du règne humain, auquel nous nous sommes à mesure plus complètement identifiés, nous considérons notre fin personnelle comme un événement nécessaire ; nous nous appliquons seulement à ce qu'elle ne survienne qu'au moment où nous pourrons nous rendre témoignage de n'être point passés inutiles, et d'avoir ajouté, ne fût-ce qu'un atome, à la perpétuelle création humaine. Ils existent toujours, les paradis où notre ancêtre plaçait le meilleur de lui-même, afin d'en jouir égoïstement dans une éternité bienheureuse ; c'est toujours dans notre cerveau qu'ils se réalisent avec toutes leurs magnificences, accrues de tout ce qu'y ajoutent nos progrès matériels, intellectuels et affectifs. Nous les objectivons, en quelque sorte, dans notre pensée, et dans les actes qu'elle nous impose. Ils ne sont plus pour nous, comme ils furent pour nos pères, une consolation réelle, contenant une espérance illusoire ; la promesse que se fait l'espèce de les réaliser un jour, et de s'y installer pour la durée des temps, n'est pas mensongère. Le connu est l'instrument par lequel nous agissons sur l'inconnu. C'est la notion de l'inconnu, — que nul n'a le droit de déclarer inconnaissable sans lui assigner en même temps des limites, — qui précise la notion du connu, qui lui donne sa valeur et son ressort. Perdre la notion de l'inconnu, ou, ce qui revient au même, se sentir écrasé et découragé devant l'immensité qu'il révèle, serait réduire rapidement les limites mêmes du connu, et préparer le retour de l'humanité à l'existence purement animale de ses âges les plus primitifs.

Si la durée de notre existence personnelle assigne une limite à notre effort au point de vue subjectif, nous savons qu'au point de vue objectif il n'en est rien. Telle action accomplie par un héros, telle émotion ressentie et communiquée par un poète, telle invention ou découverte faite par un savant ou même un ignorant, — leurs auteurs fussent-ils morts depuis deux mille ans, et leur nom même tombé à l'oubli définitif, — existent encore dans leur réalité ou dans ses consé-

quences. Telle vérité provisoire, même, qui nous fait hausser aujourd'hui les épaules, n'est pas disparue avec l'époque qui l'utilisa : sans elle, la vérité, peut-être provisoire aussi, qui lui a succédé, ne se fût pas produite. Cette solidarité perpétuelle de l'effort humain ne se conçoit pas seulement dans la durée, mais aussi dans l'espace, et c'est par la solidarité dans l'espace que s'assure la solidarité dans la durée. Il nous est interdit de connaître sans participer, et c'est par la connaissance de nos semblables que nous acquérons le sentiment de solidarité de l'espèce. Dorénavant, rien de ce qui la touche ne pourra nous être indifférent, et, nous étant intéressés à elle dans son existence passée et présente, nous ne pourrons pas nous désintéresser de son existence future : notre devenir individuel ne nous inquiétera plus, — la connaissance du réel nous ayant fait comprendre et accepter l'inévitable fin de tout être vivant, — et le devenir collectif absorbera impérieusement tous nos désirs, toutes nos aspirations d'éternité; les satisfactions que notre esprit avait désirées pour nous-mêmes au delà de notre vie : joies accrues, douleurs disparues, sens perfectionnés et multipliés, facultés agrandies et diversifiées, nous les désirerons pour l'espèce; et notre désir, formulé et communiqué, préparera leur réalisation dans l'avenir.

Puisqu'elle a dissipé en vaines fumées la Cité de rêve, où l'individu comptait abriter son immortalité, la science a pour devoir de construire la Cité réelle, où l'espèce, devenue immortelle, donnera à chacun de ses enfants mortels un abri sûr et agréable. Nous n'avons pas eu ici la prétention de construire cet abri, mais seulement d'affirmer la possibilité et la nécessité de son existence. Un de nos amis, le Dr S.-B., nous disait récemment : « J'ai accepté la doctrine socialiste, non que je croie possible de l'appliquer, mais parce que, dans l'état de civilisation où nous sommes parvenus, je vois en elle, et étant donnée la disparition de toutes les autres formes de l'idéal, la satisfaction la plus complète des désirs humains, solidarisés et harmonisés. » Nous n'offrons pas cette acceptation en exemple, car, pour notre compte, nous croyons fermement à la possibilité de réaliser l'idéal socialiste ; mais nous la retenons, comme un témoignage précieux de l'im-

possibilité actuelle d'envisager les fins, même prochaines, de l'humanité, sans aboutir au socialisme.

Nous avons constaté, au cours de cet ouvrage, que le nombre des membres de la société occupés aux travaux utiles va toujours en augmentant, et aussi que la valeur sociale de l'homme s'accroît en raison de son aptitude à produire. Autrefois, l'homme, en tant que producteur, avait une valeur sociale minime, au regard de la valeur marchande du produit. Aujourd'hui, le producteur vaut en conséquence de la quantité et de la variété des produits de son industrie, devenus ainsi plus communs, et de valeur marchande moindre. D'autre part, il y a, entre les acquisitions de la science et la mise en œuvre industrielle, une relation qui se resserre et s'accroît à mesure que se développe la culture scientifique. Aux temps disparus, où était réputé savant l'érudit qui avait emmagasiné dans son cerveau la plus grande quantité de formules théologiques et métaphysiques, il y avait séparation absolue entre cette sorte de connaissance et les applications industrielles. La théorie des universaux, par exemple, ne pouvait être d'aucune utilité dans la pratique des arts manuels ; jamais l'alchimie, dans ses incessantes tentatives de transmutation des métaux, ne mit aux mains des industriels un métal nouveau. En notre temps, au contraire, même étudiées dans un but de spéculation pure, les sciences, — portant dorénavant sur l'étude du réel et se servant mutuellement dans leur hiérarchie désormais établie, — sont devenues les auxiliaires indispensables de l'industrie, qui trouve dans leurs découvertes les agents essentiels de son développement. Si les théories physiques de la dilatation et de la résistance des corps n'étaient venues s'ajouter aux théories mathématiques des dimensions, nos ingénieurs n'eussent pu jeter sur les abîmes ces légers et merveilleux ponts de fer aériens, qui font communiquer entre eux des espaces naguère séparés.

A mesure que la science se prête davantage aux applications pratiques, l'industrie associe à ses travaux un plus grand nombre de coopérateurs. Au travail individuel et autonome de l'artisan, succèdent la division du travail et l'association des efforts individuels pour une production à la fois

intensifiée et extensifiée. La propriété des instruments de production change alors d'aspect et de caractère. Elle pouvait être acceptée comme la chose absolument personnelle de son détenteur, à l'époque où l'artisan n'était pas séparé de son outil ; le machinisme, la division manufacturière du travail, le salariat, lui donnent désormais un caractère social, que chacun des progrès de la science et de l'industrie accentuera davantage. Le machinisme associe les efforts des producteurs ; la division du travail solidarise ces efforts et, par voie de conséquence, ceux qui les accomplissent ; le salariat sépare les producteurs de leurs produits, dont une part seulement leur est laissée, comme le machinisme et la division du travail les ont séparés de la propriété des instruments de production. Les travailleurs ont, de ce fait, le sentiment très précis que le salariat est une forme relativement récente de la servitude sociale, à laquelle leur classe fut de tout temps assujettie, et qui dans le passé, s'exprima sous les formes de l'esclavage et du servage. Bien plus nettement que la servitude agricole, la servitude industrielle accuse à leurs yeux son injustice originelle ; le développement continu de l'industrie étant la caractéristique de la civilisation actuelle, accentue et généralise cet aspect d'injustice, qui sera complété lorsque l'agriculture elle-même sera entrée dans le mouvement industriel.

Par sa transformation capitaliste, la propriété moderne dévoile à tous les regards le mystère de son origine et de son existence ; elle est une cristallisation de travail impayé, et son revenu n'est plus, comme on le croyait, le prix d'un service rendu au capital par le capitaliste, mais la retenue opérée par le capitaliste sur le travail du producteur. D'autre part, la propriété capitaliste tend de plus en plus à s'impersonnaliser : ceux qui en perçoivent les profits se font remplacer dans la direction du travail par des salariés ; et, les progrès de l'instruction publique aidant, l'écart de situation et de rémunération diminue rapidement entre les salariés chargés, les uns, de la direction et, les autres, de l'exécution des travaux industriels. Enfin, quand elle est parvenue à son entier développement, la propriété capitaliste est non seulement impersonnelle, mais indivise : nul de ceux qui s'en répartissent

les profits n'a le droit de disposer individuellement, par usage ou par abus, de la part réelle de propriété que représente son titre. Il peut se retirer de l'association en cédant ce titre de copropriété, mais non morceler ou amoindrir la propriété capitaliste elle-même, usine, mine, canal ou chemin de fer, qui demeure dans l'indivision réelle. L'impersonnalité et l'indivision ne sont pas les seuls caractères sociaux de la propriété capitaliste : on sait à présent qu'elle ne s'est pas formée par la liberté de la concurrence, et que ses plus puissants types ont été constitués par concession de la puissance publique ; tels les mines, les chemins de fer, les canaux, le crédit. Sociale dans son origine, une telle forme de propriété, qui s'agrandit par l'absorption des propriétés individuelles de production, de circulation et d'échange, est également sociale dans son fonctionnement, dans sa destination, et, en une certaine mesure, dans son appropriation. Il est donc possible de concevoir un accord de l'équité et du fait, par la socialisation de la propriété capitaliste. La production sociale, développée par les progrès de la science, peut alors devenir tellement abondante, les produits et les denrées peuvent tomber à un tel minimum de valeur relative, le sens de l'association peut être développé en chaque individu de telle manière que, finalement, à la socialité de la propriété corresponde la gratuité absolue des produits et des denrées.

Une si profonde transformation des rapports économiques, on le conçoit, serait impossible par des moyens économiques purs. Il existe, on le sait, une étroite solidarité entre tous les phénomènes sociaux, et entre les institutions par lesquelles ils se manifestent. Le capitalisme a créé l'ouvrière, et, de ce fait, il a dissocié le groupe économique autonome que fut jadis la famille. Par la voie douloureuse du salariat, la femme conquiert sa personnalité économique. Par le progrès général des idées, elle conquiert sa personnalité sociale. Ainsi, l'individu, sans acception de sexe, devient véritablement la cellule sociale. Ainsi, de même, il va de la contrainte à la liberté, de l'agglomération inconsciente et involontaire à l'association consciente et volontaire ; à mesure que s'accroît

sa connaissance des choses et de lui-même, il échappe aux fatalités du milieu ; il se détermine plus complètement dans le sens du mieux-être pour tous, accordé à son mieux-être personnel. La forme capitaliste de la propriété brise le vieux cadre de la famille autoritaire, et, en même temps, la forme démocratique de la société politique développe la valeur sociale de l'individu. Par la solidarité croissante, garantie essentielle de l'individualisme, la femme trouvera dans la Cité la protection que la famille ne lui assure plus. L'union des sexes, sans cesser d'être un acte social, ne sera plus accomplie sous la loi de la contrainte, et le corps de la femme cessera d'être un objet de trafic. L'amour alors sera un acte de volonté et de liberté ; et c'est dans cette volonté éclairée, dans cette liberté basée sur le choix conscient, qu'il trouvera sa plus sûre garantie de sincérité et de durée, et qu'il donnera au couple librement élu les joies réservées aujourd'hui à quelques rares amants d'élite. La famille, née de la contrainte, s'achèvera dans l'amour ; elle sera la cellule morale, consciente et agissante, de l'humanité régénérée.

Jusqu'à présent, l'homme social a été gouverné par une minorité. Jadis, cette minorité puisait son droit dans sa force, et dans la soumission héréditaire de la masse. Aujourd'hui, par la démocratie, l'homme social tend à ne laisser aux gouvernants que l'administration de la chose publique, sans droits réels sur sa propre personne. Il n'est pas téméraire de penser que, dans l'avenir, l'individu, réunissant en soi le droit et le devoir, et les réalisant dans sa conscience éclairée, sera son propre gouvernant et son propre gouverné ; si bien que lois, droits et devoirs s'absorberont en lui, et s'exprimeront en actes volontaires, harmonisés à ses fins propres et aux fins de la cité. Ce sera alors le règne de l'Individu.

Le producteur devenu propriétaire du globe, dans la communauté absolue des biens ; l'amant devenu l'époux modèle, dans les joies d'un amour épuré, conscient et volontaire ; le citoyen devenu le souverain et la loi vivante dans la Cité universelle ; l'homme idéal, enfin, existera-t-il un jour ? Car c'est de lui, de sa venue, que dépendent ces idéalisations des réalités présentes. Pendant la période d'inconnaissance générale

et de connaissance individuelle limitée, ou faussée par une conception erronée de l'inconnu, l'homme a été déterminé par le milieu. Comment se fût-il déterminé lui-même, alors qu'il ne pouvait pas même détourner la foudre de son toit ! Que ne peut-on espérer de lui à présent que la machine remplace l'esclave, dont le labeur assurait au citoyen antique le loisir fécond en belles pensées et en actes utiles ! Que lui servirait aujourd'hui qu'un démiurge lui construisît cette Cité idéale, dont nous avons indiqué les conditions générales de possibilité lointaine, plutôt que tracé le tableau, s'il n'était pas digne de l'habiter, et de l'embellir encore davantage ! Mais — si son industrie, son amour et sa volonté sont encore trop débiles, et si le paradis qu'il n'aurait pas créé lui-même, par son industrie, son amour et sa volonté, disparaissait par le seul fait de sa présence indue, — on ne peut pas dire qu'il n'y entrera pas un jour : le jour où son effort patient et continu l'en aura rendu digne, le jour où, après l'avoir construit en esprit, il aura entrepris de le construire en réalité.

Nous avons voulu démontrer que les matériaux de l'édifice existent, non pas épars à nos pieds, mais à l'état de solides assises obscurément maçonnées par nos pères, cimentées de larmes et de sang, mais unies aussi par une pensée lointaine, qui fut le grand crime initial des Adam et des Prométhée, au regard des théogonies, et qui est le titre de noblesse par lequel l'homme s'est finalement placé au-dessus et en dehors des autres espèces animales : le désir de connaître. C'est ce désir qui crée en lui, perpétuellement, une puissance de détermination par laquelle il échappe aux déterminations trop exclusives du milieu et même de l'hérédité, et prend même action sur elles. Né esclave des choses, il se croyait libre ; faute de se connaître lui-même, il prenait les impulsions extérieures ou héréditaires pour ses volontés propres. A présent qu'il connaît un peu mieux le monde et ses propres origines, à présent qu'il discipline les forces extérieures et qu'il dirige d'une manière plus consciente les forces intérieures que ses ancêtres ont déposées en lui, il n'ose plus se dire libre ; mais il travaille à créer en lui et autour de lui les meilleurs agents de détermination, — points d'appui

de nouveaux et fructueux efforts, par lesquels il conquerra la liberté de ses actes et de ses facultés. Il ne sera plus libre d'avoir des caprices qui lui étaient meurtriers, comme au temps où il prenait ses actes inconscients et désordonnés pour des actes de liberté; mais il saura se déterminer, d'après la connaissance de soi et des choses, de manière à se procurer toutes les satisfactions dont il sera capable de jouir, — et ce déterminisme conscient s'exprimera en liberté individuelle, passionnelle et sociale. Le désir de connaître est la force créatrice de l'idéal. Il s'accompagne toujours du désir de posséder, et souvent il ne fait qu'un avec lui.

Si quelques-uns d'entre nous conçoivent déjà pour l'homme futur un destin aussi haut, nul ne l'a encore réalisé pour son propre compte. Cependant, nous possédons déjà des types réels, mais partiels, de ce que pourra être un jour l'homme normal. Il existe des hommes qui sont enviés ou admirés pour leur richesse, leur science, leur pouvoir, leur bonheur. L'idéal sera réalisé quand l'homme futur n'aura plus rien à envier à ces modèles partiels, et qu'il aura réuni en lui leurs qualités et facultés. Quand nous rencontrons un être de race, affiné physiquement par les générations de loisir et de luxe dont il est le produit ultime, nous nous rendons compte du temps infini que la nature et la civilisation devront consacrer à la multiplication d'un tel type d'élégance. Nous nous rendons compte également que le temps et le milieu ont dû collaborer, longuement, au sein d'un peuple d'élection, avant de produire un Gœthe, un Shakespeare ou un Voltaire; les aristocraties ont plus tôt fait de créer un type d'élégance extérieure que les peuples de produire le génie qui totalise leur pensée, et la projette vers un avenir sans cesse élargi et magnifié. L'humanité possède les éléments matériels de son bonheur futur dans les richesses naturelles que son industrie en travail incessant de perfectionnement saura mettre à sa disposition. Elle contient dans le cerveau de quelques-uns de ses enfants les fortes pensées qui germeront, se multiplieront et se fortifieront dans le cerveau collectif de l'avenir, pour accroître, en même temps que ses richesses, son aptitude à en jouir, et à créer de ces

jouissances de nouveaux désirs. Est-ce à dire que les hommes de notre temps doivent dédaigner les chétives proies réelles pour la splendide ombre idéale ? Il ne faut pas ici plus d'impatience que de découragement. Ce n'est pas en dédaignant les menus et obscurs progrès réels et mentaux qu'on se rapprocherait de l'idéal entrevu, bien au contraire. Si chacun de nous cessait de collaborer à l'œuvre collective de justice humaine, si chacun de nous cessait d'augmenter la somme de connaissances qu'il possède, il pourrait bien, à la rigueur, rêver, dans son oisiveté personnelle et sociale, aux magnifiques destins qui attendent l'espèce, mais ce rêve ne durerait pas longtemps, et le cerveau de ses enfants ne serait même plus capable de le contenir. Sachons, au contraire, que chacun des actes de la vie de relation, où l'homme conscient travaille à détruire une erreur, à accréditer une vérité, à réaliser plus de justice, par quelque moyen, si transitoire et si local qu'il soit, est plus utile à la réalisation future de l'idéal que les rêves les plus superbes. Mais sachons aussi qu'on n'agit bien dans le sens du mieux que lorsqu'on agit consciemment, et qu'on sait où tendent les actes et les pensées. Ne séparons donc jamais l'idéal de la réalité. Faire le bien est bien, savoir pourquoi on le fait est mieux. La grandeur du but est un soutien dans l'accomplissement des modestes tâches qui y conduisent. Il y a là de quoi ennoblir les efforts les plus humbles, et consoler des insuccès les plus cruels et les plus immérités.

L'univers pensant, dont nous sommes, nous, les humains, la seule expression connue, a progressé en nous, en allant de l'inconscient au conscient. Nous ne serons sans doute jamais libérés des fatalités naturelles, mais déjà nous savons qu'il n'y a pas de fatalités sociales, ou que du moins il y en a seulement pour notre ignorance, et qu'elles disparaîtront devant notre vouloir, né de notre savoir. Sans nous et hors de nous, l'univers était un acte de fatalité ; par nous et en nous, il deviendra un acte de volonté.

TABLE

PRÉFACE 1

PREMIÈRE PARTIE

L'IDÉALISME SOCIAL

I. — La réaction mystique et la science analytique 1
II. — Désarroi de la jeunesse pensante. 3
III. — Ceux qui aspirent à l'idéal 7
IV. — L'idéalisme, forme pensée de l'évolution 12
V. — Devenir individuel et devenir collectif. 15
VI. — Action de l'utopie dans le développement social 23
VII. — Le sens actuel de l'évolution sociale. 28
VIII. — A la conquête de l'univers. 34

DEUXIÈME PARTIE

LA PROPRIÉTÉ IDÉALE

I. — Le sentiment de la propriété. 39
II. — Caractère social de la propriété 42
III. — La propriété, condition de liberté personnelle 47
IV. — Prédominance croissante du capitalisme. 52
V. — Ce que possède le capitalisme 54
VI. — Ce que possède la classe moyenne. 58
VII. — Ce que possède le prolétariat 63
VIII. — Les arguments du capitalisme. 67
IX. — Insuffisance sociologique de l'économie politique . . . 72
X. — La conception de la propriété dans la synthèse sociologique 79
XI. — Le collectivisme, formule économique de la synthèse sociologique. 88
XII. — Évolution des antagonismes en solidarité 93
XIII. — Le collectivisme et le maximum possible d'égalité . . . 108
XIV. — Le maximum possible de liberté. 101
XV. — Caractère transitoire du collectivisme 114
XVI. — Évolution du collectivisme en communisme 120
XVII. — Conditions économiques du communisme. 129
XVIII. — Conditions sociales du communisme. 137

TROISIÈME PARTIE

LA FAMILLE IDÉALE

I. — L'individu dans la famille 141
II. — La liberté de l'individu et la famille 149
III. — Caractères régressifs et progressifs de l'individualisme moral 155
IV. — Conditions individuelles et sociales de la liberté sexuelle. 165
V. — Conditions physiologiques de la préférence 169
VI. — Conditions psychologiques de la préférence. 176
VII. — Conditions sociologiques de la préférence. 185
VIII. — La liberté de la préférence 193
IX. — Caractère social de l'union sexuelle. 201
X. — Les déviations de la liberté sexuelle 208
XI. — La poursuite de l'idéal en amour. 216

QUATRIÈME PARTIE

LA CITÉ IDÉALE

I. — Définition de la liberté 221
II. — Les conditions de la liberté 227
III — La lutte des classes. 234
IV. — Aristocratie capitaliste et démocratie politique 241
V. — Les États dans l'État. 248
VI. — Le développement de la démocratie 253
VII. — L'individu et l'État. 260
VIII. — L'État et les services publics. 266
IX. — Absorption du Gouvernement dans l'État 272
X. — Absorption de l'État dans la Cité. 278
XI. — Absorption de la loi dans la volonté commune 285
XII. — Les nations dans l'unité de Cité. 291
Conclusion 297

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

FELIX ALCAN, ÉDITEUR

OUVRAGES DE SOCIOLOGIE

ANDLER (Ch.). — **Les origines du socialisme d'état en Allemagne.** 1 vol. in-8°, 7 fr.

BOUGLÉ (C.). — **Les sciences sociales en Allemagne.** 1 vol. In-12, 2 fr. 50.

BOURDEAU (J.). — **Le socialisme allemand et le nihilisme russe.** 1 vol. in-12, 2e édit., 3 fr. 50.

COMTE (Aug.). — **La Sociologie,** résumée par RIGOLAGE. 1 vol. in-8°, 7 fr. 50.

DEMOOR, MASSART et VANDERVELDE. — **L'évolution régressive en biologie et en sociologie.** 1 vol. in-8°, 6 fr.

DEPASSE (H.). — **Du travail et de ses conditions.** 1 vol. in-12, 3 fr. 50.

— **Transformations sociales.** 1 vol. in-12, 3 fr. 50.

DREYFUS (C.). — **L'évolution des mondes et des sociétés.** in-8°, 6 fr.

DURKHEIM (Em.). — **De la division du travail social.** — 1 vol. in-8°, 7 fr. 50.

— **Les règles de la méthode sociologique.** 1 vol. in-12, 2 fr. 50.

— **Le suicide,** étude sociologique. 1 vol. in-8°, 7 fr. 50.

— **L'année sociologique,** 1re année (1897) avec la collaboration de plusieurs savants. 1 vol. in-8°, 10 fr.

EICHTHAL (Eug. d.). — **Souveraineté du peuple et gouvernement.** 1 vol. in-12, 3 fr. 50.

ESPINAS (A.). — **La philosophie sociale au XVIIIe siècle et la révolution.** 1 vol. in-8°, 7 fr. 50.

FOUILLÉE (Alf.). — **Psychologie du peuple français.** 1 vol. in-8°, 7 fr. 50.

GAROFALO (R.). — **La superstition socialiste.** 1 vol. in-8°, 5 fr.

GREFF (G. de). — **Les transformations sociales,** essai sur le progrès et le regrès des sociétés. 1 vol. in-8°, 7 fr. 50.

— **Les lois sociologiques.** 1 vol. in-12, 2 fr. 50.

HERBERT SPENCER. — **Introduction à la science sociale.** I vol. in-8°, 10e édit., 6 fr.

— **Principes de la sociologie,** 4 vol. in-8°, tome I, 10 fr.; tome II, 7 fr. 50; tome III, 15 fr.; tome IV, 3 fr. 75.

— **Essais sur le progrès.** 1 vol, in-8°, 7 fr. 50.

— **Essais de politique.** 1 vol. in-8°, 7 fr. 50.

IZOULET (J.). — **La cité moderne,** métaphysique de la sociologie. 1 vol. in-8°, 4e édit., 10 fr.

JANET (Paul) de l'Institut. — **Origines du socialisme contemporain.** 1 vol. in-12, 2 fr. 50.

— **Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale.** 2 vol. in-8°, 3e édit., 20 fr.

LAVELEYE (Em. de). — **Le socialisme contemporain.** 1 vol. in-12, 10e édit., 3 fr. 50.

— **De la propriété et de ses formes primitives.** 1 vol. in-8°, 4e édit. 10 fr.

— **Le gouvernement dans la démocratie.** 2 vol. in-8°, 3e édit., 15 fr.

LE BON (Gustave). — **Psychologie des foules.** 1 vol. in-12, 3e édit., 2 fr. 50.
— **Psychologie du socialisme.** 1 vol. in-8°, 7 fr. 50.
— **Lois psychologiques de l'évolution des peuples.** 1 vol. in-12, 3e édit., 7 fr. 50.

LICHTENBERGER (A.). — **Le socialisme au XVIIIe siècle,** étude sur les idées socialistes dans les écrivains français du XVIIIe siècle, avant la Révolution. 1 vol. in-8°, 7 fr. 50.
— **Le socialisme et la Révolution française.** 1 vol. in-8°, 5 fr.
— **Le socialisme utopique,** étude sur quelques précurseurs du socialisme. 1 vol. in-12, 3 fr. 50.

LOMBROSO et LASCHI. — **La crise politique et les révolutions.** 2 vol. in-8°, 15 fr.

MALON (Benoît). — **Le socialisme intégral.** 2 vol. in-8°, chacun 6 fr.
— **Précis historique, théorique et pratique du socialisme.** 1 vol. in-12, 3 fr. 50.

MANACÉINE (Mme). — **L'anarchie passive et Tolstoï.** 1 vol. in-12, 2 fr. 50.

METIN (A.). — **Le socialisme en Angleterre.** 1 vol. in-12, 3 fr. 50.

MISMER (Ch.). — **Principes sociologiques.** 1 vol. in-8°, 2e édit., 5 fr.

NAUDIER (E.). — **Le socialisme et la Révolution.** 1 vol. in-12, 3 fr. 50.

NORDAU (Max). — **Paradoxes sociologiques.** 1 vol. in-12, 2e édit., 2 fr. 50.
— **Les mensonges conventionnels de notre civilisation.** 1 vol. in-8°, 5 fr.

NOVICOW (J.). — **Les luttes entre les sociétés humaines.** 1 vol. in-8°, 2e édit., 10 fr.
— **Les gaspillages des sociétés modernes.** 1 vol. in-8°, 5 fr.
— **L'avenir de la race blanche.** 1 vol. in-12, 2 fr. 50.

RENARD (Georges). — **Le régime socialiste,** principes de son organisation politique et économique. 1 vol. in-12, 2e édit., 2 fr. 50.

RICHARD (G.). — **Le socialisme et la science sociale.** 1 vol. in-12, 2 fr. 50.

SANZ Y ESCARTIN (Ed.). — **L'individu et la réforme sociale.** 1 vol. in-8°, 7 fr. 50.

SPULLER (E.). — **Education de la démocratie.** 1 vol. in-12, 3 fr. 50.

TARDE (G.). — **Les lois de l'imitation.** 1 vol. in-8°, 7 fr. 50.
— **Les lois sociales,** esquisse d'une sociologie. 1 vol. in-12, 2 fr. 50.
— **La logique sociale.** 1 vol. in-8°, 2e édit., 7 fr. 50.

WEILL (G.). — **L'école saint-simonienne,** son histoire, son influence, jusqu'à nos jours. 1 vol. in-12, 3 fr. 50.

ZIEGLER (Th.). — **La question sociale est une question morale.** 1 vol. in-12, 2e édit., 2 fr. 50.

BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DES SCIENCES SOCIALES

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION

DICK MAY

Secrétaire général du Collège libre des Sciences sociales.

Volumes parus

SALEILLES (R.). — **L'individualisation de la peine.**
FOURNIÈRE (Eug.). — **L'idéalisme social.**
HAUSER (H.). — **Ouvriers du temps passé** (XVe et XVIe siècles).

CHAQUE VOLUME EN ÉLÉGANT CARTONNAGE ANGLAIS, **6 fr.**

JANVIER 1901

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

Socialisme, Science sociale
ET
CRIMINOLOGIE

BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE
DES
SCIENCES SOCIALES

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
DICK MAY, Secrétaire général de l'École des Hautes-Études sociales.

8 VOLUMES PUBLIÉS
Chaque volume en élégant cartonnage anglais.. 6 fr.

L'individualisation de la peine, par R. SALEILLES, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, 1 vol. in-8°, cart. à l'angl. . . . 6 fr.

Ainsi que le dit très justement M. Saleilles, « il se produit aujourd'hui un mouvement général ayant pour objet de détacher le droit des formules purement abstraites qui paraissaient le soustraire au contact de la vie ». Cette évolution est particulièrement sensible pour le droit pénal. L'ancienne école des criminalistes ne semblait préoccupée que d'établir une corrélation invariable entre le fait criminel et la pénalité qu'il devait entraîner, sans faire état de la personnalité du criminel. Nous avons une tout autre conception du droit pénal. Il nous semble juste que dans l'application de la peine il soit tenu compte des antécédents de celui qui l'a encourue et des circonstances d'hérédité, de milieu, d'éducation qui peuvent aggraver ou diminuer sa responsabilité morale. Le livre de M. Saleilles est consacré à l'exposé de cette théorie et de ses conséquences possibles. L'auteur ne se borne pas, du reste, à examiner dans quelle mesure le juge peut *individualiser* la peine; il montre comment, au cours de l'exécution de la peine, on pourrait tenter d'adapter le mode de répression au caractère du détenu ou du transporté et faire du châtiment un moyen de moralisation. Le pénitencier deviendrait, comme cela a déjà été tenté en Amérique, une maison de réforme, un *Reformatory*. — On retrouve dans ce livre la même argumentation logique et précise et la même clarté d'exposition que nous avions déjà remarquées dans une précédente étude du même auteur.

(*Bulletin du Musée social.*)

L'Idéalisme social, par EUGÈNE FOURNIÈRE, député, 1 vol. in-8°, cart. à l'angl. . . . . 6 fr.

Cet ouvrage est divisé en quatre parties intitulées : *l'Idéalisme social, la Propriété idéale, la Famille idéale, la Cité idéale*; c'est le résumé de conférences faites devant les auditeurs du Collège libre des Sciences sociales.

L'auteur ne s'est pas proposé de tracer une construction sociale idéale, mais plutôt de nous donner une indication des possibilités futures, tirée de l'observation comparée du présent et du passé.

ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Il nous dit « que la science ayant dissipé en fumées la Cité de rêve où l'individu comptait abriter son immortalité, elle a pour devoir de construire la Cité réelle où l'espèce, devenue immortelle, donnera à chacun de ses enfants mortels un abri sûr et agréable ». Ce n'est pas le plan définitif de cet abri que M. Fournière prétend nous donner dans son livre, mais il nous en indique la possibilité et nous en démontre la nécessité. C'est une sorte de philosophie et de poésie du socialisme que formule M. Fournière en ces pages vibrantes et substantielles qu'on lira avec intérêt.

(*La Grande Revue.*)

Ouvriers des temps passés, par H. HAUSER, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, 1 vol. in-8°, cart. à l'angl. . . . . **6 fr.**

Ce troisième tome de la « Bibliothèque générale des sciences sociales » a pour origine un cours professé à l'Université de Clermont; — il a pour objet d'étudier cette question : « Entre le milieu du quinzième siècle et les premières années du dix-septième siècle, quelle était, en France, la condition des ouvriers d'industrie? »

Aux treizième et quatorzième siècles, dit l'auteur, la France a joui d'une organisation du travail relativement uniforme et stable; c'est l'âge d'or du régime des communautés industrielles; et, sans croire que cet âge n'a connu ni les conflits ni les misères, on doit admettre que la condition des ouvriers n'y a pas été trop mauvaise. Au dix-septième siècle, on assiste à la constitution d'un nouveau régime corporatif, très puissamment organisé, très étroitement enlacé sous la domination de l'État et qui ne sera détruit que par Turgot et la Révolution.

Mais, dans l'entre-deux, entre les guerres anglaises et Colbert, s'étend une longue période particulièrement intéressante. C'est cette période que retrace doctement M. H. Hauser, en étudiant successivement l'apprenti, le compagnon, le contrat de travail, l'organisation du travail, les salaires, le travail libre et l'accès à la maîtrise, le travail des femmes, les confréries et coalitions, etc.

Au fur et à mesure des développements de cette étude sûrement et largement documentée, on voit se disloquer peu à peu le régime des communautés, à la fois industrielles et religieuses, du temps de saint Louis; on voit l'État chercher à prendre, en matière économique, cette autorité absolue qu'il acquerra au dix-septième siècle.

La révolution économique déterminée par la découverte des nouveaux mondes, la révolution sociale que marque l'avènement de la bourgeoisie, la révolution politique qui prépare le triomphe de la royauté, la révolution scientifique et industrielle causée par la Renaissance, enfin, la révolution religieuse elle-même, — tels sont, dans leur ensemble, les faits qui agissent pour modifier la condition de l'ouvrier.

(*Journal des Débats.*)

Les transformations du pouvoir, par G. TARDE, professeur au Collège de France, 1 vol. in-8°, cart. à l'angl. . . . . **6 fr.**

Ce livre est un essai partiel de sociologie politique, où l'auteur a indiqué l'application de sa doctrine générale au côté gouvernemental des sociétés. Après une première partie consacrée à une exploration libre du sujet, à des recherches sur les sources du pouvoir, sur les rapports entre l'invention et le pouvoir, sur la formation des noblesses et des capitales considérées comme des organes de concentration et d'emploi du pouvoir, la science politique est présentée plus méthodiquement dans la seconde partie de l'ouvrage, laquelle comprend trois divisions principales. Tout ce qui concerne la répétition politique, l'opposition politique (lutte des partis, guerre et diplomatie), l'adaptation (ou violation) politique et sa loi, y est traité successivement. Un dernier chapitre sur l'art et la morale politique fait sentir, d'une part, la nécessité d'une rhétorique supérieure qui soit à l'art de créer l'opinion par la presse ce que la rhétorique ancienne était à l'art de convaincre un auditoire par le discours, et d'autre part, montre à quelles conditions la politique peut et doit se moraliser, à quels signes l'immoralité, en politique, se distingue de l'innovation morale.

(*La Grande Revue.*)

Morale sociale, 1 vol. in-8°, cart. à l'angl. . . . . **6 fr.**

Ce volume se compose de 14 conférences données au Collège libre des sciences sociales par d'éminents professeurs ou publicistes, dans le courant de l'année 1899. On

ne saura mieux en marquer l'intérêt qu'en donnant les titres de ces conférences et les noms de leurs auteurs : *Morale positive, art et science, vues d'ensemble*, par E. Delbet. — *Classification des idées morales du temps présent*, par A. Darlu. — *L'unité morale*, par Marcel Bernès. — *De l'orientation morale du temps présent*, par le Pasteur Wagner. — *La justice et le droit*, par le R. P. Maumus. — *Charité et sélection*, par G. Belot. — *L'éthique du socialisme*, par G. Sorel. — *La morale de Tolstoï*, par M. Kovalevsky. — *Justice et charité*, par Ch. Gide. — *L'ordre des joies*, par L. Brunschvicg. — *Le devoir présent de la jeunesse*, par F. Buisson. — *Morale et politique*, par E. de Roberty. — *La morale individuelle et la morale sociale*, par P. Malapert. — *La morale des Grecs et la crise morale contemporaine*, par L. Dauriac.

Une préface de M. Emile Boutroux, de l'Institut, montre l'intérêt de ces leçons, qui ne constituent pas un enseignement, mais une sorte d'examen de conscience auquel furent conviées des personnes de toutes opinions ayant réfléchi sur les questions morales. A voir ainsi des esprits parfaitement indépendants, sans aucun accord préalable, s'entendre sur plusieurs points essentiels, M. Boutroux affirme « qu'on ne peut que prendre confiance dans l'efficacité de la libre recherche et espérer voir se réaliser de plus en plus cette harmonie de l'unité et de la variété, de l'universel et de l'individuel, qui est la vie et qui est l'idéal ».

Les Enquêtes, par P. du Maroussem. 1 vol. in-8°, cart. à l'angl. **6** fr.

M. du Maroussem a inauguré à la Faculté de Droit de Paris, il y a dix ans, l'enseignement des « Enquêtes », ou si l'on préfère l'expression anglaise, de « l'économie descriptive ». Ce livre est la condensation des 3,600 pages constituant son œuvre déjà parue. C'est, en outre, l'exposé le plus limpide d'une nouvelle méthode d'observation et de classement, qui permet à tous, ingénieurs, agronomes, explorateurs ou simples touristes, de déchiffrer avec la plus grande facilité, à l'aide de cadres variés, la complication des faits économiques et sociaux.

En un mot, résumé de l'économie politique pratique et aussi manuel de reportage scientifique. Tels sont les deux caractères de ce volume bourré de faits et d'anecdotes, qui n'a d'équivalent dans aucune littérature, française ni étrangère.

Questions de morale, *leçons professées à l'École de morale.* 1 vol. in-8°, cart. à l'angl. . . . . **6** fr

Cet ouvrage fait suite à la *Morale sociale* publiée l'an dernier dans la même collection. Les opinions philosophiques et économiques des conférenciers sont très diverses, comme on en jugera par leur énumération : *La science et la morale*, par G. Sorel; *L'ère sans violence*, par G. Moch; *La morale chrétienne et la conscience contemporaine*, par M. Darlu; *Les facteurs moraux de l'évolution*, par G. Sorel; *Le kantisme et la science de la morale*, par V. Delbos; *Vue d'ensemble sur la morale grecque*, par A. Croiset; *Les conditions de l'action*, par M. Bernès; *La raison et l'instinct en morale*, par D. Parodi; *Le luxe*, par G. Belot; *La morale d'après Guyau*, par Eug. Fournière; *La justice sociale*, par P. Malapert; *L'éducation morale et l'éducation religieuse*, par F. Buisson.— Malgré cette diversité, un but unique réunissait ces auteurs qui, sans rien aliéner de leurs opinions personnelles, sont d'accord sur deux points essentiels : l'importance des idées morales et la fécondité de l'initiative individuelle en toutes choses.

Les allocutions prononcées par MM. Boutroux et Croiset, à l'occasion de l'ouverture de l'École, servent d'introduction à ce livre.

Le catholicisme social depuis l'Encyclique *Rerum novarum*. Idées directrices et caractères généraux, par Max Turmann, professeur au Collège libre des Sciences sociales. 1 vol. in-8°, cart. à l'angl. . . . . **6** fr.

Il y a un catholicisme social : et c'est à en prouver l'existence et à en faire connaître les caractères que ce livre est consacré.

L'École sociale catholique a formulé un ensemble de doctrines que nous trouvons exposées, défendues, appliquées de manière à peu près semblable, quels que soient les pays. Sans doute, suivant la région, on pourra signaler telle ou telle différence de détail, voire même quelques divergences sur des questions secondaires. Sans doute encore, il sera possible de constater que chaque peuple a été séduit par un aspect

particulier du catholicisme social. Mais, quelles que soient ces légères variations, l'École sociale catholique se présente une et identique à elle-même dans tous les pays : ses orateurs, ses docteurs, ses représentants dans les Parlements s'appuient tous sur les mêmes principes fondamentaux et s'accordent dans leurs principales conclusions pratiques.

De toutes ces doctrines, M. Turmann n'a pas prétendu donner un exposé détaillé : il s'est uniquement proposé d'en noter les idées directrices et les caractères généraux. A la lecture de son ouvrage, on a l'impression que le catholicisme social constitue, dans le monde moderne, une force puissante qui, par son intensité et sa diversité, peut être comparée, et à peu près partout être opposée au socialisme révolutionnaire.

BIBLIOTHÈQUE
DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

SCIENCE SOCIALE

DERNIERS VOLUMES PARUS

L'année sociologique, publiée sous la direction de E. Durkheim, professeur de sociologie à l'Université de Bordeaux, 3 années parues. Chaque année, 1 vol. in-8°. . . . . **10 fr.**

Chercher dans les travaux historiques, ethnographiques, statistiques parus chaque année tout ce qui peut intéresser le sociologue, faits ou idées, en faisant voir les conséquences sociologiques qui en découlent, tel est le but principal de l'*Année sociologique*; en outre, elle présente annuellement un tableau de la sociologie générale. Elle ne s'adresse pas seulement aux sociologues, mais à tous ceux qui sont curieux des problèmes sociaux; les ouvrages qui y sont étudiés sont l'objet d'analyses critiques étendues, et celles-ci sont méthodiquement groupées suivant la nature des questions; tous les principaux aspects de la vie sociale sont ainsi passés en revue. Enfin les spécialistes eux-mêmes, historiens du droit, des religions, économistes, ethnographes, y retrouveront les faits dont ils s'occupent, mais présentés d'un point de vue nouveau, puisqu'ils sont examinés d'après les principes de la méthode comparative. De ces comparaisons se dégagent des vues qui peuvent être utiles à des recherches plus spéciales.

Tables des matières des trois années parues

1re Année (1896-1897). — **Durkheim** : La prohibition de l'inceste et ses origines. — **G. Simmel** : Comment les formes sociales se maintiennent. — *Analyses* des travaux parus du 1er Juillet 1896 au 30 Juin 1897 : sociologie générale, religieuse, morale, juridique, criminelle, économique, etc.

2e Année (1897-1898). — **Durkheim** : De la définition des phénomènes religieux. — **Hubert et Mauss** : Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. — *Analyses* des travaux (1897-1898).

3e Année (1898-1899). — **Ratzel** : Le sol, la société et l'État. — **Richard** : Les crises sociales et la criminalité. — **Steinmetz** : Classification des types sociaux. — Analyses des travaux (1898-1899).

La Sociologie, par Auguste Comte, résumée par E. Rigolage, agrégé de l'Université, 1 vol. in-8°. . . . . **7 fr. 50**

Ce livre est un abrégé de l'ouvrage du célèbre positiviste. Sans rien vouloir lui enlever de son caractère, M. Rigolage pense avec raison que certains développements, inutiles et sans intérêt pour le lecteur de l'époque actuelle, pouvaient en être facilement supprimés. La *Sociologie* n'a fait au contraire qu'y gagner. Elle est d'une lecture simple et facile, qui la rend accessible à ceux mêmes qui ne sont pas versés dans l'étude de cette science.

Les lois sociales, par G. TARDE, professeur au Collège de France, 1 vol. in-12. . . . . **2 fr. 50**

M. Tarde s'est proposé non seulement de donner le résumé de ses principaux ouvrages de sociologie générale, mais encore et surtout de mettre en lumière, par des considérations d'ordre général, le lien intime qui les unit. Les rapports mutuels des trois termes, *répétition*, *opposition*, *adaptation*, sont aisément intelligibles quand on considère la répétition progressive comme fonctionnant au service de l'adaptation qu'elle répand, et que, par ses interférences, elle développe, — à la faveur toutefois de l'opposition que, par ses interférences d'autre sorte, elle conditionne aussi — on peut croire même, et M. Tarde le démontre, que toutes trois collaborent à l'épanouissement de la variation universelle sous ses formes individuelles et personnelles les plus élevées, les plus larges et les plus profondes.

Les idées égalitaires, par C. BOUGLÉ, chargé d'un cours à l'Université de Toulouse, 1 vol. in-8°. . . . . **3 fr. 75**

Pourquoi les idées égalitaires se sont-elles révélées dans la civilisation occidentale, et non ailleurs, une première fois, encore vagues, au crépuscule du monde antique, une deuxieme fois, plus précises, à l'aurore de l'ère contemporaine?

De ce fait ni la problématique vertu des races, ni la mystérieuse puissance d'expansion des doctrines ne donnent une explication suffisante; M. Bouglé cherche à l'expliquer par les effets propres aux *formes sociales*. Par une observation abstraite des faits historiques, il constate que les sociétés où les idées égalitaires se sont montrées, étaient à la fois les plus volumineuses, les plus denses et les plus mobiles, les plus homogènes et les plus hétérogènes, les plus compliquées et les plus unifiées. Que tous ces caractères sociologiques ne coïncident pas seulement avec les idées étudiées, mais qu'ils puissent contribuer réellement à leur expansion, c'est ce qu'il essaie de démontrer par une série d'analyses psychologiques. La psychologie et l'histoire se mêlent donc perpétuellement et se soutiennent réciproquement dans cet ouvrage où la sociologie se présente comme spécifique, mais sans rester attachée aux métaphores et aux entités qui ont trop longtemps embarrassé la marche des sciences sociales.

(*La Grande Revue.*)

Les Sciences sociales en Allemagne, *les méthodes actuelles*, par C. BOUGLÉ, 1 vol. in-12. . . . . **2 fr. 50**

M. Bouglé, après un séjour dans les universités allemandes, a pensé qu'il serait utile de faire connaître ou de rappeler ce que pensent sur les questions sociologiques les Allemands. Il a choisi quatre professeurs occupés à la construction de sciences sociales différentes et il a pris chez Lazarus le plan d'une psychologie des peuples ; chez Simmel, celui d'une science de la morale ; chez Wagner, celui d'une économie politique, et chez Jhering, celui d'une philosophie du droit.

Ces professeurs représentent les tendances nouvelles des sciences sociales en Allemagne; l'auteur donne un résumé de leurs idées, accompagné d'un commentaire historique et philosophique. Dans une conclusion, il compare le mouvement sociologique d'Allemagne au mouvement français qui a déjà donné naissance à de si remarquables travaux, parmi lesquels nous rappellerons seulement ceux de MM. Tarde, Durkheim, Izoulet, Depasse et Henry Michel.

La Justice par l'État, *étude de morale sociale*, par P. LAPIE, maître de conférences à l'Université de Rennes, 1 vol. in-12. . . . . **2 fr. 50**

En cherchant un principe qui permette de juger la valeur morale des institutions et des doctrines politiques, l'auteur a surtout en vue les institutions de la France contemporaine et les doctrines qui y sont professées. Mais si cet ouvrage n'a pas la prétention d'être purement scientifique, ce n'est pas non plus une œuvre de polémique ou d'actualité. Quel doit être l'idéal de l'État? Comment cet idéal pourrait-il être réalisé? Tels sont les deux problèmes dont l'auteur cherche la solution. Au premier il répond par une interprétation nouvelle de la *déclaration des droits de l'homme* et par une définition nouvelle de l'idée de justice. Et il cherche ensuite, pour résoudre

le second, quelles modifications devraient subir les rouages politiques et administratifs de l'État pour être adaptés à sa fin essentielle qui est *la justice*.

L'Évolution du droit et la conscience sociale, par L. TANON, président à la Cour de Cassation, 1 vol. in-12. . . . . **2 fr. 50**

Toutes les règles et les institutions juridiques ont été déterminées, d'une part, par les intérêts qui naissent des conditions de la vie, et d'autre part, par les états successifs de la conscience sociale. L'utilité proprement dite ne suffit pas pour expliquer toutes ces transformations et toutes ces règles. Leur explication totale, leur parfaite intelligibilité ne se trouvent que dans l'union de ces deux éléments. Ce sont eux qui ont inspiré, d'une manière plus ou moins consciente, les trouveurs de la coutume aussi bien que les inventeurs de la loi.

La relation nécessaire entre l'utilité et la conscience sociale, dans le droit, se révèle toujours; car cette utilité c'est l'utilité sociale; ce rapport peut se reconnaître par la confrontation de l'utilité avec les autres idées de justice qui sont fixées dans la conscience sociale.

M. Tanon prouve que le terme de bien commun est celui qui conviendrait le mieux au principe du droit, si on veut le ramener à l'unité verbale, et le dégager des équivoques qui s'attachent toujours à l'idée de la simple utilité. Ce qui fait la valeur commune des généralisations, qu'on parle de l'utilité sociale, du bien commun, des conditions de la vie, du consensus des intérêts ou de la conscience sociale, c'est qu'elles opposent aux principes du droit naturel une conception positive de l'ordre juridique, seule compatible avec les données de sa formation historique. Leur valeur comparée vient de ce qu'elles expriment les évaluations sociales de toute nature, les biens matériels et moraux qu'il faut toujours savoir distinguer dans la réalité du droit, et qui font l'objet de toutes les règles juridiques.

La philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution, par Á. ESPINAS, professeur adjoint à l'Université de Paris, 1 vol. in-8°. . . . **7 fr. 50**

Après un chapitre d'introduction où la morale et la politique de l'absolu sont opposées à la morale et à la politique qui tiennent compte des conditions locales et historiques où toute société réelle se développe, M. Espinas signale rapidement les cinq grandes crises où le socialisme s'est affirmé comme doctrine : 1° la fin des cités grecques; 2° la fin de l'Empire romain (Christianisme); 3° la Renaissance en Angleterre et en Allemagne; 4° le XVIIIe siècle français et la Révolution qui le termine; 5° la Révolution de 1848. Mais comme d'ordinaire on voit seulement dans la Révolution un mouvement individualiste engendré par une philosophie individualiste, M. Espinas a été conduit à montrer comment la philosophie égalitaire du siècle impliquait une théorie collectiviste du rôle de l'État en matière de propriété et quelles conséquences cette théorie a portées de Mirabeau à Robespierre et à Babeuf. Babeuf se rattache à la fois à la philosophie du XVIIIe siècle et à la pratique du gouvernement révolutionnaire. L'auteur raconte en détail la conjuration dont il éclaire l'histoire par des documents inédits, et analyse la doctrine philosophique de Babeuf et de Buonarroti, où il trouve les antécédents du Fouriérisme et du Saint-Simonisme.

La question sociale au point de vue philosophique, par L. STEIN, professeur de philosophie à l'Université de Berne, 1 vol. in-8°. . . **10 fr.**

Quand on parle de la question sociale, on pense d'habitude principalement au côté économique de cette question. Et cependant, on ne devrait pas perdre de vue qu'à côté du point de vue économique il y a encore ceux de l'éthique, de la pédagogie, de la philosophie, du droit et de l'esthétique qui compliquent extraordinairement le problème et l'entravent en même temps.

Mais la philosophie a des droits particuliers à dire son mot dans la question sociale. Les premières tentatives entreprises pour formuler le problème social ont été faites par des philosophes, et l'histoire du socialisme, comme celle de chaque problème, est appelée à l'approfondir : elle ne peut que gagner à être présentée à la lumière de la philosophie.

C'est là ce qu'a voulu montrer M. Stein : son livre est un exposé clair de la situation

actuelle; après avoir étudié les *Formes primitives de la vie sociale et de la vie en commun*, il fait une magistrale *Esquisse d'un système de philosophie sociale*, pleine d'originalité et de vues nouvelles.

Socialisme et science sociale, par GASTON RICHARD, agrégé de philosophie, docteur ès lettres, 1 vol. in-12. . . . . **2 fr. 50**

L'auteur ne considère pas le socialisme comme un parti qu'il faille ou combattre ou servir, mais comme un état d'esprit confus qu'il importe d'élucider. Sous le nom de socialisme, on entend fréquemment désigner la remarquable aspiration à la solidarité qui caractérise notre temps et qui agite non seulement les ouvriers et les employés, mais encore les classes libérales. Les syndicats de toutes sortes sont les signes de cette aspiration dont l'objet est *l'atténuation de la concurrence économique.*

Mais aujourd'hui les collectivistes concluent de l'atténuation de la concurrence à la disparition de la propriété et de l'initiative individuelle, et leurs raisonnements se présentent sous une forme scientifique, en apparence rigoureuse. C'est scientifiquement que l'auteur discute la valeur de leurs arguments, leurs conclusions et leurs prévisions. Il démontre que le socialisme est une erreur, souvent professée sincèrement, mais issue fatalement de l'état imparfait des connaissances sociologiques et qui ne cédera que devant les progrès de la science sociale.

L'ouvrage débute par un historique du socialisme et un exposé de ses variations, et suit pas à pas ses efforts pour se constituer une histoire et une prévision des faits sociaux.

Psychologie du socialisme, par le Dr GUSTAVE LE BON. 2e édition, 1 vol. in-8°. . . . . **7 fr. 50**

Le socialisme synthétise un ensemble d'aspirations, de croyances et d'idées de réformes, qui passionne profondément les esprits. Les Gouvernements le redoutent, les législateurs le ménagent, les peuples voient en lui l'aurore de nouvelles destinées. Cet ouvrage est consacré à son étude. On y trouvera l'application des principes exposés par l'auteur dans ses précédents ouvrages : *les Lois de l'évolution des peuples* et la *Psychologie des foules.* Passant rapidement sur le détail des doctrines pour retenir seulement leur essence, il examine les causes qui ont fait naître le socialisme et celles qui en retardent ou en favorisent la propagation. Il montre le conflit entre les idées anciennes, fixées par l'hérédité, sur lesquelles reposent encore les sociétés, et les idées nouvelles, filles des milieux nouveaux que l'évolution scientifique et industrielle moderne a créés. Sans contester la légitimité des tendances du plus grand nombre à améliorer leur sort, il recherche si les institutions peuvent avoir une influence réelle sur cette amélioration, ou si nos destinées ne sont pas régies par des nécessités tout à fait indépendantes des institutions que nos volontés peuvent enfanter.

Le Régime socialiste, *principes de son organisation politique et économique*, par GEORGES RENARD, professeur au Conservatoire des arts et métiers, 1 vol. in-12, 2e édition. . . . . **2 fr. 50**

Les socialistes ont le choix entre deux méthodes pour rendre intelligible leur idéal : la première serait de prouver que la crise sociale actuelle permet et exige la réalisation du socialisme; la seconde serait d'établir, d'une manière absolument abstraite et théorique, qu'un régime socialiste cohérent est chose logiquement concevable, et que, seul, il permet de satisfaire nos postulats modernes de liberté et de justice. De ces deux méthodes, la première est, de sa nature, plus agressive, peut-être plus efficace; la seconde est plus désintéressée, plus philosophique. M. Georges Renard a choisi la seconde; il l'a appliquée avec infiniment de ferveur simple, de logique pressante. Ce petit livre ne convaincra certainement pas tous ceux qui le liront; mais il donnera de l'estime pour les nobles convictions de l'auteur et son calme enthousiasme.

(*Revue de Paris.*)

Socialisme et problèmes sociaux, par EUGÈNE D'EICHTHAL. 1 vol. in-12. **2 fr. 50**

Ces études ont pour but commun l'analyse des diverses formes qu'a prises le socialisme contemporain depuis l'expansion du suffrage universel. L'auteur passe succes-

sivement en revue le socialisme électoral, le socialisme dit « scientifique », le socialisme d'État idéaliste, ou politique. Il examine les faits et combat les doctrines. Sans nier la générosité de certaines tendances dites socialistes, il essaie de montrer « l'impraticabilité du socialisme s'appliquant à des choses pratiques », et les périls dont il menace les sociétés. Il veut prouver comment, sans le socialisme, le dévouement civique peut et doit naître des développements d'une science sociale bien comprise et procurer aux hommes les fruits de justice et de bonheur relatif qu'on leur promet vainement au nom de doctrines incohérentes et chimériques.

Le Transformisme social, *Essai sur le progrès et le regrès des sociétés,* par G. DE GREEF, professeur à la Nouvelle Université libre de Bruxelles. 1 vol. in-8°, 2e éd. . . . . **7 fr. 50**

Les problèmes relatifs au progrès et au regrès des sociétés peuvent et doivent être étudiés sous deux aspects différents : le premier, principalement subjectif, est du domaine de la psychologie collective; le deuxième, surtout objectif, embrasse les conditions et les facteurs de la réalisation de ces phénomènes dans l'histoire, c'est-à-dire dans la vie concrète des sociétés. A ces deux points de vue, l'histoire des civilisations dégage, des formes transitoires de leur structure et de leur activité, des lois générales, universelles, constantes et nécessaires dont la connaissance constitue la philosophie du progrès et de la décadence de l'espèce humaine.

L'auteur, se basant sur ces données, débute par une étude de psychologie collective pour finir, en passant par l'observation des modes de progression et de régression dans les sociétés particulières, par une indication des lois les plus générales que, dans l'état de nos connaissances, il nous est possible d'abstraire des données antécédentes. Ce problème n'offre pas seulement un intérêt scientifique important, il touche directement à ce qui concerne aussi bien le bonheur individuel que le bonheur de l'espèce. L'un est impossible sans l'autre, ils progressent et régressent parallèlement; l'individu et la société ne sont pas une antithèse, chacun d'eux au contraire est, l'un en petit, l'autre en grand, la synthèse et l'image fidèle de l'autre.

Les principes d'une sociologie objective, par ADOLPHE COSTE. 1 vol. in-8°. . . . . **3 fr. 75**

La sociologie, cette *science nouvelle* du dix-neuvième siècle, a été mise au monde et nommée par Auguste Comte, qui lui avait donné l'histoire pour principal guide. Depuis lors elle a voulu s'émanciper et s'est abandonnée tour à tour aux biologistes et aux psychologues, qu'une l'ont pas fait beaucoup avancer. Ne serait-il pas temps de revenir à l'idée première et générale d'Aug. Comte, sans néanmoins se soumettre aux déterminations un peu trop précises et souvent prématurées du philosophe positiviste? Ne pourrait-on, en un mot, reprendre le chemin d'une science objective et expérimentale? C'est ce que M. Adolphe Coste a tenté. Il est parti du principe relativiste de Comte, il a cherché à s'inspirer de sa méthode, mais, quoique fort déférent pour ce grand penseur, il n'a pas craint de se séparer de ses conclusions lorsqu'elles ne lui ont paru conformes ni aux principes ni aux faits.

L'expérience des peuples et les prévisions qu'elle autorise, par ADOLPHE COSTE, 1 vol. in-8°, faisant suite à la *Sociologie objective*. . . **10 fr.**

Dans cet ouvrage, qui fait suite au précédent, mais qui est complet par lui-même, M. Coste décrit, dans l'ordre historique et sous une forme concrète, l'évolution des quatre phénomènes fondamentaux auxquels il ramène le fonctionnement social proprement dit, à savoir : le gouvernement, la production, la croyance et la solidarité. Il établit la concordance de leurs périodes essentielles, et montre qu'elles sont corrélatives au développement et à la concentration urbaine de la population. Cette conclusion lui permet, dans un curieux travail qu'il dénomme *sociométrie*, de mesurer la puissance comparative et l'avancement social des différentes nations.

Le rôle social de la Femme. *Devoirs, droits, éducation,* par Mme ANNA LAMPÉRIÈRE, 1 vol. in-12. . . . . **2 fr. 50**

Pour Mme Lampérière, le rôle de la femme dans la société doit être absolument différent de celui de l'homme; elle doit être sa collaboratrice et non sa concurrente;

elle doit être employée comme organisatrice et non comme productrice; en un mot, le rôle *social* de la femme est de se dépenser pour la société, pour la race, comme son rôle *familial* est de se dépenser pour la famille.

L'auteur repousse donc l'identité des droits entre l'homme et la femme et affirme seulement le principe du droit de la femme à être protégée.

Partant de ces idées, Mme Lampérière étudie diverses situations de la femme, notamment à l'atelier et dans le mariage. Elle termine en traitant de l' « éducation de cette éducatrice », et expose le but et les statuts de la *Société d'études féminines*, créée précisément en vue de cette éducation.

Dans la même collection

BERTAULD, sénateur, professeur à la Faculté de droit de Caen. — **L'ordre social et l'ordre moral.** 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
— **De la philosophie sociale.** 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
COSTE (Adolphe). — **Les conditions sociales du bonheur et de la force.** 3e édit., augmentée d'une préface nouvelle. 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
DURKHEIM, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. — **De la division du travail social.** 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50
— **Les règles de la méthode sociologique.** 2e édition, 1 vol. in-12. . . . . 2 fr. 50
FRANCK (Ad.), de l'Institut. — **Des rapports de la religion et de l'État.** 2e édit., augmentée d'une préface nouvelle. 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
— **Philosophie du droit civil.** 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.
— **Philosophie du droit pénal.** 5e édit., 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
GAROFALO, conseiller à la cour d'appel et professeur agrégé à l'université de Naples. — **La superstition socialiste,** traduit de l'italien par A. Dietrich. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.
— **La Criminologie.** 4e édit., 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.
GREEF (De), professeur à la Nouvelle Université libre de Bruxelles. — **Les lois sociologiques.** 2e édit., 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
GUYAU (M.). — **L'art au point de vue sociologique.** 2e édit., 1 vol. in-8. 7 fr. 50
IZOULET (Jean), professeur au Collège de France. — **La cité moderne,** *Métaphysique de la sociologie.* 4e édit., 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.
JANET (P.), de l'Institut. — **Les origines du socialisme contemporain.** 3e édit., 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
— **Philosophie de la Révolution française.** 5e édit., 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
LAVELEYE (E. de), correspondant de l'Institut. — **La propriété et ses formes primitives.** 4e édit. refondue, 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.
— **Le gouvernement dans la démocratie.** 3e éd., 2 vol. in-8. . . . . 15 fr.
MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris. — **De la solidarité morale.** 5e édit., 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.
MAUS. — **De la justice pénale.** *Étude philosophique sur le droit de punir.* 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
NORDAU (Max). — **Paradoxes sociologiques,** traduit de l'allemand par Aug. Dietrich. 2e édit., 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
— **Les mensonges conventionnels de notre civilisation,** traduit de l'allemand par Aug. Dietrich. 1 vol. in-8, 2e éd. . . . . 5 fr.
NOVICOW (J.). — **Les luttes entre sociétés humaines et leurs phases successives.** 2e édit., 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.
— **Les gaspillages des sociétés modernes,** contribution à l'étude de la question sociale. 2e édit., 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.
PIOGER (Julien). — **La vie sociale, la morale et le progrès,** essai de conception expérimentale. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.
SPENCER (Herbert). — **Principes de sociologie,** traduits par MM. Cazelles et Gerschell. 4 vol. in-8. . . . . 36 fr. 25
On vend séparément : Tome I, 6e éd., 1 vol. in-8, 10 fr.; Tome II, 4e éd., 1 vol. in-8, 7 fr. 50.; Tome III, 3e éd., 1 vol. in-8, 15 fr.; Tome IV, 1 vol. in-8. . 3 fr. 75
— **Essais politiques,** trad. par M. A. Burdeau. 5e éd., 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50
— **Essais sur le progrès,** traduit par M. A. Burdeau. 4e édit., 1 vol. in-8. 7 fr. 50
— **L'individu contre l'État,** traduit par M. J. Gerschell. 5e édit., 1 vol. in-18. 2 fr. 50
SANZ Y ESCARTIN, membres de l'Académie royale des sciences morales et politiques

de Madrid. — **L'individu et la réforme sociale**, traduit de l'espagnol par AUG. DIETRICH, 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.
STUART MILL (J.). — **L'utilitarisme**, traduit par M. P.-L. LE MONNIER. 2e édit., 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
TARDE (G.). — **Les transformations du droit.** 2e édit., 1 vol. in-18. . . . 2 fr. 50
— **Les lois de l'imitation,** *étude sociologique.* 3e édit., 1 vol. in-8 . . . . . 7 fr. 50
— **La logique sociale.** 2e édit., 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50
— **L'opposition universelle.** *Essai d'une théorie des contraires.* 1 vol. in-8. . 7 fr. 50
— **La criminalité comparée.** 4e édit., 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
ZIEGLER, professeur à l'Université de Strasbourg. — **La question sociale est une question morale,** traduit de l'allemand par M. PALANTE. 2e édit., 1 vol. in-18. 2 fr. 50

ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

DERNIERS VOLUMES PARUS

Les Criminels dans l'Art et la Littérature, par ENRICO FERRI, professeur à l'Université de Rome, député au Parlement italien, 1 vol. in-12. **2 fr. 50**

L'auteur s'est proposé de montrer, chez des personnages immortalisés par l'art, jusqu'à quel point l'intuition artistique a su prévoir ou suivre les notions si péniblement acquises par l'expérience scientifique, sur la nature véritable des crimes et des criminels. Les criminels dans les arts décoratifs, les crimes de sang dans la tragédie et le drame, le crime dans les romans et les drames judiciaires, les criminels dans le roman contemporain et dans l'art septentrional, tels sont les sujets qu'il passe en revue dans les œuvres des tragiques grecs, de Shakespeare, Schiller, Sardou, Gaboriau, Victor Hugo, Bourget, Zola, Coppée, d'Annunzio, Ibsen, Tolstoï, Dostoïewsky, pour ne citer que les plus grands parmi ceux qui ont donné dans leurs œuvres une place à l'étude des criminels.

Le crime et le suicide passionnels, par LOUIS PROAL, président de chambre à la cour d'appel de Riom, 1 vol. in-8°. . . . . **10 fr.**

L'auteur ne s'est point proposé de composer un recueil de crimes passionnels : c'est la psychologie de l'amoureux criminel, de la femme délaissée, de l'assassin par jalousie, du meurtrier par honneur, du suicidé par amour contrarié qu'il a écrite. Son étude est le résumé des observations qu'il a faites en interrogeant les accusés des crimes passionnels, en lisant les écrits que laissent les suicidés par amour, ou que composent les assassins pour leur défense. Cette étude s'impose au moraliste et au criminaliste; elle intéressera également le grand public qui, grâce à la lecture quotidienne des débats judiciaires, sera en mesure d'apprécier les théories de M. Proal.

L'Ame du Criminel, par le Dr MAURICE DE FLEURY, 1 vol. in-12, **2 fr. 50**

L'ouvrage se compose de trois parties : 1° Le cerveau de l'homme et le libre arbitre; 2° Déterminisme et responsabilité ; 3° Conséquences pratiques (répression du crime et prophylaxie du mal).

M. de Fleury montre comment les doctrines de la psycho-physiologie la plus moderne, bien loin d'être menaçantes pour le bon fonctionnement de la société, ne peuvent que nous conduire à la raréfaction du crime, grâce à une éducation plus rationnelle, à une hygiène préservatrice et à une thérapeutique appropriée pour les jeunes cerveaux inclinés au mal par hérédité ou par imitation.

Le Suicide, par E. DURKHEIM, professeur de sociologie à l'Université de Bordeaux, 1 vol. in-8°. . . . . **7 fr. 50**

Dans cet ouvrage, le suicide est étudié comme phénomène social. Chaque peuple a pour le suicide un penchant d'une intensité déterminée; cette intensité se mesure par le rapport entre le nombre annuel des cas et la population, ce que l'auteur appelle le taux social de la *mortalité-suicide.* Chercher en fonction de quelles conditions varie le taux, tel est l'objet du livre. Après avoir montré que les facteurs extra-sociaux (organiques, physiques, psychologiques) ne soutiennent avec ce phénomène aucune rela-

tion définie, l'auteur passe en revue les facteurs sociaux, les groupe en classes, détermine ainsi un certain nombre de courants suicidogènes de nature différente et décrit les formes qu'ils prennent en pénétrant les individus. Après avoir ainsi fait voir qu'il y a un élément social du suicide et ce qui le constitue, il se demande quels sont les rapports du suicide avec les autres faits sociaux, notamment avec les crimes, et examine enfin par quels moyens peut être arrêté l'énorme accroissement du suicide que l'on constate dans toutes les grandes sociétés européennes. L'ouvrage est accompagné de cartes et de nombreux tableaux statistiques.

Dans la même collection

AUBRY (Le Dr Paul). — **La contagion du meurtre.** 1896, 3e édit., 1 vol. in-8, préface de M. le docteur CORRE. . . . . 5 fr.
FÉRÉ (Ch.), médecin de Bicêtre. — **Dégénérescence et criminalité.** 3e éd., 1 vol. in-12 avec 21 graphiques. . . . . 2 fr. 50
GAROFALO, conseiller à la cour d'appel et professeur agrégé à l'Université de Naples. — **La criminologie.** 1 vol. in-8, 4e édit., 1895. . . . . 7 fr. 50
LOMBROSO (Cesare), professeur à l'Université de Turin. — **Nouvelles recherches de psychiatrie et d'anthropologie criminelle.** 1892. 1 vol. in-12. 2 fr. 50
— **Les applications de l'anthropologie criminelle.** 1892. 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
— **L'anthropologie criminelle et ses récents progrès.** 1 vol. in-12, 3e édit., 1896. . . . . 2 fr. 50
— **L'homme criminel** (*criminel-né, fou moral, épileptique*). 2e édit., 1895. 2 vol. in-8 avec atlas. . . . . 36 fr.
LOMBROSO et FERRERO. — **La Femme criminelle et la prostituée.** 1 vol. in-8 avec 13 planches hors texte, 1896. . . . . 15 fr.
LOMBROSO et LASCHI. — **Le crime politique et les révolutions.** 2 vol. in-8 avec planches hors texte, 1892. . . . . 15 fr.
PROAL (Louis), président à la cour d'appel de Riom, lauréat de l'Institut. — **La criminalité politique.** 1895. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.
— **Le crime et la peine.** 3e édit., 1899. 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.
SIGHELE. — **La foule criminelle.** 1901. 1 vol. in-8, 2e édit. . . . . 5 fr.
TARDE (G.). — **La criminalité comparée.** 4e édit., 1898. 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

RÉCENTES PUBLICATIONS :

Les origines du socialisme d'État en Allemagne, par Ch. ANDLER, maître de conférences à l'École normale supérieure. 1 vol. in-8°. . . 7 fr.

M. Ch. Andler décrit les causes qui ont amené en Allemagne ce fait très important de l'histoire contemporaine : *l'établissement de la monarchie socialiste.* Parmi toutes les transformations récentes de l'Allemagne, il n'en est pas de plus curieuse, car elle tient à des causes intellectuelles, à une conversion des esprits profondément troublés par quelques livres émouvants. Le pouvoir des idées sur les faits est d'ailleurs incontestable, comme le prouvent par exemple les débats des parlements et les décisions des hommes d'État, se traduisant par des lois qui nous touchent tôt ou tard dans nos intérêts.

L'auteur trouve l'origine de la conception socialiste du droit dans Hegel, Savigny, Ferdinand Lasalle et Rodbertus. Il étudie la propriété, la production et la répartition des richesses, l'organisation du travail social, les revenus et les salaires, et dans toutes ces questions, il montre l'influence des penseurs du commencement de ce siècle. Il constate que ces philosophes ont tous été plus attentifs aux relations de l'individu avec l'État qu'aux relations des individus entre eux. D'où le mouvement d'idées qui a conduit l'Allemagne au socialisme d'État, c'est-à-dire à l'État exerçant son contrôle et son action sur tous les faits de la vie sociale.

Le Socialisme en Angleterre, par ALBERT MÉTIN, agrégé de l'Université, 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

Comment l'Angleterre, qui était encore il y a vingt ans la terre classique de l'individualisme libéral et qui l'est restée pour la candide ignorance de nos plus distingués économistes, est devenue la patrie d'adoption du socialisme, et la terre d'éclosion des doctrines interventionnistes les plus larges, les plus souples, les plus ouvertes et les plus hardies, c'est ce que M. Métin explique aujourd'hui largement, profondément, complètement, dans un livre qui est à la fois une excellente étude d'histoire et une précieuse enquête actuelle. Il ressort clairement de ce livre, pour quiconque sait lire, que, si la doctrine socialiste est destinée à s'élargir, à se compléter, à s'adapter plus étroitement aux réalités sociales et aux réalités politiques, elle le devra, plus encore qu'au doctrinarisme allemand, à l'énergique poussée et à la libre expansion des théoriciens de l'Angleterre.

(*Revue de Paris.*)

Le Socialisme Utopique, *étude sur quelques précurseurs du socialisme*, par ANDRÉ LICHTENBERGER, docteur ès lettres. 1 vol. in-12... 3 fr. 50

Ces monographies sont consacrées à des écrivains anglais et français du XVIIIe siècle. La philosophie sentimentale de l'époque vit une véritable efflorescence d'un socialisme humanitaire qui, pour n'avoir pas l'allure scientifique du socialisme actuel, a, en partie au moins, des origines analogues. M. André Lichtenberger a esquissé les physionomies et analysé les théories de quelques-uns des plus singuliers parmi ces précurseurs inconnus ou oubliés. Mrs Afra Behn et Guendeville, devanciers de Rousseau ; Linguet, ancêtre de Karl Marx ; le général Caffarelli du Falga, émule et contemporain de Saint-Simon, etc., sont des figures curieuses qui ont une valeur pittoresque et historique indéniable.

Le Socialisme et la Révolution française, *étude sur les idées sociales en France, de 1789 à 1796*, par ANDRÉ LICHTENBERGER, 1 vol. in-8°. 5 fr.

L'étude des rapports du socialisme et de la Révolution française intéresse au plus haut point l'étude de la Révolution française et celle du socialisme lui-même.

Ce n'est qu'après l'avoir élucidée que l'on comprend la profondeur du mouvement révolutionnaire et les origines véritables du mouvement socialiste. Elle entraîne naturellement un grand nombre de conclusions dont l'intérêt n'est pas seulement historique, mais d'une brûlante actualité.

M. André Lichtenberger a écrit son livre dans un esprit d'absolue impartialité et a puisé à la fois dans des documents imprimés et des sources manuscrites importantes.

Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870, par A. DEBIDOUR, inspecteur général de l'Enseignement secondaire, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Nancy. 1 vol. in-8°. . . 12 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Institut.*)

M. Debidour s'est proposé de retracer les rapports de l'État et de l'Église catholique en France, depuis la Révolution jusqu'à la chute du second Empire. La question est passionnante, mais l'auteur a entendu exclure de ce livre la politique contemporaine avec ses débats irritants, ses exagérations, ses incertitudes, et c'est pour ne pas être tenté d'y toucher qu'il a arrêté son récit à une époque déjà éloignée de nous et appartenant définitivement à l'histoire.

Ce travail n'est donc ni une thèse, ni un plaidoyer, ni un pamphlet; c'est une narration explicative d'où se dégagent, par la force des choses, des jugements basés sur deux principes : la liberté des cultes et la souveraineté de l'État.

L'ouvrage se termine par un certain nombre de pièces justificatives : concordat, circulaires ministérielles, lois sur l'organisation civile du clergé, bulles et instructions papales, tous documents de première importance venant à l'appui des faits historiques relatés au cours du récit.

La dissolution des assemblées parlementaires, *étude de droit public et d'histoire*, par PAUL MATTER, substitut du Procureur de la République à Versailles, docteur en droit, 1 vol. in-8°. . . . . **5 fr.**

M. Matter a recherché le rôle que ce droit a joué dans les États qui présentent un caractère particulier et forment, en quelque sorte, un type spécial; il suit son développement historique, examine l'influence qu'il a pu exercer sur les destinées des nations et les changements qu'ont produits en lui les événements politiques.

Il conclut que le droit de dissolution est essentiel à la monarchie représentative et au régime parlementaire. Il termine en émettant l'espoir que le droit de dissolution ne sera jamais exercé révolutionnairement, qu'il ira en se perfectionnant dans sa théorie et dans sa pratique, que son emploi sera toujours correct, de façon à justifier les belles paroles de Rossi : « Dissoudre une chambre, ce n'est pas satisfaire un caprice, c'est faire un acte de haute politique, c'est faire un appel au pays. »

Les problèmes politiques et sociaux à la fin du XIXe siècle, par E. DRIAULT, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Orléans, 1 vol. in-8° . . . . . **7 fr.**

L'expansion coloniale, qui est le fait le plus caractéristique de la fin du XIXe siècle, a multiplié les points de contact, les occasions de conflits entre les nations, et arraché les gouvernements aux traditions diplomatiques qui avaient pu suffire pendant des centaines d'années. Il y a quelque temps on pouvait encore dire que les Balkans et la flèche de Strasbourg dominaient toute la politique européenne. La question d'Alsace et la question d'Orient sont toujours d'importance capitale, primordiale, et leur solution préoccupe toujours les cabinets d'Europe, mais d'autres questions se sont posées depuis quinze ans, avec une gravité soudaine, qui en ont quelque peu détourné l'attention.

Ce sont ces nouveaux problèmes que M. Driault expose dans son livre. *La question d'Alsace-Lorraine. — La question romaine : le pape, le roi, le peuple. — La question d'Autriche-Hongrie. — La question ottomane. — La Méditerranée. — La mer Rouge : Égypte et Abyssinie. — Le partage de l'Afrique. — L'Asie antérieure. — L'Asie centrale. — La question chinoise. — Les États-Unis. — La triple alliance. — L'alliance franco-russe. — Les grandes puissances et le partage du monde. — Les conflits et la paix. — La société : église et science.* Tels sont les titres des principaux chapitres de l'ouvrage.

La question d'Orient, *depuis ses origines jusqu'à nos jours*, par ÉDOUARD DRIAULT, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Orléans. — Préface de GABRIEL MONOD, membre de l'Institut. 1 vol. in-8°, 2e éd. . . . . **7 fr.**

Par question d'Orient, l'auteur n'entend pas seulement l'histoire des relations de l'Empire ottoman avec les États chrétiens d'Europe, mais bien celle des relations de l'islamisme tout entier avec le monde chrétien. Cette question, d'ailleurs, surtout religieuse au début, a de nos jours un caractère essentiellement politique et économique.

Dans une première partie intitulée : *Les Origines*, M. Driault fait un rapide résumé des progrès et de la décadence de l'islamisme depuis les premières conquêtes des Arabes au VIIe siècle de notre ère jusqu'à la chute de Napoléon et aux traités de Vienne. La deuxième partie, qui a pour titre *La Réforme de la Turquie et les démembrements*, renferme l'histoire des luttes pour l'indépendance de la Grèce, de la crise de 1840, de la guerre de Crimée, enfin de la guerre russo-turque de 1877-1878 et du traité de Berlin qui la suivit. Dans sa troisième et dernière partie : *Les Questions actuelles*, l'auteur, suivant un plan qui fait lumineusement saisir les situations respectives du monde musulman et du monde chrétien, présente successivement l'exposé des massacres d'Arménie de 1894 à 1896, du récent conflit gréco-turc, de la question de Macédoine; puis de la rivalité de la Russie et de l'Angleterre en Asie; enfin des conquêtes des nations européennes sur le continent africain, notamment de la France en Algérie, en Tunisie et au Soudan, de l'Angleterre au Soudan et en Égypte.

Sa conclusion est que l'Empire ottoman est fatalement destiné à être démembré et

détruit. Il ferme son livre sur l'espérance que l'alliance franco-russe donnera à la question d'Orient une solution conforme aux intérêts de l'humanité et à ceux de la France.

Dans la même collection

BARNI (Jules). **Histoire des idées morales et politiques en France au XVIIIe siècle.** 2 vol. in-12. Chaque volume. . . . . **3 fr. 50**
— **Les moralistes français au XVIIIe siècle.** 1 vol. in-12 faisant suite aux deux précédents. . . . . 3 fr. 50
BEAUSSIRE (Émile), de l'Institut. **La guerre étrangère et la guerre civile.** 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50
BOURDEAU (J.). **Le socialisme allemand et le nihilisme russe.** 1 vol. in-12, 2e édit. 3 fr. 50
DEPASSE (Hector). **Transformations sociales.** 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50
— **Du travail et de ses conditions** (Chambres et Conseils du travail). 1 vol. in-12. 3 fr. 50
D'EICHTHAL (Eug.). **Souveraineté du peuple et gouvernement.** 1 vol. in-12. 2 fr. 50
GUÉROULT (G.). **Le Centenaire de 1789,** évolution politique, philosophique, artistique et scientifique de l'Europe depuis cent ans, 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50
LAVELEYE (E. de), correspondant de l'Institut. **Le Socialisme contemporain.** 1 vol. in-12. 10e édit. augmentée. . . . . 3 fr. 50
SPULLER (E.). **L'Éducation de la démocratie.** 1 vol. in-12. . . . . 2 fr. 50
— **L'Évolution politique et sociale de l'Église.** 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

DERNIERS VOLUMES PARUS :

La monnaie et le mécanisme de l'échange, par W. STANLEY JEVONS, Professeur d'économie politique à l'Université de Londres. 1 vol. in-8°, cart. à l'angl. . . . . **6 fr.**

L'auteur décrit les différents systèmes de monnaies anciennes ou modernes du monde entier, les matières premières employées à faire de la monnaie, la réglementation du monnayage et la circulation, les lois naturelles qui régissent cette circulation et les divers moyens appliqués ou proposés pour la remplacer par de la monnaie de papier. Il termine par un exposé du système des chèques et des compensations, maintenant si étendu et si perfectionné, et qui a tant contribué à diminuer l'usage des espèces métalliques.

L'Évolution régressive en Biologie et en Sociologie, par MM. JEAN DEMOOR, JEAN MASSART et ÉMILE VANDERVELDE, professeurs à Bruxelles. 1 vol. in-8°, avec 84 gravures dans le texte, cart. à l'anglaise. . . . . **6 fr.**

Le mot *évolution* n'implique par lui-même aucune idée de progrès ou de regrès; il désigne toutes les transformations soit favorables, soit défavorables. Les auteurs se sont appliqués à étudier ces dernières; grâce à leur compétence spéciale et à leurs recherches personnelles sur le même sujet, dans le domaine social et dans le domaine biologique, ils ont pu coordonner leurs résultats. Les analogies qui existent, au point de vue de l'évolution, entre la biologie et la sociologie, résultent de ce que l'évolution des sociétés, aussi bien que des organismes, est le concours des deux facteurs : *la ressemblance* et *l'adaptation*. Sans pousser jusqu'à l'exagération l'assimilation entre les organismes sociaux et les organismes végétaux ou animaux, MM. Demoor, Massart et Vandervelde ont réussi à découvrir des analogies très curieuses dans l'étude de la régression dans ces trois ordres de phénomènes.

L'Origine de la Nation française *(Textes, linguistique, palethnologie, anthropologie)*, par GABRIEL DE MORTILLET, professeur à l'École d'Anthro-

pologie, ancien président de la Société d'Anthropologie, 1 vol. in-8°, 2e éd., avec 153 gravures et 18 cartes dans le texte, cart. à l'anglaise. 6 fr.

Ce livre est divisé en quatre parties : 1° *Textes*. Critique chronologique des anciens textes. Populations sédentaires et populations mobiles. Gaulois et Germains formant un seul et même type. 2° *Linguistique*. Langues parlées. Évolution de l'écriture en France. 3° *Anthropologie*. Précurseur de l'homme. Naissance et développement de l'industrie et de la civilisation. Absence de culte. Invasion et révolution sociologique. Protohistorique et métallurgie. 4° *Anthropologie*. Races humaines primitives de la France. Dolichocéphales et brachycéphales. Origine et variations des cultes. Les premiers habitants apparaissent il y a 230 à 240 mille ans. Races françaises pures pendant le paléolithique. Mélange des races autochtones avec les races envahissantes. Formation de la population française.

Dans la même collection

BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations**, 6e édit. 1 vol. in-8° 6 fr.
BAIN. **La science de l'éducation**, 7e édit. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.
DRAPER. **Les conflits de la science et de la religion**. 10e édit. 1 vol. in-8°. . 6 fr.
DREYFUS. **L'évolution des mondes et des sociétés**. 3e édit. 1 vol. in-8°. . . . 6 fr.
HERBERT SPENCER. **Introduction à la science sociale**. 12e édit. 1 vol. in-8°. 6 fr.
LE DANTEC. **L'évolution individuelle et l'hérédité**. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.
MAUDSLEY. **Le crime et la folie**. 6e édit. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.
DE QUATREFAGES. **L'espèce humaine**. 12e édit. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.
DE ROBERTY. **La Sociologie**, 3e édit. 1 vol. in-8° . . . . . 6 fr.
STARCKE. **La Famille primitive**, 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

AUTRES OUVRAGES SUR LA SCIENCE SOCIALE

ARNAUNÉ, directeur de la Monnaie. **La monnaie, le crédit et le mécanisme de l'échange** 1 vol. in-8°, 2e édit. 1901. . . . . 7 fr.
BOILLEY (P.). **La Législation internationale du travail**. In-12. . . . . 3 fr.
— **Les trois socialismes** : anarchisme, collectivisme, réformisme. . . . . 3 fr. 50
— **De la production industrielle**, association du capital, du travail et du talent. 1 vol. in-12. 1899. . . . . 2 fr. 50
BRASSEUR. **La question sociale**. 1 vol. in-8. 1900. . . . . 7 fr. 50
BROOKS ADAMS. **La loi de la civilisation et de la décadence**, in-8. 1899. 7 fr. 50
COSTE (Ad.). **Hygiène sociale contre le paupérisme**. In-8. . . . . 6 fr.
— **Nouvel exposé d'économie politique et de physiologie sociale**. In-18. . . 3 fr. 50
DROZ (Numa). **Essais économiques**. 1 vol. in-8. 1896. . . . . 7 fr. 50
— **La démocratie fédérative et le socialisme d'État**. In-12. . . . . 1 fr.
— **Éléments de science sociale**. 1 vol. in-18. 4e édit. . . . . 3 fr. 50
GREEF (Guillaume de). **Introduction à la Sociologie**. 2 vol. in-8. . . . . 10 fr.
GUIRAUD (P.). **La main-d'œuvre ouvrière dans l'ancienne Grèce**. 1 vol. gr. in-8. 7 fr.
LETAINTURIER (J.). **Le socialisme devant le bon sens**. 1 vol. in-18 . . . . 1 fr. 50
LICHTENBERGER (A.). **Le socialisme au XVIIIe siècle**. Études sur les idées socialistes dans les écrivains français au XVIIIe siècle, avant la Révolution. 1 vol. in-8. 1895. 7 fr. 50
MISMER (Ch.). **Principes sociologiques**. 1 vol. in-8. 2e éd. 1897. . . . . 5 fr.
NOVICOW. **La fédération de l'Europe**. 1 vol. in-12, 1900. . . . . 3 fr. 50
NAUDIER (F.). **Le socialisme et la révolution sociale**. 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50
PARIS (Comte de). **Les Associations ouvrières en Angleterre** (Trades-unions). 1 vol. in-18. 7e édit. 1 fr. — Édition sur papier fort. . . . . 2 fr. 50
PRINS (Ad.). **L'organisation de la liberté et le devoir social**. 1 vol. in-8. 1895. 4 fr.
ROUSSEAU (J.-J.). **Du contrat social**, édition publiée avec une introduction et des notes, par E. DREYFUS-BRISAC. 1 vol. in-8°. . . . . 12 fr.
SECRÉTAN (Ch.). **Études sociales**. 1889. 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50
STOCQUART (Émile). **Le contrat de travail**. In-12. 1895. . . . . 3 fr.
ZOLLA (D.). **Les questions agricoles d'hier et d'aujourd'hui**. 1894, 1895. 2 vol. in-12. Chacun. . . . . 3 fr. 50

Publications périodiques

Annales des Sciences politiques

REVUE BIMESTRIELLE (16e Année, 1901).

Publiée avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves de l'École libre des Sciences politiques.

Comité de Rédaction :

MM. ÉMILE BOUTMY, de l'Institut, Directeur de l'École libre des Sciences politiques; ALFRED DE FOVILLE, de l'Institut, Conseiller maître à la Cour des Comptes; STOURM, de l'Institut, ancien Inspecteur des finances et Administrateur des Contributions indirectes; AUGUSTE ARNAUNÉ, Directeur de l'Administration des Monnaies; A. RIBOT, Député, ancien Président du Conseil des Ministres; GABRIEL ALIX; JULES DIETZ; LOUIS RENAULT, Professeur à la Faculté de droit de Paris; ALBERT SOREL, de l'Académie française; VANDAL, de l'Académie française; ÉMILE BOURGEOIS, Maître de conférences à l'École normale supérieure, *Directeurs des Groupes de travail, Professeurs à l'École libre des Sciences politiques.*

Rédacteur en chef : M. ACHILLE VIALLATE, Professeur à l'École libre des Sciences politiques.

PRIX D'ABONNEMENT (1 an, du 15 janvier)

Paris, 18 fr.; Départements et étranger, 19 fr.; La livraison. . . . . 3 fr. 50

REVUE HISTORIQUE

Dirigée par G. MONOD

Membre de l'Institut, Maître de conférences à l'École normale
Président de la section historique et philologique à l'École des hautes études.

(*26e année, 1901.*)

Paraît tous les deux mois, par livraisons grand in-8° de 15 feuilles, et forme par an trois volumes de 500 pages chacun.

PRIX D'ABONNEMENT :

Un an, du 1er janvier, pour Paris, 30 fr. — Pour les départements et l'étranger, 33 fr.
La livraison. . . . . 6 francs.

REVUE PHILOSOPHIQUE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Dirigée par Th. RIBOT

Membre de l'Institut
Professeur au Collège de France

(*26e année, 1901.*)

Paraît tous les mois, par livraisons de 7 feuilles grand in-8, et forme chaque année deux volumes de 680 pages chacun.

Prix d'abonnement :

Un an, du 1er janvier, pour Paris, 30 fr. — Pour les départements et l'étranger, 33 fr.
La livraison..... 3 fr.

Revue de l'École d'Anthropologie de Paris

(11e année, 1901)

RECUEIL MENSUEL PUBLIÉ PAR LES PROFESSEURS

MM. CAPITAN (Anthropologie pathologique), Mathias DUVAL (Anthropologie et Embryologie), Georges HERVÉ (Ethnologie), J.-V. LABORDE (Anthropologie biologique), André LEFÈVRE (Ethnographie et Linguistique), Ch. LETOURNEAU (Histoire des civilisations), MANOUVRIER (Anthropologie physiologique), MAHOUDEAU (Anthropologie zoologique), A. DE MORTILLET (Technologie ethnographique), SCHRADER (Anthropologie géographique), H. THULIÉ, directeur de l'École.

ABONNEMENT DU 15 JANVIER : France et étranger, 10 fr. — Le numéro, 1 fr.

On s'abonne à la librairie **FÉLIX ALCAN**, 108, boulevard Saint-Germain, Paris, chez tous les libraires et dans tous les bureaux de poste.

ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

B9094657434

B89094657434A

ay be kept
URTEEN DAYS
O CENTS will be charged
the book is kept overtime.

Demco 291-B5

89094657434
b89094657434a